

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1 LES EPREUVES FEDERALES

5.1-1 LE CALENDRIER page 13

5.1-2 LES REGLEMENTS

Choix des terrains et cahiers des charges	page 18
Règlement général des épreuves fédérales amateurs	page 26
Règlement général spécifique des épreuves par équipes	page 33
Règlement général spécifique des épreuves fédérales individuelles	page 46
Règlements particuliers des épreuves par équipes	page 51
Règlements particuliers des épreuves individuelles	page 148
Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise	page 178
Origine et histoire de nos trophées	page 193

5.1-3 DOCUMENTS D'ORGANISATION page 205

5.2 TERRAINS

Terrain : Scratch Score Standard - Slope – Homologation	page 266
Mesure du terrain et repères de distance	page 273
Piquetage et marquage	page 279
Préparation du terrain pour une épreuve fédérale	page 280

5.3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Différentes formes de jeu	page 289
Règlements d'une épreuve	page 292
Règles locales	page 295
Tirage des départs	page 298
Carte de scores	page 302
Marques de départs	page 307
Emplacement des drapeaux	page 308
Départs et cadence de jeu	page 312
Résultats et réclamations	page 314

5.4 TEXTES EN VIGUEUR

Dopage	
Le dopage et les golfeurs	page 318
Règlement disciplinaire	page 321
Trousse Médicale	page 331
Statut d'Amateur	page 332

5.5 ORGANISATEUR ET ARBITRES

Composition et rôle du Comité des Règles	page 334
Cursus de formation et examens	page 335
Liste des directeurs, organisateurs de tournois et arbitres	page 349-363

5.6 MERITE NATIONAL ET INDEX

Méthode de calcul de l'index	
Comment ça marche ?	page 365
Le Scratch Score Standard (S.S.S.) et le slope	page 365
Handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du slope	page 366
Principe de l'établissement des coups reçus	page 367
Répartition du handicap de jeu	page 370
Calcul de points en Stableford	page 371
Evolution de l'index	page 373
Tableau de calcul du S.S.J.	page 375
Gestion des statuts d'un score en compétition	page 376
Gestion centralisée des index	page 378
Annuaire des joueuses et joueurs de 1 ^{ère} série nationale	
Critères	page 382
Mérite national des clubs	page 383
Mérite national des écoles de golf	page 386
Mérite national amateur	page 390
Mérite National des AS d'entreprise	page 401
Index	page 402

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Fax	✉	Site internet
Météorage	Technopole Hélioparc 2 avenue Pierre Angot	64053	Pau Cedex 9		05 59 80 77 30	05 59 80 77 31	contact@meteorage.com	http://www.meteorage.fr
The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000	00 44 1 334 460 001		http://www.randa.org
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 784 35 32	00 41 21 784 35 91	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
FFGolf Département Amateur	68 rue Anatole France	92309	Levallois Perret		01 41 49 77 40	01 41 49 77 22	sportif@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	01 47 01 40 60	asgsdf@free.fr	
Comité des Règles de la ffgolf	68 rue Anatole France	92309	Levallois Perret		01 41 49 77 40	01 41 49 77 22	regles@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	01 47 41 52 63	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
PGA France	Golf National 2 avenue du Golf	78280	Guyancourt		01 34 52 08 46	01 34 52 05 48	contact@pgafrance.net	http://www.pgafrance.net

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

SAMU : 15

Service Informatique FFGOLF

Numéro Vert : 0 800 21 10 67

E-mail : informatique@ffgolf.org

Fax du Service informatique : 01 41 49 77 23

Département Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : sportif@ffgolf.org

Département Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 38

E-mail : hautniveau@ffgolf.org

Département Arbitrage & Règlements

Téléphone : 01 41 49 77 47

E-mail : regles@ffgolf.org

Département Professionnel

Téléphone : 01 41 49 77 78

E-mail : golfpro@ffgolf.org

Fax commun aux Départements Sportifs : 01 41 49 77 22

Pour consulter l'index d'un joueur :

Extranet : www.netffg.net

Portail FFGolf : www.ffgolf.org

Audiotel : 0 892 69 18 18

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
ALSACE	Route du Rhin	67400	Illkirch	03 88 55 44 84	03 88 65 05 67	ligue@alsacegolf.com	http://www.alsacegolf.com
AQUITAINE	Les Bureaux de Bel Air 15 Avenue Pasteur	33185	Le Haillan	05 56 57 61 83	05 56 28 98 30	ligolfaquitaine@wanadoo.fr	http://www.ffg-aquitaine.org
AUVERGNE	La Bruyère des Moines	63870	Orcines	04 73 62 26 80	04 73 62 26 52	ligolf.auvergne@wanadoo.fr	http://ligolfauvergne.free.fr/ligolf/page.php?cible=actualite
BOURGOGNE	15 rue Gaston Roupnel BP 333	21200	Beaune	03 80 25 09 72	03 80 25 09 73	bourgolf@wanadoo.fr	http://www.lbgolf.fr/
BRETAGNE	Immeuble Le Calypso 130 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	02 99 31 68 83	ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr	http://www.liguebretagnegolf.com
CENTRE	22 rue Edouard Branly	37300	Joué les Tours	02 47 67 42 28	02 47 67 68 79	ligolf.centre@numericable.fr	http://perso.numericable.fr/ligolfcen/journal.htm
CHAMPAGNE- ARDENNES	10 rue Gabriel Voisin	51100	Reims	03 26 85 35 61	03 26 85 36 88	golfchampardenne@wanadoo.fr	http://www.golf-champagne-ardenne.com/index3.html
CORSE	Domaine de Sperone	20169	Bonifacio	04 95 73 17 13	04 95 73 17 85	liguecorsedegolf@wanadoo.fr	http://www.liguecorsedegolf.org/
FRANCHE-COMTE	9 rue Velotte	25205	Montbéliard	03 81 94 46 99	03 81 94 17 61	daniel.turin@wanadoo.fr	http://www.golf-franche-comte.com
ILE DE FRANCE	1 avenue du Golf	78114	Magny les Hameaux	01 30 64 90 30	01 30 43 34 30	idf.golf@wanadoo.fr	http://www.liguegolfidf.com
LANGUEDOC- ROUSSILLON	Chemin du Golf Vacquerolles	30900	Nîmes	04 66 68 22 62	04 66 68 10 16	ligue.golf.languedoc@wanadoo.fr	http://www.liguegolflanguedocroussillon.org
LIMOUSIN	Célicroux	87350	Panazol	05 55 06 99 59	05 55 06 99 59	ffgolf.limousin@wanadoo.fr	http://www.liguegolf-limousin.org
LORRAINE	6, place du Roi Georges BP 60552	57009	Metz Cedex 1	03 87 55 05 68	03 87 55 03 15	golforraine@wanadoo.fr	http://www.golf-lorraine.com/

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
MIDI-PYRENEES	50 rue Boulbonne	31000	Toulouse	05 62 30 10 02	05 62 30 10 03	ligue.m.p@wanadoo.fr	http://www.golf-midi-pyrenees.com
NORD PAS DE CALAIS	5, avenue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	03 20 98 01 89	liguegolf.npc@libertysurf.fr	http://www.liguegolf-npc.com
BASSE NORMANDIE	Mairie de Varaville 2 av. du Grand Hôtel	14390	Le Home Varaville	02 31 28 31 00	02 31 28 31 50	liguegolfbanord@wanadoo.fr	
HAUTE NORMANDIE	94 rue Saint Jacques	76600	Le Havre	02 35 42 71 19	02 35 42 71 23	ligue.golf.haute.normandie@wanadoo.fr	http://perso.wanadoo.fr/ligue.golf.haute.normandie/
PARIS	1 avenue du Golf	78114	Magny les Hameaux	01 30 43 30 32	01 30 43 23 33	lp golf@wanadoo.fr	http://www.lpgolf.com
PAYS DE LOIRE	9 Rue Couëdic	44000	Nantes	02 40 08 05 06	02 40 08 04 03	golfpdl@wanadoo.fr	http://www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr
PICARDIE	Rond Point du Grand Cerf Le Lys Chantilly	60260	Lamorlaye	03 44 21 26 28	03 44 21 26 87	liguedegolfdepicardie@wanadoo.fr	
POITOU-CHARENTES	1 rue du Port	16100	Cognac	05 45 82 82 27	05 45 35 42 09	ipc.golf@wanadoo.fr	http://www.liguegolfpoitou-charentes.org
P.A.C.A.	Relais du Griffon 439 route de la Seds	13127	Vitrolles	04 42 76 35 22	04 42 76 34 85	liguegolfpaca@free.fr	http://www.ligue-golf-paca.com
RHONE-ALPES	7 quai Général Sarrail	69006	Lyon	04 78 24 76 61	04 78 24 82 18	golf.rhonealpes@wanadoo.fr	http://www.ronalpgolf.org
LA REUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	0 262 59 94 97	0 262 59 95 01	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	http://www.lrgolf.com
FEDERATION POLYNESIENNE	BP 1121 Papeete	98713	Polynésie Française	00 689 800 580	00 689 855 707	fpg@mail.pf	
NOUVELLE CALEDONIE	Maison du Sport 24 rue Duquesnes	98800	Nouméa Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	00 687 27 26 98	ligue.golf.nc@lagoon.nc	

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1 LES EPREUVES FEDERALES

5.1-1 LE CALENDRIER page 13

5.1-2 LES REGLEMENTS

Choix des terrains et cahiers des charges	page 18
Règlement général des épreuves fédérales amateurs	page 26
Règlement général spécifique des épreuves par équipes	page 33
Règlement général spécifique des épreuves fédérales individuelles	page 46
Règlements particuliers des épreuves par équipes	page 51
Règlements particuliers des épreuves individuelles	page 144
Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise	page 178
Origine et histoire de nos trophées	page 193

5.1-3 DOCUMENTS D'ORGANISATION page 204

Toutes compétitions (règles locales, jeu lent, cadences de jeu etc)	
Compétitions individuelles (tableaux de match-play)	
Compétitions par équipes (Inscription, horaires types etc)	

5.1-1

A la suite de la création des Inter régions lors de la saison 2000-2001 principalement axée sur le mérite benjamin-minime qualificatif au Championnat de France des jeunes, voici la composition de ces Inter régions :

① NORD

Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie

② ILE DE FRANCE

Ile de France, Paris

③ OUEST

Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire

④ EST

Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine

⑤ CENTRE

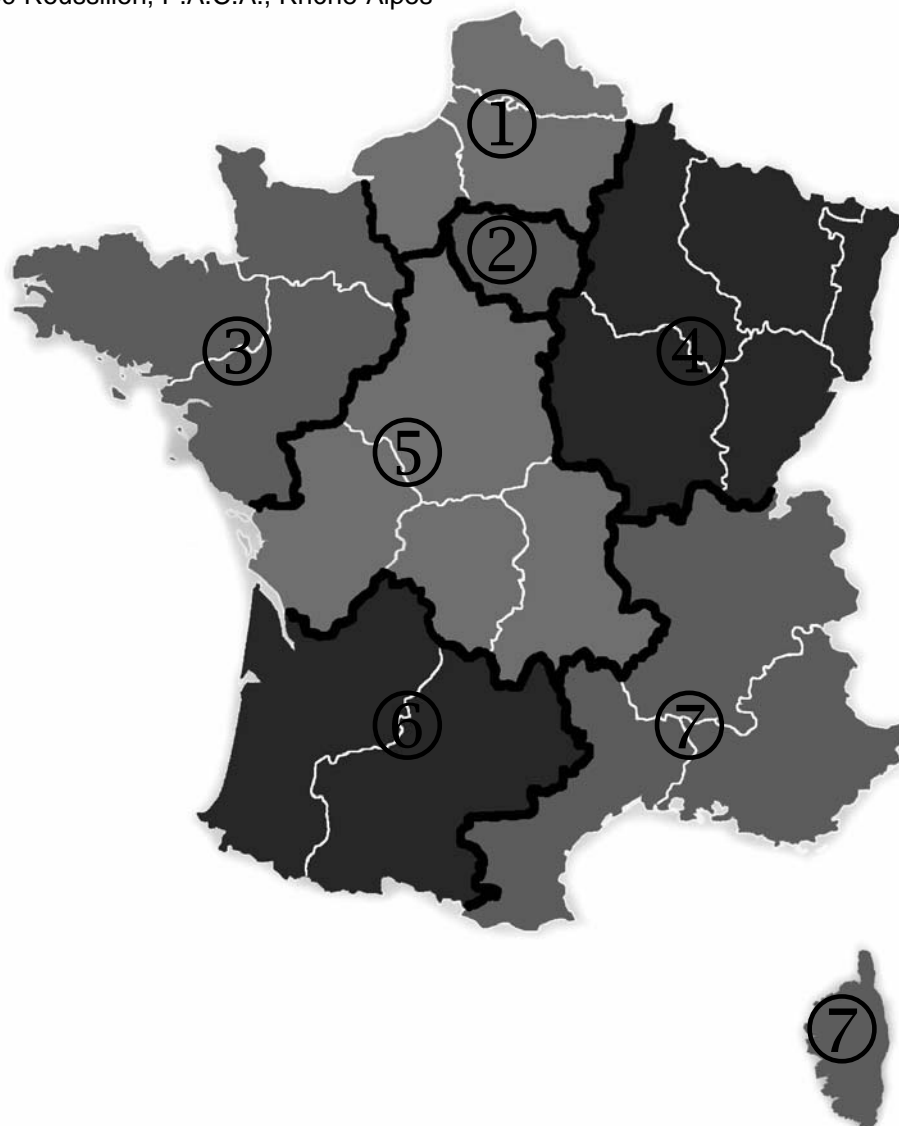
Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes

⑥ SUD OUEST

Aquitaine, Midi-Pyrénées

⑦ SUD EST

Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A., Rhône-Alpes



CALENDRIER

JEUNES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
17-18 février	FRANCE v ESPAGNE BOYS	PAU GOLF CLUB 1856	Sélection	-	-
8-10 mars	QUADRANGULAIRE GIRLS	SAINT CYPRIEN	Sélection	-	-
8-10 mars	QUADRANGULAIRE BOYS	ITALIE	Sélection	-	-
5-9 avril	TOURNOI DES NATIONS - Coupe VILMORIN et INTERNATIONAUX DE FRANCE JUNIORS FILLES Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER	SAINT-CLOUD	5 mars	3bis	149
5-9 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE CADETS GARCONS Trophée Michel CARLHIAN	TOULOUSE SEILH	5 mars	5	150
7-11 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES	ARIEGE	U.N.S.S.	-	173
18-20 mai	INTERCLUBS FEMININ DES MOINS DE 17 ANS	GRENOBLE CHARMEIL	18 avril	P	65
20-25 mai	CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE	SABLE SOLESMES	Sélection	9	-
26-27 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.SPORT U.	LACANAU	F.F.S.U.	P	174
10-14 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES GIRLS	NORVEGE	Sélection	5	-
10-14 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES BOYS	DANEMARK	Sélection	5	-
Voir Ligues	FINALE INTER REGIONALE JEUNES	Voir ligues		10	155
16-22 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES Coupe Yan LE QUELLEC – Trophée Ginette DUBOIS	GOLF NATIONAL		Garçons P: 9 / B: 9 M: 8 Filles P: 10 / B: 9 M: 9	151
21-23 juillet	EVIAN MASTERS JUNIORS CUP	EVIAN MASTERS	Sélection	8	-
26-28 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 16 ANS European Young Masters	BONDUES	Sélection	6	-
30 juillet-3 août	INTERLIGUES POUSSINS	GOLF NATIONAL	30 juin	-	52
1 ^{er} -3 août	CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS-JUNIORS GARCONS ET FILLES Trophée Patrick PONS – Trophée NEWMAN Trophée Catherine LACOSTE – Trophée Crocodile	GOLF NATIONAL	1 ^{er} juillet	Garçons C: 7 / J: 6 Filles C: 8 / J: 7	157
22-25 août	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES BENJAMINS - MINIMES 1 ^{ère} DIVISION	GRENOBLE BRESSON	14 août	P	56
23-25 août	2 ^{ème} DIVISION A	DIJON BOURGOGNE	15 août	P	57
	2 ^{ème} DIVISION B	BOULEAUX	15 août	P	58
23-25 août	3 ^{ème} DIVISION A	SABLE SOLESMES	15 août	P	59
	3 ^{ème} DIVISION B	LA VAUCOULEURS	15 août	P	60
	3 ^{ème} DIVISION C	HAUT POITOU	15 août	P	61
	3 ^{ème} DIVISION D	LUBERON	15 août	P	62
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	63

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
28-30 octobre	TOURNOI FEDERAL JEUNES	TOULOUSE SEILH	Sélection	Garçons B: 9 / M: 8 Filles B & M : 9	156
3-4 novembre	FRANCE v ESPAGNE BENJAMINS – MINIMES	TOULOUSE SEILH	Sélection	-	-

DAMES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
24-28 mars	COUPE GAVEAU et CHAMPIONNAT DE FRANCE Coupe Pierre DESCHAMPS	PALMOLA	24 février	4	163
4-6 avril	OPEN INTERNATIONAL SENIORS Trophée Simone THION DE LA CHAUME	CHANTACO	1 ^{er} avril	8	160
20-22 avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DAMES Trophée Lally DE SAINT SAUVEUR	DINARD	5 avril	3 bis	164
4-8 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{ère} DIVISION – Trophée GOLFER'S CLUB	LA VALDAINE	26 avril	P	68
6-8 mai	2 ^{ème} DIVISION A	VAL DE SORNE	28 avril	P	69
	2 ^{ème} DIVISION B	LA FRESLONNIERE	28 avril	P	70
6-8 mai	3 ^{ème} DIVISION A	CHOLET	28 avril	P	71
	3 ^{ème} DIVISION B	TEMPLIERS	28 avril	P	72
	3 ^{ème} DIVISION C	MIONNAY LA DOMBES	28 avril	P	73
	3 ^{ème} DIVISION D	PAU ARTIGUELOUVE	28 avril	P	74
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	75
26-28 mai	COUPE DE FRANCE – Trophée Pierre LAFITE	LA BAULE	26 avril	5	162
1 ^{er} -3 juin	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile DE ROTHSCHILD	ESERY	2 mai	3bis	158
14-16 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	PORTUGAL	A.E.G.	7	-
21-23 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES	FONTAINEBLEAU	21 mai	8	161
21-24 juin	OPEN DE FRANCE DAMES	ARRAS	Sélection	0	-
6-8 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID AMATEURS 1 ^{ère} DIVISION – Trophée COTNAREANU	MEDOC	28 juin	P	79
6-8 juillet	2 ^{ème} DIVISION A	QUETIGNY	28 juin	P	80
	2 ^{ème} DIVISION B	FOURQUEUX	28 juin	P	81
6-8 juillet	3 ^{ème} DIVISION A	RENNES	28 juin	P	82
	3 ^{ème} DIVISION B	ORMESSON	28 juin	P	83
	3 ^{ème} DIVISION C	GAP BAYARD	28 juin	P	84
	3 ^{ème} DIVISION D	AUCH-EMBATS	28 juin	P	85
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	86
10-14 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES DAMES	ITALIE	Sélection	2	-
24-27 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	SUEDE	Sélection	7	-
29 août-1 ^{er} sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL	GOLF NATIONAL	A.E.G.	2	-
14-16 sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	AIX MARSEILLE	14 août	7	159

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
20-23 sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 1 ^{ère} DIVISION - Trophée de la COMMISSION FEMININE	VALESCURE	12 sept.	P	90
21-23 sept.	2 ^{ème} DIVISION A	PRUNEVILLE	13 sept.	P	91
	2 ^{ème} DIVISION B	LA BAULE	13 sept.	P	92
21-23 sept.	3 ^{ème} DIVISION A	SABLE SOLESMES	13 sept.	P	93
	3 ^{ème} DIVISION B	GRANDE ROMANIE	13 sept.	P	94
	3 ^{ème} DIVISION C	ROYAN	13 sept.	P	95
	3 ^{ème} DIVISION D	NIMES VACQUEROLLES	13 sept.	P	96
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	97
27-29 sept.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	ALLEMAGNE	Sélection	6	-
28-30 sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOURSOME Trophée SAINT-GERMAIN	CHANTILLY	28 août	-	171

MESSIEURS

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
20-21 janvier	FRANCE v ECOSSE	MAROC	Sélection	-	-
1-2 mars	FRANCE v AFRIQUE DU SUD	AFRIQUE DU SUD	Sélection	-	-
22 mars	PREQUALIFICATION COUPE GANAY	PALMOLA	24 février	-	169
24-28 mars	COUPE GANAY et CHAMPIONNAT DE FRANCE Trophée Jacques LEGLISE	PALMOLA	24 février	4	
27 avril-1 ^{er} mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{ère} DIVISION - Trophée GOUNOUILHOU	SABLE SOLESMES	19 avril	P	103
29 avril-1 ^{er} mai	2 ^{ème} DIVISION A	FONTCAUDE	21 avril	P	104
	2 ^{ème} DIVISION B	LIMERE	21 avril	P	105
29 avril-1 ^{er} mai	3 ^{ème} DIVISION A	AILETTE	21 avril	P	106
	3 ^{ème} DIVISION B	CHALON SUR SAONE	21 avril	P	107
	3 ^{ème} DIVISION C	SAINT CYPRIEN	21 avril	P	108
	3 ^{ème} DIVISION D	ANGERS	21 avril	P	109
29 avril-1 ^{er} mai	4 ^{ème} DIVISION A	MARCILLY	21 avril	P	110
	4 ^{ème} DIVISION B	COUDRAY	21 avril	P	111
	4 ^{ème} DIVISION C	LA WANTZENAU	21 avril	P	112
	4 ^{ème} DIVISION D	ROUEN MT ST AIGNAN	21 avril	P	113
	4 ^{ème} DIVISION E	TOULOUSE VIEILLE	21 avril	P	114
	4 ^{ème} DIVISION F	SAINT MALO	21 avril	P	115
	4 ^{ème} DIVISION G	DIGNE LES BAINS	21 avril	P	116
	4 ^{ème} DIVISION H	BORDELAIS	21 avril	P	117
Voir Ligues	PROMOTION MESSIEURS- Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	118
17-19 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE	CICE BLOSSAC	17 avril	8	167
30 mai-1 ^{er} juin	INTERNATIONAUX DE FRANCE VETERANS Trophée MAHE	GARDEN GOLF	30 avril	9	168
7-9 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEURS	SUISSE	A.E.G.	5	-
7-9 juin	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Coupe MURAT	CHANTILLY	7 mai	3bis	165

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
14-16 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	PORTUGAL	A.E.G.	7	-
20-24 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 1 ^{ère} DIVISION - Trophée PUIFORCAT	TROYES	12 juin	P	122
22-24 juin	2 ^{ème} DIVISION A	NIVERNAIS	14 juin	P	123
	2 ^{ème} DIVISION B	ALBI LASBORDES	14 juin	P	124
22-24 juin	3 ^{ème} DIVISION A	ALBON	14 juin	P	125
	3 ^{ème} DIVISION B	GRANGE AUX ORMES	14 juin	P	126
	3 ^{ème} DIVISION C	PETIT CHENE	14 juin	P	127
	3 ^{ème} DIVISION D	EVREUX	14 juin	P	128
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir ligues	-	129
28 juin-1 ^{er} juillet	OPEN DE FRANCE	GOLF NATIONAL		0	-
3-7 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES MESSIEURS	ECOSSE	Sélection	2	-
15-18 août	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	SLOVENIE	Sélection	7	-
22-25 août	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL AMATEUR	ALLEMAGNE	A.E.G	2	-
7-9 sept.	COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES Trophée Jean LIGNEL	LIMERE	7 août	P	142
14-16 sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	AIX MARSEILLE	14 août	7	166
19-23 sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 1 ^{ère} DIVISION – Trophée SAINT SAUVEUR	LA NIVELLE	11 sept.	P	133
21-23 sept.	2 ^{ème} DIVISION A	VOLCANS	13 sept.	P	134
	2 ^{ème} DIVISION B	SAINT CYPRIEN	13 sept.	P	135
21-23 sept.	3 ^{ème} DIVISION A	WIMEREUX	13 sept.	P	136
	3 ^{ème} DIVISION B	REIMS CHAMPAGNE	13 sept.	P	137
	3 ^{ème} DIVISION C	VALENCE ST DIDIER	13 sept.	P	138
	3 ^{ème} DIVISION D	PERIGUEUX	13 sept.	P	139
Voir ligues	PROMOTION SENIORS - Phases inter-régionales	Voir ligues	Voir ligues	-	140
28-30 sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOURSOME Trophée ROYAL-BLACKHEATH	CHANTILLY	28 août	-	172
1 ^{er} - 3 novembre	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	GRECE	Sélection	6	-

AUTRES EPREUVES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
23 mars	COUPE DES PRESIDENTS Coupe André BLEYNIE	RCF LA BOULIE	15 mars	-	146
23 mars	COUPE DU COMITE DIRECTEUR	GOLF NATIONAL	15 mars	-	148
31 mars-1er avril	CHAMPIONNAT FEDERAL GOLF D'ENTREPRISE Trophée Claude GILBERT	GOUVERNEUR	28 février	9	191
14-17 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS D'ENTREPRISE 1 ^{ère} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	SAINT CYPRIEN	6 juin	-	181
7-10 juin	2 ^{ème} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	BORDEAUX LAC	30 mai	-	182
26-28 mai	3 ^{ème} DIVISION A - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	GOLF NATIONAL	18 mai	-	183
	3 ^{ème} DIVISION B - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	MONT GRIFFON	18 mai	-	184
1er-3 juin	PROMOTION	DIGNE LES BAINS	24 mai	-	185
8-9 sept	CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIGOLF	GOUVERNEUR	8 août	-	176
14-16 sept.	COUPE DE FRANCE DES AS D'ENTREPRISE Trophée Raymond FANEN - Finale Nationale	LES ORMES	6 sept.	-	186
6 octobre	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE	LACANAU	6 sept.	-	189
6-7 oct	CHAMPIONNAT DE FRANCE PITCH & PUTT	NARBONNE	6 sept.	-	175
12-14 octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	OZOIR LA FERRIERE	12 sept.	-	170
20-21 octobre	FRANCE v ESPAGNE PITCH & PUTT	ESPAGNE	Sélection	-	-

Cat : représente la catégorie du tournoi pour le mérite amateur

P : catégorie calculée en fonction de la participation des joueurs pour une catégorie maximum de 6

5.1-2-1

CHOIX DES TERRAINS ET CAHIERS DES CHARGES

5.1-2-1-1

LES EPREUVES FEDERALES

Les épreuves fédérales sont :

- Toutes les épreuves inscrites au calendrier national.
 1. Les épreuves internationales ;
 2. Les championnats de France individuels ou par équipes ;
 3. Les interclubs ;
 4. Les compétitions individuelles (Coupe de France Dames...) ;
 5. Les épreuves du golf d'entreprise ;
 6. Les épreuves scolaires et universitaires.

- Tous les grands prix inscrits au calendrier national.

Les grands prix sont des épreuves organisées par les clubs, sous l'entière responsabilité de leur Ligue, selon des critères de qualité de terrain et d'organisation générale précisés dans le cahier des charges.

5.1-2-1-2

CHOIX DES TERRAINS

Procédure de choix des terrains pour les épreuves fédérales

AVIS PREALABLE DE LA LIGUE INDISPENSABLE

devant tenir compte :

- du type d'épreuve demandée :

Individuelle en nombre restreint de joueurs (une soixantaine)

Individuelle en nombre important de joueurs (plus de 90)

Par équipes en nombre restreint (divisions = 12 équipes x 5 joueurs = 60 joueurs)

Par équipes en nombre important (au moins 25 équipes x 5 joueurs = 125 joueurs minimum)

- des capacités du Club

Qualité et entretien du terrain ;

Capacité d'accueil du Club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc...;

Hôtellerie à proximité norme 2 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)

- des relations Ligue/Club

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante

du respect du cahier des charges par le Club choisi.

Demande d'un Club

Avis Ligue défavorable



demande ne dépasse pas ce stade



Club pas OK



dossier clos



Décision FFGolf/CSN défavorable



FFGolf/CSN écrit au Club copie à Ligue

Avis Ligue favorable



Transmission par la Ligue au Club du cahier des charges épreuves fédérales



Club OK



Transmission du dossier à FFGolf/C.S.N. pour décision



Décision FFGolf/C.S.N. favorable



FFGolf/C.S.N.écrit au Club : OK Copie à Ligue



Correspondances ultérieures FFGolf/Club en direct avec copies à Ligue

Demande de la FFGolf/C.S.N.

Avis Ligue défavorable



demande ne dépasse pas ce stade



Club pas OK



dossier clos

Avis Ligue favorable



Transmission par FFGolf/CSN au Club de la demande FFGolf et du cahier des charges des épreuves fédérales



Club OK



Transmission par FFGolf/CSN à Ligue de l'accord du Club



Correspondances ultérieures FFGolf/Club en direct avec copies à Ligue

📁 5.1-2-1-3

CAHIER des CHARGES des EPREUVES FEDERALES

1. COMITE DE L'EPREUVE

Il est désigné, ainsi que les arbitres, par la Commission Sportive Nationale. La Commission Sportive du Club doit proposer à la C.S.N. une personne du Club afin qu'elle puisse être intégrée au Comité de l'Épreuve.
Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 45 minutes avant le 1er départ: Vestiaires - Practice - Pro-Shop - Bar avec petit déjeuner.

Voiturettes : Le club doit mettre à disposition du Comité de l'Épreuve deux voiturettes minimum.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :

Individuelle : Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où le club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le club doit bien prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve le matin.

Départs possibles 30 minutes après le dernier départ du matin jusqu'à 1h30 avant le premier départ de l'après-midi en 2 balles uniquement. (le club doit veiller à ce que ces joueurs ratissent les bunkers)

Recording : une salle doit être à disposition pour gérer le recording.

3. ORGANISATION FINANCIERE

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Terrain, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la FFGolf pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au terrain gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur les prix de green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FEDERALE

A/ Subvention : Le club reçoit 50% des droits d'engagements perçus ou un forfait de 700 Euros par journée de compétition (retenue la somme la plus intéressante pour le club). Exception : Pour les épreuves du golf d'entreprise par équipes (voir règlements particuliers)

B/ Prise en charge délégués CSN et Arbitres Fédéraux ou de ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la Commission Sportive Nationale et des arbitres sont pris en charge par la FFGolf.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération prend en charge forfaitairement les frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 Euros TTC sur production de pièces justificatives.

4. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes, Hauteurs et Fréquences : Lire § 5.2-4 du Vademecum sportif des Clubs.

Attention, ces normes sont impératives pour les épreuves fédérales

Piquetage et Règles locales : position des drapeaux et des marques de départs :

Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

5. PARTENAIRES FFGOLF

Le club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le terrain ou dans le club house. (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

5.1-2-1-4

CAHIER des CHARGES des "GRANDS PRIX"

1. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "ELKA", avec modem aux normes FFGolf,
- avoir respecté l'année précédente, s'il a organisé un Grand Prix, le cahier des charges.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

2. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf en compétition.

Le certificat médical doit avoir été enregistré à la FFGolf à la date limite des inscriptions, faute de quoi : L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUEE LORS DU CONTROLE DES INSCRITS.

Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

3. LIGUE

La Ligue est responsable de la mise en application et du respect strict de ce cahier des charges.

La Ligue est libre de modifier :

- les quotas attribués au § 7 (notamment pour s'en attribuer à elle-même ou pour mettre en place un système de pré qualification avec des Grands Prix antérieurs) ;
- les limites d'index ou des séries ;

Un Club n'acceptant pas les prérogatives de la Ligue aura son Grand Prix suspendu même en cours de saison.

4. CORPS ARBITRAL

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'Epreuve pour les Grand Prix de :

Catégorie 4,5, 6 et 7 :

- soit un arbitre fédéral, un arbitre de ligue et un organisateur de tournois
- soit un arbitre fédéral et deux organisateurs de tournois

Catégorie 8, 9 et 10 :

- soit un arbitre fédéral ou un arbitre de ligue et un organisateur de tournoi
- soit deux organisateurs de tournois (en liaison téléphonique avec un arbitre)

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de :

- 2 représentants du Club organisateur
- 1 représentant de la Ligue
- les représentants du corps arbitral.

Les frais du représentant de la Ligue et de l'arbitre et/ou de l'arbitre de ligue (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - Practice - Pro-Shop - Bar avec petit déjeuner : 45 mn avant le 1er départ

Voiturettes : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres deux voiturettes minimum.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires que le Club fixera.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Le jeu lent)

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule Stroke Play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

L'épreuve peut être réservée aux messieurs ou aux dames, mais si ce n'est pas le cas la répartition messieurs/dames doit être respectée selon les quotas établis.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de leur Grand Prix, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer à l'épreuve ainsi nommée.

Champ des joueurs :

Selon les périodes, il ne peut dépasser les nombres ci-dessous.

Si la série existe, le Club doit réserver lors des inscriptions au minimum pour les dames et les pros le quota établi ci-dessous. Dans les limites du champ maximum le Club organisateur peut disposer, avec l'accord de la Ligue, pour des joueurs ne répondant pas aux critères de limitation, du nombre de wild-cards indiqué.

Période	Nbr maximum	dont Dames	dont Pros	dont Wild-cards
décembre à février	90 joueurs	15	9	8
octobre, novembre et mars :	111 joueurs	21	9	12
avril et septembre :	132 joueurs	30	9	16
mai à août :	156 joueurs	39	9	20

Limitation du Champ :

Grand Prix de catégorie 7 à 10 : Index inférieur à 8.5 Messieurs et 11.5 Dames.

Si le Club organisateur souhaite restreindre le champ des joueurs, il le fera en abaissant l'index maximum autorisé. Pour ce faire, il devra toujours respecter l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames.

Si le champ des joueurs est toujours trop important, les joueurs seront retenus en prenant en compte d'abord l'ordre du Mérite National Amateur puis l'ordre des index.

Si le champ des joueurs le permet, le Club peut organiser en même temps pour des joueurs d'index supérieur, une autre épreuve qui ne sera pas soumise à ce cahier des charges et qui ne doit pas porter le nom de « Grand Prix ». (voir tirage des départs pour les 2ème et 3ème tours) En accord avec la Ligue, si le Club le désire, le Grand Prix pourra être ouvert à des joueurs autres qu'amateurs, à condition qu'un classement séparé soit établi pour cette catégorie de joueurs.

Grand Prix de catégorie 4 à 6 : Index messieurs et dames inférieur à 6,5.

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront départagés selon l'ordre du dernier mérite national disponible (tous sexes confondus) disponible, tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus.

Découpage des séries :

Grand Prix de catégorie 7 à 10 : Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve, mais toutes les séries doivent faire partie du Grand Prix. De plus, il est impératif que, pour chacun des sexes considérés, tous les joueurs du Grand Prix partent des mêmes marques de départ et le même jour.

Grand Prix de catégorie 8 à 10 : Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Les départs du 1^{er} jour pourront se faire par catégorie d'âge en respectant l'ordre des index. En revanche le dernier jour, les départs devront se faire obligatoirement dans l'ordre inverse des résultats, tous les joueurs pouvant concourir pour le titre.

Grand Prix de catégorie 4 à 6 : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les pros).

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Les horaires devraient être disponibles pour les joueurs au moins 3 jours avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
- Les départs devront se faire du trou n°1 ou de deux tees de départ (exemple : tees n°1 et n°10), et l'intervalle des départs ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes. Pour les Grands Prix de catégorie 8, 9, 10, les départs en shot gun peuvent être utilisés, mais ne sont pas recommandés (nombre de joueurs maximum : 72).
- Lors du 1er tour, le tirage des départs devrait se faire dans l'ordre croissant ou décroissant des index (pas de groupes mixtes). Si le club souhaite mettre en place des tranches horaires lors de ce 1^{er} tour, les départs à l'intérieur de ces tranches horaires devront se faire par ordre d'index (pas de groupes mixtes).
- Si un cut doit intervenir à la fin du 2ème tour, les départs du 2ème tour sont ceux du 1^{er} tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes départs.
- Lors des tours suivant le cut, ou lors du 2^{ème} tour d'un Grand Prix de 2 jours, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, dames et messieurs séparément (on peut alterner par 3 ou 4 groupes successifs de dames ou de messieurs).

Attention : s'il existe une épreuve associée de type Critérium ou autre (interdite pour un Grand Prix de catégorie 4, 5 ou 6), le Grand Prix est prioritaire et partira en tête pour tous les tours (sécurité en cas d'éventuelles interruptions de jeu).

Classements : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Dans le cas d'un Grand Prix comportant plusieurs séries, les vainqueurs du Grand Prix seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score de toutes les séries.

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play off "mort soudaine".

Aucun nom de sponsor ne figurera sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne figureront que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos FFGolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

8. JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la FFGolf, décrite en annexe, s'applique. De plus, le Comité de l'épreuve doit établir un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans cette limite.

Si un groupe dépasse cette limite et qu'il a perdu la distance sur le groupe précédent, en dehors de toutes circonstances particulières, tous les joueurs de ce groupe encourront deux coups de pénalité pour infraction à la Règle 6-7 : Retarder indûment le jeu; Jeu lent.

Le Comité de l'épreuve doit assurer la coordination entre le recording et le corps arbitral pour assurer le contrôle tout au long de l'épreuve.

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Annulation automatique des résultats individuels suite à une condamnation pour dopage :

Une violation des règlements antidopage en relation avec un contrôle en compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent et dont la décision est devenue définitive, conduit automatiquement à l'annulation des résultats individuels obtenus lors de cette compétition et toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix (notification au joueur et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale).

En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke-play au deuxième selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

10. DATES

Les dates des grands prix ne pourront être modifiées par les Clubs organisateurs et les Ligues après le 16 janvier 2007.

11. DROITS D'ENGAGEMENT ET GREEN-FEES

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 70 Euros.
- pour 3 jours de compétition : 90 Euros.
- pour 4 jours de compétition : 110 Euros.

- pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés en 1982 ou après), une réduction de 50 %
- pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 1989 ou après) : 15 Euros.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

12. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers :

Les conditions des prises en charge sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur. (Règle 4-2).

Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

13. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux règles du Statut Amateur.

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

14. FORFAITS (SCRATCH)

Le joueur peut annuler sa participation à un Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

En effet, un forfait (scratch) entraîne deux conséquences graves :

- 1) le joueur absent non excusé empêche un autre candidat de participer au Grand Prix ;
- 2) des frais interviennent dès l'enregistrement de l'inscription.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix sera refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

15. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement être envoyés, dans un délai de 48 heures après la clôture du grand prix, depuis "Elka" au centre serveur fédéral "FLEOLE".

16. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes ; hauteurs et fréquences : Lire § 5.2-4 du Vademecum sportif des Clubs.
Attention, ces normes sont impératives. Si votre intendant de terrain rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, contactez au plus vite la Commission Sportive de la ligue.

Piquetage et règles locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

17. CALCUL DE LA CATEGORIE D'UN GRAND PRIX

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Pour les messieurs, les 50 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. (à noter que pour les épreuves fédérales par équipes la catégorie obtenue sera limitée à 6)

Pour les dames, les 25 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.
Afin de garder la cohérence des tranches entre les messieurs et les dames le total des points des 25 meilleurs index sera ramené au ratio des 50 comme les messieurs.

Le calcul de la catégorie d'un grand prix se fait systématiquement à posteriori. Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un grand prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donné qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

Points rapportés par joueur

Idx arrondi messieurs	+4 et mieux	+3	+2	+1	0	1	2	3
Points	11	9	7	5	4	3	2	0.5

Index arrondi dames	+ 3 et mieux	+2	+1	0	1	2	3	4	5
Points	11	9	7	5	4	3	2	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
Moins de 30 points	10	Moins de 12 points
De 30 points à 59,5 points	9	De 12 points à 34,5 points
De 60 points à 119,5 points	8	De 35 points à 74,5 points
De 120 points à 214,5 points	7	De 75 points à 159,5 points
De 215 points à 279,5 points	6	De 160 points à 249,5 points
De 280 points à 340 points	5	De 250 points à 285 points
Plus de 340 points	4	Plus de 285 points

ffgolf®

Fédération Française de Golf

5.1-2-2

REGLEMENT GENERAL 2007 des EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Ce règlement est complété par :

- les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS

I - DEROULEMENT des EPREUVES

- I-1/ Comité de l'épreuve
- I-2/ tableau officiel
- I-3/ contrôle antidopage
- I-4/ balle
- I-5/ téléphones portables
- I-6/ voiturettes de golf et assimilées
- I-7/ comportement et étiquette
- I-8/ retard au départ
- I-9/ jeu lent
- I-10/ abandon et disqualification
- I-11/ recording et enregistrement des scores
- I-12/ cadet et chariot électrique

II - TROPHEES et COUPES

cf. REGLEMENTS GENERAUX SPECIFIQUES pour :

- Conditions de participation
 - Engagements
 - Non-participation et Infractions
 - Formes de jeu
-

NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS 2007

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables
car surlignés ainsi sauf dans ce chapitre.

Modification des formes de jeu des divisions 2007

Divisions Nationales :

1^{ère} division : pas de changement : 6 joueurs

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} divisions : 5 joueurs

Qualification : 5 cartes / les 4 meilleures cartes de chaque tour sont retenues.

Match Play : Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin / 5 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 3 simples consécutifs.

En cas d'égalité, le foursome est décisif.

Divisions Jeunes : 5 joueurs

Qualification : 5 cartes / les 4 meilleures cartes de chaque tour sont retenues.

Match Play : Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin / 5 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 3 simples consécutifs.

En cas d'égalité, le foursome est décisif.

Divisions Mid-Amateurs Dames :

Pas de changement : 4 joueuses

Divisions Seniors Dames :

Pas de changement : 4 joueuses

Divisions Mid-Amateurs Messieurs :

1^{ère} division : 6 joueurs

Modifications car année de transition afin de créer une 1^{ère} division à 16 clubs à partir de 2008.

Les 8 premières équipes de la qualification jouent pour le titre.

Les équipes classées de 9 à 12 se maintiennent dans la division.

2^{ème} division : 5 joueurs

Qualification : 5 cartes / les 4 meilleures cartes de chaque tour sont retenues.

Dans chaque poule, les 4 premières équipes de la qualification jouent pour la montée; les 2 finalistes montent en 1^{ère} division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division.

Match Play : Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin / 5 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 3 simples consécutifs.

En cas d'égalité le foursome est décisif.

3^{ème} division : 5 joueurs

Qualification : 5 cartes / les 4 meilleures cartes de chaque tour sont retenues.

Match Play : Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin / 5 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 3 simples consécutifs.

En cas d'égalité le foursome est décisif.

Modifications car année de transition afin de créer une 1^{ère} division à 16 clubs à partir de 2008 :

Les 6 premières équipes jouent pour la montée. Les vainqueurs montent dans la division supérieure.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division.

Divisions Seniors Messieurs :

1^{ère} division : 6 joueurs

Modifications car année de transition afin de créer une 1^{ère} division à 16 clubs à partir de 2008 :

Les 8 premières équipes de la qualification jouent pour le titre.

Les équipes classées de 9 à 12 se maintiennent dans la division.

2^{ème} division : Pas de changement / 6 joueurs

Les 4 premières équipes de la qualification jouent pour le titre.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division.

3^{ème} division : 6 joueurs

Modifications car année de transition afin de créer une 1^{ère} division à 16 clubs à partir de 2008 :

Les 6 premières équipes jouent pour la montée. Les vainqueurs montent dans la division supérieure.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division.

Modification des règlements généraux

Modification des procédures en cas d'intempéries ou circonstances exceptionnelles pour les épreuves par équipes et individuelles.

Grands Prix

Droits d'engagement : pour les joueurs de 25 ans et moins (nés en 1982 ou après), réduction de 50%.

Grand Prix de catégorie 8 à 10 : des classements spécifiques par catégories d'âge peuvent être créées.

Pour les Grands Prix de catégorie 8, 9, 10, les départs en shot gun peuvent être utilisés, mais ne sont pas recommandés, avec un nombre maximum de 72 joueurs.

Un club peut, s'il le souhaite, mettre en place des tranches horaires lors du 1^{er} tour de son Grand Prix.

Les départs à l'intérieur de ces tranches horaires devront alors se faire par ordre d'index (pas de groupes mixtes).

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Championnat de France des Jeunes / Juniors

La catégorie "Cadets" est retirée de ce Championnat et regroupée avec les Juniors dans un championnat en stroke play intégral.

Championnat de France par équipes Mid-Amateurs Dames

En 2007, un club pourra avoir un maximum de 2 équipes dans ce championnat.

Championnat de France par équipes Benjamins-Minimes

Les équipiers, et seulement les équipiers, sont autorisés à caddeyer.

Uniquement 1 benjamin obligatoire par tour de stroke play.

Pour la phase finale en match play, 1 benjamin obligatoire pour les simples.

Promotion (Organisation des éliminatoires régionales)

Passage de 6 à 5 joueurs pour les interclubs nationaux, mid-amateurs messieurs et benjamins-minimes.

Plus de limitation d'index pour les joueurs.

Modification des règlements particuliers

Trophée Lignel : date limite d'inscription des joueurs : 1 mois avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Golf Pitch & Putt

Fin de la limitation du nombre de clubs autorisés (3 clubs dont 1 putter).

Mérite Amateur

Pour les dames, les 25 meilleurs index rapportent des points pour le calcul de la catégorie. Les épreuves continentales de catégorie 10, à l'exception des Championnats exclusivement Jeunes, qui ne totaliseront pas un nombre de points rapportés par joueurs au moins égal aux points des places attribués en stroke-play, ne bénéficieront pas des points comptant pour le Mérite Amateur.

Divers

Le système des "Extra Day Scores" (scores réalisées en dehors d'une compétition officielle) pour la gestion des index n'est acceptable que pour les joueurs de catégories 2 à 5. Ce système ne peut pas être utilisé pour les joueurs de catégorie 1 (jusqu'à 4.4). De plus, en aucun cas un joueur de catégorie 2 ne peut devenir joueur de catégorie 1 sur la base d'Extra Day Scores.

Internationaux de France Vétérans

Cut après 36 trous : les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Championnat de France Seniors Dames

Remise en place du Championnat de France Seniors Dames.

Règlement général des épreuves par équipes

Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis à la FFGolf.

Phase de qualification pour le tableau de match play : Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé. Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

En championnat par division, si au terme d'un ou des tours de stroke play, une équipe a plus d'un score non valide, elle prendra la dernière place dans le tableau.

Epreuves individuelles

Dans le cas où son forfait n'est pas notifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement d'épreuve par catégorie d'âge, de l'épreuve de catégorie d'âge supérieure).

REGLEMENTS SUPPRIMES 2007

- Système de "double pénalité" lors de la disqualification d'un joueur en cas d'infraction aux règlements.
- Bonus d'organisation du "Cadence Tour FFGolf" au sein du Mérite National Espoir des Ecoles de Golf.
- Golf Pitch & Putt : suppression de la limite de 3 clubs dont 1 putter.

I –DEROULEMENT des EPREUVES**I-1/ COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve devra comporter au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant de la Ligue ou de la Fédération et 1 arbitre désigné par la Ligue (pour une épreuve nationale, désigné par le Comité des Règles).

Les membres du Comité ne devraient pas disputer l'épreuve.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Sportive Nationale de la FFGolf ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies aux Règles de Golf 33 et 34.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Direction Sportive ou du Comité des Règles. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

I-2/ TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

I-3/ CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Annulation automatique des résultats individuels suite à une condamnation pour dopage :

Une violation des règlements antidopage en relation avec un contrôle en compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent, et dont la décision est devenue définitive, conduit automatiquement à l'annulation des résultats individuels obtenus lors de cette compétition et toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix (notifiée au joueur et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale).

En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke-play, au second selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

Sanctions automatiques à l'encontre des équipes suite à une condamnation pour dopage :

Si plus d'un membre de l'équipe sportive s'avère avoir commis une violation des règles antidopage durant une compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent, et dont la décision est devenue définitive, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix (notifiée à l'équipe et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale). En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke-play, au second selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

A compter du jour où le contrôle est effectué et en fonction des résultats enregistrés, l'équipe sera, le cas échéant, rétrogradée en division inférieure. Dans cette hypothèse, c'est l'équipe la mieux classée de la qualification, perdante de son match en barrage, qui sera rattrapée.

I-4/ BALLE

L'épreuve sera disputée exclusivement avec des balles figurant sur la dernière liste en vigueur des balles approuvées par le Royal & Ancient Golf Club of Saint-Andrews et l' U.S.G.A.
Infraction : Disqualification.

I-5/ TELEPHONES PORTABLES

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est interdite. De plus, les téléphones portables doivent être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs.

- 1^{ère} infraction : Avertissement officiel
 2^{ème} infraction : Stroke play : deux coups de pénalité.
 Match play : perte du trou ;

Match play ou Stroke play : dans le cas d'une infraction entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

- 3^{ème} infraction : Disqualification.

I-6/ VOITURETTES DE GOLF ET ASSIMILEES

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve. On distingue deux types d'infraction selon leurs auteurs :

1. Joueur ou cadet :

1^{ère} infraction :

- Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite; pénalité maximale par tour : quatre coups.

- Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, le score du match doit être ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite ; déduction maximale par tour : deux trous.

Match play ou Stroke play : dans le cas d'une infraction entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

2^{ème} infraction : Disqualification.

2. Capitaine ou personne autorisée à donner des conseils :

1^{ère} infraction : Avertissement officiel2^{ème} infraction : Exclusion du terrain3^{ème} infraction : Disqualification de l'équipe.

I-7/ COMPORTEMENT et ETIQUETTE

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.), ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera pénalisé sans avertissement préalable. Si le comportement incorrect intervient entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique sur le trou suivant.

1^{ère} infraction : Stroke-play, 2 coups de pénalité et Match-play, perte du trou

2^{ème} infraction : Disqualification.

Dans le cas d'insultes à un membre du Comité ou à un arbitre, de jet de club dangereux ou de manquement grave à l'étiquette, le joueur sera immédiatement disqualifié. De plus, le Comité de l'épreuve aura la possibilité de disqualifier le joueur pour la totalité de l'épreuve.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. Pour les interclubs, les équipiers devraient porter la même tenue.

La réglementation en matière de logos et inscriptions publicitaires figure dans le Statut Amateur.

Pendant un tour de toute compétition de jeunes (21 ans et moins), individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

I-8/ RETARD AU DEPART

Application systématique de la Note de la Règle 6-3.

I-9/ JEU LENT

Les procédures en vigueur édictées par le Comité des Règles de la FFGolf et la Commission Sportive Nationale, décrites en annexe, s'appliquent. De plus, le Comité de l'épreuve doit établir un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans cette limite.

Le Comité de l'épreuve et les arbitres auront toute autorité pour la faire respecter.

I-10/ ABANDON ET DISQUALIFICATION

Un abandon au cours d'un tour conventionnel ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou de maladie dûment constatés.

Pendant le déroulement d'un tour conventionnel, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter soit terminer le tour en cours, sauf dans le cas d'insultes à un membre du Comité ou à un arbitre, de jet de club dangereux ou de manquement grave à l'étiquette, cas pour lesquels le joueur devra immédiatement quitter le terrain.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour conventionnel si sa disqualification a été prononcée au préalable.

I-11/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec leurs co-compétiteurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte "aussitôt que possible" et donc contrevenant à la Règle de Golf 6-6.b.
- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, selon les termes de la Règle 6-6.c, lorsque le joueur aura quitté la pièce de recording.

I-12/ CADET et CHARIOT ELECTRIQUE

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (21 ans ou moins), seuls les compétiteurs sont autorisés à caddeyer. De plus, les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Exception : pour le Championnat de France individuel des jeunes (poussins, benjamins, minimes), les cadets sont interdits.

1^{ère} infraction :

Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite; pénalité maximale par tour : quatre coups.

Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, le score du match doit être ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite ; déduction maximale par tour : deux trous.

Match play ou Stroke play : dans le cas d'une infraction entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

2^{ème} infraction : Disqualification.

II - TROPHEES ET COUPES

GRAVURE : Lorsqu'un trophée ou une coupe sont en jeu, ils seront confiés pendant un an au club du vainqueur qui se chargera de la gravure. Ce club fera parvenir le trophée ou la coupe au golf où l'épreuve se joue l'année suivante, un mois avant le début de son déroulement.



Fédération Française de Golf

5.1-2-2-1

**REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE 2007 des EPREUVES FEDERALES INTERCLUBS
par EQUIPES**

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
et par le règlement particulier de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les conditions des règlements particuliers prévalent
sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

Sommaire

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ pour les clubs
- I-2/ pour les équipiers
 - 2-1/ équipiers
 - 2-2/ index pris en compte
 - 2-3/ capitaine et personne autorisée à donner des conseils

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs et entraînements
- II-4/ réunion des capitaines

**III - NON-PARTICIPATION
et INFRACTIONS**

- III-1/ non-participation
- III-2/ Infractions - disqualification d'une équipe

IV - FORME de JEU

PHASE FINALE MATCH PLAY

- IV-1/ phase de qualification
- IV-2/ phase finale
 - 2-1 tableau
 - 2-2 forme de jeu
 - 2-3 ordre de jeu
 - 2-4 MATCH PLAY : Fiche ordre de jeu
- IV-3/ équipiers absents
- IV-4/ égalité
- IV-5/ intempéries (1^{ère} div messieurs et dames)
- IV-6/ intempéries (autres divisions)
- IV-7/ évolution en division

V - FORME de JEU

STROKE PLAY INTEGRAL

- V-1/ éligibilité
- V-2/ infractions aux règlements
- V-3/ égalité
- V-4/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION**I-1/ POUR LES CLUBS**

Seuls peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les golfs Pitch & Putt ;
- les associations d'entreprise affiliées ;

qui doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Un club peut avoir un maximum de 3 équipes dans les divisions messieurs et dames.

Un club peut avoir un maximum de 2 équipes dans les divisions jeunes, mid-amateurs et seniors.

Un club peut avoir un maximum de 1 équipe dans les divisions du golf d'entreprise.

Tout club accédant à une division supérieure s'engage à recevoir sur son terrain une division l'année suivante.

Si, pour des raisons exceptionnelles qui seront appréciées par la Commission Sportive Nationale, un club ne pouvait remplir cette obligation, il devra s'engager à organiser une autre épreuve fédérale ou une épreuve de Ligue.

I-2/ POUR LES EQUIPIERS**I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT :**

a) Etre membres permanents du club qu'ils représentent et licenciés de l'association sportive de ce club.

Dans le cadre d'une création de licence ou d'un transfert de club de licence, celui-ci aura dû intervenir avant le 1^{er} avril de l'année de l'épreuve.

Exception : Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être membres de l'association d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise au 1^{er} jour de l'épreuve ;
- être licenciés dans un club avec terrain ou dans l'A.S. d'entreprise qu'ils représentent. Dans le cadre d'une création de licence ou d'un transfert d'Association d'entreprise, celui-ci aura dû intervenir avant le 1^{er} avril de l'année de l'épreuve.

Les joueurs d'entreprise licenciés dans un club avec terrain (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront être rattachés comme membres de l'association d'entreprise qu'ils représentent. (voir procédure par l'extranet).

Les licenciés "Indépendants" ne seront en aucun cas autorisés à jouer ces épreuves.

*Règle générale : le salarié titulaire membre des équipes doit exercer son activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

b) Etre titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :

- de la licence FFGolf de l'année en cours
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du club ou de la Fédération.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Dans un championnat par divisions, dans le cas où un club a plusieurs équipes inscrites, un équipier ne peut **jouer** que dans une seule équipe au cours de la même année (le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu).

Exemple : un équipier ayant joué en 3^{ème} division nationale ne peut participer à la promotion avec l'équipe 2 de son club, mais il pourra (sous réserve d'éligibilité) jouer en division mid-amateurs ou seniors.

I-2-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole 1 mois jour pour jour avant le 1^{er} jour de l'épreuve. Un joueur licencié FFGolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

Exception : pour l'Interclubs Jeunes Filles, l'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole à la date limite d'inscription des joueuses, soit 7 jours plein avant le début de l'épreuve.

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe devra répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur. Deux équipes, ou plus, ne peuvent avoir le même capitaine lors d'une même épreuve.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Note de la Règle de Golf n° 8.

Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

Rappel : Dans ce cas, si le capitaine est un joueur, il ne pourra, pendant qu'il joue, donner des conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Décision 8-2).

Si la personne désignée n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la Règle de Golf n°8.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

Infraction au règlement général des épreuves fédérales :

- 1^{ère} infraction : Avertissement
- 2^{ème} infraction : Exclusion du terrain
- 3^{ème} infraction : Disqualification de l'équipe

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait par l'Extranet. Voir la procédure d'inscription dans le § 5.1-3-4.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de la dite épreuve.

La date limite d'inscription d'un club est d'un mois avant le premier jour de l'épreuve.

Exception : pour une équipe en Division c'est la date limite d'inscription des équipiers.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Exception : Coupe de France par équipes-Trophée Jean Lignel : 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers sera égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Les droits d'engagement, débités sur le compte de licence du club, sont de :

- 400 euros pour une épreuve de 5 jours
- 300 euros pour une épreuve de 4 jours
- 250 euros pour une épreuve de 3 jours
- 40 euros pour les épreuves du golf d'entreprise (+ 160 euros versés au club organisateur)

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive Nationale de la FFGolf avant le début de l'épreuve.

Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par fax. Dans le cas contraire, le club sera exclu de cette même épreuve l'année suivante. Exception : concernant les épreuves par divisions, la C.S.N. pourra prendre toute sanction adaptée.

Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis à la FFGolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS et ENTRAINEMENTS

La FFGolf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte seront affichées sur le tableau officiel la veille du jour concerné

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les clubs participants devront contacter directement le club organisateur.

II-4/ REUNION des CAPITAINES

La réunion des capitaines se tiendra à 19 h la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire. (En particulier pour les qualifications régionales). Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui sera communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

III - NON-PARTICIPATION et INFRACTIONS

III-1/ NON-PARTICIPATION D'UNE OU DE PLUSIEURS EQUIPES

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play sera quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- ne sera pas remplacée,
- prendra la dernière place dans le tableau,
- descendra automatiquement de division.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de match play sera considérée comme n'ayant pas participé.

III-2/ INFRACTIONS AUX REGLEMENTS; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

Lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, si une équipe a fait jouer un équipier :

- ne répondant pas aux conditions de participation ou,
- ayant été sanctionné par un organe disciplinaire fédéral compétent pour violation des règles de golf, de l'étiquette ou des règlements anti-dopage et dont la décision est devenue définitive,

alors l'équipe sera disqualifiée. Les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix (notifiée à l'équipe et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale). En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la Commission Sportive Nationale. La C.S.N. prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

IV - FORME de JEU des INTERCLUBS AVEC PHASE FINALE en MATCH PLAY

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY :

6 joueurs dans les divisions seniors messieurs et en 1^{ères} divisions nationales dames, messieurs et mid-amateurs messieurs

5 joueurs dans les divisions jeunes, messieurs (Div.2-3-4), dames (Div.2-3), et mid-amateurs messieurs (Div.2-3)

5 joueurs dans les divisions du golf d'entreprise

4 joueuses dans les divisions mid-amateurs dames et seniors dames

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe sera égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Exception pour l'interclubs féminin des moins de 17 ans : En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant la carte non prise en compte Benjamins/Minimes; puis le meilleur score Benjamins/Minimes; puis le 2^{ème} meilleur score Benjamins/Minimes.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à tous les autres. De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prendra la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

L'entraînement est interdit dès le 1^{er} jour de l'épreuve et le restera jusqu'à la publication officielle des résultats de la qualification. Pénalité : Disqualification du joueur pour la suite de l'épreuve.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :

- avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, elle prendra la dernière place dans le tableau et descendra automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle ne sera pas remplacée, conservera sa place dans la composition du tableau de match-play et son adversaire désigné gagnera par forfait.

b) si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du Paragraphe III-2, elle ne sera pas remplacée et son adversaire désigné gagnera par forfait.

IV-2/ PHASE FINALE

IV-2/ 1 TABLEAU

A) Division à 16 clubs

Le tableau de match play de la phase finale sera établi d'après le classement de la qualification.

a) Pour le titre

Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les quarts de finale selon cet ordre : 1/8, 4/5, 2/7, 3/6.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

b) pour les barrages

Les huit dernières équipes de la qualification sont qualifiées pour les barrages constitués en 2 poules : 9-12-13-16 / 10-11-14-15.

Les deux clubs de chaque poule ayant le plus de victoires se maintiendront dans la division, les deux autres clubs descendront en division inférieure. En cas d'égalité, les clubs seront départagés au nombre de points gagnés contre les autres équipes ex aequo puis l'ordre de la qualification sera utilisé.

Note : les matchs du 3ème tour de barrage sans incidence sur le classement final de la poule ne seront pas joués (sauf accord des Capitaines des équipes concernées).

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, même si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

B) Division à 12 clubs

Le tableau de match play de la phase finale sera établi d'après le classement de la qualification.

Les quatre premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les demi-finales selon cet ordre : 1/4, 2/3.

Les huit dernières équipes de la qualification sont qualifiées pour les barrages selon cet ordre : 7/10, 8/9, 6/11, 5/12.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

IV-2/ 2 FORME DE JEU

Selon la division la forme de jeu est différente :

1^{ères} divisions dames, messieurs, et mid-amateurs messieurs (36 trous par jour) :

Forme de jeu normale : 3 foursomes le matin et 6 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 4 simples consécutifs.

Divisions jeunes, dames (Div.2-3), messieurs (Div.2-3-4) et mid amateurs messieurs (Div.2-3) (36 trous par jour) :

Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin et 5 simples l'après-midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 3 simples consécutifs.

En cas d'égalité au terme du match, le foursome est décisif.

Divisions mid amateurs dames (36 trous par jour) :

1 foursome et 2 simples consécutifs.

Divisions seniors dames (18 trous par jour) :

1 foursome et 2 simples consécutifs.

Divisions seniors (18 trous par jour) :

1 foursome et 4 simples consécutifs.

Divisions du golf d'entreprise (36 trous par jour) :

Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin et 3 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 2 simples consécutifs.

IV-2/ 3 ORDRE DE JEU

Tout camp, en simple ou en foursome, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des simples ou des foursomes perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match sera perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match sera perdu, et ainsi de suite.

Si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple sera annulé (les points seront partagés).

IV-2/ 4 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

La fiche d'ordre de jeu des foursomes doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome de son équipe.

La fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

Néanmoins, et afin d'éviter des oublis, il est fortement recommandé au capitaine de remettre sa fiche d'ordre de jeu des simples en même temps que celle des foursomes. Il pourra toujours la modifier jusqu'à 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

Note : Dans le cas où un ou plusieurs foursomes sont impliqués dans un play-off :

1. Ceci ne modifiera pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu des simples peut être modifiée.
2. L'heure de départ du 1^{er} match ne sera pas décalée et concernera le premier simple figurant dans les ordres de jeu de chaque équipe, dont les 2 adversaires ne sont pas impliqués dans un play-off, et ainsi de suite.

Exception : cas où tous les foursomes d'un match sont en play-off.

IV-2/ 4-1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des foursomes remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-2/ 4-2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe délivrée par la FFGolf, lors de la réunion des capitaines.

Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des simples remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-3/ EQUIPIERS ABSENTS

Un foursome forfait ou un foursome dont l'un des équipiers est absent, ou pour les simples l'équipier est forfait ou absent, perd son match.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" ou "ordre de jeu forme réduite" n'est pas complète, le ou les équipiers absents seront obligatoirement placés en dernier sur la feuille de match.

IV-4/ EGALITE

En cas d'égalité au terme du match, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

IV-5/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES (1^{ères} Divisions Messieurs et Dames)

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Forme de jeu normale : 3 foursomes et 6 simples.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 4 simples consécutifs.

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au paragraphe IV-2/4 pour les simples.

I) Qualification en stroke play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

II) Phase de match play

A) Phase finale

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard. Dès lors, les matchs reprendront en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- Si le tour a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
 - Si au moins un foursome est terminé, le ou les points obtenus restent acquis ; le ou les foursomes non terminés sont annulés. La reprise du jeu se fait avec les 6 simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il sera repris en l'état.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, alors le titre sera attribué à l'équipe la mieux classée de la qualification encore en course pour le titre.

B) Barrages

Les barrages se jouent en 3 fois 18 trous en forme de jeu réduite, soit trois demi-journées et le Comité dispose de cinq demi-journées. Ainsi, tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il repoussera le jeu des barrages jusqu'au dernier jour de la compétition.

Dans le cas où les deux premiers tours de barrages n'ont pu être joués dans leur intégralité au dernier soir de l'épreuve, ce sont les équipes les mieux classées de la qualification qui se maintiennent dans la division. Si le dernier soir de la compétition, le 3ème tour de barrage n'a pu s'achever et que le ou les matchs en cours peuvent avoir une incidence sur le classement final de la poule, les équipes concernées par le résultat de ce ou de ces matchs seront départagées par leur classement dans la qualification.

IV-6/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES (Autres divisions)

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Divisions à 5 joueurs :

Forme de jeu normale : 2 foursomes et 5 simples.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 3 simples consécutifs sur 18 trous; en cas d'égalité au terme du match, le foursome est décisif.

Divisions à 6 joueurs :

Forme de jeu normale : 3 foursomes et 6 simples.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 4 simples consécutifs sur 18 trous;

Exception : pour les interclubs mid-amateurs dames, seniors dames et seniors messieurs : pas de forme de jeu réduite spécifique.

Forme de jeu normale golf d'entreprise : 2 foursomes et 3 simples.

Forme de jeu réduite du golf d'entreprise : 1 foursome et 2 simples consécutifs sur 18 trous.

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au paragraphe IV-2/4 pour les simples.

I) Qualification en stroke play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shotgun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

II) 1ère division**A) Phase finale**

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivant en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard. Dès lors, les matchs reprendront en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- Si le tour a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
 - Si au moins un foursome est terminé, le ou les points obtenus restent acquis ; le ou les foursomes non terminés sont annulés. La reprise du jeu se fait avec les 5 simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il sera repris en l'état.

Si, le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, alors le titre sera attribué à l'équipe la mieux classée de la qualification encore en course pour le titre.

B) Barrages

S'il ne reste pas suffisamment de temps pour disputer le tour en match play dans sa configuration normale, la procédure suivante doit être appliquée :

Si le tour n'a pas encore commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.

Si le tour a commencé dans la configuration normale, et que le Comité considère qu'il ne reste plus assez de temps pour terminer l'épreuve avec le tour en forme de jeu normale, le tour doit être modifié selon les dispositions suivantes :

Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.

Si un ou deux foursomes sont terminés, le ou les points obtenus restent acquis ; le ou les foursomes non terminés sont annulés. La reprise du jeu se fait avec les 5 simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

Si, le dernier soir de l'épreuve, des matchs de barrage ne sont pas terminés, ce sont les équipes les mieux classées de la qualification encore en course pour le titre qui se maintiennent dans la division.

III) autres divisions

Phase finale et barrages : S'il ne reste pas suffisamment de temps pour disputer le tour en match play dans sa configuration normale, la procédure suivante doit être appliquée :

Si le tour n'a pas encore commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.

Si le tour a commencé dans la configuration normale, et que le Comité considère qu'il ne reste plus assez de temps pour terminer l'épreuve avec le tour en forme de jeu normale, le tour doit être modifié selon les dispositions suivantes :

Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.

Si un ou deux foursomes sont terminés, le ou les points obtenus restent acquis ; le ou les foursomes non terminés sont annulés. La reprise du jeu se fait avec les 5 simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

Si le dernier soir prévu de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve :

- en 1/2 finale, ce sont les équipes les mieux classées de la qualification encore en course pour le titre qui montent dans la division supérieure.
- en barrage, ce sont les équipes les mieux classées de la qualification encore en course pour le titre qui se maintiennent dans la division.

IV-7/ EVOLUTION en DIVISION

Les équipes d'un même club pourront évoluer dans la même division (sauf en 1ère division) mais jamais dans la même poule.

Si par le jeu des montées ou des descentes, un club a plus d'une équipe en 1ère division ou ses 3 équipes en 2ème division, alors la ou les équipes excédentaires seront obligatoirement rétrogradées en division inférieure et remplacées par le club perdant en demi finale dans l'ensemble de la division inférieure (A,B, etc.) selon les critères suivants : (cf. page 383)

- nombre de points acquis par le club dans la division d'âge concernée au Mérite des clubs de l'année précédente,
- puis, si l'égalité persiste, le nombre de points acquis dans le Mérite des clubs par les joueurs de la catégorie d'âge concernée au Mérite Amateur,

Priorité étant donné, dans tous les cas, au club figurant au Mérite des clubs.

En cas de disparition de l'Association Sportive ou de radiation d'un club, l'équipe sera remplacée par l'équipe de la division inférieure la mieux classée selon les critères précédents ou dans le classement performance des écoles de golf de l'année précédente pour les divisions jeunes.

V - FORME de JEU des INTERCLUBS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Note : en fonction du nombre d'équipes inscrites, le déroulement de l'épreuve peut se dérouler sur plusieurs journées (voir règlements spécifiques).

L'entraînement est interdit dès le 1^{er} jour de l'épreuve et le restera jusqu'à la publication officielle des résultats. Pénalité : Disqualification du joueur pour la suite de l'épreuve.

V-1 ELIGIBILITE ET CONFORMITE AU REGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

V-2 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'aura pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve sera disqualifiée.

V-3 EGALITE

Les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

V-4 INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée.

Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

5.1-2-2-2

REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE 2007 des EPREUVES FEDERALES INDIVIDUELLES en SIMPLE et en DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I – CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ participants
- I-2/ index
- I-3/ étrangers

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagements
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs

III - FORME de JEU PHASE FINALE EN MATCH PLAY

- III-1/ phase de qualification
 - 1-1/ départage des ex aequo
 - 1-2/ play-off / qualification
 - 1-3/ composition du tableau
- III-2/ phase finale
- III-3/ intempéries

IV - FORME de JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

- IV-1/ phase de qualification : cut
- IV-2 / départage des ex aequo
- IV-3/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

1°/ Etre titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve :

- de la licence FFGolf de l'année en cours
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, enregistré auprès du club ou de la Fédération

2°/ Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

3°/ Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui sera pris en compte.

Un joueur licencié FFGolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la FFGolf : remplir toutes les conditions du §I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions 2 et 3 du § I-1.

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement en utilisant le "Formulaire d'inscription à une Épreuve Fédérale Individuelle" disponible sur le site internet de la FFGolf : www.ffgolf.org rubrique "Golf Amateur / Suivi des inscriptions", auquel devra être joint le paiement dont le montant correspondra aux droits d'inscription précisés sur le formulaire.

La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de la dite épreuve.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite d'inscription de l'épreuve.

Les droits d'engagement sont de 50 euros par participant et de 15 euros pour les participants âgés de 21 ans et moins (nés en 1986 ou après).

II-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive Nationale de la FFGolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par fax.

Dans le cas où le forfait est notifié après midi la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident maladie etc.) Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la FFGolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La FFGolf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les horaires seront disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du club organisateur.

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY : Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

NOTE : Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire de la qualification sera établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE SERA LE CLASSEMENT DEFINITIF,
sauf pour les cas particuliers ci-dessous :

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ils seront remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne seront pas remplacés, conserveront leur place dans la composition du tableau de match-play et leur adversaire désigné gagnera par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés et leur adversaire désigné gagnera par forfait.

Exception : 1^{ère} place

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement provisoire, ils joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour se départager. Seule la 1^{ère} place est concernée par le play-off.

La première place de la qualification sera obligatoirement attribuée au vainqueur du play-off. Pour les besoins de la composition du tableau de match-play, les autres compétiteurs concernés par ce play-off conserveront leur ordre relatif du classement provisoire, et ce, quel que soit leur ordre d'élimination dans le play-off (cf. ci-dessous : "play-off / qualification").

Exception : dernières places qualificatives

Si un ou plusieurs compétiteurs ayant terminé au-delà de la 32^{ème} place du classement provisoire ont réalisé le même score que le 32^{ème}, il y aura alors play-off pour les dernières places qualificatives. Tous ceux qui ont réalisé le score du 32^{ème} du classement provisoire, y compris ceux en deçà de la 32^{ème} place, joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour déterminer les qualifiés requis.

Pour les besoins de la composition du tableau de match-play, les qualifiés, quel que soit leur ordre de qualification dans le play-off, conserveront leur ordre relatif du classement provisoire.

(cf. ci-dessous : "play-off / qualification").

III-1-2/ PLAY-OFF / QUALIFICATION

Les play-off se dérouleront :

- en "mort soudaine", selon les Règles du stroke play ;
- aux heures et dans l'ordre des trous fixés par le Comité de l'Epreuve et portés à la connaissance des compétiteurs devant le tableau d'affichage aussitôt après l'affichage officiel des résultats.

Il est de la responsabilité des compétiteurs concernés d'être présents au départ des play-off.

Dans le cas où des participants au play-off ne se présentent pas au départ et que ceci entraîne un nombre de qualifiés inférieur à celui prévu au règlement, il ne sera pas fait appel à d'autres compétiteurs.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne seront pas reportés au lendemain et le classement provisoire deviendra le classement définitif.
- Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le resteront. Ceux encore impliqués dans le play-off seront départagés par le classement provisoire de la qualification.

III-1-3/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE: MATCH PLAY:

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne pourra être partagé : les adversaires continueront à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2^{ème} jour, alors ce second tour de qualification sera annulé. Ce sera le classement provisoire du premier tour qui deviendra le classement de la qualification.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale sera réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve :

le titre revient au joueur(se) le mieux classé(e) de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL**IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT**

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils seront remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre du classement.
- après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire sera établi en utilisant le départage sur le dernier tour puis les 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE SERA LE CLASSEMENT DEFINITIF

Exception pour la 1^{ère} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement provisoire, ils joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour se départager. Seule la 1^{ère} place est concernée par le play-off.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition sera annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-2-3 REGLEMENTS PARTICULIERS

5.1-2-3-1 PAR EQUIPES JEUNES

Interligues poussins	page 52
1 ^{ère} division nationale benjamins-minimes	page 56
2 ^{ème} division nationale benjamins-minimes / Poules A et B	page 57-58
3 ^{ème} division nationale benjamins-minimes / Poules A, B,C et D	page 59-62
Interclubs promotion benjamins-minimes / Phase inter-régionale	page 63-64
Interclubs féminins des moins de 17 ans	page 65

5.1-2-3-2 PAR EQUIPES DAMES

1 ^{ère} division nationale / Trophée Golfer's Club	page 68
2 ^{ème} division nationale / Poules A et B	page 69-70
3 ^{ème} division nationale / Poules A, B, C et D	page 71-74
Interclubs promotion / Phase inter-régionale	page 75-76
1 ^{ère} division nationale Mid-Amateurs / Trophée Cotnaréanu	page 79
2 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A et B	page 80-81
3 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A, B, C et D	page 82-85
Interclubs promotion Mid-Amateurs / Phase inter-régionale	page 86-87
1 ^{ère} division nationale Seniors / Trophée de la Commission Féminine	page 90
2 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A et B	page 91-92
3 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A, B, C et D	page 93-96
Interclubs promotion Seniors / Phase inter-régionale	page 97-98

5.1-2-3-3 PAR EQUIPES MESSIEURS

1 ^{ère} division nationale / Trophée Gounouilhou	page 103
2 ^{ème} division nationale / Poules A et B	page 104-105
3 ^{ème} division nationale / Poules A, B, C et D	page 106-109
4 ^{ème} division nationale / Poules A, B, C, D, E, F, G et H	page 110-117
Interclubs promotion / Phase inter-régionale	page 118-119
1 ^{ère} division nationale Mid-Amateurs / Trophée Puiforcat	page 122
2 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A et B	page 123-124
3 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A, B, C et D	page 125-128
Interclubs promotion Mid-Amateurs / Phase inter-régionale	page 129-130
1 ^{ère} division nationale Seniors / Trophée de la Saint Sauveur	page 133
2 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A et B	page 134-135
3 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A, B, C et D	page 136-139
Interclubs promotion Seniors / Phase inter-régionale	page 140-141
Coupe de France Messieurs / Trophée Jean Lignel	page 142

INTERLIGUES POUSSINS

Du 30 Juillet au 03 Août 2007

GOLF NATIONAL

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com

@ : www.golf-national.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les ligues : Ouvert aux ligues de la ffgolf qui ne peuvent engager qu'une seule équipe.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans un club de la ligue ou pour les joueurs indépendants avoir leur lieu de résidence dans la ligue.

Poussins : 11 et 12 ans, nés en 1995 et 1996

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot Electrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Important : Le surclassement en catégorie Poussin des enfants de 10 ans, nés en 1997, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du **certificat médical spécifique** qui est à retirer obligatoirement auprès de la ffgolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste. (Le capitaine de l'équipe doit impérativement fournir ce certificat lors de la réunion des capitaines (voir § 5.1-3.1).

FORME DE JEU

Interligues par équipes mixtes (deux filles minimum)

① Phase de qualification :

3 greensomes stroke play / 9 trous. Les 2 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale : Constitution des Tableaux

Tableau A : du 1^{er} au 16^{ème}

Les ligues se rencontrent suivant un tableau de matchs à 16 équipes sans jamais être éliminées.

3 greensomes / match play. La composition peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous.

Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome. Le total des 3 donne le résultat final.

A l'issue d'un tour, en cas d'égalité parfaite, les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en mort soudaine. Ce greensome sera obligatoirement composé de deux des 6 joueurs ayant disputés ce tour.

Les Ligues jouent un minimum de 6 tours et un maximum de 8 tours (suivant qu'elles aillent en barrage ou non).

Tableau B : du 17^{ème} au dernier

En fonction du nombre de Ligues composant le Tableau B, une formule de jeu sera aménagée sur place pour obtenir un classement de la 17^{ème} à la dernière place. (Dans le même esprit que le Tableau A)

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons. Dans ce cadre, les distances de jeu préconisées devront approcher 5000 mètres pour les filles et 5400 mètres pour les garçons.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation sur Internet : www.netffg.net avant le samedi 30 juin 2007 minuit.

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le dimanche 22 juillet 2007 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

PLANNING DES INTERLIGUES POUSSINS 2007

AIGLE	Dimanche 29	Lundi 30	Mardi 31	Mercredi 01	Jeudi 02	Vendredi 03
Entraînement	Toute la journée					
Qualification		Palmola – 09h				
Match-Play Tour 1			Tab A Augusta : 8h – 11h27			
Match-Play Tour 2			Tab A St Andrews : 12h15 – 15h42			
Match-Play Tour 3 (1er barrage)			Tab A St Andrews : 16h30 – 17h42			
Match-Play Tour 4				Tab A Augusta : 8h – 11h27		
Match-Play Tour 5				Tab A St Andrews : 12h30 – 15h57		
Match-Play Tour 6 (2ème barrage)					Tab A St Andrews : 8h – 9h39	
Match-Play Tour 7					Tab A Augusta : 13h – 16h27	
Match-Play Tour 8						Tab A : 8h – 11h27

Le parcours de l'AIGLE est aménagé de la façon suivante pour le déroulement des rencontres :

PALMOLA - (pour la qualification greensomes stroke-play) trous : 1-2-3-4-14-15-16-17-18

AUGUSTA - (pour les tours de matchs-play) trous : 5-6-7-8-9-10-11-12-13

ST ANDREWS - (pour les tours de matchs-play) trous : 4-14-15-16-17-18-1-2-3

Le Tableau B est aménagé en fonction du nombre d'équipes. Les horaires sont identiques, les parcours sont opposés au Tableau A.

Palmarès prévu à 14h30 le vendredi 03 Août.

DIVISIONS JEUNES 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur 2006 : RCF LA BOULIE	Finaliste 2006 : AIX-MARSEILLE
NANTES ERDRE	SAINT-LAURENT
CICE BLOSSAC	NIMES CAMPAGNE
BONDUES	VALESCURE
Montent de 2 ^{ème} Division	
PARIS COUNTRY CLUB	BIARRITZ
AMNEVILLE	STRASBOURG

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

NANCY AINGERAY	MIONNAY LA DOMBES
LES BOULEAUX	SAINT CYPRIEN
SAINT GERMAIN	BRIVE
TINA	BORDELAIS
AIX LES BAINS	ESPALAIS
TOULOUSE VIEILLE	VOLCANS

DEUXIEME DIVISION POULE B

EVREUX	BUSSY
CHANTILLY	TOURAIN
CASTRES GOURJADE	BORDEAUX LAC
MEDOC	MARCILLY
OZOIR LA FERRIERE	SAINT CLOUD
VALQUEVEN	SAINT DONAT

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

LIMERE	LA PICARDIERE
CAEN	DEAUVILLE
BADEN	DINARD
LA FRESLONNIERE	SAINT NOM LA BRETECHE
RCF LA BOULIE 2	YVELINES
NATIONAL	BASSIN BLEU

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

METZ CHERISEY	NANCY PULNOY
PRUNEVILLE	TROYES
ROSNY SOUS BOIS	JOYENVAL
LE PRIEURE	AMIENS
WIMEREUX	FORET VERTE
LERY POSES	COMPIEGNE

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

CHANTACO	ARCACHON
LA NIVELLE	PAU GOLF CLUB 1856
TOULOUSE LA RAMEE	PALMOLA
PREE LA ROCHELLE	NIORT
LIMOGES	AVRILLE
NANTES VIGNEUX	ARDREE

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

BESANCON	QUETIGNY
DIJON BOURGOGNE	CHATEAU D'AVOISE
NIMES CAMPAGNE 2	FONTCAUDE
CHATEAUBLANC	FREGATE
GOUVERNEUR	SAINT ETIENNE
GRENOBLE CHARMEIL	ESERY

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

Du 22 au 25 août 2007

GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE

Route de Montavie – 38320 Bresson

☎ : 04 76 73 65 00 - 📠 : 04 76 73 65 51

✉ : info@golfgrenoble.fr

@ : www.golfgrenoble.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RCF LA BOULIE (Paris)

VALESCURE (PACA)

AMNEVILLE (Lorraine)

BIARRITZ (Aquitaine)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

STRASBOURG (Alsace)

AIX MARSEILLE (PACA)

SAINT LAURENT (Bretagne)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon)

NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)

PARIS COUNTRY CLUB (Paris)

Pour les équiépiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992

Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équiépiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.

voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 benjamin obligatoire pour les simples)

Les 4 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 4 ; 2 v 3

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Mercredi 22 août : 1^{er} tour de qualification

Judi 23 août : 2^{ème} tour de qualification

Vendredi 24 août : Demi-finales et barrages

Samedi 25 août : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mardi 14 août 2007 minuit.**

PRIX

Trophée confié au club de l'équipe gagnante pendant un an.

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

POULE A

Du 23 au 25 août 2007

GOLF DE DIJON BOURGOGNE

Bois de Norges – 21490 Norges la Ville

☎ : 03 80 35 71 10 - 📠 : 03 80 35 79 27

✉ : contacts@golfdijonbourgogne.com

@ : www.golfdijonbourgogne.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

NANCY AINGERAY (Lorraine)

LES BOULEAUX (Alsace)

SAINT GERMAIN (Paris)

TINA (Nouvelle Calédonie)

TOULOUSE VIEILLE (Midi Pyrénées)

AIX LES BAINS (Rhône Alpes)

MIONNAY LA DOMBES (Rhône Alpes)

SAINT CYPRIEN (Languedoc Roussillon)

ESPALAIS (Midi Pyrénées)

BRIVE (Limousin)

BORDELAIS (Aquitaine)

VOLCANS (Auvergne)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992

Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.

voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (**1 benjamin obligatoire pour les simples**)

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 23 août : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 24 août : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 25 août : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 15 août 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

POULE B

Du 23 au 25 août 2007

GOLF CLUB DES BOULEAUX

238 Route de Reiningue – 68310 Wittelsheim

☎ : 03 89 55 55 07 - 📠 : 03 89 55 40 49

✉ : golf-bouleaux@wanadoo.fr

@ : www.golf-bouleaux.asso.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

EVREUX (Haute Normandie)

CHANTILLY (Picardie)

MEDOC (Aquitaine)

OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)

VALQUEVEN (Bretagne)

BUSSY (Ile de France)

TOURAIN (Centre)

CASTRES GOURJADE (Midi Pyrénées)

MARCILLY (Centre)

SAINT CLOUD (Paris)

SAINT DONAT (PACA)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992

Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.

voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 benjamin obligatoire pour les simples)

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 23 août : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 24 août : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 25 août : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 15 août 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

POULE A

Du 23 au 25 août 2007

GOLF DE SABLE SOLESMES

Domaine de l'Outinière - Route de pincé – 72300 Sablé sur Sarthe

☎ : 02 43 95 28 78 - 📠 : 02 43 92 39 05

✉ : golf-sable-solesmes@wanadoo.fr

@ : www.golf-sable-solesmes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

NATIONAL (Paris)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

YVELINES (Paris)

RCF LA BOULIE 2 (Paris)

LA FRESLONNIERE (Bretagne)

DEAUVILLE (Basse Normandie)

CAEN (Basse Normandie)

BASSIN BLEU (La Réunion)

DINARD (Bretagne)

BADEN (Bretagne)

LIMERE (Centre)

LA PICARDIERE (Centre)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992

Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.

voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 benjamin obligatoire pour les simples)

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 23 août : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 24 août : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 25 août : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 15 août 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

POULE B

Du 23 au 25 août 2007

GOLF DE LA VAUCOULEURS

Rue de l'Eglise – 78910 Civry la Forêt

☎ : 01 34 87 62 29 - 📠 : 01 34 87 70 09

✉ : vaucouleurs@vaucouleurs.fr

@ : www.vaucouleurs.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LERY POSES (Haute Normandie)
PRUNVELLE (Franche Comté)
TROYES (Champagne Ardennes)
ROSNY SOUS BOIS (Ile de France)

METZ CHERISEY (Lorraine)
FORET VERTE (Haute Normandie)
WIMEREUX (Nord Pas-de-Calais)
NANCY PULNOY (Lorraine)

COMPIEGNE (Picardie)
AMIENS (Picardie)
LE PRIEURE (Paris)
JOYENVAL (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992
Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 benjamin obligatoire pour les simples)

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 23 août : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 24 août : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 25 août : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 15 août 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

POULE C

Du 23 au 25 août 2007

GOLF DU HAUT POITOU

Parc des Loisirs de Saint Cyr – 86130 Saint Cyr

☎ : 05 49 62 53 62 - 📠 : 05 49 88 77 14

✉ : as.golf.haut.poitou@wanadoo.fr

@ : www.golfduhautpoitou.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CHANTACO (Aquitaine)
ARCACHON (Aquitaine)
LIMOGES (Limousin)
ARDREE (Centre)

TOULOUSE LA RAMEE (Midi Pyrénées)
PREE LA ROCHELLE (Poitou Charentes)
NANTES VIGNEUX (Pays de la Loire)
PAU GOLF CLUB (Aquitaine)

AVRILLE (Pays de la Loire)
LA NIVELLE (Aquitaine)
PALMOLA (Midi Pyrénées)
NIORT (Poitou Charentes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992
Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 benjamin obligatoire pour les simples)

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 23 août : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 24 août : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 25 août : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 15 août 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE BENJAMINS - MINIMES

POULE D

Du 23 au 25 août 2007

GOLF DU LUBERON

La Grande Gardette – 04860 Pierrevert

☎ : 04 92 72 17 19 - 📠 : 04 92 72 59 12

✉ : info@golf-du-luberon.com

@ : www.golf-du-luberon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

GRENOBLE CHARMEIL (Rhône Alpes)
FONTCAUDE (Languedoc Roussillon)
GOVERNEUR (Rhône Alpes)
NIMES CAMPAGNE 2 (Languedoc Roussillon)

CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne)
SAINT ETIENNE (Rhône Alpes)
BESANCON (Franche Comté)

FREGATE (PACA)
QUETIGNY (Bourgogne)
ESERY (Rhône Alpes)
CHATEAUBLANC (PACA)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992
Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

FORME DE JEU

L'équipe pour chaque tour est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement 1 benjamin**. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 benjamin obligatoire pour les simples)

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 23 août : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 24 août : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 25 août : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 15 août 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION BENJAMINS - MINIMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à 1 seule équipe par club. Un club pourra avoir un maximum de 2 équipes en division.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division.
- 2) l'équipe des clubs qui ont une équipe en division.
- 3) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Benjamins : 13 et 14 ans, nés en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1991 et 1992
Le surclassement des poussins 2 est autorisé - enfants nés en 1995. Dans ce cas il sera assimilé à un benjamin.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour chaque tour l'équipe est composée de 5 joueurs dont **obligatoirement** 1 benjamin. La mixité des équipiers est possible.

Pour moins de 29 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 29 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

5 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 2 équipiers le 2^{ème} jour

Les 4 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 4 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 3^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION BENJAMINS - MINIMES**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

5 clubs ou moins = 1
de 6 à 14 clubs = 2
de 15 à 20 clubs = 3
21 clubs et plus = 4

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	15	3	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	8	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	22	4	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	3	1	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	7	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	7	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A., Rhône-Alpes	10	2	
Total	72	16	

INTERCLUBS FEMININ DES MOINS DE 17 ANS

Du 18 au 20 mai 2007

GOLF DE GRENOBLE CHARMEIL

38210 Saint Quentin sur Isère

☎ : 04 76 93 35 65 - 📠 : 04 76 93 62 04

✉ : info@golfhotelcharmeil.com

@ : www.golfhotelcharmeil.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs (une seule équipe par club) : le nombre d'équipes est limité à 40 et elles seront retenues selon l'ordre du Mérite National Performance des Ecoles de Golf de l'année précédente.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Poussines : 11 et 12 ans, nées en 1995 et 1996 ; **Benjamines** : 13 et 14 ans, nées en 1993 et 1994 et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 1991 et 1992.

Pour les Benjamines et Minimes, l'index doit être **inférieur ou égal à 35,4**.

Pour les Poussines, pas d'index maximum (mais limitation des **coups reçus à 36**).

Important : Le surclassement en catégorie Poussin des enfants de 10 ans, nés en 1997, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du **certificat médical spécifique** qui est à retirer obligatoirement auprès de la FFGolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste. (Le capitaine de l'équipe doit impérativement fournir ce certificat lors de la réunion des capitaines (voir § 5.1-3.1).

Dans le cas où une équipe est composée de plus d'une poussine, à part l'une d'entre elle, elles seront toutes assimilées automatiquement à des benjamines et devront se conformer aux distances de jeu et à la formule appropriées.

Distance de jeu préconisée :

voir recommandations § 5-3-6-4

FORME DE JEU

Pour chaque tour, l'équipe est composée de 3 joueuses dont **obligatoirement** 1 Poussine.

Résultat Benjamines/Minimes : **Stroke play** / 54 trous / 18 trous par jour

Les **5 meilleurs scores** (sur 6 possibles) sur les 3 tours sont retenus.

Résultat Poussines : **Stableford net** / 54 trous / 18 trous par jour / **coups reçus limités à 36**

Le **meilleur score** (sur 3 possibles) sur les 3 tours est retenu.

Le score de l'équipe sera constitué du résultat Benjamines/Minimes dont on aura **déduit** le résultat Poussines.

En cas d'égalité, le départage sera fait en comparant la carte non prise en compte benjamins/minimes; puis le meilleur score benjamins/minimes; puis le 2^{ème} meilleur score benjamins/minimes...etc

Vendredi 18 mai : 1^{er} tour

Samedi 19 mai : 2^{ème} tour

Dimanche 20 mai : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Inscription de l'équipe sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 18 avril 2007 minuit.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 10 mai 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières équipes.

DIVISIONS DAMES 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur 2006: RCF LA BOULIE	Finaliste 2006: OZOIR LA FERRIERE
SAINT NOM LA BRETECHE	AIX-MARSEILLE
BORDELAIS	SAINT GERMAIN
BONDUES	PALMOLA
LA NIVELLE	CICE BLOSSAC
HOSSEGOR	SAINT CLOUD
Montent de 2 ^{ème} Division	
VALESCURE	BUSSY
STRASBOURG	NIMES CAMPAGNE

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

LA BAULE	BORDEAUX LAC
AILETTE	GOLF CLUB DE LYON
AIX LES BAINS	PAU GOLF CLUB 1856
RCF LA BOULIE 2	MIONNAY
CAEN	FOURQUEUX
CHANTILLY 1	SAINT NOM LA BRETECHE 2

DEUXIEME DIVISION POULE B

DINARD	AMIENS
SAINT ETIENNE	FONTAINEBLEAU
DEAUVILLE	LYON VERGER
BIARRITZ	CHATEAUBLANC
TOULOUSE VIEILLE	LA DOMANGERE
CHANTILLY 2	SAINT NOM LA BRETECHE 3

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

LIMERE	VAL DE L'INDRE
BOURGES GOLF CLUB	NANTES ERDRE
SAINT LAURENT	LERY POSES
ROUEN MONT SAINT AIGNAN	FOURQUEUX 2
SAINT GERMAIN 2	SAINT CLOUD 2
LE PRIEURE	SAINT QUENTIN

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

METZ CHERISEY	INTERNATIONAL CLUB DU LYS
LE TOUQUET	LE SART
SAINT OMER	VALENCIENNES
RCF LA BOULIE 3	SAINT CLOUD 3
STADE FRANCAIS	BONDOUFLE
PARIS INTERNATIONAL G C	SAINT GERMAIN LES CORBEIL

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

VOLCANS	NANCY AINGERAY
LES BOULEAUX	RHIN CHALAMPE
BOSSEY	ESERY
GOLF CLUB DE LYON 2	SALVAGNY
GRENOBLE BRESSON	SAINT DONAT
AIX MARSEILLE 2	BEAUVALLON

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

AUBAZINE	LA PORCELAINE
MARMANDE	MEDOC
PESSAC	CHIBERTA
BORDEAUX LAC 2	ARCACHON
PALMOLA 2	HAUT POITOU
PREE LA ROCHELLE	ANGOULEME HIRONDELLE

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE DAMES

Du 4 au 8 mai 2007

Trophée GOLFERS CLUB
Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

GOLF DE LA VALDAINE

Château du Monard – 26740 Montboucher sur Jabron

☎ : 04 75 00 71 33 - 📠 : 04 75 01 24 49

✉ : info@domainedelavaldaine.com

@ : www.domainedelavaldaine.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RCF LA BOULIE (Paris)

SAINT CLOUD (Paris)

SAINT GERMAIN (Paris)

BORDELAIS (Aquitaine)

OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)

AIX MARSEILLE (PACA)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)

HOSSEGOR (Aquitaine)

LA NIVELLE (Aquitaine)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon)

VALESCURE (PACA)

STRASBOURG (Alsace)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

BUSSY (Ile de France)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

🕒 **Phase de qualification** : vendredi 4 mai et samedi 5 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

🕒 **Phase finale pour le titre :**

3 foursomes et 6 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre.

Dimanche 6 mai : 1/4 finale ; lundi 7 mai : 1/2 finales ; mardi 8 mai : finale

Le club vainqueur du trophée GOLFERS CLUB est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs – European Club Cup Trophy.

🕒 **Phase finale pour les barrages :**

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (**poule 1** : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et **poule 2** : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule. Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu le plus de matchs sont rétrogradées en 2^{ème} division.

	Poule 1	Poule 2
Dimanche 6 mai	9 v 16 ; 12 v 13	10 v 15 ; 11 v 14
Lundi 7 mai :	Matin 9 v 12 ; 13 v 16	10 v 11 ; 14 v 15
	Après-midi 9 v 13 ; 12 v 16	10 v 14 ; 11 v 15

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 26 avril 2007 minuit.**

PRIX

Trophée GOLFERS CLUB confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES**

POULE A

Du 6 au 8 mai 2007

GOLF DU VAL DE SORNE

Vernantais – 39570 Lons le Saunier

☎ : 03 84 43 04 80 - 📠 : 03 84 47 31 21

✉ : info@valdesorne.com

@ : www.valdesorne.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

MIONNAY (Rhône Alpes)

AILETTE (Picardie)

CAEN (Basse Normandie)

RCF LA BOULIE 2 (Paris)

FOURQUEUX (Paris)

CHANTILLY (Picardie)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

PAU GOLF CLUB (Aquitaine)

GOLF CLUB DE LYON (Rhône Alpes)

SAINT NOM LA BRETECHE 2 (Paris)

LA BAULE (Pays de la Loire)

AIX LES BAINS (Rhône Alpes)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 6 mai : 1^{er} tour de qualification

Lundi 7 mai : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 8 mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 28 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES**

POULE B

Du 6 au 8 mai 2007

GOLF DE LA FRESLONNIERE

Le Bois Briand – 35650 Le Rheu

☎ : 02 99 14 84 09- 📠 : 02 99 14 94 98

✉ : contact@golfdelafreslonniere.com

@ : www.golfdelafreslonniere.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

DINARD (Bretagne)

DEAUVILLE (Basse Normandie)

BIARRITZ (Aquitaine)

AMIENS (Picardie)

CHANTILLY 2 (Picardie)

FONTAINEBLEAU (Ile de France)

LYON VERGER (Rhône Alpes)

CHATEAUBLANC (PACA)

LA DOMANGERE (Pays de la Loire)

SAINT NOM LA BRETECHE 3 (Paris)

TOULOUSE VIEILLE (Midi Pyrénées)

SAINT ETIENNE (Rhône Alpes)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 6 mai : 1^{er} tour de qualification

Lundi 7 mai : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 8 mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 28 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES**

POULE A

Du 6 au 8 mai 2007

GOLF DE CHOLET

Allée du Chêne Landry – 49300 Cholet
☎ : 02 41 71 05 01 - 📠 : 02 41 56 06 94
✉ : informatique@asgolfcholet.com
@ : www.cholet-sports-loisirs.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LIMERE (Centre)
VAL DE L'INDRE (Centre)
BOURGES (Centre)
FOURQUEUX 2 (Paris)

SAINT LAURENT (Bretagne)
LERY POSES (Haute Normandie)
ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute Normandie)
NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

SAINT GERMAIN 2 (Paris)
SAINT CLOUD 2 (Paris)
LE PRIEURE (Paris)
SAINT QUENTIN (Paris)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 6 mai : 1^{er} tour de qualification

Lundi 7 mai : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 8 mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 28 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE B

Du 6 au 8 mai 2007

GOLF DES TEMPLIERS

60173 Ivry le Temple

☎ : 03 44 08 73 72 - 📠 : 03 44 08 71 01

✉ : info@golfdestempliers.org

@ : www.golfdestempliers.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

METZ CHERISEY (Lorraine)

BONDOUFLE (Ile de France)

LE TOUQUET (Nord Pas-de-Calais)

LE SART (Nord Pas-de-Calais)

STADE FRANCAIS (Paris)

I.C.LYS (Picardie)

RCF LA BOULIE 3 (Paris)

SAINT CLOUD 3 (Paris)

SAINT OMER (Nord Pas-de-Calais)

VALENCIENNES (Nord Pas-de-Calais)

PARIS INTERNATIONAL GC (Ile de France)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile de France)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 6 mai : 1^{er} tour de qualification

Lundi 7 mai : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 8 mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 28 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES**

POULE C

Du 6 au 8 mai 2007

GOLF CLUB DE MIONNAY LA DOMBES

Domaine de Beau Logis – 01390 Mionnay

☎ : 04 78 91 84 84 - 📠 : 04 78 91 02 73

✉ : golf.mionnay@wanadoo.fr

@ : www.golfclubmionnay.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VOLCANS (Auvergne)

NANCY AINGERAY (Lorraine)

LES BOULEAUX (Alsace)

RHIN (Alsace)

BOSSEY (Rhône Alpes)

ESERY (Rhône Alpes)

GOLF CLUB DE LYON 2 (Rhône Alpes)

SALVAGNY (Rhône Alpes)

GRENOBLE BRESSON (Rhône Alpes)

SAINT DONAT (PACA)

AIX MARSEILLE 2 (PACA)

BEAUVALLON (PACA)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 6 mai : 1^{er} tour de qualification

Lundi 7 mai : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 8 mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 28 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES**

POULE D

Du 6 au 8 mai 2007

GOLF DE PAU ARTIGUELOUVE

Domaine de Saint Michel – 64230 Artiguelouve

☎ : 05 59 83 09 29 - 📠 : 05 59 83 14 05

✉ : pau@bluegreen.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AUBAZINE (Limousin)

LA PORCELAINE (Limousin)

MARMANDE (Aquitaine)

BORDEAUX LAC 2 (Aquitaine)

PESSAC (Aquitaine)

CHIBERTA (Aquitaine)

MEDOC (Aquitaine)

ARCACHON (Aquitaine)

PALMOLA 2 (Midi Pyrénées)

HAUT POITOU (Poitou Charentes)

PREE LA ROCHELLE (Poitou Charentes)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou Charentes)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 6 mai : 1^{er} tour de qualification

Lundi 7 mai : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 8 mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 28 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION DAMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à une seule équipe par club sauf pour les clubs ayant déjà 3 équipes en division l'année de l'épreuve qui ne pourront pas en inscrire.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division
- 2) l'équipe des clubs qui ont 1 équipe en division
- 3) l'équipe des clubs qui ont 2 équipes en division
- 4) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour moins de 29 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 29 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

5 simples / stroke play / 18 trous / 3 équièpiers le 1^{er} jour – 2 équièpiers le 2^{ème} jour
Les 4 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 4 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 3^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

10 clubs ou moins = 1
de 11 à 20 clubs = 2
de 21 à 25 clubs = 3
26 clubs et plus = 4

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	22	3	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	9	1	
ILE DE France Ile de France, Paris	19	2	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	15	2	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	15	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	14	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	26	4	
Total	120	16	

DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2006 : OZOIR LA FERRIERE	Finaliste en 2006 : SAINT NOM LA BRETECHE
AMIENS	FOURQUEUX
BONDUES	HARDELLOT
VALENCIENNES	MIONNAY
Montent de 2 ^{ème} Division	
CHANTILLY	ST GERMAIN LES CORBEIL
STADE FRANCAIS	RCF LA BOULIE

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

VILLERAY	MORMAL
VOLCANS	BORDELAIS
NANCY PULNOY	BOURGES
MARMANDE	AIX MARSEILLE
BETHEMONT	JOYENVAL
LE MANS	BORDEAUX LAC

DEUXIEME DIVISION POULE B

NIMES CAMPAGNE	FONTAINEBLEAU
LIMERE	AMNEVILLE
LE TOUQUET	GRENOBLE BRESSON
ESERY	CHOLET
LE PRIEURE	LE SART
SAINT CLOUD	RENNES

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

VILLARCEAUX	AILETTE
INTERNATIONAL CLUB DU LYS	SAINT OMER
LE VAUDREUIL	LERY POSES
FORET VERTE	LE HAVRE
ODET	BADEN
SAINT LAURENT	CICE BLOSSAC

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

BUSSY	ABLEIGES
PLESSIS BELLEFONTAINE	BONDOUFLE
SAINT GERMAIN	SAINT QUENTIN
ISABELLA	ROCHEFORT
MARCILLY	VAUGOUARD
VAL DE CHER	SAINTE AGATHE

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

AMMERSCHWIRH	AUTUN
TROYES	BESANÇON
PRUNEVILLE	NANCY AINGERAY
BITCHE	CHATEAU DE PREISCH
SAINT ETIENNE	GOUVERNEUR
CHATEAUBLANC	NIMES VACQUEROLLES

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

CAP D'AGDE	CARCASSONNE
CARQUEFOU	LA BAULE
LIMOGES	CHATEAU DES FORGES
BIARRITZ	PESSAC
SEIGNOSSE	TOULOUSE VIEILLE
ALBI LASBORDES	TEOULA

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ère} DIVISION MID-AMATEURS DAMES**

Du 6 au 8 juillet 2007

Trophée Cotnaréanu

GOLF DU MEDOC

Chemin de Courmateau – 33290 Le Pian Médoc Louens

☎ : 05 56 70 11 90 - 📠 : 05 56 70 11 99

✉ : golf@golf-du-medoc.com

@ : www.golf-du-medoc.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)
FOURQUEUX (Paris)
MIONNAY (Rhône Alpes)
HARDELOT (Nord Pas-de-Calais)

AMIENS (Picardie)
CHANTILLY (Picardie)
STADE FRANCAIS (Paris)
RCF LA BOULIE (Paris)

VALENCIENNES (Nord Pas-de-Calais)
ST GERMAIN LES CORBEIL (Ile de France)
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)
OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 4 ; 2 v 3

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet matin : 1/2 finales et barrages

Dimanche 8 juillet après-midi : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Trophée Cotnaréanu confié au club de l'équipe vainqueur pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES

Poule A

Du 6 au 8 juillet 2007

GOLF DE QUETIGNY

Route du Golf – 21800 Quétigny

☎ : 03 80 48 95 20 - 📠 : 03 80 48 95 20

✉ : quetigny@bluegreen.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VILLERAY (Ile de France)
MARMANDE (Aquitaine)
VOLCANS (Auvergne)
NANCY PULNOY (Lorraine)

BETHEMONT (Paris)
LE MANS (Pays de la Loire)
BORDELAIS (Aquitaine)
BOURGES (Centre)

MORMAL (Nord Pas-de-Calais)
JOYENVAL (Paris)
BORDEAUX LAC (Aquitaine)
AIX MARSEILLE (PACA)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES**

Poule B

Du 6 au 8 juillet 2007

GOLF COUNTRY CLUB DE FOURQUEUX

36 Rue de Saint Nom – 78112 Fourqueux

☎ : 01 34 51 41 47 - 📠 : 01 39 21 00 70

✉ : golf.fourqueux@wanadoo.fr

@ : www.golfdefourqueux.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LIMERE (Centre)
AMNEVILLE (Lorraine)
ESERY (Rhône Alpes)
LE PRIEURE (Paris)

SAINT CLOUD (Paris)
FONTAINEBLEAU (Ile de France)
CHOLET (Pays de la Loire)
LE SART (Nord Pas-de-Calais)

RENNES (Bretagne)
GRENOBLE BRESSON (Rhône Alpes)
LE TOUQUET (Nord Pas-de-Calais)
NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES**

Poule A

Du 6 au 8 juillet 2007

GOLF DE RENNES

Le Temple du Cerisier – 35136 Saint Jacques de la lande

☎ : 02 99 30 18 18 - 📠 : 02 99 30 10 25

✉ : asgolfrennes@wanadoo.fr

@ : www.formule-golf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VILLARCEAUX (Ile de France)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

SAINT LAURENT (Bretagne)

SAINT OMER (Nord Pas-de-Calais)

LE VAUDREUIL (Haute Normandie)

LERY POSES (Haute Normandie)

FORET VERTE (Haute Normandie)

LE HAVRE (Haute Normandie)

ODET (Bretagne)

BADEN (Bretagne)

I.C.LYS (Picardie)

AILETTE (Picardie)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES**

Poule B

Du 6 au 8 juillet 2007

GOLF D'ORMESSON

Chemin du Belvédère – 94490 Ormesson sur Marne

☎ : 01 45 76 20 71 - 📠 : 01 45 94 86 85

✉ : golformesson@aol.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BUSSY (Ile de France)

ABLEIGES (Ile de France)

PLESSIS BELLEFONTAINE (Ile de France)

BONDOUFLE (Ile de France)

SAINT GERMAIN (Paris)

SAINT QUENTIN (Paris)

ISABELLA (Paris)

ROCHEFORT (Paris)

MARCILLY (Centre)

VAUGOUARD (Centre)

VAL DE CHER (Auvergne)

SAINTE AGATHE (Auvergne)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES**

Poule C

Du 6 au 8 juillet 2007

GOLF ALPES PROVENCE GAP BAYARD

Centre d'oxygénation RN85 – 80500 Gap

☎ : 04 92 50 16 83 - 📠 : 04 92 50 17 05

✉ : gap-bayard@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AMMERSCHWIRH (Alsace)

PRUNEVILLE (Franche Comté)

GOVERNEUR (Rhône Alpes)

BESANÇON (Franche Comté)

AUTUN (Bourgogne)

NANCY AINGERAY (Lorraine)

BITCHE (Lorraine)

CHATEAUBLANC (PACA)

SAINT ETIENNE (Rhône Alpes)

TROYES (Champagne Ardennes)

CHATEAU DE PREISCH (Lorraine)

NIMES VACQUEROLLES (Languedoc Roussillon)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES**

Poule D

Du 6 au 8 juillet 2007

GOLF D'AUCH EMBATS

Le Prat – Route de Montesquiou – 32000 Auch

☎ : 05 62 61 10 11 - 📠 : 05 62 05 92 55

✉ : asgolfauch@orange.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CAP D'AGDE (Languedoc Roussillon)

TEOULA (Midi Pyrénées)

CARQUEFOU (Pays de la Loire)

LA BAULE (Pays de la Loire)

LIMOGES (Limousin)

SEIGNOSSE (Aquitaine)

BIARRITZ (Aquitaine)

PESSAC (Aquitaine)

CHATEAU DES FORGES (Poitou Charentes)

TOULOUSE VIEILLE (Midi Pyrénées)

ALBI LASBORDES (Midi Pyrénées)

CARCASSONNE (Languedoc Roussillon)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **5 juillet 1977 et avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 6 juillet : 1^{er} tour de qualification

Samedi 7 juillet : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 8 juillet : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 28 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEURS DAMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à 1 seule équipe par club. Un club pourra avoir un maximum de 2 équipes en division.

Le nombre d'équipes sera limité à 64 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division.
- 2) l'équipe des clubs qui ont une équipe en division.
- 3) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Les joueuses de l'équipe doivent avoir **30 ans la veille du premier jour de l'épreuve.**

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour moins de 33 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 33 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification
4 simples / stroke play / 18 trous / 2 équipières par jour
Les 3 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.
4 simples / stroke play / 18 trous
Les 3 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 3 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 3^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**
Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
MID AMATEURS DAMES**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

6 clubs ou moins = 1
de 7 à 11 clubs = 2
de 12 à 16 clubs = 3
17 clubs et plus = 4

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	8	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	8	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	12	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	17	4	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	12	3	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	6	1	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	6	1	
Total	69	16	

DIVISIONS SENIORS DAMES 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur 2006 : STADE FRANÇAIS	Finaliste 2006 : LA NIVELLE
SAINT NOM LA BRETECHE	FONTAINEBLEAU
AIX MARSEILLE	RCF LA BOULIE
GOLF CLUB DE LYON	SAINT CLOUD
Montent de 2 ^{ème} Division	
MONTE CARLO	SAINT GERMAIN
OZOIR	JOYENVAL

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

DINARD	VALESCURE
SALVAGNY	ESERY
ODET	ROUEN MONT SAINT AIGNAN
FOURQUEUX	STRASBOURG
CHIBERTA	BOURBON
BIARRITZ	CHANTACO

DEUXIEME DIVISION POULE B

BEAUVALLON	HARDELLOT
LA PORCELAINNE	BORDEAUX LAC
PRUNEVILLE	VALGARDE
SEIGNOSSE	CANNES MANDELIEU
LE TOUQUET	CHANTILLY
ESTEREL	VOLCANS

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

VICHY	VAL DE CHER
TOURAINÉ	NANTES VIGNEUX
LA BAULE	GARCELLES
DEAUVILLE	ROCHEFORT
SAINT QUENTIN	LERY POSES
FORET VERTE	LE HAVRE

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

RHIN	LA WANTZENAU
BESANÇON	FAULQUEMONT
NANCY AINGERAY	DOMONT
ABLEIGES	PLESSIS BELLEFONTAINE
BONDUES	AMIENS
MORFONTAINE	COMPIEGNE

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

NIORT	ANGOULEME HIRONDELLE
HAUT POITOU	PESSAC
HOSSEGOR	BORDELAIS
MEDOC	ALBI LASBORDES
TOULOUSE SEILH	SAINT DONAT
PAU GOLF CLUB 1856	CHOLET

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

SAINT CYPRIEN	FREGATE
GRANDE BASTIDE	SAINT DONAT 2
VALCROS	CANNES MOUGINS
TOULOUSE VIEILLE	LAC D'ANNECY
MIONNAY	AIX LES BAINS
CHATEAU D'AVOISE	MACON LA SALLE

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ère} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

Du 20 au 23 septembre 2007

Trophée de la Commission Féminine

GOLF DE VALESCURE

Route des Golfs – 83704 Valecure

☎ : 04 94 82 40 46 - ☎ : 07 94 82 41 42

✉ : golfdevalescure@wanadoo.fr

@ : www.valescure.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LA NIVELLE (Aquitaine)

OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)

AIX MARSEILLE (PACA)

STADE FRANÇAIS (Paris)

RCF LA BOULIE (Paris)

MONTE CARLO (PACA)

SAINT CLOUD (Paris)

SAINT GERMAIN (Paris)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

GOLF CLUB DE LYON (Rhône Alpes)

FONTAINEBLEAU (Ile de France)

JOYENVAL (Paris)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **19 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 4 ; 2 v 3

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Judi 20 septembre : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 21 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 22 septembre : Demi-finales et barrages

Dimanche 23 septembre : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 12 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Trophée de la Commission Féminine confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

POULE A

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE PRUNEVILLE

Ferme les Petits Bancs – 25420 Dampierre sur les Doubs

☎ : 03 81 98 11 77 - ☎ : 03 81 90 28 65

✉ : golf.pruneville@wanadoo.fr

@ : www.golf-pruneville.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

DINARD (Bretagne)
ESERY (Rhône Alpes)
ODET (Bretagne)
FOURQUEUX (Paris)

SALVAGNY (Rhône Alpes)
CHIBERTA (Aquitaine)
VALESCURE (PACA)
ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute Normandie)

BIARRITZ (Aquitaine)
STRASBOURG (Alsace)
BOURBON (La Réunion)
CHANTACO (Aquitaine)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **20 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

POULE B

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF INTERNATIONAL DE LA BAULE

Domaine de St Denac – 44117 Saint André des Eaux

☎ : 02 40 60 46 18 - ☎ : 02 40 60 41 41

✉ : golfinterlabaule@lucienbarriere.com

@ : www.lucienbarriere.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LA PORCELAINE (Limousin)
PRUNVELLE (Franche Comté)
SEIGNOSSE (Aquitaine)
ESTEREL (PACA)

LE TOUQUET (Nord Pas-de-Calais)
HARDELLOT (Nord Pas-de-Calais)
BORDEAUX LAC (Aquitaine)
VALGARDE (PACA)

CANNES MANDELIEU (PACA)
CHANTILLY (Picardie)
VOLCANS (Auvergne)
BEAUVALLON (PACA)

Pour les équières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **20 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

POULE A

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE SABLE SOLESMES

Domaine de l'Outinière - Route de pincé – 72300 Sablé sur Sarthe

☎ : 02 43 95 28 78 - ☎ : 02 43 92 39 05

✉ : golf-sable-solesmes@wanadoo.fr

@ : www.golf-sable-solesmes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VICHY (Auvergne)

VAL DE CHER (Auvergne)

TOURAIN (Centre)

ROCHEFORT (Paris)

LA BAULE (Pays de la Loire)

GARCELLES (Basse Normandie)

DEAUVILLE (Basse Normandie)

FORET VERTE (Haute Normandie)

SAINT QUENTIN (Paris)

LERY POSES (Haute Normandie)

NANTES VIGNEUX (Pays de la Loire)

LE HAVRE (Haute Normandie)

Pour les équièrès : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **20 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

POULE B

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE LA GRANDE ROMANIE

Route Départementale 994 – 51460 Courtisols

☎ : 03 26 66 65 97 - 📠 : 03 26 66 66 81

✉ : par772@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RHIN (Alsace)

LA WANTZENAU (Alsace)

BESANÇON (Franche Comté)

FAULQUEMONT (Lorraine)

NANCY AINGERAY (Lorraine)

DOMONT (Ile de France)

ABLEIGES (Ile de France)

PLESSIS BELLEFONTAINE (Ile de France)

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)

AMIENS (Picardie)

MORFONTAINE (Picardie)

COMPIEGNE (Picardie)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **20 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

POULE C

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE ROYAN

Bmaine Gaudin – 17420 St Palais sur Mer

☎ : 05 46 23 16 24 - 📠 : 05 46 23 23 38

✉ : golfderoyan@wanadoo.fr

@ : www.golfderoyan.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

NIORT (Poitou Charentes)

CHOLET (Pays de la Loire)

HAUT POITOU (Poitou Charentes)

PESSAC (Aquitaine)

HOSSEGOR (Aquitaine)

BORDELAIS (Aquitaine)

MEDOC (Aquitaine)

SAINT DONAT (PACA)

TOULOUSE SEILH (Midi Pyrénées)

ALBI LASBORDES (Midi Pyrénées)

PAU GOLF CLUB 1856 (Aquitaine)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou Charentes)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **20 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

POULE D

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE NIMES VACQUEROLLES

1075 Chemin du Golf – 30900 Nîmes

☎ : 04 66 23 33 33 - 📠 : 04 66 23 94 94

✉ : vacquerolles@opengolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

MIONNAY (Rhône Alpes)

FREGATE (PACA)

GRANDE BASTIDE (PACA)

SAINT DONAT 2 (PACA)

VALCROS (PACA)

AIX LES BAINS (Rhône Alpes)

CANNES MOUGINS (PACA)

LAC D'ANNECY (Rhône Alpes)

SAINT CYPRIEN (Languedoc Roussillon)

TOULOUSE VIEILLE (Midi Pyrénées)

CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne)

MACON LA SALLE (Bourgogne)

Pour les équièères : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **20 septembre 1957 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS DAMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à 1 seule équipe par club. Un club pourra avoir un maximum de 2 équipes en division.

Le nombre d'équipes sera limité à 64 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division.
- 4) l'équipe des clubs qui ont une équipe en division.
- 5) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Les joueuses de l'équipe doivent avoir **50 ans la veille du premier jour de l'épreuve.**

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour moins de 33 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 33 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification
4 simples / stroke play / 18 trous / 2 équipières par jour
Les 3 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

4 simples / stroke play / 18 trous

Les 3 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 3 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 3^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS DAMES**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

7 clubs ou moins = 1
de 8 clubs à 9 clubs = 2
10 clubs et plus = 3

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	9	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne Pays de la Loire	10	3	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	13	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	7	1	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	3	1	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou- Charentes	10	3	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	15	3	
Total	67	16	

DIVISIONS MESSIEURS 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2006 : RCF LA BOULIE	Finaliste en 2006 : SAINT CLOUD
BUSSY	PALMOLA
SAINT NOM LA BRETECHE	DEAUVILLE
NIMES CAMPAGNE	BORDELAIS
AIX-MARSEILLE	CHANTACO
HOSSEGOR	BONDUES
Montent de 2 ^{ème} Division	
LIMERE	VALESCURE
VOLCANS	ORMESSON

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

ROYAN	AILETTE
MARMANDE	ARCACHON
MARCILLY	MEDOC
SAINT DONAT	AMNEVILLE
GOLF CLUB DE LYON	LE PRIEURE
SAINT NOM LA BRETECHE 2	CHALON SUR SAONE

DEUXIEME DIVISION POULE B

TOURAIN	GOUVERNEUR
SAINT LAURENT	CHANTILLY
BORDEAUX LAC	SAINT CYPRIEN
BIARRITZ	ANGERS
STADE FRANÇAIS	RCF LA BOULIE 2
PREE LA ROCHELLE	CHIBERTA

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

BONDOUFLE	DOMONT
SAINT CLOUD 2	PARIS COUNTRY CLUB
BUSSY 2	VILLERAY
SAINT OMER	LE SART
BONDUES 2	LE TOUQUET
CHANTILLY 2	AMIENS

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

FONTAINEBLEAU	STRASBOURG
LA WANTZEAU	QUETIGNY
CHATEAUBLANC	AIX MARSEILLE 2
CANNES MOUGINS	VALCROS
SALVAGNY	BOSSEY
AIX LES BAINS	SAINT ETIENNE

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

ANGOULEME	PAU GOLF CLUB 1856
BORDELAIS 2	NIMES VACQUEROLLES
LA GRANDE MOTTE	NIMES CAMPAGNE 2
MASSANE	ALBI LASBORDES
LOURDES	TOULOUSE LA RAMEE
PALMOLA 2	TOULOUSE VIEILLE

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

NIORT	LA PORCELAINE
SAINT GERMAIN	FOURQUEUX
SAINT NOM LA BRETECHE 3	SAINT AUBIN
RCF LA BOULIE 3	OMAHA BEACH
CICE BLOSSAC	SAINT MALO
NANTES ERDRE	AVRILLE

QUATRIEME DIVISION**QUATRIEME DIVISION
POULE A**

ORLEANS DONNERY	TOURAIN 2
LA PICARDIERE	LIMERE 2
CHATEAU DE CHEVERNY	ARDREE
GANAY	TINA
OZOIR LA FERRIERE	BUSSY 3
ORMESSON 2	SAINT GERMAIN 2

**QUATRIEME DIVISION
POULE B**

JOYENVAL	STADE FRANÇAIS 2
FOURQUEUX 2	LE PRIEURE 2
LA VAUCOULEURS	I.C. LYS
CHANTILLY 3	CHATEAU DE RARAY
GONESSE	SERAINCOURT
ST GERMAIN LES CORBEIL	CERGY PONTOISE

**QUATRIEME DIVISION
POULE C**

NANCY PULNOY	METZ CHERISEY
VITTEL HAZEAU	COMBLES EN BARROIS
STRASBOURG 2	BESANCON
PRUNEVILLE	NANCY AINGERAY
EPINAL	REIMS CHAMPAGNE
TROYES	MACON LA SALLE

**QUATRIEME DIVISION
POULE D**

LE SART 2	ARRAS
BRIGODE	AILETTE 2
COMPIEGNE	LERY POSES
GRANVILLE	LE VAUDREUIL
DIEPPE	FORET VERTE
HARDELLOT	BONDUES 3

**QUATRIEME DIVISION
POULE E**

VOLCANS 2	VICHY
SAINTE AGATHE	PAU ARTIGUELOUVE
TOULOUSE SEILH	CASTRES - GOURJADE
LAS MARTINES	ALBI LASBORDES 2
SAINT CYPRIEN 2	FONTCAUDE
CAP D'AGDE	NIMES CAMPAGNE 3

**QUATRIEME DIVISION
POULE F**

BREST IROISE	RENNES
DINARD	CARENTEC
SAINT LAURENT 2	SAINT SAMSON
BAUGE	LA BAULE
LA PORCELAINES 2	LIMOGES
DEAUVILLE 2	ROUEN MONT SAINT AIGNAN

**QUATRIEME DIVISION
POULE G**

SAINT DONAT 2	ROYAL MOUGINS
LYON CHASSIEU	ESERY
GRENOBLE BRESSON	LYON VERGER
VALENCE SAINT DIDIER	DIVONNE
MAISON BLANCHE	MIONNAY
GRAND AVIGNON	MONTE CARLO

**QUATRIEME DIVISION
POULE H**

HOSSEGOR 2	MONT DE MARSAN
CHIBERTA 2	MAKILA GOLF CLUB
LA NIVELLE	PESSAC
PERIGUEUX	BORDEAUX LAC 2
COGNAC	SAINTONGE
POITIERS	PREE LA ROCHELLE 2

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

Du 27 avril au 1^{er} mai 2007

Trophée GOUNOUILHOU

GOLF DE SABLE SOLESMES

Domaine de l'Outinière - Route de pincé – 72300 Sablé sur Sarthe

☎ : 02 43 95 28 78 - ☎ : 02 43 92 39 05

✉ : golf-sable-solesmes@wanadoo.fr

@ : www.golf-sable-solesmes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BORDELAIS (Aquitaine)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon)

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)

LIMERE (Centre)

BUSSY (Ile de France)

DEAUVILLE (Basse Normandie)

CHANTACO (Aquitaine)

SAINT CLOUD (Paris)

AIX- MARSEILLE (PACA)

VOLCANS (Auvergne)

RCF LA BOULIE (Paris)

VALESCURE (PACA)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

ORMESSON (Ile de France)

HOSSEGOR (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : vendredi 27 avril et samedi 28 avril

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour le titre** :

3 foursomes et 6 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre.

Dimanche 29 avril : 1/4 finale ; lundi 30 avril : 1/2 finales ; mardi 1^{er} mai : finale

③ **Phase finale pour les barrages** :

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (**poule 1**: 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et **poule 2**: 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule. Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu le plus de match sont rétrogradées en 2^{ème} division.

	Poule 1	Poule 2
Dimanche 29 avril	9 v 16 ; 12 v 13	10 v 15 ; 11 v 14
Lundi 30 avril :		
Matin	9 v 12 ; 13 v 16	10 v 11 ; 14 v 15
Après-midi	9 v 13 ; 12 v 16	10 v 14 ; 11 v 15

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 19 avril 2007 minuit.**

PRIX

Trophée GOUNOUILHOU confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE A

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE FONTCAUDE

Route de Lodève – 34990 Juvignac

☎ : 04 67 45 90 10 - 📠 : 04 67 45 90 20

✉ : golf@gofhotelmontpellier.com

@ : www.golfhotelmontpellier.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ROYAN (Poitou Charentes)

MARMANDE (Aquitaine)

MARCILLY (Centre)

LE PRIEURE (Paris)

MEDOC (Aquitaine)

SAINT DONAT (PACA)

AILETTE (Picardie)

ARCACHON (Aquitaine)

GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)

SAINT NOM LA BRETECHE 2 (Paris)

AMNEVILLE (Lorraine)

CHALON SUR SAONE (Bourgogne)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE B

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE LIMERE

1411 allée de la Pomme de Pin – 45160 Ardon

☎ : 02 38 63 89 40 - 📠 : 02 38 63 05 20

✉ : orleans.limere@bluegreen.com

@ : www.bluegreen.com/limere

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

TOURAIN (Centre)
SAINT LAURENT (Bretagne)
BORDEAUX LAC (Aquitaine)
STADE FRANÇAIS 1 (Paris)

BIARRITZ (Aquitaine)
CHANTILLY (Picardie)
ANGERS (Pays de la Loire)
CHIBERTA (Aquitaine)

RCF LA BOULIE 2 (Paris)
SAINT CYPRIEN (Languedoc Roussillon)
PREE LA ROCHELLE (Poitou Charentes)
GOUVERNEUR (Rhône Alpes)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE A

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE L'AILETTE

02860 Cerny en Lannois

☎ : 03 23 24 83 99 - 📠 : 03 23 24 84 66

✉ : golfdelaillette@wanadoo.fr

@ : ailette.golf.free.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BONDOUFLE (Ile de France)

SAINT CLOUD 2 (Paris)

DOMONT (Ile de France)

BONDUES 2 (Nord Pas-de-Calais)

SAINT OMER (Nord Pas-de-Calais)

PARIS COUNTRY CLUB (Paris)

LE SART (Nord Pas-de-Calais)

LE TOUQUET (Nord Pas-de-Calais)

VILLERAY (Ile de France)

CHANTILLY 2 (Picardie)

AMIENS (Picardie)

BUSSY 2 (Ile de France)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE B

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE CHALON SUR SAONE

Parc de Loisirs Saint Nicolas - 71380 Chatenoy en Bresse

☎ : 03 85 93 49 65 - ☎ : 03 85 93 56 95

✉ : chalon.asgolf@libertysurf.fr

@ : www.golfchalon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

FONTAINEBLEAU (Ile de France)

STRASBOURG (Alsace)

CHATEAUBLANC (PACA)

SALVAGNY (Rhône-Alpes)

LA WANTZENAU (Alsace)

CANNES MOUGINS (PACA)

BOSSEY (Rhône Alpes)

AIX LES BAINS (Rhône Alpes)

VALCROS (PACA)

SAINT ETIENNE (Rhône Alpes)

QUETIGNY (Bourgogne)

AIX-MARSEILLE 2 (PACA)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE C

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE SAINT CYPRIEN

Mas d'Huston – 66750 Saint Cyprien Plage

☎ : 04 68 37 63 63 - 📠 : 04 68 37 64 64

✉ : contact@golf-st-cyprien.com

@ : www.golf-saint-cyprien.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

PAU GOLF CLUB (Aquitaine)

BORDELAIS 2 (Aquitaine)

PALMOLA 2 (Midi Pyrénées)

LOURDES (Midi Pyrénées)

TOULOUSE LA RAMEE (Midi Pyrénées)

NIMES VACQUEROLLES (Languedoc Roussillon)

NIMES CAMPAGNE 2 (Languedoc Roussillon)

LA GRANDE MOTTE (Languedoc Roussillon)

MASSANE (Languedoc Roussillon)

TOULOUSE VIEILLE (Midi Pyrénées)

ANGOULEME (Poitou-Charentes)

ALBI LASBORDES (Midi Pyrénées)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE D

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF CLUB D'ANGERS

Moulin du Pistrait – 49320 Saint Jean des Mauvrets

☎ : 02 41 91 96 56 - 📠 : 02 41 54 60 80

✉ : golf.angers@wanadoo.fr

@ : www.golfangers.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

NIORT (Poitou Charentes)

LA PORCELAINE (Limousin)

AVRILLE (Pays de la Loire)

SAINT AUBIN (Ile de France)

FOURQUEUX (Paris)

SAINT GERMAIN (Paris)

RCF LA BOULIE 3 (Paris)

SAINT NOM LA BRETECHE 3 (Paris)

SAINT MALO (Bretagne)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

OMAHA BEACH (Basse Normandie)

NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE A

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE MARCILLY

Domaine de la Plaine – 45240 Marcilly en Vilette

☎ : 02 38 76 11 73 - 📠 : 02 38 76 18 73

✉ : golf@marcilly.com

@ : www.marcilly.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ORLEANS DONNERY (Centre)

LA PICARDIERE (Centre)

GANAY (Centre)

OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)

TOURAIN 2 (Centre)

CHATEAU DE CHEVERNY (Centre)

BUSSY 3 (Ile de France)

SAINT GERMAIN 2 (Paris)

LIMERE 2 (Centre)

ARDREE (Centre)

TINA (Nouvelle Calédonie)

ORMESSON 2 (Ile de France)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE B

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DU COUDRAY

Avenue du Coudray – 91830 Le Coudray-Montceaux

☎ : 01 64 93 81 76 - 📠 : 01 64 93 99 95

✉ : golf.du.coudray@wanadoo.fr

@ : www.golfcoudray.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

JOYENVAL (Paris)

LE PRIEURE 2 (Paris)

CHANTILLY 3 (Picardie)

I.C.LYS (Picardie)

STADE FRANÇAIS 2 (Paris)

CERGY PONTOISE (Ile de France)

CHATEAU DE RARAY (Picardie)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile de France)

FOURQUEUX 2 (Paris)

LA VAUCOULEURS (Paris)

GONESSE (Ile de France)

SERAINCOURT (Ile de France)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE C

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE LA WANTZENAU

Chemin départemental 302 - 67610 La Wantzenau

☎ : 03 88 96 37 73 - 📠 : 03 88 96 34 71

✉ : golf.wantzenau@wanadoo.fr

@ : www.golf-wantzenau.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

NANCY PULNOY (Lorraine)

BESANCON (Franche Comté)

PRUNVELLE (Franche Comté)

METZ CHERISEY (Lorraine)

VITTEL HAZEAU (Lorraine)

STRASBOURG 2 (Alsace)

MACON LA SALLE (Bourgogne)

EPINAL (Lorraine)

REIMS CHAMPAGNE (Champagne Ardennes)

NANCY AINGERAY (Lorraine)

TROYES (Champagne Ardenne)

COMBLES EN BARROIS (Lorraine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE D

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE ROUEN MONT ST AIGNAN

Rue Francis Poulenc – 76130 Mont Saint Aignan

☎ : 02 35 76 38 65 - 📠 : 02 35 75 13 86

✉ : golf.rouen.msa@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ARRAS (Nord Pas-de-Calais)
BRIGODE (Nord Pas-de-Calais)
AILETTE 2 (Picardie)
COMPIEGNE (Picardie)

LERY POSES (Haute Normandie)
GRANVILLE (Basse Normandie)
FORET VERTE (Haute Normandie)
LE VAUDREUIL (Haute Normandie)

HARDELOT (Nord Pas-de-Calais)
BONDUES 3 (Nord Pas-de-Calais)
LE SART 2 (Nord Pas-de-Calais)
DIEPPE (Haute Normandie)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE E

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE TOULOUSE

31320 Vieille Toulouse

☎ : 05 61 73 45 48 - 📠 : 05 62 19 04 67

✉ : golf.toulouse@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VOLCANS 2 (Auvergne)

VICHY (Auvergne)

SAINTE AGATHE (Auvergne)

CASTRES (Midi Pyrénées)

CAP D'AGDE (Languedoc Roussillon)

FONTCAUDE (Languedoc Roussillon)

SAINT CYPRIEN 2 (Languedoc Roussillon)

NIMES CAMPAGNE 3 (Languedoc Roussillon)

TOULOUSE SEILH (Midi Pyrénées)

LAS MARTINES (Midi Pyrénées)

ALBI LASBORDES 2 (Midi Pyrénées)

PAU ARTIGUELOUVE (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE F

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF CLUB ST MALO

Domaine de St Yvieux – 35540 Le Tronchet

☎ : 02 99 58 96 69 - 📠 : 02 99 58 10 39

✉ : saintmalogolf@st-malo.com

@ : www.saintmalogolf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

SAINT LAURENT 2 (Bretagne)

CARANTEC (Bretagne)

DINARD (Bretagne)

LIMOGES (Limousin)

DEAUVILLE 2 (Basse Normandie)

LA PORCELAINE 2 (Limousin)

ROUEN MT ST AIGNAN (Haute Normandie)

BAUGE (Pays de la Loire)

LA BAULE (Pays de la Loire)

RENNES (Bretagne)

SAINTE SAMSON (Bretagne)

BREST IROISE (Bretagne)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

POULE G

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF DE DIGNE LES BAINS

57 route du Chaffaut – 04000 Digne les Bains

☎ : 04 92 30 58 00 - 📠 : 04 92 30 58 13

✉ : info@golfdigne.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VALENCE SAINT DIDIER (Rhône Alpes)

LYON CHASSIEU (Rhône Alpes)

ROYAL MOUGINS (PACA)

LYON VERGER (Rhône Alpes)

GRENOBLE BRESSON (Rhône Alpes)

GRAND AVIGNON (PACA)

MONTE CARLO (PACA)

MAISON BLANCHE (Rhône Alpes)

DIVONNE (Rhône Alpes)

ESERY (Rhône Alpes)

MIONNAY (Rhône Alpes)

SAINT DONAT 2 (PACA)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE H

Du 29 avril au 1^{er} mai 2007

GOLF BORDELAIS

Allée François Arago – 33200 Bordeaux Cauderan

☎ : 05 56 28 56 04 - ☎ : 05 56 28 59 71

✉ : golfbordelais@wanadoo.fr

@ : www.golf-bordelais.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BORDEAUX LAC 2 (Aquitaine)

PERIGUEUX (Aquitaine)

HOSSEGOR 2 (Aquitaine)

LA NIVELLE (Aquitaine)

PESSAC (Aquitaine)

POITIERS (Poitou-Charentes)

COGNAC (Poitou-Charentes)

CHIBERTA 2 (Aquitaine)

MONT DE MARSAN (Aquitaine)

MAKILA GOLF CLUB (Aquitaine)

PREE LA ROCHELLE 2 (Poitou-Charentes)

SAINTONGE (Poitou-Charentes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Dimanche 29 avril : 1^{er} tour de qualification

Lundi 30 avril : 2^{ème} tour de qualification

Mardi 1^{er} mai : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 21 avril 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MESSIEURS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à une seule équipe par club.

Sauf pour les clubs ayant déjà 3 équipes en division l'année de l'épreuve qui ne pourront pas en inscrire.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division
- 2) l'équipe des clubs qui ont 1 équipe en division
- 3) l'équipe des clubs qui ont 2 équipes en division
- 4) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour moins de 29 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 29 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

5 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 2 équipiers le 2^{ème} jour

Les 4 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 4 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 4^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 4^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MESSIEURS**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

22 clubs ou moins = 3

de 23 à 30 clubs = 4

de 31 à 37 clubs = 5

38 clubs et plus = 6

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	26	4	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne Pays de la Loire	33	5	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	36	5	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	32	5	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	21	3	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou- Charentes	23	4	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	39	6	
Total	210	32	

DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2006 : PARIS COUNTRY CLUB	Finaliste en 2006 : BONDUES
MORFONTAINE	BUSSY
GOLF CLUB DE LYON	SAINT CLOUD
CHANTILLY	RCF LA BOULIE
Montent de 2 ^{ème} Division	
TOURAIN	MARMANDE
BORDELAIS	LIMERE

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

TEOULA	SAINT THOMAS
LA FORTERESSE	BRIGODE
SAINT GERMAIN LES CORBEIL	LE TOUQUET
MONTE CARLO	CAP D'AGDE
LA NIVELLE	SAINT GERMAIN
MEDOC	MIRAMAS

DEUXIEME DIVISION POULE B

VILLERAY	SAINT NOM LA BRETECHE
VOLCANS	NANCY AINGERAY
LA BAULE	TOULOUSE SEILH
BORDEAUX LAC	OZOIR LA FERRIERE
LA VAUCOULEURS	AIX MARSEILLE
COGNAC	NIMES CAMPAGNE

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION POULE A

VICHY	VITTEL HAZEAU
CHALON SUR SAONE	SAINT CYPRIEN
NIMES VACQUEROLLES	VALCROS
SAINT DONAT	BOSSEY
VALENCE SAINT DIDIER	GRENOBLE CHARMEIL
AIX LES BAINS	SALVAGNY

TROISIEME DIVISION POULE B

CHATEAU DE PREISCH	EPINAL
AMNEVILLE	METZ CHERISEY
NANCY PULNOY	STRASBOURG
DUNKERQUE	HARDELLOT
AMIENS	COMPIEGNE
DOMONT	BETHEMONT

TROISIEME DIVISION POULE C

NANTES VIGNEUX	LIMOGES
PREE LA ROCHELLE	NIORT
POITIERS	ANGOULEME
CHIBERTA	CHANTACO
PESSAC	PERIGUEUX
LACANAU	TOULOUSE VIEILLE

TROISIEME DIVISION POULE D

ROUEN MONT SAINT AIGNAN	LE VAUDREUIL
LE HAVRE	DEAUVILLE
ROCHEFORT	VILLENNES
LE PRIEURE	SERAINCOURT
RENNES	AJONCS D'OR
BREST LES ABERS	MARCILLY

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ère} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

Du 20 au 24 juin 2007

Trophée PUIFORCAT

GOLF DE TROYES LA CORDELIERE

Château de la Cordelière – 10210 Chaource

☎ : 03 25 40 18 76 - 📠 : 03 25 40 13 66

✉ : golfcordeliere@wanadoo.fr

@ : www.golfdetroyes.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

MORFONTAINE (Picardie)
PARIS COUNTRY CLUB (Paris)
RCF LA BOULIE (Paris)
TOURAINNE (Centre)

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)
BORDELAIS (Aquitaine)
GOLF CLUB DE LYON (Rhône Alpes)
MARMANDE (Aquitaine)

BUSSY (Ile de France)
LIMERE (Centre)
CHANTILLY (Picardie)
SAINT CLOUD (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **19 juin 1972 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

3 foursomes et 6 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

Les équipes classées de 9 à 12 se maintiennent dans la division.

Mercredi 20 juin : 1^{er} tour de qualification

Jeudi 21 juin : 2^{ème} tour de qualification

Vendredi 22 juin : Quarts de finale

Samedi 23 juin : Demi-finales

Dimanche 24 juin : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mardi 12 juin 2007 minuit.**

PRIX

Trophée PUIFORCAT confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
 Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE A

Du 22 au 24 juin 2007

GOLF PUBLIC DU NIVERNAIS

Le Bardonnay – 58470 Magny Cours

☎ : 03 86 58 18 30 - 📠 : 03 86 58 04 04

✉ : golf-public-du-nivernais@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

TEOULA (Midi Pyrénées)

LA FORTERESSE (Ile de France)

BRIGODE (Nord Pas de Calais)

SAINT GERMAIN (Paris)

CAP D'AGDE (Languedoc Roussillon)

SAINT THOMAS (Languedoc Roussillon)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile de France)

LE TOUQUET (Nord Pas de Calais)

MEDOC (Aquitaine)

LA NIVELLE (Aquitaine)

MIRAMAS (PACA)

MONTE CARLO (PACA)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **21 juin 1972 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 22 juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 juin : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 14 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE B

Du 22 au 24 juin 2007

GOLF D'ALBI LASBORDES

Chemin Lasbordes – 8100 Albi

☎ : 05 63 54 98 07 - 📠 : 05 63 54 98 06

✉ : contact@golfalbi.com

@ : www.golfalbi.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VILLERAY (Ile de France)
LA BAULE (Pays de la Loire)
VOLCANS (Auvergne)
LA VAUCOULEURS (Paris)

COGNAC (Poitou Charentes)
BORDEAUX LAC (Aquitaine)
NANCY AINGERAY (Lorraine)
AIX MARSEILLE (PACA)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)
TOULOUSE SEILH (Midi-Pyrénées)
OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)
NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon)

Pour les équiipers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **21 juin 1972 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 22 juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 juin : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 14 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE A

Du 22 au 24 juin 2007

GOLF D'ALBON

Château de Senaud Albion – 26140 Saint Rambert d'Albon

☎ : 04 75 03 03 90 - 📠 : 04 75 03 11 01

✉ : golf.albon@wanadoo.fr

@ : www.golf-albon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VALCROS (PACA)

BOSSEY (Rhône Alpes)

SAINT DONAT (PACA)

VICHY (Auvergne)

SAINT CYPRIEN (Languedoc Roussillon)

VALENCE SAINT DIDIER (Rhône Alpes)

NIMES VACQUEROLLES (Languedoc Roussillon)

GRENOBLE CHARMEIL (Rhône Alpes)

VITTEL HAZEAU (Lorraine)

AIX LES BAINS (Rhône Alpes)

SALVAGNY (Rhône Alpes)

CHALON SUR SAONE (Bourgogne)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **21 juin 1972 ou avant**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 22 juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 juin : Matches pour la montée et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 14 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE B

Du 22 au 24 juin 2007

GOLF DE LA GRANGE AUX ORMES

Route de la Grange aux Ormes – 57157 Marly

☎ : 03 87 63 10 62 - 📠 : 03 87 55 01 77

✉ : info@grange-aux-ormes.com

@ : www.grange-aux-ormes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

METZ CHERISEY (Lorraine)

DOMONT (Ile de France)

CHATEAU DE PREISCH (Lorraine)

DUNKERQUE (Nord Pas-de-Calais)

NANCY PULNOY (Lorraine)

HARDELLOT (Nord Pas-de-Calais)

COMPIEGNE (Picardie)

AMNEVILLE (Lorraine)

AMIENS (Picardie)

EPINAL (Lorraine)

BETHEMONT (Paris)

STRASBOURG (Alsace)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **21 juin 1972 ou avant**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 22 juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 juin : Matches pour la montée et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 14 juin 2007 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE C

Du 22 au 24 juin 2007

GOLF DU PETIT CHENE

79310 Mazière en Gatine

☎ : 05 49 63 20 95 - ☎ : 05 49 63 33 49

✉ : assoc.golf.mazieres@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

NIORT (Poitou Charentes)

CHIBERTA (Aquitaine)

LACANAU (Aquitaine)

POITIERS (Poitou Charentes)

TOULOUSE VIEILLE (Midi Pyrénées)

PREE LA ROCHELLE (Poitou Charentes)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou Charentes)

NANTES VIGNEUX (Pays de la Loire)

CHANTACO (Aquitaine)

LIMOGES (Limousin)

PERIGUEUX (Aquitaine)

PESSAC (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **21 juin 1972 ou avant**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 22 juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 juin : Matches pour la montée et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **jeudi 14 juin 2007 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE D

Du 22 au 24 juin 2007

GOLF D'EVREUX

Chemin du Valène – 27001 Evreux Cédex

☎ : 02 32 39 66 22 - ☎ : 02 32 62 53 99

✉ : evreuxgolf@aol.com

@ : www.golfevreux.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

VILLENES (Paris)
LE PRIEURE (Paris)
MARCILLY (Centre)
ROCHEFORT (Paris)

LE HAVRE (Haute Normandie)
DEAUVILLE (Basse Normandie)
AJONCS D'OR (Bretagne)
SERAINCOURT (Ile de France)

VAUDREUIL (Haute Normandie)
ROUEN MT ST AIGNAN (Haute Normandie)
BREST LES ABERS (Bretagne)
RENNES (Bretagne)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **21 juin 1972 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 22 juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 juin : Matches pour la montée et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **jeudi 14 juin 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à 1 seule équipe par club. Un club pourra avoir un maximum de 2 équipes en division.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division.
- 2) l'équipe des clubs qui ont une équipe en division.
- 3) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les joueurs de l'équipe doivent avoir **35 ans la veille du premier jour de l'épreuve.**

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour moins de 29 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

5 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 29 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

5 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 2 équipiers le 2^{ème} jour
Les 4 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 4 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 3^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

Moins de 15 clubs = 1

de 15 à 22 clubs = 2

23 clubs et plus = 3

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	24	3	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne Pays de la Loire	15	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	27	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	16	2	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	17	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou- Charentes	12	1	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	29	3	
Total	140	16	

DIVISIONS SENIORS MESSIEURS 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2006 : LA BAULE	Finaliste en 2006 : BONDUES
SAINT GERMAIN	SAINT CLOUD
HOSSEGOR	GOLF CLUB DE LYON
TOURAIN	CHIBERTA
Montent de 2 ^{ème} Division	
RCF LA BOULIE	OZOIR LA FERRIERE
DINARD	VALQUEVEN

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

SAINT NOM LA BRETECHE	AIX MARSEILLE
SAINT GERMAIN LES CORBEIL	CANNES MOUGINS
BOSSEY	BUSSY
LE TOUQUET	CHATEAU D'AVOISE
SAINTONGE	BIARRITZ
CHAUMONT EN VEXIN	LERY POSES

DEUXIEME DIVISION POULE B

RHIN	AMNEVILLE
LA NIVELLE	FONTAINEBLEAU
SAINT DONAT	FREGATE
MORFONTAINE	CHANTILLY
TOULOUSE SEILH	LA PORCELAINE
VAL DE SORNE	MONTE CARLO

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

PLENEUF VAL ANDRE	SAINT CAST PEN GUEN
AJONCS D'OR	CICE BLOSSAC
OMAHA BEACH	ROUEN MONT SAINT AIGNAN
BRIGODE	ARRAS
CHANTILLY 2	AMIENS
COMPIEGNE	BOURBON

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

STRASBOURG	TROYES
PRUNEVILLE	BITCHE
NANCY AINGERAY	BONDOUFLE
STADE FRANÇAIS	PARIS COUNTRY CLUB
LA VAUCOULEURS	FOURQUEUX
ROCHEFORT	SERAINCOURT

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

VAUGOUARD	VOLCANS
GOUVERNEUR	AIX LES BAINS
GRENOBLE BRESSON	LA VALDAINE
ESTEREL	LUBERON
VALESCURE	GRANDE MOTTE
NIMES CAMPAGNE	FONTCAUDE

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

LIMERE	GANAY
TOURAIN 2	COGNAC
ROYAN	BORDEAUX LAC
PAU GOLF CLUB 1856	BORDELAIS
CHANTACO	CHATEAU DES VIGIERS
TEOULA	ALBI LASBORDES

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort pendant le Séminaire des Commissions Sportive des Ligues, les 14 et 15 septembre 2006.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

Du 19 au 23 septembre 2007

Trophée SAINT SAUVEUR

GOLF DE LA NIVELLE

Place William Sharp – 64500 Ciboure

☎ : 05 59 47 18 99 - ☎ : 05 59 47 21 16

✉ : golfnivelle@etxe.fr

@ : www.golf.nivelle.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CHIBERTA (Aquitaine)
RCF LA BOULIE (Paris)
SAINT GERMAIN (Paris)
VALQUEVEN (Bretagne)

HOSSEGOR (Aquitaine)
SAINT CLOUD (Paris)
DINARD (Bretagne)
TOURAINNE (Centre)

BONDUES (Nord Pas-de-Calais)
GOLF CLUB DE LYON (Rhône Alpes)
LA BAULE (Pays de la Loire)
OZOIR LA FERRIERE (Ile de France)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **18 septembre 1952 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

Les équipes classées de 9 à 12 se maintiennent dans la division.

Mercredi 19 septembre : 1^{er} tour de qualification

Jeudi 20 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Vendredi 21 septembre : Quarts de finale

Samedi 22 septembre : Demi-finales

Dimanche 23 septembre : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mardi 11 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Trophée SAINT SAUVEUR confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE A

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DES VOLCANS

La Bruyère des Moines – 63870 Orcines

☎ : 04 73 62 15 51 - 📠 : 04 73 62 26 52

✉ : golfdesvolcans@nat.fr

@ : www.golfdesvolcans.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne)
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)
CANNES MOUGINS (PACA)
SAINTONGE (Poitou Charentes)

ST GERMAIN LES CORBEIL (Ile de France)
CHAUMONT EN VEXIN (Picardie)
LE TOUQUET (Nord Pas-de-Calais)
LERY POSES (Haute Normandie)

BOSSEY (Rhône Alpes)
BUSSY (Ile de France)
BIARRITZ (Aquitaine)
AIX MARSEILLE (PACA)

Pour les équiipers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **20 septembre 1952 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE B

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE SAINT CYPRIEN

Mas d'Huston – 66750 Saint Cyprien Plage

☎ : 04 68 37 63 63 - 📠 : 04 68 37 64 64

✉ : contact@golf-st-cyprien.com

@ : www.golf-saint-cyprien.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RHIN (Alsace)

LA NIVELLE (Aquitaine)

MONTE-CARLO (PACA)

CHANTILLY (Picardie)

SAINT DONAT (PACA)

AMNEVILLE (Lorraine)

MORFONTAINE (Picardie)

FREGATE (PACA)

VAL DE SORNE (Franche Comté)

FONTAINEBLEAU (Ile de France)

LA PORCELAINE (Limousin)

TOULOUSE SEILH (Midi Pyrénées)

Pour les équiépiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **20 septembre 1952 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 4 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 4 ; 2 v 3

Les finalistes montent de division.

Les équipes classées de 5 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

7 v 10 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 5 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE A

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE WIMEREUX

Avenue François Mitterrand – 62930 Wimereux

☎ : 03 21 32 43 20 - ☎ : 03 21 33 62 21

✉ : golf.wimereux@wanadoo.fr

@ : www.golf-wimereux.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BOURBON (La Réunion)

COMPIEGNE (Picardie)

CHANTILLY 2 (Picardie)

AMIENS (Picardie)

OMAHA BEACH (Basse Normandie)

SAINT CAST PEN GUEN (Bretagne)

ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute Normandie)

PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)

AJONCS D'OR (Bretagne)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

ARRAS (Nord Pas-de-Calais)

BRIGODE (Nord Pas-de-Calais)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **20 septembre 1952 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE B

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE REIMS CHAMPAGNE

Château des Dames de France – 51390 Gueux

☎ : 03 26 05 46 10 - ☎ : 03 26 05 46 19

✉ : golf-de-reims-sa@wanadoo.fr

@ : www.golf-de-reims.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

STRASBOURG (Alsace)
SERAINCOURT (Ile de France)
BONDOUFLE (Ile de France)
STADE FRANCAIS (Paris)

TROYES (Champagne Ardennes)
PRUNEVILLE (Franche Comté)
PARIS COUNTRY CLUB (Paris)
LA VAUCOULEURS (Paris)

NANCY AINGERAY (Lorraine)
BITCHE (Lorraine)
ROCHFORT (Paris)
FOURQUEUX (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **20 septembre 1952 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE C

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE VALENCE SAINT DIDIER

26300 Saint Didier de Charpey

☎ : 04 75 59 67 01 - 📠 : 04 75 59 68 19

✉ : golfclubvalence@wanadoo.fr

@ : www.golfclubvalence.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AIX LES BAINS (Rhône Alpes)

GOVERNEUR (Rhône Alpes)

VAUGOUARD (Centre)

LA VALDAINE (Rhône Alpes)

FONTCAUDE (Languedoc Roussillon)

GRANDE MOTTE (Languedoc Roussillon)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon)

GRENOBLE BRESSON (Rhône Alpes)

VOLCANS (Auvergne)

LUBERON (PACA)

VALESCURE (PACA)

ESTEREL (PACA)

Pour les équiipers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **20 septembre 1952 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE D

Du 21 au 23 septembre 2007

GOLF DE PERIGUEUX

Domaine de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

☎ : 05 53 53 02 35 - ☎ : 05 53 09 46 29

✉ : golfpgx@wanadoo.fr

@ : <http://golfdeperigueux.free.fr/accueil.html>

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BORDELAIS (Aquitaine)

COGNAC (Poitou Charentes)

ROYAN (Poitou Charentes)

CHATEAU DES VIGIERS (Aquitaine)

TEOULA (Midi Pyrénées)

CHANTACO (Aquitaine)

PAU GOLF CLUB (Aquitaine)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

ALBI LASBORDES (Midi Pyrénées)

TOURAIN 2 (Centre)

LIMERE (Centre)

GANAY (Centre)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **20 septembre 1952 ou avant**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale :

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 6 ; 2 v 5 ; 3 v 4

Les vainqueurs montent de division.

Les équipes classées de 7 à 12 jouent pour le maintien dans la division :

9 v 10 ; 8 v 11 ; 7 v 12

Vendredi 21 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 22 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 23 septembre : Demi-finales et barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 13 septembre 2007 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS MESSIEURS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à 1 seule équipe par club. Un club pourra avoir un maximum de 2 équipes en division.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) l'équipe des clubs qui n'ont pas d'équipe en division.
- 2) l'équipe des clubs qui ont une équipe en division.
- 3) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les joueurs de l'équipe doivent avoir **55 ans la veille du premier jour de l'épreuve.**

PRECONISATION FORME DE JEU

Chaque Inter-régions est libre d'organiser sa promotion selon sa propre forme de jeu

Pour moins de 25 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification
6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers par jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 18 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 5 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter-région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification monteront en 3^{ème} division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS**

Quotas 2007 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

12 clubs ou moins = 1
de 13 à 20 clubs = 2
de 21 à 30 clubs = 3
31 clubs et plus = 4

Inter Régions	Participants 2006	Quotas 2007	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	26	3	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	13	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	23	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	11	1	
NORD + La Réunion + Nouvelle Calédonie Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie	16	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	11	1	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	31	4	
Total	131	16	

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS

Du 7 au 9 septembre 2007

Trophée Jean LIGNEL
Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

GOLF DE LIMERE

1411 allée de la pomme de pin – 45160 ARDON

☎ : 02 38 63 89 40 - ☎ : 02 38 63 05 20

✉ : www.orleans.limere@bluegreen.com

@ : www.bluegreen.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs (une seule équipe par club) :

Attention : le nombre d'équipes sera limité à 36 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) les équipes qui ont au moins 3 joueurs classés dans le Mérite Amateur à la date limite d'inscription
- 2) les équipes qui ont au moins 2 joueurs classés dans le Mérite Amateur à la date limite d'inscription
- 3) les équipes qui ont au moins 1 joueur classé dans le Mérite Amateur à la date limite d'inscription
- 4) selon le cumul de l'index des 3 meilleurs joueurs de l'équipe

En cas d'égalité dans un des 3 premiers critères, le départage se fera selon la somme des points des joueurs présents au Mérite.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

3 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 9 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale :

3 simples / stroke play / 36 trous par jour

Les 9 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des 8 scores sur les 4 tours constituera le score de l'équipe.

Le club vainqueur du trophée Jean LIGNEL est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs – European Club Cup Trophy.

Vendredi 8 septembre : 1^{er} tour de qualification

Samedi 9 septembre : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 10 septembre : 3^{ème} tour le matin

4^{ème} tour l'après-midi

ENGAGEMENT

Inscription de l'équipe et des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mardi 7 août 2007 minuit.

PRIX

Trophée Jean LIGNEL confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières équipes.

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-2-4 REGLEMENTS PARTICULIERS INDIVIDUELS

Coupe des Présidents / Coupe André Bleyne	page 146-147
Coupe du Comité Directeur	page 148

INTERNATIONALE SIMPLE JEUNES

Internationaux de France Juniors Filles / Trophée Esmond & Cartier	page 149
Internationaux de France Cadets Garçons / Trophée Michel Carlhian	page 150

NATIONALE SIMPLE JEUNES

Championnat de France des Jeunes (Poussins Benjamins Minimes)	page 151-154
Finale inter régionale	page 155
Tournoi Fédéral Jeunes	page 156
Championnat de France Cadets - Juniors Filles et Garçons	page 157

INTERNATIONALE SIMPLE DAMES

Internationaux de France Stroke Play / Trophée Cécile de Rothschild	page 158
Internationaux de France Stroke Play Mid-Amateurs	page 159
Open International Seniors Dames	page 160
Championnat de France Seniors Dames	page 161
Coupe de France Dames / Trophée Pierre Lafite	page 162

NATIONALE SIMPLE DAMES

Coupe Gaveau et Championnat de France / Coupe Pierre Deschamps	page 163
Championnat de France Elite Dames	page 164

INTERNATIONALE SIMPLE MESSIEURS

Internationaux de France Stroke Play Amateurs / Trophée Murat	page 165
Internationaux de France Stroke Play Mid-Amateurs	page 166
Internationaux de France Seniors Messieurs / Trophée Dauberville	page 167
Internationaux de France Vétérans Messieurs / Trophée Mahé	page 168

NATIONALE SIMPLE MESSIEURS

Coupe Ganay et Championnat de France / Trophée Jacques Leglise page 169

NATIONALE DOUBLE

Championnat de France Foursome Mixte / Trophée Thion de la Chaume page 170

Championnat de France de Foursome Dames / Trophée Saint-Germain page 171

Championnat de France Foursome Amateurs / Trophée Royal Blackheath page 172

NATIONALE SIMPLE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Championnat de France U.N.S.S. par Equipes d'Etablissements page 173

Championnat de France F.F.Sport U. page 174

Championnat de France par Equipes d'A.Sportives F.F.Sport U. page 174

AUTRES EPREUVES

Championnat de France de Pitch & Putt page 175

Internationaux de France Amateurs Handigolf page 176

COUPE DES PRESIDENTS

Le 23 mars 2007

Coupe André BLEYNIE

GOLF DU RACING CLUB DE FRANCE

La Boulie – 78000 Versailles

☎ : 01 39 50 59 41 - 📠 : 01 39 49 04 16

✉ : golfdelaboulie@rcf.asso.fr

@ : www.racingclubdefrance.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Seule une équipe par club affilié à la Fédération avec un terrain homologué pourra participer.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 68 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, les inscriptions seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) club avec terrain homologué d'au moins 18 trous
- 2) club avec terrain homologué d'au moins 9 trous ayant participé l'année précédente
- 3) club avec terrain homologué d'au moins 9 trous

Pour les joueurs :

L'équipe devra être composée de 2 équipiers dont l'index ne devra pas être supérieur à la catégorie 4 (index inférieur ou égal à 26,4).

- Le premier équipier sera **obligatoirement le Président en exercice du club.**
- Le second équipier sera **obligatoirement le Président en exercice de la Commission Sportive ou le Capitaine des Jeux en exercice du club ou un Vice-Président en exercice du club.**

FORME DE JEU

Greensome / stableford / 18 trous
Classement en brut et net.

ENGAGEMENT

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 15 mars 2007

PRIX

Challenge André BLEYNIE offert par André BLEYNIE, confié pendant un an à la première équipe en net. Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe vainqueur en brut, à l'équipe vainqueur en net, à l'équipe deuxième en net et à l'équipe troisième en net.

COUPE DES PRESIDENTS

Le 23 mars 2007

Coupe André BLEYNIE

GOLF DU RACING CLUB DE FRANCE

La Boulie – 78000 Versailles

☎ : 01 39 50 59 41 - 📠 : 01 39 49 04 16

✉ : golfdelaboulie@rcf.asso.fr

@ : www.racingclubdefrance.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

INSCRIPTION DE L'EQUIPE DU CLUB DE :

le 1er équipier sera obligatoirement le Président en exercice du club :

NOM :

PRENOM :

N° de licence :

le 2ème équipier sera obligatoirement le Président de la Commission Sportive en exercice du club, ou le Capitaine des Jeux en exercice du club, ou un Vice-Président en exercice du club :

NOM :

PRENOM :

N° de licence :

Signature du Président : 	Tampon du club :
---	---------------------------------

TRANCHE HORAIRE DANS LAQUELLE VOUS SOUHAITERIEZ JOUER :

Indiquez votre ordre de priorité.

8h00 à 09h50

Nous essaierons de le respecter dans la mesure du possible et ce, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

10h00 à 11h50

12h00 à 13h40

L'ordre des départs sera disponible au golf deux jours avant le début de l'épreuve.

**Cette fiche est à retourner à la FFGolf
à l'attention de la Direction Sportive par fax au 01 41 49 77 22**

SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION

Consultez le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Tournois / Inscriptions pour vérifier que nous avons bien reçu votre formulaire.

COUPE DU COMITE DIRECTEUR

Le 23 mars 2007

GOLF NATIONAL

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt
☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58
✉ : gn@golf-national.com
@ : www.golf-national.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte aux :

- Membres du Comité Directeur de la FFGolf
- Présidents de Comités Départementaux
- Présidents d'AS municipales, de compacts et practices ainsi qu'aux Présidents de compacts swin
- Permanents FFGolf
- Invités de la FFGolf

et, s'ils ne jouent pas la Coupe des Présidents :

- Présidents de Ligues
- Présidents en exercice d'un club affilié avec terrain homologué

index maximum : 26,4

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 60 participants retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.

FORME DE JEU

Simple / stableford / 18 trous
Classement en brut et net.

ENGAGEMENT

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 15 mars 2007

NOM :

PRENOM :

N° de licence :

Fonction :

SIGNATURE :	CLUB :
--------------------	---------------

L'ordre des départs sera disponible au golf deux jours avant le début de l'épreuve.

**Cette fiche est à retourner à la FFGolf
à l'attention de la Direction Sportive par fax au 01 41 49 77 22**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf au vainqueur en brut et au vainqueur en net.

INTERNATIONAUX DE FRANCE JUNIORS FILLES

Du 5 au 9 avril 2007

Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER

GOLF DE SAINT-CLOUD

60 rue du 19 Janvier – 92380 Garches

☎ : 01 47 01 01 85 - 📠 : 01 47 01 19 57

✉ : golf.de.stcloud@libertysurf.fr

@ : www.golfsaintcloud.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 6,4** et nées en **1986 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 100 joueuses retenues par ordre d'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueuses licenciées dans le club

Drivers :

Les drivers ne doivent pas avoir une caractéristique de temps supérieure à 257 microsecondes, mesurée par le test du pendule approuvé par le R&A Rules Limited. Pénalité pour infraction au règlement : Disqualification

La liste des drivers non conformes peut être consultée sur www.randa.org (voir Rules / Equipment / Driving clubs)

FORME DE JEU

① Phase de qualification (5 et 6 avril) :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 32 premières sont retenues pour la phase finale.

② Phase finale : Trophée ESMOND (7 au 9 avril) :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Trophée Claude Roger CARTIER (7 au 9 avril)

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 18 trous

Les 16 premières (nées en 1989 ou après) non qualifiées pour le Trophée ESMOND sont qualifiées pour le Trophée Claude Roger CARTIER. Le départage se fera sur la carte du 2^{ème} tour, puis sur les 9 derniers, 6 derniers, 3 derniers et le 18^{ème} trou du second tour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 5 mars 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 15 euros.

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée ESMOND et trophée Claude-Roger CARTIER confiés pour un an aux clubs des gagnantes.

Souvenirs offerts par la FFGolf à la gagnante et à la finaliste des trophées ESMOND et Claude Roger CARTIER, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE CADETS GARCONS

Du 5 au 9 avril 2007

Trophée Michel CARLHIAN

GOLF CLUB SEILH TOULOUSE

Route de Grenade – 31840 Seilh

☎ : 05 62 13 14 14 - 📠 : 05 61 42 34 17

✉ : toulouse.golf@pierre-vacances.fr

@ : www.maeva-latitudes-toulouse.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nés en **1989 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- 100 joueurs retenus par ordre d'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueurs licenciés dans le club

Drivers :

Les drivers ne doivent pas avoir une caractéristique de temps supérieure à 257 microsecondes, mesurée par le test du pendule approuvé par le R&A Rules Limited. Pénalité pour infraction au règlement : Disqualification

La liste des drivers non conformes peut être consultée sur www.randa.org (voir Rules / Equipment / Driving clubs)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

② Phase finale :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Les 32 premiers joueurs sont qualifiés pour la phase finale.

Judi 5 avril : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 6 avril : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 7 avril : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

Dimanche 8 avril : ¼ et ½ finales

Lundi 9 avril : finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 5 mars 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 15 euros.

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée Michel CARLHIAN confié pour un an au club du vainqueur.

Souvenirs offerts par la FFGolf au gagnant et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES

Du 16 au 22 juillet 2007

Trophée Ginette DUBOIS (Minimes Filles)
Coupe Yan LE QUELLEC (Minimes Garçons)

GOLF NATIONAL

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com

@ : www.golf-national.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS

Catégories d'âge :

POUSSINS : 11 et 12 ans	nés en 1995 et 1996
-------------------------	---------------------

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 1993 et 1994
--------------------------	---------------------

MINIMES : 15 et 16 ans	nés en 1991 et 1992
------------------------	---------------------

Important : Le sur-classement en catégorie Poussin des enfants de 10 ans, nés en 1997, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du **certificat médical spécifique** qui est à retirer obligatoirement auprès de la FFGolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste. (voir § 5.1-3.1)

Distance de jeu :

voir recommandations § 5-3-6-4

Qualifications poussins benjamins minimes :

Ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française **qualifiés par la finale Inter régionale.**

Le quota de places attribué à chaque Inter régions est indiqué dans le tableau ci-après et les noms des qualifiés devront être communiqués par les ligues à la Direction Sportive de la FFGolf au plus tard le lundi 9 juillet 2007 minuit.

Hors-quotas

Wild card : Equipe de France Boys et Girls ; wild card Direction Technique :

1. Les joueurs sélectionnés aux championnats d'Europe boys et girls, ainsi que les réserves, sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
2. Les quatre premiers non-cadets du classement spécifique de sélection aux championnats d'Europe boys et girls sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Rappel du règlement général :

Epreuve "non fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot Electrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Pour toutes les catégories :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité : pour la première place ou pour les dernières places qualificatives les compétiteurs jouent autant de trous qu'il sera nécessaire pour déterminer le vainqueur ou les qualifiés.

② Phase finale benjamins garçons, minimes garçons, minimes filles :

Match play / 36 trous par jour / finale sur 18 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

③ Phase finale benjamins filles et poussins garçons :

Match play / 18 trous par jour / finale sur 18 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

④ Phase finale poussins filles :

Match play / 18 trous par jour / finale sur 18 trous

Les 16 premières filles sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties, selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf dans chaque catégorie au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Trophée Ginette DUBOIS :	Championne de France Minimes Filles
Coupe Yan Le QUELLEC :	Champion de France Minimes Garçons

QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2007	Aquitaine Midi-Pyrénées	Bretagne Pays de la Loire Basse Normandie	Paris Ile de France	Lorraine Bourgogne Champagne Ardenne Alsace Franche Comté	Haute Normandie Nord Pas-de-Calais Picardie	P.A.C.A Rhône-Alpes Languedoc-Roussillon Corse	Centre Poitou-Charentes Auvergne Limousin	DOM TOM POM	TOTAL
Poussins garçons	8	6	11	4	4	12	4	3	52
Benjamins garçons	10	7	17	5	5	16	7	3	70
Minimes garçons	13	8	16	7	6	19	7	4	80
Poussins Filles	6	4	10	3	3	9	5	3	43
Benjamins Filles	8	5	11	3	4	13	3	3	50
Minimes Filles	6	6	10	4	6	13	4	3	52

Pour le calcul des quotas, nous avons tenu compte du nombre de licenciés par inter-régions avec un index maximal pour chaque catégorie.

Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : pour calculer le quota benjamin garçons 2007, nous avons référencé les licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année au 30 novembre 2006.

Critères de calcul : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la catégorie avec index maximum) et un critère qualitatif (pour chaque Inter région, on retient le nombre de joueurs ayant passé les cuts, toutes catégories confondues en 2006 - il s'agit d'un critère Performance de l'Inter région).

De plus, un quota minimum de 3 est appliqué pour chaque catégorie d'âge.

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2007

ALBATROS	15	16	17	18	19	20	21	22
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
MINIMES FILLES			Entraînement	qualif. 1 52	qualif. 2 52	1/16 finale 32	1/8 finale 24 1/4 finale	1/2 finales 6 Finale
BENJAMINS GARCONS	Entraînement	qualif. 1 70	qualif. 2 70	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
MINIMES GARCONS			Entraînement	qualif. 1 80	qualif. 2 80	1/16 finale 32	1/8 finale 24 1/4 finale	1/2 finales 6 Finale

AIGLE	15	16	17	18	19	20	21	22
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
BENJAMINS FILLES		qualif. 1 50	qualif. 2 50	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
POUSSINS FILLES	Entraînement		qualif. 1 43	qualif. 2 43	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
POUSSINS GARCONS		qualif. 1 52	qualif. 2 52	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2

FINALE INTER REGIONALE POUSSINS - BENJAMINS – MINIMES

Epreuve qualificative pour le Championnat de France des Jeunes

Date et lieu : Voir la ligue

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française **qualifiés par leurs ligues. (Voir conditions de qualification régionale auprès de chaque ligue)**

Catégories d'âge :

POUSSINS : 11 et 12 ans	nés en 1995 et 1996
-------------------------	---------------------

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 1993 et 1994
--------------------------	---------------------

MINIMES : 15 et 16 ans	nés en 1991 et 1992
------------------------	---------------------

Important : Le sur-classement en catégorie Poussin des enfants de 10 ans, nés en 1997, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du **certificat médical spécifique** qui est à retirer obligatoirement auprès de la ligue ou auprès de la FFGolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste. Une copie de ce certificat est à envoyer à la ligue organisatrice de l'épreuve cinq jours ouvrables pleins avant le début de l'épreuve. (voir § 5.1-3.1)

Distance de jeu :

voir recommandations § 5-3-6-4

Rappel du règlement général :

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot Electrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Epreuve "non fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 ou 54 trous / 18 trous par jour

A l'issue de l'épreuve, le nombre de joueurs correspondant au quota attribué pour chaque inter région sera qualifié pour le Championnat de France des Jeunes. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play off en mort soudaine sera organisé.

TOURNOI FEDERAL JEUNES

Du 28 au 30 octobre

GOLF CLUB SEILH TOULOUSE

Route de Grenade – 31840 Seilh

☎ : 05 62 13 14 14 - 📠 : 05 61 42 34 17

✉ : toulouse.golf@pierre-vacances.fr

@ : www.maeva-latitudes-toulouse.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES DE SELECTION

Catégories d'âge :

BENJAMINS : 13 et 14 ans nés en 1993 et 1994

MINIMES : 15 et 16 ans nés en 1991 et 1992

Distance de jeu :

voir recommandations § 5-3-6-4

Les modalités de sélection seront communiquées par la Direction Technique Nationale dès le 1^{er} jour du Championnat de France des Jeunes.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Rappel du règlement général :

Epreuve "non fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot Electrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour

Dimanche 28 octobre : 1^{er} tour

Lundi 29 octobre : 2^{ème} tour

Mardi 30 octobre : 3^{ème} tour

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de chaque catégorie.

CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS - JUNIORSDu 1^{er} au 3 août 2007

Trophée NEWMAN (Cadets Filles) - Trophée Patrick PONS (Cadets Garçons)
Trophée Catherine LACOSTE (Juniors Filles) - Trophée Crocodile (Juniors Garçons)

GOLF NATIONAL (Albatros)

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com@ : www.golf-national.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CADETS : 17 et 18 ans	né(e)s en 1989 et 1990
-----------------------	------------------------

JUNIORS : de 19 à 21 ans	né(e)s de 1986 à 1988
--------------------------	-----------------------

Championnats ouverts aux joueurs amateurs de nationalité française dont l'index n'est **pas supérieur à 6,4** pour les filles et **pas supérieur à 4.4** pour les garçons.

Le nombre maximum d'inscriptions retenus par ordre du Mérite amateur à la date limite d'inscription puis de l'index est fixé à :

Cadets Filles : 21
 Cadets Garçons : 57

Juniors Filles : 21
 Juniors Garçons : 57

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / 36 trous le dernier jour

Cut après 36 trous :**Cadets Filles** : les 9 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours**Cadets Garçons** : les 21 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours**Juniors Filles** : les 9 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours**Juniors Garçons** : les 21 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers toursMercredi 1er août : 1^{er} tour de qualificationJeudi 2 août : 2^{ème} tour de qualificationVendredi 3 août : 3^{ème} et 4^{ème} tour**ENGAGEMENT**

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 2 juillet 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 15 euros.

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de chaque catégorie.

Trophée NEWMAN confié pour un an au club de la Championne de France Cadets Filles.

Trophée Patrick PONS confié pour un an au club du Champion de France Cadets Garçons.

Trophée Catherine LACOSTE confié pour un an au club de la Championne de France Juniors Filles.

Trophée Crocodile confié pour un an au club du Champion de France Juniors Garçons.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY DAMES

Du 1^{er} au 3 juin 2007

Trophée Cécile DE ROTHSCHILD

GOLF CLUB D'ESERY

74930 Esery

☎ : 04 50 36 58 70 - 📠 : 04 50 36 57 62

✉ : golf.esery@wanadoo.fr

@ : www.golf-club-esery.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 6,4**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 100 joueuses retenues par ordre d'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueuses licenciées dans le club

Drivers

Les drivers ne doivent pas avoir une caractéristique de temps supérieure à 257 microsecondes, mesurée par le test du pendule approuvé par le R&A Rules Limited. Pénalité pour infraction au règlement : Disqualification
La liste des drivers non conformes peut être consultée sur www.randa.org (voir Rules / Equipment / Driving clubs)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / 36 trous le dernier jour

Cut après les 36 trous :

Les 40 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

Vendredi 1^{er} juin : 1^{er} tour

Samedi 2 juin : 2^{ème} tour

Dimanche 3 juin : 3^{ème} et 4^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mercredi 2 mai 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueuses nées en 1986 ou après.

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée Cécile DE ROTHSCHILD confié pour un an au club de la gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY
MID-AMATEURS DAMES**

Du 14 au 16 septembre 2007

GOLF D'AIX MARSEILLE

Domaine de Riquetti 13290 Les Milles

☎ : 04 42 24 20 41 - 📠 : 04 42 39 97 48

✉ : golfaixmarseille@aol.com

@ : www.golfaixmarseille.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index n'est **pas supérieur à 10,0** et **nées le 13 septembre 1977 ou avant.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 30 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 12 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Vendredi 14 septembre : 1^{er} tour

Samedi 15 septembre : 2^{ème} tour

Dimanche 16 septembre : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mardi 14 août 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières.

Souvenir offert par la FFGolf pour le titre de Championne de France Mid-Amateurs.

**OPEN INTERNATIONAL SENIORS DAMES
Trophée Simone THION DE LA CHAUME**

Du 4 au 6 avril 2007

GOLF DE CHANTACO

Route d'Ascain – 64500 Saint Jean de Luz

☎ : 05 59 26 14 22 - 📠 : 05 59 26 48 37

✉ : pierre@golfdechantaco.com

@ : www.golfdechantaco.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs et professionnelles de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 14,4** et **nées le 3 avril 1957 ou avant.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Mercredi 4 avril : 1^{er} tour

Jeudi 5 avril : 2^{ème} tour

Vendredi 6 avril : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions accompagnées du nom, du numéro de licence et de l'index devront parvenir au Golf de Chantaco **avant le dimanche 1^{er} avril 2007 minuit.**

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros (dîner de gala inclus le mercredi 4 avril).

PRIX

Le Trophée Simone THION DE LA CHAUME récompensera la gagnante (amateur ou professionnelle).

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières de l'épreuve (amateur ou professionnelle), ainsi qu'à la première amateur.

Une dotation à déterminer récompensera les joueuses professionnelles.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES

Du 21 au 23 juin 2007

GOLF DE FONTAINEBLEAU

Route d'Orléans – 77300 Fontainebleau

☎ : 01 64 22 22 95 - 📠 : 01 64 22 63 76

✉ : golf.fontainebleau@wanadoo.fr

@ : www.golfdefontainebleau.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française** dont l'index est **inférieur ou égal à 14,4 et nées le 20 juin 1957 ou avant**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 132 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 42 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Judi 21 juin : 1^{er} tour

Vendredi 22 juin : 2^{ème} tour

Samedi 23 juin : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 21 mai 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros.

PRIX

Trophée confié pour un an au club de la Championne de France Seniors Dames.
Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières de l'épreuve.

COUPE DE FRANCE DAMES

Du 26 au 28 mai 2007

Trophée Pierre LAFITE

GOLF INTERNATIONAL DE LA BAULE

Domaine de St Denac – 44117 Saint André des Eaux

☎ : 02 40 60 46 18 - 📠 : 02 40 60 41 41

✉ : golfinterlabaule@lucienbarriere.com

@ : www.lucienbarriere.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue dont :

L'index est **inférieur ou égal à 11,4.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Samedi 26 mai : 1^{er} tour

Dimanche 27 mai : 2^{ème} tour

Lundi 28 mai : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le jeudi 26 avril 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueuses nées en 1986 ou après.

PRIX

Trophée Pierre LAFITE confié pour un an au club de la gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières ainsi qu'à la meilleure jeune (moins de 16 ans).

**COUPE GAVEAU
et CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES**

Du 24 au 28 mars 2007

Coupe Pierre DESCHAMPS

GOLF CLUB DE TOULOUSE PALMOLA

Route d'Albi – 31660 BUZET SUR TARN

☎ : 05 61 84 20 50 - 📠 : 05 61 84 48 92

✉ : contact@golfdepalmola.com

@ : www.golfdepalmola.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française** dont :

Le statut sportif est de "1^{ère} série fédérale" ou dont l'index est **inférieur ou égal à 6,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 60 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre du Mérite Amateur à la date limite d'inscription puis de l'index.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : (Coupe GAVEAU)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

② **Phase finale** : (Coupe Pierre DESCHAMPS)

Match play / 18 trous

Les 32 premières sont qualifiées pour la phase finale, et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

Samedi 24 mars : 1^{er} tour de qualification

Dimanche 25 mars : 2^{ème} tour de qualification

Lundi 26 mars : 1/16^{ème} de finale

Mardi 27 mars : 1/8^{ème} et ¼ de finale

Mercredi 28 mars : ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le samedi 24 février 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueuses nées en 1986 ou après.

PRIX

Coupe GAVEAU confiée pour un an au club de la gagnante de la qualification.

Coupe Pierre DESCHAMPS confiée pour un an au club de la Championne de France.

Souvenirs offerts par la FFGolf à la gagnante et à la finaliste, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DAMES

Du 20 au 22 avril 2007

Trophée Lally de SAINT SAUVEUR

GOLF CLUB DE DINARD

Boulevard de la Houle – 35800 St Briac sur Mer

☎ : 02 99 88 32 07 - 📠 : 02 99 88 04 53

✉ : dinardgolf@dinardgolf.com

@ : www.dinardgolf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses de nationalité française :

- joueuses professionnelles du circuit ou enseignantes professionnelles
- joueuses amateurs dont le statut sportif est "1^{ère} série fédérale" ou dont l'index est inférieur ou égal à 6,4

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 132 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre du Mérite Amateur à la date limite d'inscription puis de l'index.

Drivers

Les drivers ne doivent pas avoir une caractéristique de temps supérieure à 257 microsecondes, mesurée par le test du pendule approuvé par le R&A Rules Limited. Pénalité pour infraction au règlement : Disqualification
La liste des drivers non conformes peut être consultée sur www.randa.org (voir Rules / Equipment / Driving clubs)

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Vendredi 20 avril : 1^{er} tour

Samedi 21 avril : 2^{ème} tour

Dimanche 22 avril : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Pour les amateurs :

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le jeudi 5 avril 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Pour les proettes :

- inscription par fax au 01 41 49 77 22 ou par mail : golfpro@ffgolf.org
- **clôture des inscriptions le jeudi 5 avril 2007.**

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueuses nées en 1986 ou après.

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée Lally de Saint Sauveur confié pour un an au club de la gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières.

Dotation professionnelle à déterminer.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY AMATEURS

Du 7 au 9 juin 2007

Coupe MURAT

GOLF DE CHANTILLY

Allée de la Ménagerie – 60500 Chantilly

☎ : 03 44 57 04 43 - 📠 : 03 44 57 26 54

✉ : golfchan@club-internet.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 0,0**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 110 participants :

- 95 joueurs retenus par ordre d'index toutes nationalités confondues
- 10 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueurs licenciés dans le club

Drivers

Les drivers ne doivent pas avoir une caractéristique de temps supérieure à 257 microsecondes, mesurée par le test du pendule approuvé par le R&A Rules Limited. Pénalité pour infraction au règlement : Disqualification
La liste des drivers non conformes peut être consultée sur www.randa.org (voir Rules / Equipment / Driving clubs)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 36 trous le dernier jour

Cut après 36 trous :

Les 40 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

Jeudi 07 juin : 1^{er} tour

Vendredi 08 juin : 2^{ème} tour

Samedi 09 juin : 3^{ème} tour et 4^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 07 mai 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueurs nés en 1986 ou après.

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophées offerts par la FFGolf aux trois premiers.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS MESSIEURS

Du 14 au 16 septembre 2007

GOLF D'AIX MARSEILLE

Domaine de Riquetti 13290 Les Milles

☎ : 04 42 24 20 41 - 📠 : 04 42 39 97 48

✉ : golfaixmarseille@aol.com

@ : www.golfaixmarseille.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 4,4** et **nés le 13 septembre 1972 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 102 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Vendredi 14 septembre : 1^{er} tour

Samedi 15 septembre : 2^{ème} tour

Dimanche 16 septembre : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mardi 14 août 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros.

PRIX

Challenge I.G.C.F. offert par l'I.G.C.F. au vainqueur des Internationaux.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers.

Souvenir offert par la FFGolf pour le titre de Champion de France Mid-Amateurs.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS

Du 17 au 19 mai 2007

Trophée DAUBERVILLE

GOLF DE CICE-BLOSSAC

Domaine de Cicé-Blossac – 35170 Bruz

☎ : 02 99 52 79 79 - 📠 : 02 99 57 93 60

✉ : accueil@golfdecice.com

@ : www.golfdecice.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 11,4** et **nés le 16 mai 1952 ou avant.**

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Jeudi 17 mai : 1^{er} tour

Vendredi 18 mai: 2^{ème} tour

Samedi 19 mai : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mardi 17 avril 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pour un an au club du Champion de France Seniors.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE VETERANS MESSIEURS

Du 30 mai au 1^{er} juin 2007

Trophée MAHE

GARDEN GOLF METZ TECHNOPOLE

3 Rue Félix Savart – 57070 Metz

☎ : 03 87 78 71 04 - 📠 : 03 87 78 68 98

✉ : contact@gardengolfmetz.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 18,4** et **nés le 29 mai 1942 ou avant.**

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Mercredi 30 mai : 1^{er} tour

Jeudi 31 mai : 2^{ème} tour

Vendredi 1^{er} juin : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 30 avril 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros.

PRIX

Trophée MAHE confié pour un an au club du Champion de France Vétérans.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

**COUPE GANAY
et CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS**

Du 24 au 28 mars 2007

Pré qualification : le 22/03/2007

**Coupe GANAY
Trophée Jacques LEGLISE**

GOLF CLUB DE TOULOUSE PALMOLA

Route d'Albi – 31660 BUZET SUR TARN

☎ : 05 61 84 20 50 - 📠 : 05 61 84 48 92

✉ : contact@golfdepalmola.com

@ : www.golfdepalmola.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tour de pré-qualification ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française dont le statut sportif est de "1^{ère} série fédérale" **ou** dont l'index est **inférieur ou égal à 4,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 111 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre du Mérite Amateur à la date limite d'inscription puis de l'index.

Coupe Ganay ouverte à un champ de 90 joueurs amateurs de nationalité française :

- Les joueurs "Elite" (50 maximum) de l'année de l'épreuve.

- Les 40 premiers (minimum) de la pré-qualification.

FORME DE JEU

① Phase de pré-qualification :

Stroke play / 18 trous

② Phase de qualification : (Coupe GANAY)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

③ Phase finale : (Trophée Jacques LEGLISE)

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale, et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

Judi 22 mars : tour de pré-qualification

Samedi 24 mars : 1^{er} tour de qualification

Dimanche 25 mars : 2^{ème} tour de qualification

Lundi 26 mars : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

Mardi 27 mars : ¼ et ½ finales

Mercredi 28 mars : Finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le samedi 24 février 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueurs nés en 1986 ou après.

PRIX

Coupe GANAY (don du Comte de GANAY) confiée pour un an au club du vainqueur de la qualification.

Trophée Jacques LEGLISE, confié pour un an au club du Champion de France.

Souvenirs offerts par la FFGolf au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE

Du 12 au 14 octobre 2007

Trophée THION DE LA CHAUME

GOLF D'OZOIR LA FERRIERE

Château des Agneaux – 77300 Ozoir la Ferrière

☎ : 01 60 02 60 79 - ☎ : 01 64 40 28 20

✉ : secretariat@golfozoir.org

@ : www.golfozoir.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère**, dont l'index est inférieur ou égal à **11.4 pour les dames** et **8.4 pour les messieurs**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 74 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Foursome mixte / stroke play / 18 trous

Les dames et les messieurs joueront des mêmes marques de départ.

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

Les 16 premières équipes sont qualifiées.

Vendredi 12 octobre : tour de qualification

Samedi 13 octobre : 1/8^{ème} et ¼ de finale

Dimanche 14 octobre : ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mercredi 12 septembre 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale en double 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueurs nés en 1986 ou après.

Note : Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de l'inscription.

Tout compétiteur dont le partenaire sera empêché pourra s'en adjoindre un autre.

PRIX

Trophée THION DE LA CHAUME confié pour un an à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux gagnants et aux finalistes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOURSOME DAMES

Du 28 au 30 septembre 2007

Trophée SAINT GERMAIN

GOLF DE CHANTILLY

Allée de la Ménagerie – 60500 Chantilly

☎ : 03 44 57 04 43 - 📠 : 03 44 57 26 54

✉ : golfchan@club-internet.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **11,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Foursome / stroke play / 18 trous

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

Les 16 premières équipes sont qualifiées.

Vendredi 28 septembre : tour de qualification

Samedi 29 septembre : 1/8^{ème} et ¼ de finale

Dimanche 30 septembre: ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mardi 28 août 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale en double 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueuses nées en 1986 ou après.

Note : Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de l'inscription.

Toute joueuse dont la partenaire sera empêchée pourra s'en adjoindre une autre.

PRIX

Trophée SAINT GERMAIN offert par Monsieur G. DURAND, confié pour un an à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux gagnantes et aux finalistes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOURSOME AMATEURS

Du 28 au 30 septembre 2007

Trophée ROYAL-BLACKHEATH

GOLF DE CHANTILLY

Allée de la Ménagerie – 60500 Chantilly

☎ : 03 44 57 04 43 - 📠 : 03 44 57 26 54

✉ : golfchan@club-internet.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **8,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 50 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Foursome / stroke play / 18 trous

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

Les 16 premières équipes sont qualifiées.

Vendredi 28 septembre : tour de qualification

Samedi 29 septembre : 1/8^{ème} et ¼ de finale

Dimanche 30 septembre: ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mardi 28 août 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale en double 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueurs nés en 1986 ou après.

Note : Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de l'inscription.

Tout compétiteur dont le partenaire sera empêché pourra s'en adjoindre un autre.

PRIX

Trophée ROYAL-BLACKHEATH confié pour un an à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux gagnants et aux finalistes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS Collèges et Lycées

Du 7 au 11 mai 2007

GOLF DE L'ARIEGE

Unjat – 09240 La Bastide de Serou

☎ : 05 61 64 56 78 - 📠 : 05 61 64 57 99

@ : golf-club-de-lariege@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter aux programmes sportifs 2004-2008 de l'UNSS
(Cf : <http://www.unss.org/programme0408/appn/golf0408.pdf>)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Associations Sportives d'établissements :

Championnat ouvert aux Lycées et Collèges qualifiés par leur Championnat Inter-académies (épreuve se déroulant en **GREENSOME TABLEFORTE** brut sur 9 ou 18 trous).

Pour plus de précisions, se référer à la lettre circulaire U.N.S.S. N° GOL DEL 006 du 13/07/2006 disponible dans chaque AS d'établissement et Direction Régionale UNSS.

Nombre maximum d'équipes qualifiées suivant deux tableaux spécifiques : 16 en Collèges et 16 en Lycées, suivant le quota ci-dessous :

L'équipe vainqueur de chaque centre inter académique (13 centres)

1 équipe supplémentaire pour l'académie d'accueil

Les 2 premières équipes dans les 2 centres inter-académiques dont sont issues les équipes championne et vice championne de France 2006.

UNE SEULE EQUIPE par A.S. peut être qualifiée au CHAMPIONNAT DE FRANCE dans un établissement.

Pour les équiipers : Championnat ouvert aux élèves licenciés U.N.S.S. de l'année scolaire en cours.

COMPOSITIONS DES EQUIPES

Equipes de collèges et de Lycées :

- Equipe de 4 joueurs (2 doublettes) et **1 Jeune Officiel de niveau académique**
- Pas d'index \leq à 18,4 et 2 joueurs au moins dont l'index est \geq à 26,5 à la date du 14 mars 2007
- Mixité autorisée
- Pas de remplaçant

NB : le Jeune Officiel de niveau académique est obligatoire et est membre de l'équipe de l'établissement concerné. En l'absence du jeune officiel, l'équipe n'est pas autorisée à participer au championnat de France.

NB : Un joueur ayant participé au Championnat Excellence 2006 peut être Jeune Officiel.

FORME DE JEU

Match play / GREENSOME BRUT / 9 trous

Le jeu se déroule jusqu'au 9^{ème} trou. On totalise tous les trous gagnés par les 2 Greensomes. Succession de matchs suivant un tableau avec repêchages permettant d'établir un classement de 1 à 16.

INSCRIPTIONS

Auprès de l'U.N.S.S. régionale dont dépend l'établissement

PRIX

Un titre par équipes en Collèges et un titre par équipes en Lycées.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.Sport U.
et CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.Sport U.**

Les 26 et 27 juin 2007

GOLF INTERNATIONAL DE LACANAU

Domaine de l'Ardilouse – 33680 Lacanau

☎ : 05 56 03 92 98 ☎ : 05 56 26 30 57

✉ : golflacanau@wanadoo.fr

@ : www.golf-hotel-lacanau.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au « Guide Sportif 2005-2006 » de la FFSU.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les joueurs :

Championnat ouvert **sur qualification** aux étudiant(e)s licencié(e)s à la F.F.Sport U. l'année universitaire de l'épreuve et ffgolf, **ET** ayant disputé un Championnat d'Académie en 2007.

Le Championnat d'Académie qualificatif se déroule obligatoirement un jeudi, sur 18 trous stroke play brut, à une date inscrite au calendrier universitaire et de Ligue par la CMR FFSU. Les résultats de tous les participants impérativement pris en compte pour la gestion des index permettent la sélection des joueurs par comparaison de toutes les performances suivant le calcul (score brut moins SSJ).

Seuls les étudiants ayant joué un championnat d'académie pourront prétendre à une qualification.

Si un étudiant est indisponible le jour de la qualification dans son académie, il doit jouer la qualification dans une autre académie que la sienne.

Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement les règlements F.F.SportU.

Pour les équipes des AS :

Il n'y a pas de qualification "en équipe"; une AS d'Université pourra composer une équipe si elle est représentée par au moins 3 joueurs ou joueuses qualifiés à titre individuel.

COMPOSITION DES EQUIPES

4 joueurs ou joueuses (équipes mixtes possibles) maximum d'une même Association Sportive d'Université.

La composition de l'équipe doit obligatoirement être déposée avant le 1^{er} départ du premier joueur de l'équipe, lors du premier tour de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores par tour sont retenus pour établir le classement par équipes.

Départages : voir règlement particulier de l'épreuve ; Il n'y a pas de départage pour les places de second et troisième.

Cadet autorisé : seul le professeur responsable de l'AS sera autorisé à agir en tant que cadet pour ses étudiants.

Chariots électriques interdits

Compétition « non fumeurs »

PRIX

Un titre de Championne de France universitaire.

Un titre de Champion de France universitaire.

Un titre de Champion de France par équipes d'AS universitaires.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH & PUTT**Finale Nationale****Les 6 et 7 octobre 2007****GOLF DE NARBONNE SAINTE ROSE**

Chemin Saint Cescent – 11100 Narbonne

☎ : 04 68 27 37 99 - 📠 : 04 68 25 13 66

✉ : jean-pierre.basurco@wanadoo.fr@ : www.golfsterosenarbonne.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux 32 joueurs ou joueuses qualifiés par leur Championnat de Ligue (voir conditions de qualification régionale auprès de chaque Ligue).

Le Champion de Ligue est automatiquement qualifié. Dans le cas où il ne peut venir, son vice-champion sera qualifié, etc...Les places restantes seront réparties selon les participations au Championnat de Ligue.

Seuls les joueurs ayant effectivement participé à un Championnat de Ligue peuvent être qualifiés pour la finale nationale.

FORME DE JEU

Match Play sur 9 trous sans élimination directe / Finale sur 18 trous.

Les 32 qualifiés sont répartis en 2 poules de 16 par tirage au sort.

Le parcours total (18 trous) doit mesurer moins de 1200 mètres et aucun trou ne doit dépasser 90 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun à toutes les catégories de joueurs (sexe et catégorie d'âge).

Note : application de la Règle 4-4. Maximum de quatorze clubs.

Samedi 6 octobre : 5 tours de Match Play.

Dimanche 7 octobre matin : 3 tours de Match Play

Dimanche 7 octobre après midi : Finale sur 18 trous

ENGAGEMENT

Les noms des qualifiés devront être communiqués par les Ligues à la Direction Sportive de la FFGolf au plus tard **le jeudi 6 septembre 2007.**

La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers.

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS HANDIGOLF

Les 8 et 9 septembre 2007

GOLF DU GOUVERNEUR

Château du Breuil – 01390 Monthieux
 ☎ : 04 72 26 40 34 - 📠 : 04 72 26 41 61
 ✉ : golfgouverneur@worldonline.fr
 @ : www.golfgouverneur.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
 Les Règles de Golf pour golfeurs handicapés sont applicables dans ce championnat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses handicapés de nationalité française :

1^{ère} et 2^{ème} série dames : Joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 18,4 ; puis de 18,5 à 53,4.

Note : Dans le cas où le nombre total de joueuses n'excéderait pas 10, toutes les inscrites seraient regroupées en 1^{ère} série.

1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} série messieurs : Joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 18,4, puis de 18,5 à 36,4 et de 36,5 à 53,4.

FORME DE JEU

1^{ère} et 2^{ème} série dames : Stableford / 36 trous / 18 trous par jour
 Les joueuses de 1^{ère} et 2^{ème} série joueront des marques rouges.

1^{ère} série messieurs : Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour ; marques jaunes

2^{ème} et 3^{ème} série messieurs : Stableford / 36 trous / 18 trous par jour ; marques jaunes

Samedi 8 septembre : 1^{er} tour

Dimanche 9 septembre : 2^{ème} tour

ENGAGEMENTS

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le mercredi 8 août 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2007 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Golf Amateur / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 euros pour les adultes et à 15 euros pour les joueurs nés en 1987 ou après.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux vainqueurs en brut, au vainqueur en net, au deuxième en net et au troisième en net de chaque série.

Le vainqueur en brut de la 1^{ère} série sera déclaré Champion de France Handigolf.

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-2-5 REGLEMENTS FFGOLF ENTREPRISES

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1 ^{ère} Division des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 181
2 ^{ème} Division des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 182
3 ^{ème} Division A des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 183
3 ^{ème} Division B des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 184

INTERCLUBS PAR EQUIPES

Interclubs Promotion des AS d'Entreprise	page 185
Coupe de France des AS d'Entreprise / Trophée Raymond Fanen	page 186
Phases éliminatoires régionales	page 187-188

EPREUVES INDIVIDUELLES

Coupe des Présidents des Associations d'Entreprise	page 189-190
Championnat Fédéral du Golf d'Entreprise	page 191-192

CHAMPIONNATS INTERCLUBS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES 2007

**Division I
16 clubs**

↑↓

4

↑↓

**Division II
12 clubs**

↑

2 + 2

↑

**Division III A +III B
24 clubs**

↑

12

↑

Promotion
Les clubs qui ne sont pas en
Divisions I, II et III

Division I (4 jours)

1 tour de qualification stroke-play.
8 premiers de la qualification
qualifiés pour ¼ de finale.
8 derniers de la qualification se
rencontrent.
4 vainqueurs se maintiennent en DI.
Les 4 perdants descendent.

Division II (4 jours)

1 tour de qualification stroke-play.
4 premiers de la qualification
qualifiés directement pour les ¼ de finale.
8 derniers de la qualification se rencontrent
4 vainqueurs qualifiés pour les ¼ de finale.
Les 4 perdants se maintiennent en DII.*
Les ½ finalistes montent en D I.
2^{ème} jour : barrages et ¼ en formule réduite.
3^{ème} et 4^{ème} jour : ½ et finale en formule normale

Divisions III A et B (3 jours)

1 tour de qualification stroke-play.
4 premiers de la qualification
qualifiés directement pour les ¼ de finale.
8 derniers de la qualification se rencontrent
4 vainqueurs qualifiés pour les ¼ de finale.
Les 4 perdants se maintiennent en DIII.*
Les finalistes montent en D II.
2^{ème} jour : barrages et ¼ finale en formule réduite
3^{ème} jour : ½ finales en formule normale
Pas de titre attribué.

Promotion (3 jours)

2 tours de qualification stroke play.

24 premiers de la qualification
continuent pour un tour de match
play.

Les 12 gagnants montent en D III.

L'épreuve sera réservée aux 36
premières équipes inscrites.

*** Note : Si un club est forfait en Division II ou III, il sera automatiquement rétrogradé et remplacé par l'équipe de la division inférieure la mieux classée au Mérite des AS d'Entreprise de l'année précédente, perdant en demi finale en DIII, ou perdant de son match en Promotion.**
(Clé de départage : points rapportés par la Coupe de France puis par les points du Championnat Fédéral)

DIVISIONS DU GOLF D'ENTREPRISE 2007

PREMIERE DIVISION

Vainqueur : POLICE NATIONALE (Paris) 843	Finaliste : A.G.J.S.E.P PARIS (Paris) 812
BOURSE (Paris) 1124	PEUGEOT (Paris) 176
FFGOLF (Paris) 1397	SALOMON (Rhône-Alpes) 357
A.G.J.S.E.P (Nord Pas de Calais) 1529	BOUYGUES (Paris) 157
AVIATION CIVILE SUD OUEST (Aquitaine) 589	STERIA (Paris) 1146
DASSAULT BIARRITZ (Aquitaine) 160	USFEN 33 (Aquitaine) 1565
Montent de 2 ^{ème} Division	
DANONE (Paris) 1062	ASL SUEZ (Paris) 173
ERNST & YOUNG (Paris) 1791	AIR FRANCE (Ile de France) 154

DEUXIEME DIVISION

Se maintiennent	
A.G.J.S.E.P (Languedoc-Roussillon) 1423	DASSAULT BORDEAUX (Aquitaine) 180
A.G.J.S.E.P (Haute Normandie) 1025	B.R.E.D (Ile de France) 259
A.S.P.T.T. BORDEAUX (Aquitaine) 253	TECHNOCENTRE RENAULT (Paris) 1552
AS HENNESSY (Poitou Charentes) 230	2F OPEN JS 38 (Rhône Alpes) 1575
Montent de 3 ^{ème} Division	
AXA SPORTS ET LOISIRS (Paris) 336	US METRO (Paris) 1910
MESSIER OLORON (Aquitaine) 726	AEROSPATIALE AQUITAINE (Aquitaine) 165

TROISIEME DIVISION A

ORTF PARIS (Paris) 0312	AS DES AEROPORTS DE PARIS (Paris) 513
A.S.S.E.P.27 (Haute Normandie) 1254	IBM PARIS (Paris) 0209
AS THOMSON PESSAC (Aquitaine) 610	GOLF'ASCUL (Rhône-Alpes) 670
ALCATEL CANNES GOLF CLUB (PACA) 245	AS GOLF ETOILE (Paris) 1332
A.S.E.P. (Ile de France) 1408	BANQUE NEUFLIZE (Paris) 452
2F OPEN -JS 85 (Pays de la Loire) 1519	RACING CLUB MUNICIPAL LIMOGES (Limousin) 1369

TROISIEME DIVISION B

AVIATION CIVILE (Ile de France) 0801	ASPTT MONTPELLIER (Languedoc-Roussillon) 331
AMICALE SPORTIVE AIR FRANCE (IDF) 333	ESSO IDF (Paris) 156
COSS MONT DE MARSAN (Aquitaine) 1407	TOULOUSE IS ALCATEL (Midi-Pyrénées) 731
AS BANQUE SCALBERT DUPONT (NPC) 1143	AS LEGRAND (Limousin) 770
ENTENTE SPORTIVE RENAULT (Paris) 1224	TURBOMECA TARNOS (Aquitaine) 248
IBM MONTPELLIER (Languedoc Roussillon) 297	ASPTT PARIS (Paris) 138

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE 1^{ère} DIVISION

Du 14 au 17 juin 2007

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF DE SAINT CYPRIEN

Mas d'Huston – 66750 Saint Cyprien

☎ : 04 68 37 63 63 - 📠 : 04 68 37 64 64

✉ : contact@golf-st-cyprien.com

@ : www.golf-saint-cyprien.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

POLICE NATIONALE (Paris)

PEUGEOT (Paris)

A.G.J.S.E.P (Nord Pas de Calais)

STERIA (Paris)

DANONE (Paris)

SALOMON (Rhône-Alpes)

F.F.GOLF (Paris)

BOUYGUES (Paris)

USFEN 33 (Aquitaine)

ASL SUEZ (Paris)

ERNST & YOUNG (Paris)

BOURSE (Paris)

A.G.J.S.E.P PARIS (Paris)

AVIATION CIVILE SUD OUEST (Aquitaine)

DASSAULT BIARRITZ (Aquitaine)

AIR FRANCE (Ile de France)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

Les équipes classées de 9 à 16 jouent pour le maintien dans la division :

12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

Jeudi 14 juin : Tour de qualification

Vendredi 15 juin : Quarts de finale et barrages

Samedi 16 juin : Demi-finales

Dimanche 17 juin : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net
avant le mercredi 6 juin 2007.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié pour une année à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
2^{ème} DIVISION

Du 7 au 10 juin 2007

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF DE BORDEAUX LAC

Avenue de Pernon - 33300 Bordeaux

☎ : 05 56 50 92 72 - 📠 : 05 56 29 01 84

✉ : golf.bordeaux@wanadoo.fr

@ : www.nouveauxgolfsdefrance.com/golf-bordeauxlac/home.cfm

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

2F OPEN JS 38 (Rhône Alpes)
B.R.E.D (Ile de France)
A.G.J.S.E.P (Haute Normandie)
US METRO (Paris)

A.G.J.S.E.P (Languedoc-Roussillon)
A.S.P.T.T BORDEAUX (Aquitaine)
TECHNOCENTRE RENAULT (Paris)
AS HENNESSY (Poitou Charentes)

MESSIER OLORON (Aquitaine)
DASSAULT BORDEAUX (Aquitaine)
AEROSPATIALE AQUITAINE (Aquitaine)
AXA SPORTS ET LOISIRS (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

🕒 **Phase de qualification :** jeudi 7 juin

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

🕒 **Phase finale :**

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Barrages : vendredi 8 juin (matin)

Les équipes classées de 5 à 12 jouent en formule réduite (les 4 premiers sont exempts) :

5 v 12 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 7 v 10

Les équipes perdantes se maintiennent dans la division. Si un club n'a pas participé à l'épreuve, il sera rétrogradé.

¼ de finale : vendredi 8 juin (après midi)

Les vainqueurs des matchs de barrages sont opposés aux 4 premières équipes de la qualification et jouent en formule réduite pour la montée :

4 v (5 ou 12) ; 1 v (8 ou 9) ; 3 v (6 ou 11) ; 2 v (7 ou 10)

Les équipes vainqueurs montent en 1^{ère} Division.

½ finales : samedi 9 juin **1 v 4 ; 2 v 3**

Finale : dimanche 10 juin **1 v 2**

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net
avant le mercredi 30 mai 2007 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2^{ème} Division) confié pour une année à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3^{ème} DIVISION - POULE A

Du 26 au 28 mai 2007

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF NATIONAL

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com

@ : www.golf-national.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

ORTF PARIS (Paris)

2F OPEN JS 85 (Pays de la Loire)

A.S.S.E.P.27 (Haute Normandie)

AS GOLF ETOILE (Paris)

IBM PARIS (Paris)

GOLF'ASCUL (Rhône-Alpes)

A.S.E.P. (Ile de France)

BANQUE NEUFLIZE (Paris)

AS THOMSON PESSAC (Aquitaine)

ALCATEL CANNES GOLF CLUB (PACA)

R.C. MUNICIPAL LIMOGES (Limousin)

AS DES AEROPORTS DE PARIS (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : samedi 26 mai

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Barrages : dimanche 27 mai (matin)

Les équipes classées de 5 à 12 jouent en formule réduite (les 4 premiers sont exempts) :

5 v 12 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 7 v 10

Les équipes perdantes se maintiennent dans la division. Si un club n'a pas participé à l'épreuve, il sera rétrogradé.

¼ de finale : dimanche 27 mai (après midi)

Les vainqueurs des matchs de barrages sont opposés aux 4 premières équipes de la qualification et jouent en formule réduite pour la montée :

4 v (5 ou 12) ; 1 v (8 ou 9) ; 3 v (6 ou 11) ; 2 v (7 ou 10)

½ finales : lundi 28 mai

1 v 4 ; 2 v 3

Les équipes vainqueurs montent en 2^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net
avant le vendredi 18 mai 2007 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3^{ème} DIVISION - POULE B

Du 26 au 28 mai 2007

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF DE MONT GRIFFON

Route Départementale 909 – 95270 Luzarches

☎ : 01 34 68 10 10 - 📠 : 01 34 68 04 37

✉ : golf.mont.griffon@wanadoo.fr

@ : www.golfmontgriffon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

ESSO IDF (Paris)

AS LEGRAND (Limousin)

AVIATION CIVILE (IdF)

A.S.P.T.T PARIS (Paris)

COSS MONT DE MARSAN (Aquitaine)

IBM MONTPELLIER (L. Roussillon)

ENTENTE SPORTIVE RENAULT (Paris)

TOULOUSE IS ALCATEL (Midi-Pyrénées)

ASPTT MONTPELLIER (L.Roussillon)

AMICALE SPORTIVE AIR FRANCE (IdF)

AS BANQUE SCALBERT DUPONT (NPC)

TURBOMECA TARNOS (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : samedi 26 mai

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Barrages : dimanche 27 mai (matin)

Les équipes classées de 5 à 12 jouent en formule réduite (les 4 premiers sont exempts) :

5 v 12 ; 8 v 9 ; 6 v 11 ; 7 v 10

Les équipes perdantes se maintiennent dans la division. Si un club n'a pas participé à l'épreuve, il sera rétrogradé.

¼ de finale : dimanche 27 mai (après midi)

Les vainqueurs des matchs de barrages sont opposés aux 4 premières équipes de la qualification et jouent en formule réduite pour la montée :

4 v (5 ou 12) ; 1 v (8 ou 9) ; 3 v (6 ou 11) ; 2 v (7 ou 10)

½ finales : lundi 28 mai

1 v 4 ; 2 v 3

Les équipes vainqueurs montent en 2^{ème} Division.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net
avant le vendredi 18 mai 2007 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

PROMOTION

Du 1^{er} au 3 juin 2007

GOLF DE DIGNE LES BAINS

57 route du Chaffaut - 04000 Digne les Bains

☎ : 04 92 30 58 00 - 📠 : 04 92 30 58 13

✉ : info@golfdigne.com

@ : www.ngf.fr/fiche.php?id=10

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Division de l'année de l'épreuve.

Le nombre d'équipes est limité à 36 et elles seront retenues selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 24 meilleures équipes selon l'ordre de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

② Phase finale :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 24 premières équipes jouent pour la montée en 3^{ème} Division :

1 v 24 ; 2 v 23 ; 3 v 22 ; 4 v 21 ; 5 v 20 ; 6 v 19 ; 7 v 18 ; 8 v 17 ; 9 v 16 ; 10 v 15 ; 11 v 14 ; 12 v 13

Les 12 équipes vainqueurs montent en 3^{ème} Division.

Vendredi 1^{er} juin : 1^{er} tour de qualification

Samedi 2 juin : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 3 juin : Phase finale

ENGAGEMENT

Inscription de l'équipe sur Internet : www.netffg.net avant le mardi 1^{er} mai 2007 minuit.

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le jeudi 24 mai 2007 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**COUPE DE FRANCE
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE**

Finale Nationale

Du 14 au 16 septembre 2007

Trophée Raymond FANEN

GOLF DES ORMES

Epiniac - 35120 Dol De Bretagne

☎ : 02 99 73 54 44 - 📠 : 02 99 73 53 65

✉ : golf@lesormes.com

@ : www.lesormes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale :

4 simples / stroke play net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

Vendredi 14 septembre : 1^{er} tour qualification

Samedi 15 septembre : 2^{ème} tour qualification

Dimanche 16 septembre: Phase finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net
avant le jeudi 6 septembre 2007 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant une année.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

**COUPE DE FRANCE
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE**

Phases éliminatoires régionales

Date et lieu : voir la ligue

Trophée Raymond FANEN

**Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminées
le 1er août 2007**

Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive de la FFGolf par fax au 01 41 49 77 22.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise.
S'inscrire auprès des ligues (voir le responsable de ligue dans le tableau ci-joint).

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.
- Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / stroke play net / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou addition des scores retenus pour chaque épreuve.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la Finale Nationale.

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

**COUPE DE FRANCE
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE**

Phases éliminatoires régionales

Trophée Raymond FANEN

QUOTAS PAR LIGUE POUR 2007

Sont qualifiées pour la Finale Nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue* :

Une équipe minimum

+ Une équipe par tranche de 45 associations affiliées au 31 décembre de l'année précédente ;

+ Une autre équipe pour la ligue de l'équipe vainqueur de la Coupe de France précédente.

* Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Ligue	Délégué	Nombre	Quota
Alsace	Jean-Claude MUTH	17	1
Aquitaine	Alain DURLLOT	82	2
Auvergne	Serge CHOQUET	13	1
Basse Normandie	Jean-François BALUSSOU	14	1
Bourgogne	Claude PITOIZET	18	1
Bretagne	Marcel LE FOL	34	1
Centre	Vincent STEHLE	48	2
Champagne-Ardenne	Richard ROC	11	1
Franche-Comté	Paul VENTURI	11	1
Haute Normandie	Sylviane CHAMBELLAN	22	1
Ile de France	Jean-Philippe TREUIL	45	1
Languedoc-Roussillon	Claude LASSUS	35	1
Limousin	Bernard DUBAIN	9	1
Lorraine	Rudy RAINHAIMER	17	1
Midi-Pyrénées	Alain CALVET	51	2
Nord-Pas de Calais	Jean-Louis LIGNIER	25	1
P.A.C.A.	Denis BOUSSUGES	77	2
Paris	Valéry FRANCOIS	146	4+1
Pays de la Loire	Dominique LEVEQUE	36	1
Poitou-Charentes	Andrée LACOUR	26	1
Rhône-Alpes	Pascal BARON	66	2
Total		805	30

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

Le 6 octobre 2007

GOLF DE LACANAU

Domaine de l'Ardilouse - 33680 Lacanau

☎ : 05 56 03 92 98 - 📠 : 05 56 26 30 57

✉ : golflacanau@wanadoo.fr

@ : www.ngf.fr/fiche.php?id=5

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux Présidents et responsables des sections golf des associations d'entreprise affiliées à la FFGolf ou au Capitaine des équipes.

Sauf dérogation accordée par la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf, une association ne peut engager qu'un seul représentant.

Pour les joueurs : (voir le règlement général)

Les licenciés indépendants ne sont pas admis.

Limite supérieure de l'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 111 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée des courriers.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le jeudi 6 septembre 2007 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription disponible en page suivante. La Commission du Golf d'Entreprise se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 40 Euros.

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.

Le tirage des départs sera disponible au golf la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise.
- Un représentant du golf.
- Le délégué du Golf d'Entreprise de la Ligue.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du Dîner des Présidents le samedi.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pour un an aux vainqueurs en brut et en net qui se chargeront de la gravure.

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

Le 6 octobre 2007

GOLF DE LACANAU

Domaine de l'Ardilouse - 33680 Lacanau

☎ : 05 56 03 92 98 - 📠 : 05 56 26 30 57

✉ : golflacanau@wanadoo.fr

@ : www.ngf.fr/fiche.php?id=5

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier à :

Julien VASSEUR – Fédération Française de Golf – 68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret Cedex

Chèque de 40 € à joindre impérativement : Les inscriptions non accompagnées du chèque ne seront pas enregistrées.

avant le jeudi 6 septembre 2007

Pour toute question, nous vous remercions d'envoyer un e-mail : julien.vasseur@ffgolf.org

ENTREPRISE : _____ CODE F.F.G. : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Tél. bur. : _____ Tél. dom. : _____ Portable : _____

E-mail (très important) :

N° de licence : _ _ _ | _ _ _ | _ _ _ |

Président en exercice de la Section Golf

ou Capitaine des équipes

ou Président de l'Association Sportive

DINER DU SAMEDI 6 OCTOBRE OUI NON

Accompagné du conjoint OUI NON

Pour toute modification, y compris sur la réservation du dîner, nous vous remercions d'envoyer un e-mail : julien.vasseur@ffgolf.org

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Le programme sera détaillé sur le site Internet de la FFGolf Entreprises à partir du mois de septembre.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

Les 31 mars et 1^{er} avril 2007

GOLF DU GOUVERNEUR

Château du Breuil – 01390 Monthieux
☎ : 04 72 26 40 34 - 📠 : 04 72 26 41 61
✉ : golfgouverneur@worldonline.fr
@ : www.golfgouverneur.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la FFGolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Etre qualifié dans sa ligue.

Pour les ligues :

- Le délégué du golf d'entreprise de la ligue doit organiser une sélection permettant de qualifier le quota de joueuses et joueurs attribué à sa ligue (voir les quotas en page suivante).
- Le délégué inscrira la liste de ses joueurs qualifiés à partir d'Extranet.
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie pour chaque joueur.
- Le délégué désignera lors de la réunion des capitaines les 5 joueurs de sa ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par ligue.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off mort soudaine.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Classement par équipe :

Chaque équipe sera composée de 5 joueurs dont au minimum une dame.

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

ENGAGEMENT

Confirmation de la participation de la ligue et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le vendredi 23 mars 2007 minuit.**

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 Euros par joueur à régler à la FFGolf par le délégué de la ligue.

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion de France du Golf d'Entreprise.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux 3 premiers en brut dans chaque série.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en brut et à l'équipe vainqueur en net.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

Quotas 2007 par ligue

Quota de base :

Quota attribué en fonction du nombre de licenciés et de joueurs rattachés dans des associations d'entreprise l'année précédente.

Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations d'entreprise affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue.

De 0 à 599 licenciés	= 5 joueurs
De 600 à 1199 licenciés	= 6 joueurs
De 1200 à 1799 licenciés	= 7 joueurs
De 1800 à 2399 licenciés	= 8 joueurs
2400 licenciés et plus	= 9 joueurs

Ligue	Délégué	Nombre	Quota
Alsace	Jean-Claude MUTH	334	5
Aquitaine	Alain DURLLOT	2653	9
Auvergne	Serge CHOQUET	257	5
Basse Normandie	Jean-François BALUSSOU	296	5
Bourgogne	Claude PITOIZET	226	5
Bretagne	Marcel LE FOL	515	5
Centre	Vincent STEHLE	1007	6
Champagne-Ardenne	Richard ROC	135	5
Franche-Comté	Paul VENTURI	71	5
Haute Normandie	Sylviane CHAMBELLAN	757	6
Ile de France	Jean-Philippe TREUIL	3009	9
Languedoc-Roussillon	Claude LASSUS	872	6
Limousin	Bernard DUBAIN	281	5
Lorraine	Rudy RAINHAIMER	225	5
Midi-Pyrénées	Alain CALVET	2223	8
Nord-Pas de Calais	Jean-Louis LIGNIER	330	5
P.A.C.A.	Denis BOUSSUGES	2455	9
Paris	Valéry FRANCOIS	8123	9
Pays de la Loire	Dominique LEVEQUE	956	6
Poitou-Charentes	Andrée LACOUR	318	5
Rhône-Alpes	Pascal BARON	2310	8
Total		27353	131

Les ligues ont la possibilité de sélectionner des dames ou des messieurs. Dans le quota, une place est réservée aux dames.

ORIGINE ET HISTOIRE DE NOS TROPHEES**EPREUVES NATIONALES OU INTERNATIONALES****COUPE ANDRE BLEYNIÉ
(Coupe des Présidents)**

Dotation d'André Bleynié, initiateur de cette épreuve destinée aux présidents de clubs.
1^{ère} édition disputée en 1974 à Fontainebleau, remportée par l'IC Lys.

**TROPHEE MICHEL CARLIAN
(Internationaux de France Cadets Garçons)**

Michel Carlhian a été, vainqueur des Internationaux de France en 1946, Champion de France en 1932, 1934, 1935, 1936, 1938, 1942, 1943 et 1944, vainqueur du National Omnium en 1942.
1^{ère} épreuve disputée en 1926.

**TROPHEE CATHERINE LACOSTE
(Championnat de France Juniors filles)**

Retour au calendrier fédéral en 2005 du Championnat de France Juniors filles, à l'initiative du Golf de Chantaco et plus particulièrement de sa Présidente, Catherine Lacoste.
Entre 19 et 25 ans, Catherine Lacoste devint la meilleure joueuse du monde, toutes catégories confondues, battant les professionnelles sur leur terrain.
Championne du Monde par équipes en 1964, elle remporte l'US Women's Open en 1969 (et demeure la seule amateur à figurer au palmarès de l'épreuve).
Depuis 1974, Catherine Lacoste préside aux destinées du golf de Chantaco.

**TROPHEE CECILE DE ROTHSCHILD
(Internationaux de France Stroke Play Dames)**

Cécile de Rothschild a souvent joué en équipe de France.
A la création des Internationaux de France de Stroke Play la famille De Rothschild, membre de Morfontaine, décidait de doter l'épreuve.
1^{ère} épreuve disputée en 1978.

TROPHEE CLAUDE GILBERT

Ce Trophée tire son nom d'une société fabriquant des vêtements logotés, sponsor d'une compétition du Golf d'Entreprise. 1^{ère} épreuve disputée en 1991. Le Trophée a doté les « Interligues des Associations Corporatives d'Entreprise » jusqu'à sa dernière édition en 2003. Depuis, il dote l'épreuve individuelle du calendrier du golf d'entreprise.

**TROPHEE DE LA COMMISSION FEMININE
(Championnat de France par équipes 1^{ère} division Seniors Dames)**

Epreuve créée par la Fédération Française de Golf en 1983.
Ce Trophée a doté les Interclubs par équipes 3^{ème} série Dames jusqu'à leur suppression en 2003. Il a été redistribué sur le Championnat de France par équipes 1^{ère} Division Seniors Dames, créé en 2004.

**TROPHEE COTNAREANU
(Championnat de France par équipes 1^{ère} division Mid-Amateurs Dames)**

Trophée offert par la famille Cotnareanu, propriétaire des parfums Coty.
A doté les Interclubs par équipes 2^{ème} série Dames de 1935 jusqu'à leur dernière édition en 2001.
En 2002, 2003 et 2004, le Trophée a doté le Championnat de France par équipes 2^{ème} Division Dames.
Depuis 2005, le titre de Champion de France n'étant plus décerné pour les 2^{ème} divisions, le Trophée dote la 1^{ère} Division Mid Amateurs Dames.

TROPHEE CROCODILE (Championnat de France Juniors garçons)

Retour au calendrier fédéral en 2005 du Championnat de France Juniors garçons, à l'initiative du golf de Chantaco et plus particulièrement de sa Présidente, Catherine Lacoste.
Le Trophée Crocodile – Challenge René Lacoste, dotait depuis 1975 un championnat des moins de 18 ans disputé à Chantaco.

TROPHEE DAUBERVILLE (Pour le titre de Champion de France Seniors)

Coupe en Argent offerte par Messieurs Dauberville, membres de l'Association Sportive des Seniors Golfeurs de France, pour doter le championnat de France Seniors, qui deviendra une épreuve du calendrier fédéral en 1970. Devenue internationale en 2004, cette épreuve conserve son statut de Championnat de France, avec le titre de champion de France décerné au meilleur joueur français.

EISENHOWER TROPHY (Championnat du Monde par équipes messieurs)

En janvier 1958, l'USGA reçoit une invitation du Japon pour un match international. Ce sera le déclic face à trop d'invitations de ce type et l'impossibilité de répondre favorablement à toutes ; il est temps d'envisager un championnat international par équipes.

En mars 1958, des représentants de l'USGA se rendent en Ecosse afin d'examiner leur projet avec des représentants du Royal & Ancient.

En mai 1958, les représentants de 35 nations se réunissent à Washington, invitées par l'USGA et le Royal & Ancient. Ils sont reçus à la Maison Blanche par le Président Dwight D. Eisenhower (passionné de golf et même membre de Morfontaine) et le premier World Amateur Golf Council voit le jour avec 32 membres.

En octobre 1958, la première édition du Championnat du Monde par équipes messieurs a lieu sur l'Old Course de Saint-Andrews.

Les Australiens battent les Etats-Unis de deux coups au terme d'un play off de 18 trous. Le capitaine de l'équipe américaine s'appelle Bobby Jones...

Avec l'agrément du président des Etats-Unis, la compétition est dotée du Trophée Eisenhower, sur lequel est gravé "Afin que ce soit renforcés l'amitié et l'esprit sportif entre les peuples".

En septembre 1960, la deuxième édition a lieu au Merion GC en Pennsylvanie. Les Etats-Unis remportent la première d'une longue série de victoires.

En 2002, Grégory Bourdy, Raphaël Pellicioli et Eric Chaudouet se classent 2^{èmes}, meilleur résultat français depuis la 3^{ème} place obtenue en 1992.

TROPHEE ESMOND (Internationaux de France Juniors Filles)

Famille de Saint-Cloud ayant décidé de doter ce Trophée.

Depuis 2000, le Trophée Claude Roger Cartier (Président de la Fédération française de Golf de 1981 à 1997) vient récompenser les 16 premières Girls non qualifiées pour le Trophée Esmond.

1^{ère} épreuve du Trophée Esmond disputée en 1959.

TROPHEE ESPIRITO SANTO (Championnat du Monde par équipes dames)

Le Trophée Espirito Santo qui dote cette épreuve, porte le nom du premier président de la Fédération Portugaise de Golf, Ricardo Espirito Santo, instigateur de la remise de ce Trophée aux championnes du Monde. Ce Trophée aurait été, dans un premier temps, acheté au Tsar pour doter une épreuve portugaise.

Le Championnat du Monde par équipes Dames a été créé en 1964. Si l'idée de départ revient à l'United States Golf Association, le rôle joué par la Fédération Française de Golf n'est pas négligeable. Lally Segard, alors présidente du Comité féminin du World Amateur Golf Council, allait donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre du projet, appuyée dans sa démarche par l'américaine Mildred Prunaret.

Seule condition de départ : que le championnat ait lieu en France et pas aux Etats-Unis où il y a déjà trop d'épreuves. Lally Segard décidait de relever le défi. Le parcours est trouvé, il s'agira du golf de Saint-Germain en Laye qui sera joué en inversé par rapport à son tracé. Avec Anne Bouton, nos deux pionnières recrutent une secrétaire par le biais du New-York Herald Tribune, puis 30 hôtesse... La 1^{ère} édition du Championnat du Monde par équipes peut voir le jour.

La France sera la première nation à inscrire son nom au palmarès avec une équipe composée de Catherine Lacoste, Claudine Cros, Brigitte Varangot, Capitaine Lally Segard...

Notre 2^{ème} titre nous était apporté en 2000 par Maïtena Alsuguren, Karine Icher et Virginie Auffret, capitaine Gwladys Nocera.

COUPE GANAY
(Qualification Championnat de France Amateurs)

Noblesse française très impliquée dans le sport (courses hippiques, golf). Le Marquis de Ganay fut le fondateur du golf de Fontainebleau en 1909 et le premier président du club.
1^{ère} épreuve disputée en 1923.

COUPE GAVEAU
(Qualification Championnat de France Dames)

Le Championnat de France Dames existe depuis 1923 et ses deux premières éditions ont été remportées par Jeanine Gaveau. A son palmarès :
3 titres de Championne de France en 1923, 1924 et 1931, vainqueur de la Coupe de France en 1927, 1928, 1931, 1935, vainqueur des Internationaux de France de Match Play en 1931.
Elle sera victime d'un accident de voiture avec Philippe Boulart en rentrant de Morfontaine. Tous deux n'avaient pas 40 ans.
La Coupe Gaveau sous sa forme actuelle a été jouée pour la première fois en 1974.

TROPHEE GINETTE DUBOIS
(Championnat de France des Jeunes – Minimes filles)

Ginette Dubois, membre d'honneur de la FFG, a été l'une des inspiratrices du golf junior féminin en France, et Capitaine des Juniors filles.
De 1998 à 2002, ce Trophée a doté la Coupe de France Dames.
En 2002, la Coupe de France Dames disparaissait du calendrier fédéral, le Trophée Ginette Dubois était transféré à la qualification de la Golfer's, le club vainqueur se qualifiant pour la Coupe d'Europe des Clubs dames.
Nouvelle modification au calendrier 2003 : depuis lors, le Trophée Ginette Dubois dote le Championnat de France Minimes Filles, retrouvant sa vocation initiale de golf junior au féminin.

TROPHEE GOLFER'S CLUB
(Championnat de France par équipes 1^{ère} division nationale Dames)

Le Golfer's Club était un club « masculin » situé avenue Marceau, rassemblant surtout des joueurs de Bridge.
1^{ère} épreuve disputée en 1929.

TROPHEE GOUNOUILHOU
(Championnat de France par équipes 1^{ère} division nationale Messieurs)

Famille Bordelaise, propriétaire de "La Petite Gironde" et ayant décidé de doter cette coupe. Leur petite fille épousera Philippe Saige, grand joueur de golf, dont le fils est devenu pro.
1^{ère} épreuve disputée en 1926.

CHALLENGE IGC
(Internationaux de France Mid-Amateurs Messieurs et Dames)

Il y a une dizaine d'années, Claude-Roger Cartier, alors président de la FFG, demandait à Alexis Godillot de créer une catégorie Mid-Amateurs. L'épreuve fut créée en 1993 avec le soutien de l'IGCF (International Golf Club de France).
En 1993 et 1994 la catégorie regroupait les 34/54 ans, depuis elle s'adresse aux + de 35 ans.
En 1999, ces Internationaux devenaient une épreuve fédérale.
En 2002, l'épreuve s'ouvrait aux Dames de + de 30 ans.
Le Challenge IGC récompense le vainqueur messieurs.

JACQUES LEGLISE TROPHY
(Match Grande-Bretagne/Irlande contre Europe)

(cf Trophée Jacques Leglise)
1^{ère} épreuve disputée en 1958.

TROPHEE JACQUES LEGLISE
(Championnat de France Amateurs)

Jacques Leglise a été Champion de France et vainqueur des Internationaux de France en 1937. Il fut président de la FFG de 1951 à 1967.
1^{ère} épreuve disputée en 1923.

**TROPHEE JEAN LIGNEL
(Coupe de France Messieurs)**

1^{ère} épreuve disputée en 1944 à Chantilly.

En 1948, la finale n'a pas lieu en raison du décès de Philippe Boulart.

En 1949, la Coupe de France messieurs devient la Coupe Philippe Boulart.

A partir de 1966 elle est dotée du Trophée Jean Lignel, du nom d'un patron de Presse, golfeur passionné, qui décidait de doter cette épreuve.

La Coupe de France disparaissait du calendrier en 2002, le Trophée Jean Lignel et la qualification pour la Coupe d'Europe des Clubs passait sur la qualification de la Gounouilhou. En 2003, la Coupe de France messieurs - Trophée Jean Lignel retrouvait sa place et son statut dans le calendrier fédéral.

**TROPHEE JEAN PIERRE PEUGEOT
(Championnat de France par Equipes des Associations d'Entreprise)**

La famille Peugeot a toujours été très impliquée dans le golf. Fondateur du golf de Pruneville (1929) elle sera à l'origine de la première concrétisation du golf « corporatif ».

1^{ère} épreuve disputée en 1981.

**TROPHEE LALLY DE SAINT-SAUVEUR
(National Omnium Dames)**

Lally Vagliano épousera Jacques de Saint-Sauveur et sera championne de France en 1943, 1944, 1946, 1949, 1950, 1951 et 1954.

Devenue Lally Segard par son second mariage, elle sera vice-présidente de la Fédération Française de Golf, membre de l'Académie des Sports et de l'Association Européenne de Golf et présidera aussi le Comité féminin du World Amateur Council de 1964 à 1994.

Elle est à l'origine des Championnats d'Europe individuels et par équipes et du Championnat du Monde par équipes Dames. (cf Trophée Espirito Santo)

1^{ère} épreuve disputée en 1992.

**TROPHEE MAHE
(Pour le titre de Champion de France Vétérans)**

Jacques Mahé, Champion de France, a doté cette coupe.

1^{ère} épreuve disputée en 2000. Devenue internationale en 2004, cette épreuve conserve son statut de Championnat de France, avec le titre de champion de France décerné au meilleur joueur français.

**COUPE MURAT
(Internationaux de France Stroke Play)**

Membre des équipes de France avant guerre, il sera tué à la libération en quittant Paris.

Au début de la guerre, il fait prisonnier un champion de golf allemand qu'il connaît, Von Beckerat et le ramène dans les lignes allemandes. Son père, Président de la Fédération de golf allemande est le beau-frère de Ribbentrop ; quand Paris sera vaincu il fera libérer tous les joueurs de l'équipe de France parmi lesquels Yann Le Quellec, Louis Murat, Jacques de Saint-Sauveur...

1^{ère} épreuve disputée en 1945 sous le nom de Coupe Challenge Loulou Murat. Depuis 2002, les Internationaux de France (Coupe Murat) ont lieu tous les ans à Chantilly, le Grand Prix (Coupe Murat) a disparu. Cette épreuve se jouait tous les deux ans, lorsque l'alternance Coupe Murat (Stroke play) / Trophée Gordon Bennett (match play) existait.

**TROPHEE NEWMAN
(Championnat de France des Jeunes - Cadets filles)**

1^{ère} épreuve disputée en 1985.

Créée en souvenir d'Anita Newman, excellente joueuse des années 60.

La Coupe Newman a récompensé jusqu'en 2003 la gagnante de la qualification du Championnat de France Cadet Filles.

Le Trophée Newman récompense toujours la Championne de France Cadet.

**TROPHEE PATRICK PONS
(Championnat de France des Jeunes – Titre Cadets garçons)**

Maxime Pons, que l'on appelait « Toto Pons », a été capitaine de l'équipe de France Juniors et Président de la Commission Sportive Nationale.

A la mort de son fils Patrick, lors d'une course de moto, il demanda la création de ce Trophée.

1^{ère} épreuve disputée en 1961.

**COUPE PIERRE DESCHAMPS
(Championnat de France Dames – Titre de Championne de France)**

Les deux premières éditions sont remportées par Jeanine Gaveau. Son nom sera donné à la Coupe récompensant le vainqueur des qualifications. (cf Coupe Gaveau)

Diplomate, Pierre Deschamps a été un personnage clé du golf français du début du siècle. Excellent joueur, il remportait la médaille d'argent du classement net lors des jeux de Paris en 1900.

Il a été à l'origine de la création du Golf de Paris sur les terrains des anciens haras de la Boulie et en sera le premier président. Le golf de Paris rédigea la première traduction des règles, orchestrera les premières compétitions importantes et posera les bases d'une association des golfs de France. Le 24 novembre 1912, le journal officiel promulguait la création de l'Union des Golfs de France qui deviendra en 1933 l'actuelle Fédération Française de Golf.

Pierre Deschamps a été le premier président de l'Union des Golfs de France de 1912 à 1924.

1^{ère} édition disputée en 1923.

**TROPHEE PIERRE LAFITE
(Coupe de France Dames)**

Pierre Lafite était un grand joueur et professeur basque, contemporain d'Arnaud Massy.

L'épreuve de 1^{ère} série a été créée en 1927, la 2^{ème} série a été créée en 1977 et la série pro en 1998. En 2002, l'épreuve redevenait purement amateur. En 2004, la 2^{ème} série était supprimée.

**TROPHEE PUIFORCAT
(Championnat de France par équipes 1^{ère} division Mid-Amateurs Messieurs)**

Célèbre bijoutier qui offrait les coupes de la FFG.

De 1936 à 2001, ce trophée a doté les Interclubs par équipes messieurs 2^{ème} série.

A la suppression de cette épreuve en 2002, le Trophée était transféré au Championnat de France par équipes des + 30 ans. Il continuera de doter cette épreuve qui devient en 2003 le Championnat de France par équipes Mid-Amateurs. Depuis le « tout en division », instauré en 2004, le Trophée Puiforcat dote la 1^{ère} division Mid Amateurs messieurs (+ de 35 ans).

**TROPHEE RAYMOND FANEN
(Coupe de France des Associations d'Entreprise)**

Grand animateur du golf « corporatif » depuis 1982, il fut à l'origine de la première « coupe corporative ». Raymond Fanen a été l'un des dirigeants de la Poste, et de l'ASPTT. Il est décédé en 1999.

1^{ère} épreuve disputée en 1981.

**TROPHEE ROYAL-BLACKHEATH
(Championnat de France de Foursome messieurs)**

Le Royal Blackheath, créé en 1608, fut le premier parcours anglais.

1^{ère} épreuve disputée en 1969 à Chantilly.

**TROPHEE SAINT-GERMAIN
(Championnat de France de Foursome Dames)**

Offert par le golf de Saint-Germain

1^{ère} épreuve dans sa forme actuelle en 1977.

Auparavant (de 1930 à 1953) il s'agissait d'une épreuve individuelle.

**TROPHEE SAINT-SAUVEUR
(Championnat de France par équipes 1^{ère} division Seniors Messieurs)**

On trouve à l'origine de ce Trophée Jacques Armand de Saint-Sauveur (qui épousera Lally Vagliano) membre fondateur avec la famille Gramond et la famille Bénédicte du Golf de Morfontaine.

1^{ère} épreuve disputée en 1938, dernière édition jouée en 2003.

Le Trophée a été redistribué au championnat de France par équipes 1^{ère} division Seniors Messieurs en 2004, lors du passage au « tout en divisions ».

**TROPHEE THION DE LA CHAUME
(Championnat de France de Foursome mixte)
TROPHEE SIMONE THION DE LA CHAUME
(Open International Seniors Dames)**

Simone Thion de la Chaume : Championne de France de 1925 à 1930 puis en 1936, 1937 et 1938, 6 victoires en Internationaux de France 1926, 1927, 1930, 1935, 1938, 1939, elle remporte le British Girls en 1924 et le British Ladies en 1927, deux premières défaites des Britanniques dans ces épreuves.

Elle épousera René Lacoste, et leur fille Catherine, marquera les annales amateurs françaises.

Simone Thion de la Chaume est décédée en 2001.

- La première épreuve du championnat de Foursome mixte a été disputée en 1926. En 2004, l'épreuve s'ouvrait pour la première fois aux professionnel(le)s.

- En 2006, l'Open International Seniors dames entre au calendrier fédéral, ouvert aux Proettes et aux Amateurs, résultat de la fusion des Internationaux Seniors et de l'Open International Seniors Dames de Chantaco, déjà doté du Trophée Simone Thion de la Chaume. Le Trophée récompensera la gagnante de l'Open, qu'elle soit Pro ou Amateur.

**VAGLIANO TROPHY
(Continent Européen / Iles Britanniques et Irlande - Dames)**

André M. Vagliano, père de Lally Segard, était un grand joueur amateur des années 20, Champion de France en 1923, 24, 26, 30 et 31, vainqueur des Internationaux de France en 1925 et créateur du Vagliano Trophy (match Angleterre/France).

Il a été Président de la FFG de 1941 à 1943 et fondateur de l'APGF en 1926 (aujourd'hui PGA).

1^{ère} épreuve disputée en 1961.

**COUPE VILMORIN
(Tournoi des Nations du Trophée Esmond)**

Pauline de Vilmorin, Championne de France en 1932, a été membre du Comité des Dames de 1932 à 1939 avec Barbara Vagliano.

Cette coupe récompense l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations lors du Trophée Esmond.

1^{ère} épreuve disputée en 1973.

COUPE YANN LE QUELLEC (Championnat de France des Jeunes – Titre Minimes garçons)

Yann Le Quellec a été membre des équipes de France et Champion de France en 1933. (cf Coupe Murat)

La Coupe a doté la Qualification Cadets garçons jusqu'en 2004 et dote désormais le titre Minimes garçons.

ANCIENS TROPHEES

TROPHEE ALLEN STONEHAM (Internationaux de France Match Play Dames)

1^{ère} épreuve disputée en 1968.

Allen Stoneham fut le co-fondateur avec Sir John Whitley du Touquet Syndicate Ltd qui sera à l'origine de la station balnéaire du Touquet et par la suite du Golf du Touquet.

Dernière édition jouée en 2001.

TROPHEE ARNAUD MASSY (National Omnium messieurs)

Du nom du vainqueur de la première édition du National Omnium, en 1906.

Né en 1877 à Biarritz, Arnaud Massy découvre le golf comme cadet. S'ensuit un palmarès exceptionnel : vainqueur de l'Open Britannique en 1907 (unique victoire française), de l'Open d'Espagne en 1912, 1927, 1928, de l'Open de Belgique en 1910, et vainqueur de l'Open de France en 1906, 1907, 1911, 1925.

La dernière édition du National Omnium a été disputée en 1999.

TROPHEE CHANTILLY CADETS

Le Golf de Chantilly, créé en 1907, accueillait l'Open de France dès 1913 et fait figure à l'étranger de « succursale française de Saint-Andrews. »

Jean-Louis Dupont, Président du golf de Chantilly de 1980 à 2001, avait créé l'école de golf de Chantilly et institué le Trophée Chantilly Cadets.

Jusqu'en 2002, date de la suppression de cette épreuve, ce Trophée a doté le Championnat de France par équipes Cadets.

TROPHEE JAMES GORDON BENNETT (Internationaux de France Match Play Messieurs)

As de l'aviation du début du siècle dernier, il sera après guerre membre du Golf de Paris, aujourd'hui RCF La Boulie.

1^{ère} épreuve disputée en 1913, dernière édition jouée en 2001. L'épreuve était disputée tous les deux ans, en alternance avec la Coupe Murat (Internationaux de France Match Play Messieurs).

COUPE NEWMAN (Championnat de France des Jeunes – Qualification Cadets filles)

1^{ère} épreuve disputée en 1985.

Créés en souvenir d'Anita Newman, excellente joueuse des années 60.

La Coupe Newman a récompensé jusqu'en 2002 la gagnante de la qualification du Championnat de France Cadet Filles.

Le Trophée Newman récompense toujours la Championne de France Cadet.

TROPHEE PIERRE ETIENNE GUYOT

Pierre-Etienne Guyot fut président de la FFG de 1970 à 1981, et président de la PGA.

1^{ère} épreuve disputée en 1988. Jusqu'en 2004, le Trophée Pierre Etienne Guyot dotait le titre de Champion de France par équipes 2^{ème} Division messieurs. Depuis 2005, le titre de Champion de France n'est plus attribué qu'en 1^{ère} Division.

GRANDS PRIX

Coupe CACHARD au Golf de Saint-Cloud

Henri Cachard fut le fondateur du Golf de Saint-Cloud. La première édition de la Coupe Cachard remonte à 1904, disputée à Chantilly jusqu'à la création du Golf de Saint-Cloud en 1913. Jusqu'en 1996, l'épreuve était disputée sur les deux parcours. Depuis 1998, elle se joue uniquement sur le parcours Vert. Cette épreuve est disputée une année sur deux, en alternance avec la Coupe Petit Leroy.

Coupe YVES CAILLOL au Golf d'Aix Marseille

Micou Caillol-Mahé, championne de France en 1952, 1953 et 1960.

Trophée YVES DULLIEUX au Golf de Rouen Mont Saint-Aignan

Industriel qui fut président du Golf de Rouen. Avec son partenaire habituel Roger Lagarde, ils étaient devenus une légende dans leur club.

Coupe FRAYSSINEAU-MOUCHY au Golf de Fontainebleau

Le Duc de Mouchy a été président de la FFG de 1924 à 1941 puis en 1945 et 1946. Lors d'une Coupe Mouchy (1964) Patrick Frayssineau décédait sur le parcours victime d'une rupture d'anévrisme. La coupe Mouchy devint dès lors la Coupe Frayssineau Mouchy.

Coupe DIDIER ILLOUZ au Golf du RCF La Boulie

Frère de François Illouz, très bon joueur, qui se tua en moto.

Trophée THOMAS de KRISTOFFY (Championnat de ligue amateur – Ligue de Paris)

Thomas de Kristoffy, décédé début 2005, aura été LE capitaine des équipes de la Ligue de Paris. Il en fut le premier Président de la création en 1983 jusqu'en 1996. Il était aussi passé par Saint Nom la Bretèche et le Comité Directeur de notre Fédération.

Coupe LOUIS MAEGHT au Golf du Lys

Louis Maeght fut le fondateur du Golf du Lys Chantilly.

Trophée MARCEL PASTOR

Marcel Pastor, décédé fin 2005, avait été à l'origine de la création du golf en Corse à la fin des années 80. Il avait fondé le Groupement Insulaire des Golfeurs d'Ajaccio, et en fut le premier président. Membre fondateur de l'Association Régionale Corse de Golf qui allait ensuite devenir la Ligue Corse de Golf, dont il fut la véritable cheville ouvrière, il en fut Président de la Commission Sportive pendant plus de 10 ans, puis Président depuis le début de cette année 2005. Marcel Pastor était également arbitre et étalonneur.

Trophée PATRICK PONS au Golf du Vaudreuil

Maxime Pons, que l'on appelait « Toto Pons », a été capitaine de l'équipe de France Juniors et Président de la Commission Sportive Nationale. A la mort de son fils Patrick, au cours d'une course de moto, il demanda la création de ce Trophée. Ce Trophée dote également le titre de Champion de France Cadet.

Coupe PETIT LEROY au Golf de Saint-Cloud

La Coupe Petit Leroy a été créée à Saint-Cloud en 1945, en mémoire de Jacques Petit-Leroy, membre de Morfontaine, Chantilly et Saint-Cloud, mort au champ de bataille en 1944. Disputée chaque année jusqu'en 1979, elle est depuis disputée tous les deux ans, en alternance avec la Coupe Cachard.

Challenge JACQUES RAFFRAY au Golf de Saint-Laurent

Président fondateur du Golf de Saint Laurent

Coupe WALLAERT DEVILDER au Golf du Sart

Deux industriels du Nord, membres du Golf du Sart et ayant décidé de doter cette coupe.

PROS

Mémorial RICHARD OLALAINTY

Créé en 1998 sous le nom de Tournoi de préparation « Bleu Blanc Golf » il a pris en 1999 le nom de « Mémorial Richard Olalainty » en hommage à ce jeune professeur du golf de Toulouse Vieille décédé à l'âge de 35 ans, alors que ses parents faisaient don à la Fédération Française de Golf de tout son matériel pédagogique. En 2001, à Pont-Royal, le Memorial Olalainty s'inscrivait pour la première fois au calendrier du Alps Tour. Ce fut encore le cas en 2003, et en 2004, à Marcilly.

Des Interclubs, des Divisions, puis le « Tout en divisions »...

Nos Trophées ont trouvé leurs nouvelles places...

	DIVISIONS NATIONALES MESSIEURS	DIVISIONS NATIONALES DAMES	DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS	MID AMATEURS DAMES	DIVISIONS SENIORS MESSIEURS	DIVISIONS SENIORS DAMES	JEUNES
2007	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Création des 3èmes divisions A, B, C et D	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.
2006	Pas de divisions supplémentaires. La 1 ^{ère} division passe à 16 clubs.	Pas de divisions supplémentaires. La 1 ^{ère} division passe à 16 clubs.	Création des 3èmes divisions A, B, C et D	Création des 2èmes divisions A et B	Création des 3èmes divisions A, B, C et D	Création des 3èmes divisions A, B, C et D	Création des 3èmes divisions A, B, C et D
2005	1^{ère} division nationale, Trophée Gounouilhou 2èmes divisions A et B 3èmes divisions A, B, C et D 4èmes divisions A, B, C, D, E, F, G et H	1^{ère} division nationale, Trophée Golfer's Club 2èmes divisions A et B 3èmes divisions A, B, C et D	1^{ère} division Mid Amateurs, Trophée Puiforcat 2èmes divisions A et B	1^{ère} division Mid Amateurs, Trophée Cotnareanu	1^{ère} division Seniors, Trophée Saint-Sauveur 2èmes divisions A et B	1^{ère} division Seniors Dames, Trophée de la Commission Féminine 2èmes divisions A et B	Création des DIVISIONS JEUNES BENJAMINS MINIMES 1^{ère} division 2èmes divisions A et B

Des Interclubs, des Divisions, puis le « Tout en divisions »...

Nos Trophées ont trouvé leurs nouvelles places...

	DIVISIONS NATIONALES MESSIEURS	DIVISIONS NATIONALES DAMES	DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS	MID AMATEURS DAMES	DIVISIONS SENIORS MESSIEURS	DIVISIONS SENIORS DAMES	JEUNES
2004	1 ^{ère} division nationale, Trophée Gounouilhou 2 ^{ème} division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3 ^{èmes} divisions A et B 4 ^{èmes} divisions A, B, C et D	1 ^{ère} division nationale, Trophée Golfer's Club 2 ^{ème} division, Trophée Cotnareanu 3 ^{ème} division A et B	1 ^{ère} division Mid Amateurs, Trophée Puiforcat 2 ^{èmes} divisions A et B	Création du championnat de France par équipes Mid Amateurs . <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Mid Amateurs en 2005.</i>	1 ^{ère} division Seniors, Trophée Saint-Sauveur 2 ^{èmes} divisions A et B Avec la suppression des Interclubs, le Trophée Saint-Sauveur a été redistribué à la 1 ^{ère} division Seniors.	1 ^{ère} division, Trophée de la Commission Féminine 2 ^{ème} division Avec la suppression des Interclubs, 3 ^{ème} série - Trophée de la Commission Féminine, le Trophée de la Commission Féminine a été redistribué à la 1 ^{ère} division Seniors.	Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Jeunes Benjamins Minimés en 2005.</i>
2003	1 ^{ère} division nationale, Trophée Gounouilhou 2 ^{ème} division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3 ^{èmes} divisions A et B 4 ^{èmes} divisions A, B, C et D (doublement de la division)	1 ^{ère} division nationale, Trophée Golfer's Club 2 ^{ème} division, Trophée Cotnareanu 3 ^{ème} division A et B (doublement de la division)	Le Championnat de France par équipes des +30 ans -Trophée Puiforcat, est rebaptisé Championnat de France par équipes Mid Amateurs – Trophée Puiforcat . (Il concerne désormais les 35 ans et +.) <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Mid Amateurs messieurs en 2004.</i>		Le Championnat de France par équipes des +50 ans est rebaptisé Championnat de France par équipes Seniors . (Il concerne désormais les 55 ans et +.) <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Seniors messieurs en 2004</i>	2 ^{ème} édition du championnat de France par équipes Seniors Dames <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Seniors dames en 2004.</i>	Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Suppression du Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets
2002	1 ^{ère} division, Trophée Gounouilhou 2 ^{ème} division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3 ^{ème} division 4 ^{èmes} divisions A et B	1 ^{ère} division, Trophée Golfer's Club 2 ^{ème} division, Trophée Cotnareanu 3 ^{ème} division	Championnat de France par équipes des +30 ans – Trophée Puiforcat .		Championnat de France par équipes des +50 ans	Création du championnat de France par équipes Seniors	Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets
2001	1 ^{ère} division, Trophée Gounouilhou 2 ^{ème} division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3 ^{ème} division 4 ^{èmes} divisions A et B	1 ^{ère} division, Trophée Golfer's Club 2 ^{ème} division 3 ^{ème} division	Championnat de France par équipes des +30 ans		Le championnat de France par équipes des +50 ans est rebaptisé Championnat de France par équipes Seniors .		Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets
2000	1 ^{ère} division, Trophée Gounouilhou 2 ^{ème} division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3 ^{ème} division 4 ^{èmes} divisions A et B	1 ^{ère} division, Trophée Golfer's Club 2 ^{ème} division 3 ^{ème} division	Création du championnat de France par équipes des +30 ans		Création du championnat de France par équipes des +50 ans		Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-3 DOCUMENTS D'ORGANISATION POUR UNE EPREUVE FEDERALE

TOUTES COMPETITIONS

Règles locales permanentes / types (Français / Anglais)	page 205-212
Jeu lent (Français / Anglais)	page 213-217
Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition	page 218
Fiche de transfert de licence en cours de saison	page 219
Catégories d'âge	page 220
Certificat médical de surclassement	page 221
Procédure en cas de maladie ou d'accident	page 222
Interruption du jeu et signaux à bras	page 223-224
Fiche de position des drapeaux	page 225
Cadences de jeu	page 226

COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Tableaux de Match-play	
32 participants (avec et sans horaires de départ)	page 227-228
16 participants (sans horaires de départ)	page 229
8 participants (sans horaires de départ)	page 230

COMPETITIONS PAR EQUIPES

Engagements	
Inscription à une épreuve fédérale par équipes	page 231-241
Fiche de composition d'équipe	page 242
Phase qualification Stroke-play	
Récapitulatif global des scores en divisions	page 243
Récapitulatif pour les joueurs d'une équipe	page 244-247
Phase finale Match-play	
Horaires-types départ du 1 Division à 16 clubs	page 248-249
Horaires-types départ du 1 et du 1 et 10	page 250-251
Ordre de jeu des foursomes	page 252-253
Ordre de jeu des simples	page 254-256
Ordre de jeu en forme de jeu réduite	page 257-259
Feuilles de match	page 260-265

Compétitions Fédérales FFGolf 2007

REGLEMENTS DES COMPETITIONS ET REGLES LOCALES

Les règles et dispositions suivantes ont été rédigées en accord avec le Comité des Règles de la FFGolf et la Commission Sportive Nationale.

Le texte complet des Règlements de Compétition et des Règles Locales ci-dessous pourra être trouvé dans le Vade-mecum 2007 (Gestion Sportive d'un Club) édité par la FFGolf ainsi que dans le Livret : Les Règles de Golf 2004/2007.

SECTION A – REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Les dispositions suivantes s'appliquent en conformité avec la Règle 33-1 dans toutes les épreuves Fédérales amateurs organisées par la FFGolf.

1. Spécifications de la Balle : (Note de la Règle 5-1)

Liste en vigueur des balles de golf conformes, publiée par le R&A. Page 157

2. Heure de départ : (Note de la Règle 6-3.a) Page 158-159

3. Cadence de Jeu : (Note 2 de la Règle 6-7)

A. Durant le tour conventionnel :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est hors position. A partir du début du chronométrage, un joueur qui exécute son coup en plus de 50 secondes s'il joue en premier une approche (y compris un premier coup sur un PAR 3), un chip ou un putt, ou en plus de 40 secondes s'il s'agit d'un coup joué d'un départ ou d'un coup joué en deuxième ou troisième position, le joueur est sensé avoir commis une «faute de temps». Le temps imparti sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel. Un groupe est hors position s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède.

Un joueur dont le groupe est chronométré conservera une faute de temps pendant tout le tour, même si le groupe retrouve par la suite sa position ou revient dans le temps imparti.

Pénalité pour Infraction au Règlement :

Stroke Play

- 1^{ère} faute de temps — Un coup de pénalité
- 2^{ème} faute de temps — Deux coups de pénalité supplémentaires
- 3^{ème} faute de temps — Disqualification

Match Play

- 1^{ère} faute de temps — Perte du trou
- 2^{ème} faute de temps — Disqualification

Notes :

- 1) Les joueurs seront informés qu'ils sont hors position et chronométrés.
- 2) Le chronométrage débutera dès lors que l'Officiel jugera que c'est au joueur d'effectuer son coup.

B. Au Recording :

Le Comité de l'épreuve établit le temps imparti pour jouer le tour conventionnel, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti (R.6-7).

Au recording, en dehors de toute circonstance atténuante, tous les joueurs de ce groupe encourront deux coups de pénalité sur le trou N°18 pour infraction à la règle R. 6-7 (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - S'ils ont dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes ET
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note : Le comité de l'épreuve ne retiendra des circonstances atténuantes que dans des cas exceptionnels.

4. Interruption du Jeu pour Situation Dangereuse : Page160-161

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts, de façon répétée.

5. Moyens de transport : Page162

Les joueurs, les Cadets, les Capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils, doivent marcher à tout moment pendant un tour conventionnel.

Pénalité pour infraction au règlement :

Infraction du joueur ou de son cadet : cf. Page162

Infraction du Capitaine ou de la Personne autorisée à donner des conseils :

1^{ère} infraction : avertissement officiel

2^{ème} infraction : exclusion du terrain

Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe

6. Départage

Dans les compétitions individuelles, en cas d'ex-aequo à la première place, il sera joué un play-off en "mort subite" pour déterminer le vainqueur.

Dans les compétitions par équipes, voir Vade-mecum 2007 (Gestion Sportive d'un Club).

7. Résultat d'une Compétition — Clôture de la Compétition

Le résultat de la Compétition est censé avoir été officiellement annoncé quand la feuille de résultats finale est affichée sur le Tableau Officiel.

8. Téléphones portables

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est interdite. Les téléphones portables doivent être coupés afin de ne pas déranger les autres joueurs.

Pénalité pour infraction au règlement :

1^{ère} infraction : avertissement officiel
2^{ème} infraction : Stroke Play : 2 coups de pénalité ; Match Play : perte du trou
Infraction ultérieure : disqualification

9. Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.) ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera pénalisé sans avertissement préalable. Si le comportement incorrect intervient entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction au règlement :

1^{ère} infraction : Stroke Play : 2 coups de pénalité ; Match Play : perte du trou
Infraction ultérieure : disqualification

Important : en cas de jet de club dangereux ou d'insultes à un officiel, le joueur sera immédiatement disqualifié

SECTION B – REGLES LOCALES

Les Règles Locales suivantes ainsi que tous additifs ou amendements publiés par le Comité de l'épreuve concerné s'appliqueront dans tous les tournois se déroulant sous les auspices de la FFGolf.

1. Hors limites (Règle 27)

Au delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs définissant les limites du terrain.

Note :

(a) Lorsqu'un hors limites est délimité par des piquets blancs ou des poteaux de clôture (à l'exclusion des renforts inclinés), la ligne joignant au niveau du sol les points les plus à l'intérieur du terrain des piquets ou poteaux définit le hors limites. Une balle est hors limites lorsqu'elle repose tout entière au-delà d'une telle ligne.

(b) Quand est présente une ligne blanche qui prolonge des piquets ou des clôtures ou leur est contiguë, elle définit le hors limites. Une balle est hors limites quand elle repose tout entière sur ou au-delà d'une telle ligne.

2. Obstacles d'eau (y compris obstacles d'eau latéraux) (Règle 26)

Les Obstacles d'eau sont définis par des piquets jaunes. Quand des lignes jaunes sont présentes, celles-ci définissent la lisière de l'obstacle.

Les Obstacles d'eau latéraux sont définis par des piquets rouges. Quand des lignes rouges sont présentes, celles-ci définissent la lisière de l'obstacle.

Note : Dropping Zones d'obstacle d'eau

Quand il existe des dropping zones pour des obstacles d'eau, une balle peut être jouée selon la Règle 26, ou une balle peut être droppée dans la dropping zone la plus proche de l'endroit où la balle d'origine a franchi en dernier lieu la lisière de l'obstacle avec une pénalité de 1 coup.

Quand on droppe une balle dans une dropping zone, la balle droppée ne devra pas être redroppée si elle vient reposer à moins de deux longueurs de club de

l'endroit où elle avait d'abord touché une partie de l'aire de jeu, même si elle finit sa course à l'extérieur des limites de la dropping zone ou plus près du trou.

3. Terrain en Réparation (Règle 25)

- A. Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
- B. Toutes les jointures entre de nouvelles plaques de gazon, sur le parcours, interférant avec le lieu de la balle ou la zone de mouvement intentionnel. Toutes les jointures faisant partie d'un même ensemble sont à traiter comme une seule pour le propos de la Règle 20 – 2c (redropper).
- C. Les drains effondrés et/ou gravillonnés.
- D. Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique.
- E. Les ravines dans les bunkers.

4. Balle Enfoncée

Dégagement étendu au « Parcours » Page 147

5. Obstructions Inamovibles (Règle 24)

- A. Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être considérées comme partie de l'obstruction et ne sont pas des terrains en réparation.
- B. Les zones de jardins paysagés, entourées par une obstruction, font partie de l'obstruction.

6. Bouchons de Gazon sur les Greens

Sur n'importe quel green, les bouchons de gazon de toutes tailles ont le même statut que les anciens bouchons de trous et peuvent être réparés comme indiqué par la Règle 16-1c.

7. Partie Intégrante du Parcours

Les murs de soutien et les empilements situés dans les obstacles d'eau.

8. Câbles Aériens Permanents

Si une balle heurte une ligne ou un câble électrique aériens, **le coup doit être annulé** et rejoué sans pénalité (Règle 20-5). Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.

9. Pierres dans les Bunkers

Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles.

10. Terrain en Conditions Anormales (Règle 25-1 Note : 1)

Le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou, rejet ou piste fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau sera refusé.

PENALITE POUR INFRACTION A UNE REGLE LOCALE

Stroke Play – Deux coups
Match Play – Perte du Trou

French Golf Federation 2007

CONDITIONS OF COMPETITION AND LOCAL RULES

The following Conditions of Competition and Local Rules have been formulated after consultation with the Rules Committee of FFGolf.

The full text of the following Conditions of Competition and Local Rules may be found in the current edition of the Vade-mecum 2007 published by FFGolf and in the Rules of Golf 2004/2007 as published by R&A Rules Limited.

SECTION A – CONDITIONS OF COMPETITIONS

The following Conditions apply under Rule 33-1 until further notice to all tournaments run under the auspices of the FFGolf.

1. Specification of the Ball (Note to Rule 5-1)

List of Conforming Golf Balls – Page 134

2. Time of Starting (Note to Rule 6-3a) – Pages 135-136

3. Pace of Play (Note 2 to Rule 6-7) – Page 137

A. During a stipulated round :

In the absence of mitigating circumstances, a group is liable to be timed if it is in excess of the time allowed and in the case of second or subsequent groups, out of position. From the commencement of timing, if any player exceeds 50 seconds on a “first to play approach shot (including Par 3 tee shot), chip or putt”, or 40 seconds if it is a tee shot or “second or third to play shot”, he is deemed to have had a “bad time”.

The time allowed will be determined by the Tournament Committee and will be published on the official notice board. Out of position is defined as being more than the starting interval behind the group in front.

A player whose group is timed will have a bad time carried forward in the round even if the group subsequently arrives back in position or within time.

Penalty for Breach of Condition :

Stroke Play

- 1st bad time - One stroke penalty
- 2nd bad time - Two additional stroke penalty
- 3rd bad time - Disqualification

Match Play

- 1st bad time - Loss of hole
- 2nd bad time - Disqualification

Notes :

- 1) Players **will be advised** that they are out of position and they are being timed.
- 2) Timings will be taken from the moment it is deemed by the Official that it is the player's turn to play.

B. At the Recording desk :

The Tournament Committee determines the maximum time allowed for the stipulated round. All groups have to complete the stipulated round within this time. It is the player's responsibility to respect this maximum time allowed (R.6-7).

When returning their score cards, and in the absence of mitigating circumstances, all the players of the group will incur a two stroke penalty to be added to their score on hole N°18 for breach of Rule 6-7 (Undue delay; Slow Play) :

- For the 1st group, if they have exceeded the time allowed by 5 minutes or more.
- For the following groups :
 - If they have exceeded the time allowed by 5 minutes or more **AND**
 - If they have lost their starting interval with the preceding group by more than 5 minutes.

Note : The Tournament Committee will regard as mitigating circumstances only very exceptional cases.

4. Suspension of Play Due to a Dangerous Situation : – Page 137

Discontinue Play Immediately : One prolonged note of siren.

Discontinue Play : Three consecutive notes of siren.

Resume Play : Two short notes of siren, repeated.

5. Transportation – Page 138

Players, caddies, Team Captains and Person who may give advice must walk at any time during a stipulated round.

Penalty for breach of condition :

Breach of the payer or his caddie : cf. Page 139

Breach of the Team Captain or the Person who may give advice :

1st breach : official warning

2nd breach : exclusion from the course

Next breach : disqualification of the team.

6. How to Decide Ties

In the event of a tie for first place, in a single event, there will be a hole by hole "sudden-death" playoff to determine the winner. In a team event, cf. vademecum 2007 of the FFGolf.

7. Result of the Competition – Competition Closed

When the final results sheet is placed on the official notice board, the result of the Competition is deemed to have been officially announced.

8. Mobile phones

Except in case of absolute necessity or for a very special call (e.g. contact the Tournament Committee or a referee), players and caddies are not allowed to use

mobile phones. Mobile phones must be switched off in order to avoid disturbing the other players.

Penalty for breach of condition :

1st breach : official warning
2nd breach : Stroke Play : 2 strokes penalty ; Match Play : loss of hole
Next breach : disqualification.

9. Incorrect behaviour

If a player has an incorrect behaviour (throwing a club, hitting the ground with a club, saying rude things, etc.) or if he does not respect guidelines of etiquette, he will be penalised without prior warning. If the incorrect behaviour occurs between the play of two holes, penalty will apply to the next hole.

Penalty for breach of condition :

1st breach : Stroke Play : 2 strokes penalty ; Match Play : loss of hole
Next breach : disqualification.

Important : in case of dangerous throw of club or insults to an Official, the player will be immediately disqualified.

SECTION B – LOCAL RULES

The following Local Rules, together with any additions or amendments as published by the Tournament Committee at each golf course, will apply to all tournaments under the auspices of the FFGolf :

1. Out of Bounds (Rule 27)

Beyond any wall, fence or white stakes defining the boundary of the course.

Note :

(a) Where out of bounds is defined by white stakes or fence posts (excluding angled supports) the line joining the nearest inside points at ground level of such stakes or posts defines the boundary. A ball is out of bounds when all of it lies **over** such line.

(b) Where any continuing or adjoining white line is in existence, it defines the boundary. A ball is out of bounds when all of it lies **on or over** such line.

2. Water hazards (including lateral water hazard) (Rule 26)

Water Hazards are defined by yellow markers. Where yellow lines are in existence they define the margin.

Lateral Water Hazards are defined by red markers. Where red lines are in existence they define the margin.

Note : Dropping Zones for Water Hazards

Where there are dropping zones for water hazards, a ball may be played under Rule 26, or a ball may be dropped in the dropping zone nearest to where the original ball last crossed the margin of the hazard under penalty of one stroke. When dropping a ball in a dropping zone, the dropped ball must not be re-dropped if it comes to rest within two club-lengths of the spot where it first

struck a part of the course even though it may finish outside the boundaries of the dropping zone or nearer the hole.

3. Ground Under Repair (Rule 25)

- A. All areas bounded by white or blue lines and/or blue stakes.
- B. Any seam of new turf through the green interfering with the lie of ball or area of intended swing.
Note : all seams forming part of the condition are to be treated as the same seam for the purposes of Rule 20-2c (re-dropping).
- C. Collapsed drains and stone-filled drainage ditches.
- D. Differences in level due to automatic watering system.
- E. Gullies in bunkers.

4. Embedded Ball

Relief extended to “through the green” – Page 126.

5. Immovable Obstructions (Rule 24)

- A. White lined areas adjoining any areas defined as immovable obstructions are to be regarded as part of the obstruction and not GUR.
- B. Landscaped garden areas surrounded by an obstruction are part of that obstruction.

6. Turf Plugs on Putting Green

On any putting green, turf plugs of any size have the same status as old hole plugs and may be repaired under Rule 16 - 1c.

7. Integral Parts of the Course

Retaining artificial walls and pilings when located within water hazards.

8. Permanent Elevated Cables

If a ball strikes an elevated power line or cable, **the stroke must be cancelled** and replayed without penalty (see Rule 20-5). If the ball is not immediately recoverable, another ball may be substituted.

9. Stones in Bunkers – Page 128

Stones in bunkers are movable obstructions.

10. Abnormal Ground Conditions – Rule 25-1 Note : 1

Relief will be denied for interference to stance from a hole, cast or runway made by a burrowing animal, a reptile or a bird.

PENALTY FOR BREACH OF LOCAL RULES

Stroke Play – Two Strokes

Match Play – Loss of Hole



Fédération Française de Golf

JEU LENT DANS LES EPREUVES AMATEURS

Le Comité de l'Epreuve (ou toute personne habilitée par lui) et les arbitres auront toute autorité pour faire respecter cette règle.

I. Procédure appliquée sur le terrain

Hors position : Définition

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Directeur du Tournoi ou le Comité et est affiché sur le panneau officiel et remis au joueur. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ces temps impartis.

Le premier groupe est considéré hors position si, à n'importe quel moment durant le tour conventionnel, son temps cumulé dépasse le temps imparti pour le nombre de trous joués.

Un groupe suivant est considéré hors position

(a) s'il a dépassé le temps imparti ;

(b) et s'il a perdu l'intervalle de départ avec le groupe précédent.

L'heure de départ pour un groupe est celle fixée par le programme officiel, ou au plus tard l'heure de départ donnée par le starter pour le premier joueur du groupe.

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe qui est hors position, pourra être chronométré et en sera informé. Chaque joueur est alors chronométré individuellement coup par coup.

Procédure pour les compétitions amateurs FFGolf:

Lorsqu'un groupe est hors position, un officiel informe tous les joueurs du groupe qu'ils sont hors position et qu'ils vont être chronométrés individuellement (sauf circonstances atténuantes). Le moment choisi pour les informer se situe immédiatement après que tous les joueurs aient quitté l'aire de départ du trou joué, mais avant qu'ils ne jouent leur coup suivant. Chaque joueur est prévenu qu'à la première faute de temps, il encourt 1 coup de pénalité en stroke play ou la perte du trou en match play.

Faute de temps

Un joueur sera alors censé commettre une "faute de temps" s'il exécute un coup :

- en plus de 50 secondes : - s'il approche, chippe, ou putte en premier

- ou si au départ d'un par 3, il joue en premier;

- en plus de 40 secondes : pour tous les autres coups, y compris s'il joue en premier au départ d'un trou autre qu'un par 3.

Le joueur sera informé officiellement qu'une faute de temps est retenue contre lui, immédiatement après son coup car il pourrait en commettre plusieurs sur le même trou. Si la faute de temps est consécutive à un putt ou un chip le joueur sera informé une fois le jeu du trou terminé, avant le départ du trou suivant.

Un joueur ne sera pas pénalisé si une deuxième faute de temps est constatée avant qu'il ait été informé de la première infraction.

Une faute de temps restera prise en compte pour le reste du tour même si le joueur retrouve par la suite sa position ou revient dans le temps imparti.

Pénalités pour fautes de temps dans les compétitions amateurs FFGolf

1^{ère} infraction	Stroke-play Match-play	1 coup de pénalité Perte du trou
2^{ème} infraction (même tour)	Stroke-play Match-play	2 coups de pénalité supplémentaires Perte du match
3^{ème} infraction (même tour)	Stroke-play	Disqualification

II. Procédure appliquée au Recording

Chaque groupe doit terminer son tour conventionnel dans le temps imparti par le Comité de l'épreuve pour jouer ce tour conventionnel. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti (R.6-7).

Au recording et en dehors de toute circonstance particulière (longue procédure liée à l'application de règles avec un arbitre par exemple), tous les joueurs de ce groupe encourront deux coups de pénalité (à ajouter au score du trou n° 18) pour infraction à la règle R.6-7 (Retarder indûment le jeu; Jeu lent) :

- pour le 1^{er} groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- pour les autres groupes :
 - o s'ils ont dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - o si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

JEU LENT à l'attention des Comités de l'épreuve Modalités de mise en place du règlement

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Directeur du Tournoi ou le Comité et est affiché sur le panneau officiel et remis au joueur. Il doit être établi de la façon suivante pour les groupes de trois joueurs :

- 11 minutes pour un par 3 - 14 minutes pour un par 4 - 17 minutes pour un par 5
- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording
- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur l'aire de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un co-compétiteur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé. Note : ceci évitera certaines situations anormales où un joueur chronométré accélérerait sa routine, n'était pas pénalisé pour faute de temps, mais ne rattrapait pas son retard car il marchait trop lentement.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place le règlement contre le jeu lent au Recording, le Comité doit :

- afficher clairement la dite procédure et informer les joueurs au départ ;
- afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- fournir au starter une fiche des départs permettant de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le comité de l'épreuve ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- l'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (obstacle d'eau ou terrain en condition anormale) car dans ces cas le joueur doit appliquer la règle 3-3 sans perdre de temps ;
- La non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Fédération Française de Golf

SLOW PLAY during French Amateurs Championships

The time allowed to play each hole and the complete round is determined by the Committee and is posted on the official notice board.

I. Procedure applied on the course

Out of position

If the first group exceed the "Time Allowed" they will be regarded as being "Out of Position". Each subsequent group must stay within a starting interval behind the group in front or under the "Time Allowed" to avoid being "Out of Position".

In the absence of mitigating circumstances, a group that becomes "Out of position" will be subject to individual timings. Each player is warned that at the first bad time he incurs a 1 penalty stroke.

Bad Time

A player will have a bad time if he plays his shot:

- in more than 50 seconds
 - on a 'first to play approach shot, chip or putt',
 - or Par 3 tee shot, if he is playing first
- in more than 40 seconds
 - all the other shots included if he is the first to play on a hole other than a Par 3.

Any bad times will be carried forward for the remainder of the stipulated round even if the group regains their position.

1st violation	Stroke play	1 penalty stroke
	Match play	Loss of hole
2nd violation during the same round strokes	Stroke play	2 additional penalty
	Match play	Loss of match
3rd violation during the same round	Stroke play	Disqualification

II. Procedure applied at the recording

The Committee must publish the **Time Allowed** to play the stipulated round, maximum time permitted for a group to finish the stipulated round. Each group must finish its stipulated round within this time. It is the responsibility of the players to respect this time allowed (R.6-7).

At the time of the recording and in the absence of mitigating circumstances (such as lengthy ruling with an official), all the players of the group will incur 2 penalty strokes (which will be added to the player's score on hole 18) for breach of rule R.6-7 (Undue delay; Slow play) :

- for the 1st group, if they have exceeded the **Time Allowed** by more than 5 minutes.
- for the subsequent groups :
 - o if they have exceeded the **Time Allowed** by more than 5 minutes **AND**
 - o if they have lost their starting interval with the group in front.

SLOW PLAY during French Amateurs Championships Notes for the Tournament Committee

Time Permitted for the Hole / Round

For a three ball groupings :

- 11 minutes for a par 3 - 14 minutes for a par 4 - 17 minutes for a par 5
- Additional time will be added to holes which are difficult or likely to cause delay
- In addition, time for walks from greens to tees will be also added as well as time for walk between the green of the last hole played and the recording area.

Individual timings

Tee shots : Players will be given "sufficient time" to reach the teeing ground, a player to tee his ball.

Through the green : the time will start when the player has had "sufficient time" to reach his ball. "Sufficient time" is the time taken to walk at normal pace to the ball or tee i.e. if a player walks quickly to his ball, he may have additional time to prepare, whereas a player who strolls slowly to his ball may have less time as the stopwatch has already started.

On the putting green : Individual timings on the putting green should commence after the first player has had a chance to replace his ball, all other balls have been marked and the player has been given sufficient time to reach a position to start assessing his putt. However on a putt of less than 2 metres the timing should start as soon as the player stands up having replaced (or having had sufficient time to replace) his ball.

Recording

The Committee must :

- Post this procedure on the official notice board and inform the players
- Post on the official notice board the maximum Time Allowed chart and give it to the players
- Ask the starter to return his starting list with the exact starting time of each group
- Nominated someone in the recording area, with the approval of the Committee, to determine the exact pace of play of the stipulated round for each group

Note : The Committee should hold mitigating circumstances only in case of a lengthy ruling with a referee with a technical interpretation of a rule of golf or if one player of the group has been penalised for a bad time. Cannot be considered as mitigating circumstances :

- waiting for a referee for the application of a elementary rule (water hazard or abnormal ground conditions); in those circumstances the player must apply the rule 3-3 without losing time
- Returning to the tee if the original ball is lost when a provisional ball could / should have been played

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

RECOMMANDATIONS UTILES POUR LUTTER CONTRE LE JEU LENT EN COMPETITION

Conseils à l'arbitre ou l'officiel pour améliorer la cadence de jeu:

- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs.
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez qu'il est particulièrement délicat.
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré.
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie.
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu:

- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous.
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez vos co-compétiteurs.
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup.
- Examinez votre ligne de putt pendant que vos co-compétiteurs examinent la leur (dans les limites normales de l'étiquette).
- Ne vous occupez pas du groupe derrière vous, c'est l'affaire des arbitres.

Quarante secondes est un grand laps de temps pour effectuer un coup de golf.

Si vos préparatifs ont eu lieu avant que ce soit à vous de jouer, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup en quoi que ce soit.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

FICHE DE TRANSFERT 2007 EN COURS DE SAISON

ACCORD FFGOLF	DESIGNATION DU GOLF ou TAMPON DU CLUB
CADRE RESERVE A LA FFGOLF	Code club :

Afin d'effectuer un transfert de licence en cours de saison, nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce document complété et l'adresser par courrier ou télécopie à:

Direction Sportive Fédération Française de Golf
68 rue Anatole France – 92309 LEVALLOIS PERRET cedex
Fax : 01 41 49 77 22

Attention : pour les épreuves fédérales par équipes, les possibilités, pour un joueur transféré de jouer pour son nouveau club sont limitées. Consultez les *règlements généraux par équipes* figurant dans l'extrait Gestion Sportive du Vademecum.

Motif du transfert

- Transfert sur **demande du licencié**
 (le joueur n'a pas réglé la licence dans votre club mais désire maintenant y être transféré)
- Régularisation pour **erreur du club précédent**
 (le joueur a réglé sa licence dans votre club mais la commande a été faite par erreur par un autre club)

LE LICENCIÉ	
Je soussigné (e) :	
N° de licence : (9 chiffres)	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; width: 250px; height: 30px;"></div> <div style="padding-left: 100px;">Index : <div style="border: 1px solid black; width: 50px; height: 30px;"></div></div> </div>
<u>Demande le transfert de ma licence Fédérale</u>	
de mon ancien club:	
à mon nouveau club:	
Date : / /	Signature

LE CLUB D'ACCUEIL	
Ce joueur est <input type="checkbox"/> MEMBRE	(lien 1) de notre association sportive .
<input type="checkbox"/> NON MEMBRE	(lien 2 ou 3) de notre association sportive .
Date : / /	Signature

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

CATEGORIES D'AGE 2007

Important : Le sur-classement en catégorie Poussin des enfants de 10 ans, nés en 1996, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du certificat médical spécifique qui est à retirer obligatoirement auprès de la Ligue ou auprès de la FFGolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste.

Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve.

MESSIEURS

Catégorie Nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2007 à 1997	De 0 à 10 ans	Boys
Poussin 1	1996	11 ans	Boys
Poussin 2	1995	12 ans	Boys
Benjamin 1	1994	13 ans	Boys
Benjamin 2	1993	14 ans	Boys
Minime 1	1992	15 ans	Boys
Minime 2	1991	16 ans	Boys
Cadet 1	1990	17 ans	Boys
Cadet 2	1989	18 ans	Boys
Adulte	De 1988 à 1986	De 19 à 21 ans	Youths
Adulte	De 1985 à 1972	De 22 à 35 ans	Amateur
Mid-amateur	De 1971 à 1952	De 36 à 55 ans	Mid amateur
Senior	De 1951 à 1942	De 56 à 65 ans	Senior
Vétéran	De 1941 et plus	De 66 ans et plus	Senior

DAMES

Catégorie Nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2007 à 1997	De 0 à 10 ans	Girls
Poussin 1	1996	11 ans	Girls
Poussin 2	1995	12 ans	Girls
Benjamin 1	1994	13 ans	Girls
Benjamin 2	1993	14 ans	Girls
Minime 1	1992	15 ans	Girls
Minime 2	1991	16 ans	Girls
Cadet 1	1990	17 ans	Girls
Cadet 2	1989	18 ans	Girls
Adulte	De 1988 à 1986	De 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte	De 1985 à 1977	De 22 à 30 ans	Amateur
Mid-amateur	De 1976 à 1957	De 31 à 50 ans	Amateur
Senior	De 1956 et plus	De 51 ans et plus	Senior

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU GOLF EN COMPETITION

SPECIFIQUE A UN ENFANT DE 10 ANS (Né en 1997)
Valable uniquement dans le cadre d'un sur-classement en poussin pour
participer à un grand prix ou une épreuve fédérale.

EXAMEN OBLIGATOIREMENT REALISE PAR UN MEDECIN QUALIFIE EN MEDECINE DU SPORT

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE LICENCE :

Cher confrère, nous attirons votre attention sur ces quelques remarques :

Bien que le golf ne soit pas un sport traumatique, les mouvements répétitifs, la marche en terrain irrégulier, la traction du matériel génèrent sur le rachis et sur les articulations des contraintes non négligeables, surtout en période de croissance chez les tous jeunes enfants.

Lors de cet examen, je vous recommande donc d'examiner particulièrement :

- le rachis (attitude ,mobilités, douleurs, gibbosités, scolioses ...)
- le système articulaire et cartilagineux (amplitudes, zones de croissance, Osgood Schlatter, maladie de Sever) et les zones d'appui et de frappes (pieds, voûtes poignets).

Il faut souligner l'importance de l'équilibre psychologique de nos très jeunes joueurs en vérifiant leurs motivations sans leur imposer trop de contraintes tant sur le plan des résultats que sur les charges d'entraînements.

Docteur Gérard Thibier - Président de la Commission Médicale de la FFGolf.

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné l'enfant _____ âgé de 10 ans (né en 1997), et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de pathologie contre-indiquant la pratique du golf en compétition. Il est apte au sur-classement dans la tranche d'âge immédiatement supérieure.

Cachet

Le

2007

Docteur

PROCEDURE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

URGENCES

En cas de maladie subite ou d'accident, l'organisateur devra :

1-Prévenir les parents

Lieu de Travail, domicile et numéros de téléphones :

- pour l'enfant :né(e) le.....

Mère :portable :.....

Père :portable :.....

2- Appeler le Médecin

Docteur

Et tenir informé la Commission Médicale de la FFGolf au 01 41 49 77 40 ou par fax au 01 41 49 77 22 ou par mail sportif@ffgolf.org

EN CAS D'URGENCE :

Appeler le SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche
Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48
Pompiers : 18

Eventuellement : Choix du Transfert de l'enfant :

- HOPITAL

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

Nous soussignés, Monsieur et Madame

Demeurant :

Autorisons le médecin à pratiquer en urgence une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale sur notre enfant:

Signature des Parents :

INTERRUPTION DU JEU ET SIGNAUX A BRAS

INTERRUPTION DE JEU

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu. cf. Règle de Golf n° 6-8
Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc...) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE

DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 2 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par la propagation électrique dans le sol.

- Pour éviter le premier :

Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat.

- Pour éviter le second :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol.

LES CONSEQUENCES

- Evitez la proximité de l'eau, du métal et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.
- Immobilisez-vous dans les zones les plus basses, pas à découvert, accroupi et pieds joints.
 - N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.
- Eloignez-vous de votre chariot, de vos clubs et de votre parapluie.
(les chaussures à clous n'augmentent pas les risques)

EVITEZ

- les zones dégagées
- les terrains en hauteur
 - les arbres isolés
 - l'eau
 - le métal
- l'appareillage électrique
- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques
 - les dispositifs d'arrosage automatique
 - le matériel de maintenance

RECHERCHEZ

- les zones les plus basses
- les zones sablonneuses, y compris les bunkers les plus bas (non inondés)
 - les bois denses
- les abris de maintenance
 - les automobiles
 - le club-house

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le terrain
Arm-signals on the course



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



Je vois où repose la balle, ou,
j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans l'obstacle d'eau.
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in the water.
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)

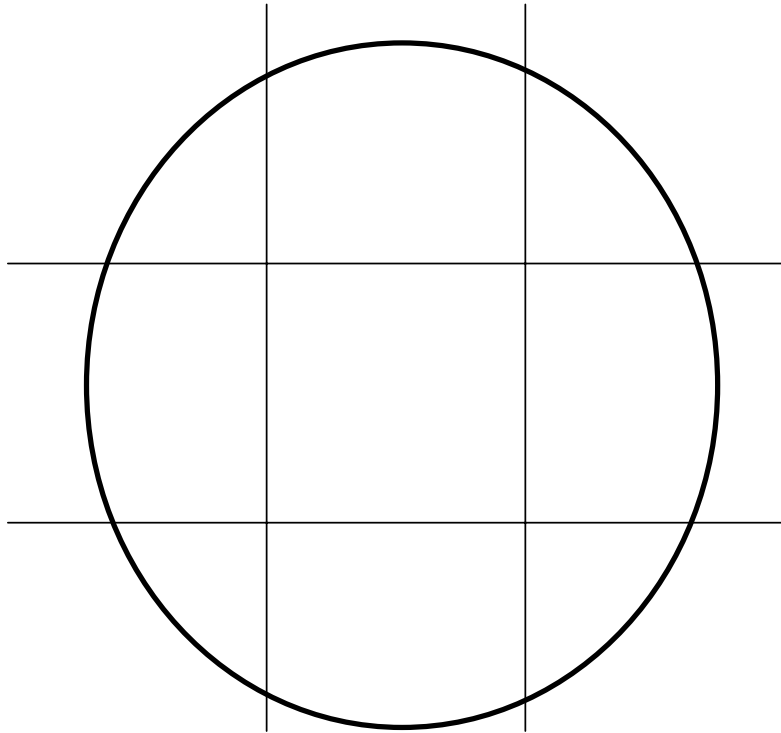


On demande un arbitre.
A referee is requested.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

Position des Drapeaux



Terrain :

Jour :

Couleur :

Facile	Moyen	Difficile

Observations à l'attention
de l'intendant de terrain et des arbitres

1 :	2 :	3 :	4 :	5 :	6 :
-----	-----	-----	-----	-----	-----

7 :	8 :	9 :	10 :	11 :	12 :
-----	-----	-----	------	------	------

13 :	14 :	15 :	16 :	17 :	18 :
------	------	------	------	------	------



Fédération Française de Golf

CADENCE DE JEU

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- pour une partie de 2 joueurs: Par 3 = 9mn ; Par 4 = 12mn ; Par 5 = 14mn
- pour une partie de 3 joueurs: Par 3 = 11mn ; Par 4 = 14mn ; Par 5 = 17mn

A ce temps de jeu théorique, il faut y ajouter :

- un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou qui sont susceptibles de ralentir le jeu,
- et un temps de marche du green au départ suivant, ce **temps de marche** entre chaque trou étant ajouté au temps imparti de façon à obtenir l'heure à laquelle le groupe doit remettre le drapeau dans le trou.

Exemple pour un 2 balles : **Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	Marche		0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08
6	8:30	8:42	8:54	9:06	9:15	9:27	9:42	9:51	10:05	10:17

Exemple pour un 3 balles : **Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min**

Temps de marche du
green N°1 au Départ N°2

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	Marche		0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16
6	9:20	9:37	9:49	10:06	10:22	10:33	10:47	11:01	11:12	11:26

1				
8h00				
32				
	13h30			
16				
8h10				
17				
		9h20		
9				
8h20				
24				
	13h40			
8				
8h30				
25				
			14h30	
5				
8h40				
28				
	13h50			
12				
8h50				
21				
		9h30		
13				
9h00				
20				
	14h00			
4				
9h10				
29				9h00 - 14h00
3				
9h20				
30				
	14h30			
14				
9h30				
19				
		9h40		
11				
9h40				
22				
	14h40			
6				
9h50				
27				
			14h40	
7				
10h00				
26				
	14h50			
10				
10h10				
23				
		9h50		
15				
10h20				
18				
	15h00			
2				
10h30				
31				

1				
32				
16				
17				
9				
24				
8				
25				
5				
28				
12				
21				
13				
20				
4				
29				
3				
30				
14				
19				
11				
22				
6				
27				
7				
26				
10				
23				
15				
18				
2				
31				

1				
16				
8				
9				
5				
12				
4				
13				
3				
14				
6				
11				
7				
10				
2				
15				

1

8

4

5

3

6

2

7



INSCRIPTION A UNE EPREUVE FEDERALE PAR EQUIPES

La Fédération, via son Extranet, ouvre le service des inscriptions à une épreuve fédérale par équipes.

Depuis 1998, tous les clubs de France qui participent à une épreuve fédérale connaissaient ce service par le Minitel qui est fermé depuis le 31 décembre 2004.

Ce nouveau service permet d'inscrire un club aux compétitions fédérales, mais également les joueurs de son équipe avec tous les contrôles d'éligibilités instantanés. Chaque club pourra également imprimer sa fiche de composition d'équipe.

La nouveauté réside dans la possibilité pour un club de s'inscrire aux compétitions organisées par les ligues ou en inter régions.

MENU GENERAL

1. La liste de vos compétitions (fédérales, inter régions ou de ligues)
2. S'inscrire à une compétition
3. S'inscrire à une compétition en liste d'attente
4. Inscription de vos équipiers par le numéro de licence
5. Inscription de vos équipiers par le nom et le prénom
6. Equipier non éligible
7. Gérer la liste de vos équipiers
8. Date limite dépassée
9. Rattachement licencié Golf d'Entreprise

1. La liste de vos compétitions

Après avoir sélectionné dans le menu Sport l'option « s'inscrire » de « compétitions par équipes », vous obtenez la liste des compétitions auxquelles vous êtes inscrit et celles auxquelles vous pouvez vous inscrire.



Les compétitions sont consultables toute l'année mais deviennent non modifiables à la date limite d'inscription des joueurs. Elles apparaissent alors avec leurs dates limites en rouge.

Informations sur le golf recevant la compétition

D'un simple clic, vous pouvez consulter la fiche du club avec ses coordonnées, son accès et toutes les informations sur son parcours avec le détail de la carte de score.

Eq.

Information sur le numéro de l'équipe inscrite à la compétition

Type

Information sur l'organisateur de la compétition soit :
- la ligue (Ligue)
- la Fédération (Inter Région et Nationale).

Nom de l'épreuve	Date	Lieu	Type	Date limite	Eq.	Action
IERE DIVISION MESSIEURS	27/04/2005	LYON VILLETTE	Nationale	19/04/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
PROMO JEUNES - ILE DE FRANCE	02/05/2005	BONDOUFLE	Inter Région	22/04/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
IERE DIVISION DAMES	04/05/2005	MORFONTAINE	Nationale	26/04/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
2EME DIVISION B DAMES	05/05/2005	AIX LES BAINS	Nationale	27/04/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
PROMO MESSIEURS - IDF	09/07/2005	ISABELLA	Inter Région	01/07/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES	09/09/2005	RCF LA BOULIE	Nationale	01/09/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
IERE DIVISION SENIORS DAMES	20/09/2005	ALBI	Nationale	12/09/2005	1	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétitions en attente d'inscription						
PROMO MESSIEURS - IDF	09/07/2005	ISABELLA	Inter Région	01/07/2005	2	<input type="checkbox"/>
challenge inter-ecoles westphalen	20/04/2005	PARIS	Ligue	20/03/2005		<input checked="" type="checkbox"/>

Se scratcher à une compétition.


Date limite

La date limite détermine jusqu'à quel jour vous pouvez soit vous inscrire à une compétition, soit modifier, lorsque vous êtes déjà inscrit à cette compétition, la liste de vos équipiers. La date est en rouge lorsque plus aucune modification n'est possible.

Action

- Si le bouton est rouge, c'est que vous n'êtes pas inscrit à cette compétition. D'un simple clic, vous pouvez vous inscrire.
- Si le bouton est jaune, c'est que vous êtes inscrit à cette compétition en liste d'attente.
- Si le bouton est vert, il indique que vous êtes inscrit à cette compétition. D'un simple clic, vous gérez vos équipiers.

2. S'inscrire à une compétition


Après avoir cliqué sur le bouton rouge  « s'inscrire à une compétition », vous devez obligatoirement valider la procédure d'inscription.



L'étape d'inscription qui suit vous apporte des informations importantes. Prenez bien le temps de les lire.

Information Financière

Le montant de la participation est indiqué et il est par équipe (dans le cadre des compétitions où l'on peut inscrire plusieurs équipes dans la même compétition).



© 2000 - FFGolf

Compétitions par équipes - Inscription à une épreuve fédérale | [Retour au sommaire](#) | [Aide](#)

Vous allez confirmer l'inscription de votre club à

PROMO MESSIEURS - IDF
du 09/07/2005 au 10/07/2005 au GOLF ISABELLA

L'inscription à cette compétition vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de l'épreuve.

INFORMATION FINANCIERE

Le montant de l'inscription, 200.00 € par équipe, vous sera facturé avec les licences de votre club le mois qui suit la compétition.

INFORMATION SPORTIVE

Passé le 01/07/2005, date limite d'inscription des joueurs pour cette épreuve, AUCUN JOUEUR ne pourra être ajouté, même lors de la réunion des capitaines.

L'inscription d'un joueur sera systématiquement rejetée si celui-ci ne répond pas aux exigences du vademecum §5.1.2.2

Vous avez la possibilité d'inscrire jusqu'à 2 équipes dans cette compétition. Merci de saisir le nombre d'équipes que vous voulez inscrire.

Annuler
2 équipes
Confirmer votre inscription

Plusieurs équipes

En fonction du règlement de la compétition, vous pourrez inscrire plusieurs équipes pour la même compétition.


Cette information n'apparaîtra pas si vous ne pouvez inscrire qu'une seule équipe (dans les épreuves en division par exemple).

Cliquez sur « Confirmer votre inscription » pour valider votre inscription à la compétition.

Plusieurs équipes


C'est dans cette boîte de sélection que vous devrez sélectionner le nombre d'équipe que vous désirez inscrire.

3. S'inscrire à une compétition en liste d'attente

Si après avoir cliqué sur le bouton rouge  « s'inscrire à une compétition », mais qu'à la fin de la page on vous propose de vous inscrire en "liste d'attente", c'est que le nombre d'inscrits dans la compétition est atteint. Il est tout de même possible de s'inscrire en liste d'attente et même d'inscrire ses joueurs ce qui permet de les contrôler immédiatement et d'éviter les mauvaises surprises de dernière minute dans le cas où votre équipe puisse participer.



Ce sont les mêmes informations que dans le § 2 mais en plus vous savez déjà en quelle position vous vous trouvez dans la liste d'attente.



© 2000 - FFGolf

Compétitions par équipes - Inscription à une épreuve fédérale | [Retour au sommaire](#) | [Aide](#)

Vous allez confirmer l'inscription de votre club à

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES
du 09/09/2005 au 11/09/2005 au RACING CLUB DE FRANCE

L'inscription à cette compétition vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de l'épreuve.

i **INFORMATION FINANCIERE**

Le montant de l'inscription, 150.00 € par équipe, vous sera facturé avec les licences de votre club le mois qui suit la compétition.

i **INFORMATION SPORTIVE**

Passé le 01/09/2005, date limite d'inscription des équipiers pour cette épreuve, **AUCUN JOUEUR** ne pourra être ajouté, même lors de la réunion des capitaines.

L'inscription d'un équipier sera systématiquement rejetée si celui-ci ne répond pas aux exigences du vademecum §5.1-2-2

i **MAXIMUM D'EQUIPES ATTEINT**

Vous voulez vous inscrire à cette compétition mais le nombre d'inscrits maximum est atteint. Il n'y a aucune équipe en liste d'attente, vous pouvez vous inscrire sur cette liste en cliquant sur le bouton.

Liste d'attente

Lorsque le nombre maximum de clubs inscrits est atteint, lors de la procédure d'inscription vous savez tout de suite que vous ne pouvez vous inscrire qu'en liste d'attente.

De plus, vous savez combien de clubs sont déjà en liste d'attente avant vous.

Après vous êtes inscrit en liste d'attente, vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos équipiers et donc contrôler s'ils sont éligibles ou non. Vous pourrez également imprimer cette liste avec dessus l'information de l'état de votre équipe en liste d'attente.



Dans le cas où un club inscrit se scratch, la Ligue ou la Fédération pourra modifier votre statut "en liste d'attente" en "inscrit" sans aucune manipulation informatique de votre part.

Liste d'attente



Systématiquement, l'information est donnée lorsque l'équipe est en liste d'attente.

3 Cliquer sur Ajouter

Ajouter un équipier en le recherchant par son nom et son prénom

N° licence	Nom et prénom	Index	club	St. sportif	Cat. sportive	Suppr.
Votre liste ne contient aucun équipier						

Comment savoir si mon équipe est toujours en liste d'attente ?

C'est très simple ! Dans la liste de vos compétitions tant que le bouton de sélection est jaune , vous êtes toujours en liste d'attente. Lorsque le bouton passera au vert , c'est que la ligue ou la Fédération a changé votre statut "en liste d'attente" en "inscrit".

Action

-  Si le bouton est rouge, c'est que vous n'êtes pas inscrit à cette compétition. D'un simple clic, vous pouvez vous inscrire.
-  Si le bouton est jaune, c'est que vous êtes inscrit à cette compétition en liste d'attente.
-  Si le bouton est vert, il indique que vous êtes inscrit à cette compétition. D'un simple clic, vous gérez vos équipiers.

Jeux fédérales	Type	Date limite	Eq.	Action
LBI	Nationale	12/03/2005	1	
CF LA BOULIE	Nationale	09/08/2005	1	
PARIS	Ligue	20/03/2005		

4. Inscription de vos équipiers par le numéro de licence

Dans la continuité de l'inscription, vous serez directement dans le module d'inscription sinon cliquez sur le bouton de la compétition concernée qui est devenu vert .

En saisissant le numéro de licence dans le module d'inscription d'un équipier «Module ① ② ③ », puis en cliquant sur « ajouter », tous les contrôles (concernant les règlements du vademecum sportif 5.1-2-2 *Conditions de participation*) sont réalisés en temps réel et vous saurez immédiatement si votre équipier est éligible ou pas.



Afin de gagner du temps, préparez votre liste d'équipiers avec leurs numéros de licence. Ainsi vous pourrez en quelques minutes gérer tous les joueurs de votre équipe.

Aucun équipier n'est déclaré, cliquez ici pour revenir au menu de vos compétitions.

Informations sur la compétition

Le nom de la compétition, la date du premier et du dernier jour, le nombre d'équipiers maximum ainsi que le club qui reçoit la compétition sont renseignés.

The screenshot shows the 'Extranet club ffgolf' interface. At the top, it says 'Compétitions par équipes - Liste officielle de vos équipiers au 15/03/2005' with links for 'Retour au sommaire' and 'Aide'. Below this, it states 'Vous êtes bien inscrit à la compétition : 1ERE DIVISION MESSIEURS du 27/04/2005 au 01/05/2005 au GOLF CLUB DE LYON' with '12 équipiers maximum - Date limite d'inscription : 19/04/2005'. There are three numbered steps: ① Pour ajouter un équipier dans, ② Saisir le numéro de licence, and ③ Cliquer sur Ajouter. A dropdown menu shows 'Equipe 1' and an 'Ajouter' button is visible. Below the steps, there is an information icon and the text 'Ajouter un équipier en le recherchant par son nom et son prénom'. At the bottom, a table header is visible with columns: 'N° licence', 'Nom et prénom', 'Index', 'club', 'St. sportif', 'Cat. sportive', and 'Suppr.'. The table content shows 'Votre liste ne contient aucun équipier'.

Inscription d'un joueur

par numéro de licence

- ② Saisissez le numéro de licence
- ③ Cliquez sur ajouter

Equipe

Information de l'équipe dans laquelle vous allez inscrire vos joueurs.

Dans le cas, où vous avez pu inscrire deux équipes vous pourrez directement passer de l'une à l'autre pour gérer vos équipiers.

5. Inscription de vos équipiers par le nom et le prénom

En cliquant sur le lien « ajouter un équipier en le recherchant par son nom et prénom », vous obtiendrez l'écran de recherche de vos équipiers. C'est lors de la deuxième étape de recherche que tous les contrôles (concernant les règlements du vademecum sportif 5.1-2-2 / Conditions de participation) sont réalisés en temps réel et vous saurez immédiatement si votre équipier est éligible ou pas.



Afin de gagner du temps dans votre recherche, saisissez un maximum d'informations pour que la recherche soit la plus « fine » possible.

1^{ère} ETAPE

① Pour ajouter un équipier dans

② Saisir le nom du licencié

③ Saisir au moins la 1^{ère} lettre du prénom

④ Cliquer sur Rechercher

Le résultat correspond à toutes les possibilités avec les critères rentrés. En plus de tous les noms ROCHE on a également tous les noms qui commencent par ROCHE. Il en est ainsi également avec la recherche sur le prénom.

2^{ème} ETAPE

① Pour ajouter un équipier dans

② Saisir le nom du licencié

③ Saisir au moins la 1^{ère} lettre du prénom

④ Cliquer sur Rechercher

N° licence	Nom et prénom	index	Club	C.Médical	Cat. sportive	Ajouter
347140	ROCHE Laurent	53,5	PERIGUEUX	Non	MID AMATEUR M	<input checked="" type="checkbox"/>
177141	ROCHE Laurence	53,5	LOLIVARIE	Non	MID AMATEUR F	<input checked="" type="checkbox"/>
735187	ROCHE Laeticia	53,5	PARIS	Non	ADULTE F	<input checked="" type="checkbox"/>
460105	ROCHEBILLARD Laurence	53,5	MONT GRIFFON	Non	MID AMATEUR F	<input checked="" type="checkbox"/>
279069	ROCHER Laurent	6,7	MORMAL	Non	ADULTE M	<input checked="" type="checkbox"/>
575044	ROCHER Laurent	24,7	PAYS DE LA LOIR	Non	MID AMATEUR M	<input checked="" type="checkbox"/>
914179	ROCHER Laurent	53,5	VALQUEVEN	Non	MID AMATEUR M	<input checked="" type="checkbox"/>
558113	ROCHETTE Laurent	32,7	SEYSSINS	Non	MID AMATEUR M	<input checked="" type="checkbox"/>

En cliquant sur ce bouton, vous retournez à la liste de vos équipiers sans en ajouter.

Pour ajouter votre équipier, il suffit de cliquer sur le bouton correspondant au joueur

6. Equipier non éligible

C'est lors de la procédure d'inscription de vos équipiers que l'on vous signale les causes d'une non éligibilité.

Tableau des 16 erreurs que vous pouvez rencontrer	
Licencié déjà inscrit	Licence non renouvelée
Licencié non-membre AS avant le 1er avril	Numéro de licence inconnu
Licencié en liste noire	Compétition non mixte
Licencié non-membre AS	Index en dessous de la limite autorisée
Licencié non-membre du club ou de la ligue	Pas de Certificat Médical
Licencié ne répondant pas aux critères d'âge	Index au-dessus de la limite autorisée
Licencié Professionnel ou non-amateur	Equipier déjà inscrit dans une autre équipe
Licencié Indépendant	Joueur non rattaché à votre club d'entreprise



Grâce à ce contrôle en ligne, vous aurez toutes les informations pour corriger les éventuelles causes d'une non éligibilité.

Extranet club

ffgolf®

© 2000 - FFGolf

Compétitions par équipes - Liste officielle de vos équipiers au 15/03/2005 | [Retour au sommaire](#) | [Aide](#)

Vous êtes bien inscrit à la compétition :

1ERE DIVISION MESSIEURS
du 27/04/2005 au 01/05/2005 au GOLF CLUB DE LYON
12 équipiers maximum - Date limite d'inscription : 19/04/2005

① Pour ajouter un équipier dans

② Saisir le numéro de licence

③ Cliquer sur Ajouter

i Ajouter un équipier en le recherchant par son nom et son prénom

⚠ Votre équipier Mar MILLET (5129251) ne répond pas aux exigences du vademecum §5.1-2-2

- ▶ Licence non renouvelée
- ▶ Compétition non mixte
- ▶ Licencié non membre du club ou de la ligue
- ▶ Index au dessus de la limite autorisée
- ▶ Pas de Certificat Médical

N° licence	Nom et prénom	Index	club	St. sportif	Cat. sportive	Suppr.
Votre liste ne contient aucun équipier						

Après avoir cliqué sur le bouton « Ajouter », que ce soit une inscription par numéro de licence ou par nom et prénom, si votre équipier est rejeté, toutes les erreurs sont notifiées. Après avoir corrigé les erreurs, vous pourrez vous reconnecter afin de recommencer l'inscription de ce joueur.

7. Gérer la liste de vos équipiers

Comme vous le permet le règlement des épreuves fédérales par équipes, vous pouvez modifier la liste de vos équipiers jusqu'à la date limite d'inscription des joueurs. Ainsi vous pouvez modifier sans limite vos joueurs en supprimant et ajoutant des équipiers. (dans la limite du nombre d'équipiers maximum)



Ne pas oublier que si cette gestion est dorénavant plus facile (que le minitel), elle reste très importante et doit être réalisée très rigoureusement. Ne pourront participer à l'épreuve que les équipiers figurant sur cette liste devenue définitive à la date limite d'inscription des joueurs (pour une épreuve fédérale, 5 jours pleins ouvrable avant le début de l'épreuve).

Il est à noter que le nombre maximum de joueurs est atteint (8 équipiers maximum dans l'exemple et il y a bien 8 équipiers dans ma liste). C'est pour cette raison que vous n'avez plus l'option de « rajout d'un joueur ». Si vous supprimez un joueur avec le bouton rouge, l'option sera de nouveau active.

Compétitions par équipes - Liste officielle de vos équipiers au 14/10/2002 | Retour au sommaire | Aide

COUPE DE FRANCE
du 20/11/2002 au 24/11/2002 - 8 équipiers maximum
Date limite d'inscription : 14/11/2002

N° licence	Nom et prénom	Index Club	St. sportif	Cat. sportive	Supprimer
517322015	ABADIE Frederic	-2.0 ST NOM	1ère Série Elite	ADULTE M	
510005031	BONARDI Arnaud	-0.2 RCF LA BOULIE	1ère Série Elite	ADULTE M	
510565016	COURT Jordane	0.8 LYON VILLETTE	1ère Série Elite	ADULTE F	
511027024	CHESNEAU Hubert	4.5 ST CLOUD	Classé	SENIOR M	
513441082	PILATO Philippe	4.8 FFG	Classé	ADULTE M	
517736051	ROCHE Olivier	7.1 FFG	Classé	ADULTE M	
043464031	BANCHEREAU Sophie	14.3 FFG	Classé	ADULTE F	
000229105	SELLIER Gérald	17.8 FFG	Classé	ADULTE M	

Imprimer Valider la liste

Cette nouvelle option vous permet d'imprimer une fiche de composition de votre équipe. L'impression est automatique mais vous pouvez paramétrer l'imprimante sur laquelle vous voulez imprimer. (Voir annexe page suivante)

Lorsque vous avez terminé la gestion de vos équipiers, vous devez cliquer sur « valider la liste » afin de revenir à la liste de vos compétitions.

Pour supprimer un équipier, il suffit de cliquer sur le bouton rouge correspondant au joueur. Après un message de confirmation, ce joueur sera définitivement supprimé de la liste de vos équipiers. Rien ne vous empêche de le ré-inscrire si vous avez effectué une mauvaise manipulation.

Dans le cadre des compétitions autorisant plusieurs équipes pour le même club, si vous voulez faire passer un équipier d'une équipe à l'autre, vous devez le supprimer de la première équipe afin de pouvoir le rajouter dans la seconde équipe.

8. Date limite dépassée

Pendant tout le déroulement de la saison, toutes les compétitions auxquelles vous avez participé restent consultables et imprimables. En revanche les modifications sont impossibles.



Pour identifier facilement une compétition non modifiable, la date limite est en rouge et un bandeau information apparaît lors de la consultation des équipiers.

Lors de la consultation de votre liste, un ou plusieurs joueurs sont en rouge.

La raison en est simple ! C'est qu'entre le moment de l'inscription du joueur avec un certain index qui était recevable et son index actuel qui est retenu pour la compétition il est descendu en dessous de la limite maximum autorisée.

Ce joueur n'est donc plus éligible et sera supprimé par la Direction Sportive avant la réunion des capitaines.

Extranet club
FEDERATION FRANCAISE DE GOLF ffgolf®

© 2000 FFGolf

Compétitions par équipes - Liste officielle de vos équipiers au 15/11/2002 | Retour au sommaire | Aide

CHPT DE FRANCE AS CORPO 1E DIV
du 13/06/2002 au 16/06/2002 - 8 équipiers maximum
Date limite d'inscription : 07/06/2002

i La date limite d'inscription des joueurs est dépassée, aucune modification possible.

N° licence	Nom et prénom	Index Club	St. sportif	Cat. sportive	Supprimer
517322015	ABADIE Frederic	-1.4 ST NOM	1ère Série Elite	ADULTE M	
510005031	BONARDI Arnaud	-0.2 RCF LA BOULIE	1ère Série Elite	ADULTE M	
510565016	COURT Jordane	0.7 LYON VILLETTE	1ère Série Elite	ADULTE F	
511027024	CHESNEAU Hubert	4.5 ST CLOUD	Classé	SENIOR M	
513441082	PILATO Philippe	5.2 FFG	Classé	ADULTE M	
517736051	ROCHE Olivier	7.1 FFG	Classé	ADULTE M	
043464031	BANCHEREAU Sophie	14.3 FFG	Classé	ADULTE F	
000229105	SELLIER Gérald	18.7 FFG	Classé	ADULTE M	

Imprimer Valider la liste

Ce bandeau apparaît à la place du module d'inscription d'un équipier. Il est désormais impossible de modifier sa liste de composition d'équipe.

Comme la modification est impossible, le bouton rouge de suppression n'est plus actif dans la liste des équipiers.

9. Rattachement golf d'entreprise

Pour participer aux compétitions fédérales d'entreprises, les licenciés d'un club avec terrain doivent être rattachés par leur club d'entreprise dont ils sont membres à partir de l'extranet.

Dans le menu Licenciés / Rattachement Licencié golf, vous pourrez rattacher directement les licenciés rattachés l'année précédente et en rattacher de nouveau :

Ne peuvent être rattachés que les licenciés de lien 1 ou 2 (licencié indépendant interdit) d'un golf avec terrain dont la licence est active pour l'année de l'épreuve.

Rattachement licencié Golf d'Entreprise 2005 | Retour au sommaire | Aide

Pour rattacher un licencié à votre club d'Entreprise

① Saisir le numéro de licence

② Cliquer sur Ajouter

▶▶ Cliquez ici pour rattacher rapidement vos licenciés de l'année précédente

Liste des licenciés rattachés à votre club d'Entreprise

N° licence	Nom et prénom	Index	Club	Rattaché le	Licence	C. Médical
510005031	BONARDI Arnaud	-0.2	RCF LA BOULIE	16/12/2004	Active	Non
510565016	COURT Jordane	0.7	LYON VILLETTE	29/01/2004	Active	Non

Nombre total de rattachés : 2

Module de recherche pour rattacher un nouveau licencié à votre golf d'entreprise.

Imprimer la liste des licenciés rattachés à votre golf d'entreprise

Lorsque l'on a cliqué sur ce lien, on obtient automatiquement la liste de tous les licenciés rattachés de l'année précédente. Il suffit d'appuyer sur le **+** du licencié pour l'ajouter à sa liste.

Aide au rattachement licencié Golf d'Entreprise | Retour au sommaire | Aide

Liste des licenciés rattachés à votre club d'entreprise de l'année précédente

Pour rattacher un licencié à votre club pour l'année en cours, cliquez sur le bouton **+**

N° licence	Nom et prénom	Index	Club	Rattaché le	Licence	Ajouter
044779025	PONCELET Laurent	-1.7	RCF LA BOULIE	06/02/2004	Active	+
517736051	ROCHE Olivier	6.0	VAUCOULEURS	18/11/2004	Non active	+
526763120	VIGNEAU Laurence	10.9	ST QUENTIN	14/12/2004	Non active	+

Retour à la liste de vos joueurs rattachés

FICHE de COMPOSITION d'EQUIPE

Du Club de :

Pour l'EPREUVE FEDERALE :

JOUEURS PAR ORDRE CROISSANT DE LEURS INDEX ARRONDIS

*Attention : l'index doit être celui à la date limite d'inscription tel que figurant à cette date dans "Fléole"
A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.*

	NOM et PRENOM	Sexe	Nat.	Catégorie d'âge	Index	Index Arrondi
n°1						
n°2						
n°3						
n°4						
n°5						
n°6						
n°7						
n°8						
n°9						
n°10						
n°11						
n°12						

Personne autorisée à donner des conseils :

.....
 (Si cette personne n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la Note de la Règle de golf n° 8).

CAPITAINE : **SIGNATURE :**

NUMERO DE PORTABLE :

DATE : / /

LES CERTIFICATS MEDICAUX de non contre-indication à la pratique du Golf doivent être enregistrés à la Direction Sportive avant la date limite d'inscription des joueurs sous peine de non participation.
 (pour les joueurs qui ne l'auraient pas déjà fourni en début d'année ou pour une épreuve fédérale antérieure).

Important : Le surclassement en catégorie Poussins des enfants de 10 ans, nés en 1997, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du certificat médical spécifique qui est à retirer obligatoirement auprès de la FFGolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste. (Le capitaine de l'équipe doit impérativement fournir ce certificat lors de la réunion des capitaines.)

INTERCLUBS PAR EQUIPES



Fédération Française de Golf

DATE : _____ LIEU : _____

TABLEAU DE RESULTATS

Rang	CLUB	JOUEURS 1er JOUR						Score Jour 1	JOUEURS 2ème JOUR						Score Jour 2	TOTAL	1er Dép.	2ème Dép.
		A	B	C	D	E	F		A	B	C	D	E	F				

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Idx arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
E				
F				
G				
H				
I				
J				
TOTAL				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Idx arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
E				
F				
G				
H				
I				
J				
TOTAL				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Idx arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
E				
F				
G				
H				
I				
J				
TOTAL				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipiers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

1ERE DIVISION A 16 EQUIPES HORAIRES TYPES - TABLEAU FINAL MATCH PLAY

DEPARTS AU TEE DU TROU N°1

1er Jour de Match play

FOURSOMES

	Match 1 1 v 8	Match 2 4 v 5	Match 3 3 v 6	Match 4 2 v 7
A	7H 40	8H 05	8H 30	8H 55
B	48	13	38	9H 03
C	56	21	46	11

SIMPLES

	Match 1 1 v 8	Match 2 4 v 5	Match 3 3 v 6	Match 4 2 v 7
A	12H 10	12H 55	13H 40	14H 25
B	17	13H 02	47	32
C	24	09	54	39
D	31	16	14H 01	46
E	38	23	08	53
F	45	30	15	15H 00

2ème jour : 1/2 FINALE

FOURSOMES

	Match 1	Match 2
A	10H 10	10H 40
B	18	48
C	26	56

SIMPLES

	Match 1	Match 2
A	15H 10	15H 55
B	17	16H 02
C	24	09
D	31	16
E	38	23
F	15 H 45	30

3ème jour : FINALE

FOURSOMES

A	8H 00
B	08
C	16

SIMPLES

A	13H 00
B	07
C	14
D	21
E	28
F	35

**1ERE DIVISION A 16 EQUIPES
HORAIRES TYPES - BARRAGES
MATCH PLAY**

DEPARTS AU TEE DU TROU N°1

1er Jour de Match play

FOURSOMES

	Poule 1 9 v 16	Poule 1 12 v 13	Poule 2 10 v 15	Poule 2 11 v 14
A	9H 25	10H 04	10H 43	11H 22

SIMPLES

	Poule 1 9 v 16	Poule 1 12 v 13	Poule 2 10 v 15	Poule 2 11 v 14
A	9H 33	10H 12	10H 51	11H 30
B	40	19	58	37
C	47	26	11H 05	44
D	54	33	12	51

2ème jour / Matin

FOURSOMES

	Poule 1 9 v 12	Poule 1 13 v 16	Poule 2 10 v 11	Poule 2 14 v 15
A	7H 30	8H 09	8H 48	9H 27

SIMPLES

	Poule 1 9 v 12	Poule 1 13 v 16	Poule 2 10 v 11	Poule 2 14 v 15
A	7H 38	8H 17	8H 56	9H 35
B	45	24	9H 03	42
C	52	31	10	49
D	59	38	17	56

2ème jour / Après Midi

FOURSOMES

	Poule 1 9 v 13	Poule 1 12 v 16	Poule 2 10 v 14	Poule 2 11 v 15
A	12H 30	13H 09	13H 48	14H 27

SIMPLES

	Poule 1 9 v 13	Poule 1 12 v 16	Poule 2 10 v 14	Poule 2 11 v 15
A	12H 38	13H 17	13H 56	14H 35
B	45	24	14H 03	42
C	52	31	10	49
D	59	38	17	56



DIVISION A 12 EQUIPES - 5 joueurs
HORAIRES-TYPES - PHASES FINALES
MATCH PLAY

DEPARTS AU TEE DU TROU N°1

1er Jour de Match play

FOURSOMES

	Match 1 1 v 4	Match 2 2 v 3	Match 3 7 v 10	Match 4 8 v 9	Match 5 6 v 11	Match 6 5 v 12
A	7H 30	7H 50	8H 10	8H 30	8H 50	9H 10
B	38	58	18	38	58	18

SIMPLES

	Match 1 1 v 4	Match 2 2 v 3	Match 3 7 v 10	Match 4 8 v 9	Match 5 6 v 11	Match 6 5 v 12
A	12H 10	12H 45	13H 20	13H 55	14H 30	15H 05
B	17	52	27	14H 02	37	12
C	24	59	34	09	44	19
D	31	13H 06	41	16	51	26
E	38	13	48	23	58	33

2ème jour : FINALE (uniquement en 1^{ère} division)

FOURSOMES

A	8H 00
B	08

SIMPLES

A	13H 00
B	07
C	14
D	21
E	28

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

DIVISION A 12 EQUIPES – 5 joueurs HORAIRES-TYPES - PHASES FINALES MATCH PLAY

DEPARTS AU TEE DU TROU N°1 ET TROU N°10

1er Jour de Match play

Ce type de départ est idéal pour le jeu des divisions car permet un gain de temps conséquent. Ainsi, il doit être utilisé dès que le terrain le permet, i.e. lorsque les départs 1 et 10 sont à proximité du club house.

FOURSOMES

	Match 1 1 v 4 Tee n°1	Match 2 2 v 3 Tee n°10	Match 3 7 v 10 Tee n°1	Match 4 8 v 9 Tee n°10	Match 5 6 v 11 Tee n°1	Match 6 5 v 12 Tee n°10
A	7H 30	7H 30	7H 50	7H 50	8H 10	8H 10
B	38	38	58	58	18	18

SIMPLES

	Match 1 1 v 4 Tee n°1	Match 2 2 v 3 Tee n°10	Match 3 7 v 10 Tee n°1	Match 4 8 v 9 Tee n°10	Match 5 6 v 11 Tee n°1	Match 6 5 v 12 Tee n°10
A	12H 10	12H 10	12H 45	12H 45	13H 20	13H 20
B	17	17	52	52	27	27
C	24	24	59	59	34	34
D	31	31	13H 06	13H 06	41	41
E	38	38	13	13	48	48

2ème jour : FINALE (uniquement pour la 1^{ère} division)

FOURSOMES

A	8H 00
B	08

SIMPLES

A	13H 00
B	07
C	14
D	21
E	28



**ORDRE de JEU
des FOURSOMES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

L'ordre et la composition des foursomes sont au choix du Capitaine.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome n° 1

Foursome n° 2

Foursome n° 3

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

**ORDRE de JEU
des FOURSOMES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

L'ordre et la composition des foursomes sont au choix du Capitaine.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome n° 1

Foursome n° 2

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

**ORDRE de JEU
des SIMPLES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis
comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Simple n° 4

Index :

Simple n° 5

Index :

Simple n° 6

Index :

Nom et Signature du Capitaine



ORDRE de JEU
des SIMPLES

POUR L'EPREUVE
FEDERALE :

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis
comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Simple n° 4

Index :

Simple n° 5

Index :

Nom et Signature du Capitaine



**ORDRE de JEU
des SIMPLES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE GOLF
D'ENTREPRISE :**

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis
comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

ORDRE de JEU
FORME REDUITE

POUR L'EPREUVE
FEDERALE :

La composition du foursome est au choix du Capitaine.

Pour les simples les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome

Simple n° 1

	Index :
--	---------

Simple n° 2

	Index :
--	---------

Simple n° 3

	Index :
--	---------

Simple n° 4

	Index :
--	---------

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

ORDRE de JEU

FORME REDUITE

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

La composition du foursome est au choix du Capitaine.

Pour les simples les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

ORDRE de JEU

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

La composition du foursome est au choix du Capitaine.

Pour les simples les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Nom et Signature du Capitaine



Fédération Française de Golf

EPREUVE :

DATE :

Barrage

1/4 Finale

1/2 Finale

Finale

CLUB :

CLUB :

EQUIPIERS

FOURSOMES

EQUIPIERS

Heures

Points

Score

Points

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

EQUIPIERS

SIMPLES

EQUIPIERS

Points

Score

Points

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

TOTAL
POINTS

Résultat Final :



Fédération Française de Golf

EPREUVE :
DATE :

Barrage <input type="checkbox"/>	1/4 Finale <input type="checkbox"/>	1/2 Finale <input type="checkbox"/>	Finale <input type="checkbox"/>
--	---	---	---

CLUB :

Heures	EQUIPIERS	FOURSOMES		EQUIPIERS
		Points	Score	Points

	EQUIPIERS	SIMPLES		EQUIPIERS
		Points	Score	Points

	TOTAL POINTS	
--	---------------------	--

Résultat Final :



Fédération Française de Golf

EPREUVE GOLF D'ENTREPRISE :

DATE :

Barrage

1/4 Finale

1/2 Finale

Finale

CLUB :

CLUB :

EQUIPIERS

FOURSOMES

EQUIPIERS

Heures

Points

Score

Points

EQUIPIERS

SIMPLES

EQUIPIERS

Points

Score

Points

TOTAL
POINTS

Résultat Final :



Fédération Française de Golf

EPREUVE :
DATE :

Barrage **1/4 Finale** **1/2 Finale** **Finale**

CLUB : _____ **CLUB :** _____

	EQUIPIERS		FOURSOMES		EQUIPIERS
Heures		Points	Score	Points	

	EQUIPIERS		SIMPLES		EQUIPIERS
		Points	Score	Points	
			TOTAL POINTS		

Résultat Final : _____



Fédération Française de Golf

EPREUVE :

DATE :

Barrage	1/4 Finale	1/2 Finale	Finale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CLUB :	CLUB :
--------	--------

	EQUIPIERS		FOURSOMES		EQUIPIERS
Heures		Points	Score	Points	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

	EQUIPIERS		SIMPLES		EQUIPIERS
		Points	Score	Points	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>	TOTAL POINTS	<input type="text"/>	

Résultat Final :



Fédération Française de Golf

EPREUVE :

DATE :

Barrage

1/4 Finale

1/2 Finale

Finale

CLUB :

CLUB :

EQUIPIERS

FOURSOMES

EQUIPIERS

Heures

Points

Score

Points

EQUIPIERS

SIMPLES

EQUIPIERS

Points

Score

Points

TOTAL
POINTS

Résultat Final :

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.2 TERRAINS

Terrain : Scratch Score Standard - Slope – Homologation	page 267
Mesure du terrain et repères de distance	page 273
Piquetage et marquage	page 279
Préparation du terrain pour une épreuve fédérale	page 280

5.2-1

**CARACTERISATION DU TERRAIN – SCRATCH SCORE STANDARD
HOMOLOGATION- ETALONNAGE**

5.2-1-1

**Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ?
Le Par Total ? Le Scratch Score Standard (S.S.S.)**

Tout golfeur a été un jour tenté de comparer les différents terrains de golf sur lesquels il a eu l'occasion de jouer.

Comment l'évaluation d'un terrain de golf peut-elle être faite ?

Peut-elle être totalement objective ?

Peut-elle être réduite à la seule valeur d'un paramètre et dans ce cas lequel ?

Par total du terrain, scratch score standard, scratch score de Jour ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est indispensable tout d'abord d'avoir une notion précise **des différents éléments à prendre en compte pour évaluer les difficultés d'un terrain de golf**. Ils sont de trois types:

Type 1 : Les éléments invariables tels que :

- La longueur totale du terrain, égale à la somme des longueurs des trous mesurées à partir des repères fixes (voir Mesure du terrain).
- Les obstacles en tenant compte de leur nature (bunkers ou obstacles d'eau), de leur position, de leur nombre.
- La nature de la végétation bordant les différents trous.
- Les vallonnements du terrain, la nature du sol, l'altitude.
- La surface et le profil des greens etc.

Type 2 : Les éléments variables que l'on peut contrôler, tels que :

- La position des marques de départ par rapport aux repères fixes.
- La largeur du fairway.
- La hauteur de coupe du rough.
- La position des drapeaux, la vitesse des greens etc.

Type 3 : Les éléments variables aléatoires que l'on ne peut pas contrôler :

- Ils sont surtout liés aux conditions atmosphériques (vent, pluie, température ...)

Ces trois types d'éléments ne vont pas avoir la même influence sur le PAR Total du terrain et sur le Scratch Score Standard.

5.2-1-2

Le PAR TOTAL du TERRAIN

Un "trou" de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. (Voir Mesure du terrain)

La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous:

LONGUEUR MESSIEURS	EN METRES	PAR du trou
	DAMES	
100 à 228	100 à 183	3
229 à 434 inclus	184 à 366 inclus	4
435 et plus	367 et plus	5

Toutefois, les commissions sportives des golfs ont une certaine latitude par rapport à ces normes.

Elles peuvent décréter en Par 5 un trou de 430 m en constante montée, sur lequel il s'avère que même des professionnels ou des amateurs de 1^{ère} série nationale ne peuvent pratiquement jamais toucher le green en 2 coups.

A l'inverse, elles doivent décréter en Par 4 un trou de 440 m en descente ou en dog-leg facilement coupé sur lequel il s'avère que même des joueurs d'index moyen touchent régulièrement le green en 2 coups.

Le Par total du terrain est égal à la somme des Par des trous.

Ainsi un terrain de 18 trous constitué de dix Par 4, quatre Par 3 et quatre Par 5 aura un Par total égal à 72.

Le Par d'un trou n'étant déterminé que par sa seule longueur, et ce dans une large fourchette (cf. tableau ci-dessus), **le fait que deux terrains de golf aient le même Par total ne signifie absolument pas qu'ils présentent les mêmes longueurs et difficultés.**

Ainsi deux golfs possédant le même nombre de Par 3, Par 4, Par 5 mais se situant, l'un dans le bas de la fourchette des longueurs et l'autre dans le haut de cette même fourchette (voir tableau ci-dessus), ces deux golfs auront le même Par total : 72 mais des longueurs très différentes, l'un étant de 4 430 m et l'autre de 7 212 m !

Est-ce qu'un score brut de 80 réalisé sur deux terrains de même Par total de 72, l'un mesurant 4 430 m et l'autre de 7 212 m correspond au même niveau de jeu ? et ce sans parler des difficultés possibles dont le Par ne tient pas compte : obstacles d'eau , bunkers etc.

Il en résulte que deux scores identiques quant au nombre de coups joués par rapport au Par total et réalisés sur deux terrains différents ne signifient pas forcément que les performances sont d'égale valeur.

L'intérêt limité du Par Total fait que d'autres paramètres doivent être pris en compte.

5.2-1-3

LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S.)

Le Scratch Score Standard tient compte à la fois de la longueur réelle du terrain et de ses difficultés.

Le terme " standard " implique la notion de comparaison et le but poursuivi en établissant le S.S.S. d'un terrain de golf est de permettre la comparaison des différents terrains entre eux aussi objectivement que possible.

Le S.S.S. d'un terrain s'exprimera par un nombre décimal.

Il est important que la détermination des S.S.S. des terrains français soit homogène sur le plan français et également sur le plan européen, voire mondial. Aussi c'est la Commission Sportive Nationale de la Fédération Française de Golf qui fait procéder à l'homologation et à l'étalonnage des terrains par des équipes qu'elle a constitué et formé.

5.2-1-4

HOMOLOGATION DES TERRAINS

LA FEDERATION EST SUCEPTIBLE D'HOMOLOGUER PLUSIEURS TYPES DE TERRAIN SELON LES CRITERES SUIVANTS :

GOLF : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins neuf trous et de plus de 1 350 mètres (pour 18 trous 2 700 mètres). Ce parcours est habilité à gérer tous les index

GOLF COMPACT : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins six trous ne répondant pas aux critères d'un Golf. Ce parcours est habilité à gérer les index jusqu'à 26,5.

GOLF PITCH&PUTT : Il s'agit d'un parcours de golf de maximum 1 200 mètres pour dix huit trous, avec un minimum de six trous dont chacun doit avoir une longueur maximum de 90 mètres. Ce parcours est habilité à gérer les index jusqu'à 26,5.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION PROVISOIRE (AVANT L'ETALONNAGE) D'UN GOLF OU D'UN GOLF COMPACT :

L'homologation, même provisoire, ne peut être prononcée que pour un terrain dont la construction est achevée et qui est totalement engazonné.

L'aménageur, l'architecte ou l'association sportive adresse un dossier de demande d'homologation à la LIGUE REGIONALE DE GOLF sur le territoire de laquelle se situe le terrain.

Ce dossier doit comprendre :

- **le plan du terrain** (à une échelle du 1/2000 minimum).
- **le relevé des longueurs de chaque trou** exclusivement mesurées selon § 5-2-2 "Mesure du terrain».
- **Le projet de carte de parcours** indiquant les "Pars" et longueurs de chaque trou et les coups reçus.
- **L'indication des surfaces totales et moyennes des greens et des départs.**

Doivent être pris en compte :

- A) **LA LONGUEUR DE CHAQUE TROU ET LEUR LONGUEUR TOTALE**
Les trous composant un terrain doivent mesurer de 50 à 590 m.
- B) **LE PAR TOTAL DES TROUS**
Le total des Pars de chacun ne doit pas être inférieur à 27 pour 9 trous et 54 pour 18 trous.
- C) **LES DIMENSIONS DES SURFACES DE JEU**
Les greens : la surface moyenne des greens ne doit pas être inférieure à 300 m² par green.
Les départs : la surface moyenne de l'ensemble des départs ne doit pas être inférieure à 80 m² par trou.
Les pistes de jeu (fairways) : leur largeur moyenne ne peut être inférieure à 25 m (sauf très ponctuellement).
- D) **LA NATURE DES SURFACES DE JEU**
Les greens, les départs, ou pistes de jeu doivent être en gazon naturel.
Le gazon synthétique ou autre surface artificielle ne sont pas admis sauf en complément des départs, un usage exceptionnel et provisoire rendu nécessaire par les conditions météorologiques ou climatiques.

Le club qui demande l'homologation provisoire de son terrain, propose éventuellement un S.S.S. à la Commission Sportive Nationale (voir Scratch Score Standard § 5-2-1-3).

La Commission Sportive Nationale, après avis de la Ligue, puis en concertation avec la Commission Sportive du club entérinera ou proposera des corrections à ce S.S.S provisoire. Dès que possible, une équipe ad-hoc désignée et formée par la Fédération procédera à l'étalonnage du terrain afin que lui soit attribué un S.S.S. et un SLOPE définitifs.

QU'EST CE QU'UN GOLF PITCH&PUTT :

Le Golf Pitch & Putt est une forme de jeu de golf correspondant principalement à une configuration de parcours.

Le parcours est composé de 6, 9 ou 18 trous avec une longueur totale maximum de 1200 mètres (18 trous). Chaque trou ne doit pas dépasser 90 mètres. Les départs sont indifféremment en

herbe ou sur tapis. Il n'y a pas de préconisation spéciale concernant la taille des greens, cependant, une surface moyenne (250 m²) réduit sensiblement l'effet du piétinement. Il est en revanche très souhaitable qu'ils soient d'excellente qualité, et très bien entretenus.

Les compétitions se jouent en stroke play ou en match play, en brut et en net.
Les marques de départ sont de couleur orange et leur emplacement est commun à toutes les catégories de joueurs.

Toutes les autres règles ainsi que celles de l'étiquette sont celles du Royal & Ancient.

La FFGolf gère les index de 53,5 à 26,5 pour les compacts homologués « Golf Pitch & Putt » qui reçoivent tous un slope de 38

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION D'UN GOLF PITCH&PUTT :

A : Le club (nouveau ou déjà affilié) envoie à la ligue :

1. Un dossier d'affiliation (nouveau club)
2. Un dossier ou fiche d'homologation (nouveau parcours)

Nota : pour un parcours pitch & putt, le dossier doit rappeler la règle des trous inférieurs à 90 m pour 1 200 mètres maximum sur 18 trous, et contenir un projet de carte de scores comprenant :

- Le numéro du club
- Le nom officiel du parcours Pitch & Putt
- La longueur de chacun des 18 trous
- La ventilation des 18 coups reçus
- La longueur totale du parcours (18 trous)
- Le plan du parcours (facultatif)

B : La ligue valide les dossiers et les transmet à la FFGolf (Direction Technique Nationale)

C : Si le dossier est complet et valable, la FFGolf (DTN) homologue le parcours P&P et l'intègre dans Fléole.

D : La FFGolf (Commission Pitch & Putt) envoie au club (copie ligue) un courrier (avec rappel des règles de jeu en cpt P&P) de confirmation de la création du parcours qui est envoyé par Fléole pour intégration automatique dans Elka

E : Le club récupère le parcours dans son logiciel, gère la compétition avec les règles de la formule pitch & putt, et envoie les scores de la compétition à Fléole pour le calcul des index (jusqu'à 26,5)

5.2-1-5

ETALONNAGE DES TERRAINS

L'étalonnage des terrains **selon la méthode de l'U.S.G.A. (Fédération de golf des Etats-Unis d'Amérique) dite du "course rating"** remplace progressivement en France l'homologation depuis 1995.

POURQUOI ETALONNE-T-ON LES TERRAINS ?

Pour que puissent y être organisées des compétitions ou des tests et que les performances réalisées soient prises en compte de manière homogène et nationale pour l'attribution ou la modification de l'index des joueurs de golf licenciés.

9 TROUS OU 18 TROUS ?

Bien que l'unité de jeu soit de 18 trous, la F.F.G, comme la plupart des Fédérations de golf, homologue et étalonne les terrains à partir de 9 trous.

Actuellement, les index ne peuvent être attribués ou modifiés que sur des tours de 18 trous. La FFGolf réfléchit à une possibilité de gestion des index sur 9 trous seulement; une étude est en cours.

HISTORIQUE :

La première façon de mesurer la difficulté d'un terrain de golf a été le "Par".

Le mot a été emprunté à la bourse des valeurs : une action étant cotée au dessus ou au dessous de sa valeur effective ou "Par".

Le premier "Par" a été attribué en 1870 au parcours de Prestwick qui ne comportait alors que 12 trous. Deux professionnels indiquèrent qu'un joueur ne commettant aucune erreur devait signer un score de 49. De ce jour, les performances réalisées sur ce parcours furent comparées à ce chiffre.

Une autre méthode fut imaginée en 1890 lorsque Mr H. Rotherham du Coventry Golf Club créa un personnage fictif, le colonel Bogey, qui marquait généralement 4 sur les longs "Par 3" et 5 sur les longs " Par 4", mais qui avait par ailleurs un jeu régulier et ne commettait que très peu d'erreurs. Sur pratiquement tous les terrains de 18 trous, son score se situait entre 76 et 80 et, pour la première fois le concept de joueur " modèle " apparaissait.

Le premier système d'étalonnage fut mis au point par la "Ladies Golf Union" en 1900 et la qualité de ses travaux a fait dire à R. Browning dans son " Histoire du Golf " : "son plus grand accomplissement a été la mise en place graduelle d'un système de handicapping sur une période de 7 années, travail que les messieurs s'étaient révélés incapables de réaliser".

La première méthode d'étalonnage des terrains, le "course rating" de la United States Golf Association (U.S.G.A), a été conçue en 1911 et a connu depuis des améliorations constantes jusqu'à sa forme actuelle qui est utilisée depuis 1982 aux Etats Unis, puis plus récemment au Canada.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'Association Européenne de Golf, toutes les Fédérations continentales et britanniques l'ont adoptée.

L'U.S.G.A. COURSE RATING SYSTEM OU ETALONNAGE DES TERRAINS :

- la première évolution dans la nouvelle méthode, et de loin la plus importante, est la prise en compte de la difficulté des terrains pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu.
- L'U.S.G.A. Course Rating System permet d'évaluer objectivement et d'officialiser deux valeurs primordiales pour cette mesure de la difficulté, et donc pour la gestion des index et des handicaps de jeu qui sont :
 - **Le Scratch Score Standard (S.S.S.)** correspondant à la difficulté d'un terrain **pour un joueur " scratch"**.
 - **Le Slope**, correspondant lui pour ce même terrain à la "difficulté ajoutée" par rapport à un joueur "Scratch" **pour un joueur "Bogey"**.
- **les joueurs "Scratch" et "Bogey" sont des modèles théoriques, ayant pour 2/3 de leurs coups les caractéristiques suivantes de longueur et de précision (en yards) pour leur zone de réception :**

	Scratch	Homme	Scratch	Dame
	Longueur yards	Largeur/ profondeur	Longueur yards	Largeur/ profondeur
Longueur drive	250	41 21	210	34 28
Coup de 120 y	120	12 15	120	17 22
Coup de 70 y	70	9 13	70	11 14

	Bogey	Homme	Bogey	Dame
	Longueur yards	Largeur/ profondeur	Longueur yards	Largeur/ profondeur
Longueur drive	200	33 37	150	24 30
Coup de 120 y	120	15 16	120	20 25
Coup de 70 y	70	14 17	70	16 18

- Les éléments qui sont pris en compte par la procédure d'étalonnage pour le S.S.S. et le Slope, trou par trou et repère par repères sont les suivants :
 - Longueur réelle de jeu (prise en compte de Roule, Dénivelé, Dog-leg pouvant être coupé ou coup retenu à cause d'une difficulté majeure à sa retombée, Vent dominant);
 - Topographie du trou (stance à plat ou en pente);
 - Largeur du fairway (et longueur de franchissement pour l'atteindre);
 - Rough (distance de la zone de réception; hauteur et difficulté d' en sortir);
 - Hors-limites et Rough extrême (distance de la zone de réception);
 - Obstacles d'eau (distance de la zone de réception et distance de franchissement);
 - Arbres (distance de la zone de réception et difficulté d'en sortir);
 - Bunkers (distance de la zone de réception et profondeur);
 - Difficulté à atteindre le green (rapport longueur du coup au green/surface du green);
 - Difficulté de la surface du green (pentes, plateaux, vitesse);
 - Psychologie (si plusieurs difficultés majeures se cumulent sur le même trou).

* L'évaluation de l'ensemble de ces difficultés donne, pour chacun des repères d'un terrain, le S.S.S. et le Slope, **la valeur de ce dernier variant le plus fréquemment entre 100 (parcours facile) et 150 (parcours très difficile).**

* **113** est la valeur de **slope "neutre"** pour laquelle l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu.

5.2-2

MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE

5.2-2-1

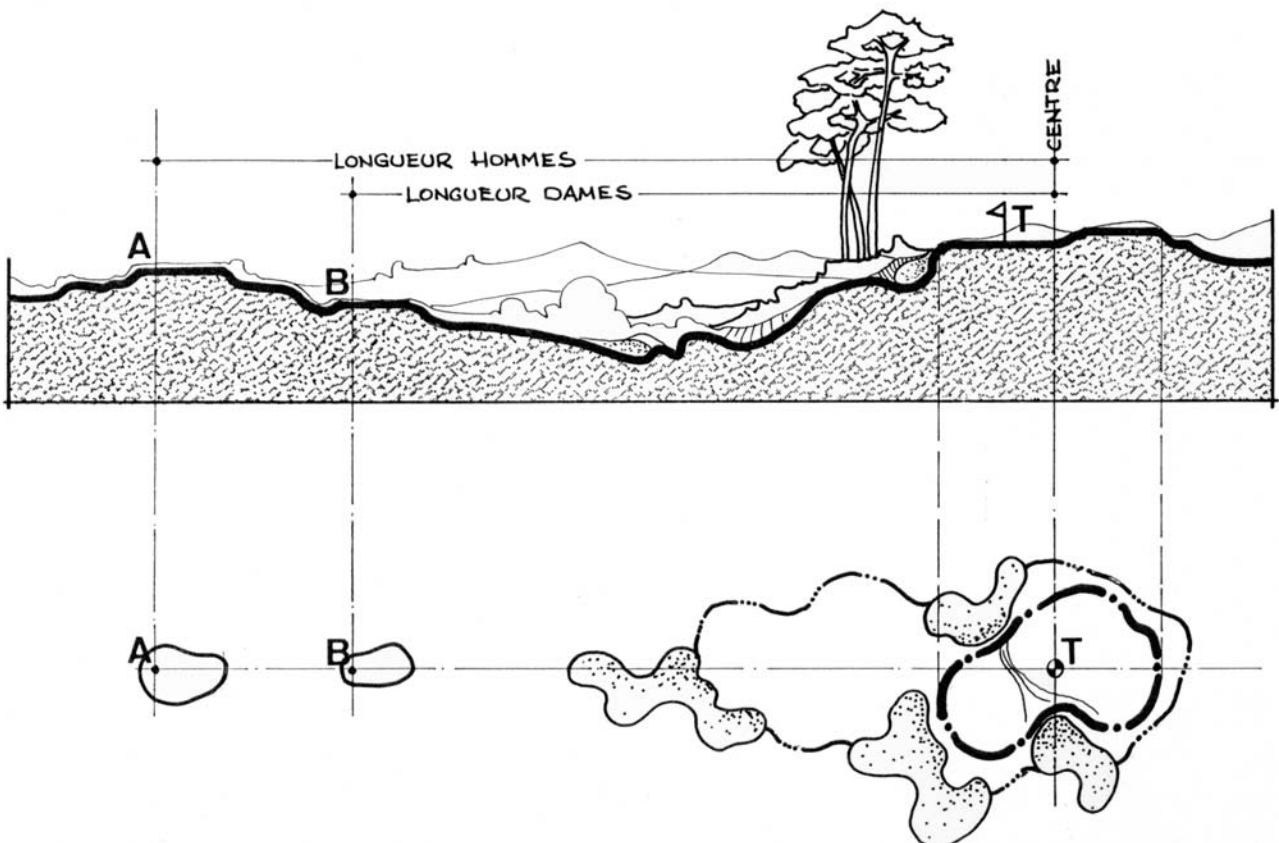
CAS D'UN TROU DROIT

Il n'est pas tenu compte du relief du terrain.

La longueur d'un trou est toujours mesurée en projection horizontale.

Les longueurs AT et BT du croquis ci-dessous sont les longueurs du trou pour les messieurs et pour les dames.

Pour la détermination des points A et B, voir le § 5 2-2-4 Repères de distance sur les départs.



5 2-2-2

CAS D'UN TROU A CHANGEMENT D'AXE DE JEU : "DOG-LEG"

Si le trou a été bien conçu par l'architecte de golf, le premier coup doit pouvoir être frappé sans retenue.

Le trou se compose de deux axes de jeu.

L'axe du second coup est toujours unique et issu du trou.

L'axe du premier coup lui, peut être différent selon les départs.

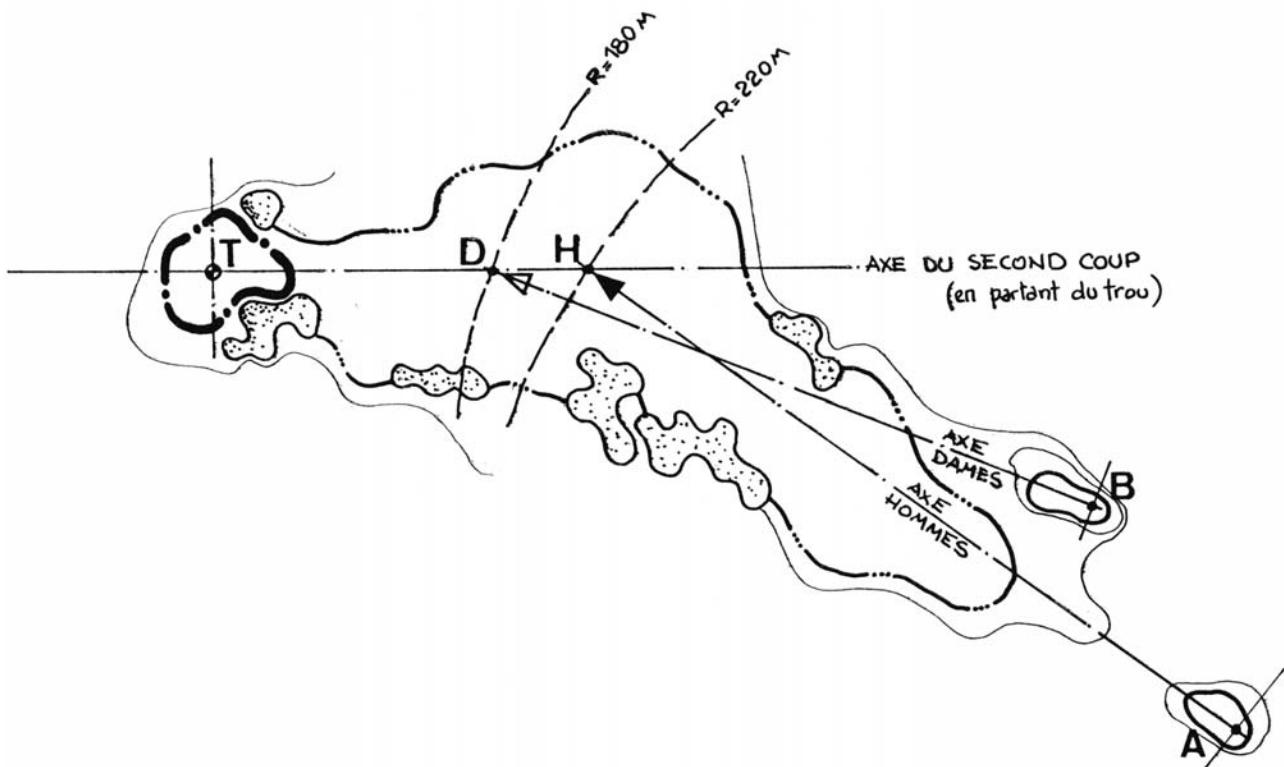
La "norme" de longueur d'un premier coup avec un driver est de :

- 180 mètres pour les dames
- 220 mètres pour les messieurs

La longueur du trou pour les dames sera : $TD + BD$ (180m)

La longueur du trou pour les messieurs sera : $TH + AH$ (220m)

Si les premiers coups ne peuvent atteindre 180 et 220 m la longueur du trou sera prise en mesurant les longueurs des axes de chacun des deux coups de part et d'autre de leur intersection.



5.2-2-3

CAS D'UN TROU A DEUX CHANGEMENTS D'AXE DE JEU :
"DOUBLE DOG-LEG"

Même principe que dans le cas d'un trou à un seul changement d'axe de jeu.

La "norme" de longueur maximale du 2ème coup :

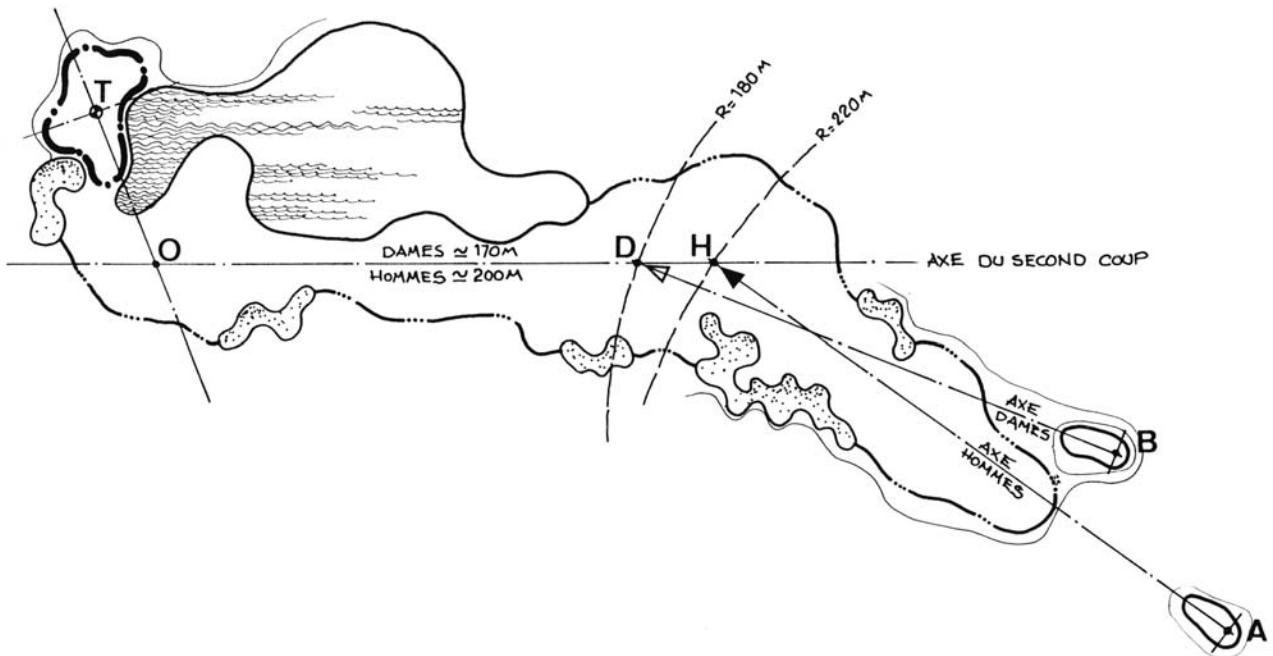
- 170 mètres pour les dames
- 200 mètres pour les messieurs

Longueur totale du trou pour les dames :

$$TO + OD + DB = TO + 170 + 180$$

Longueur totale du trou pour les messieurs :

$$TO + OH + HA = TO + 200 + 220$$



5.2-2-4

DÉPARTS

Les repères fixes sont indispensables sur les départs des trous.

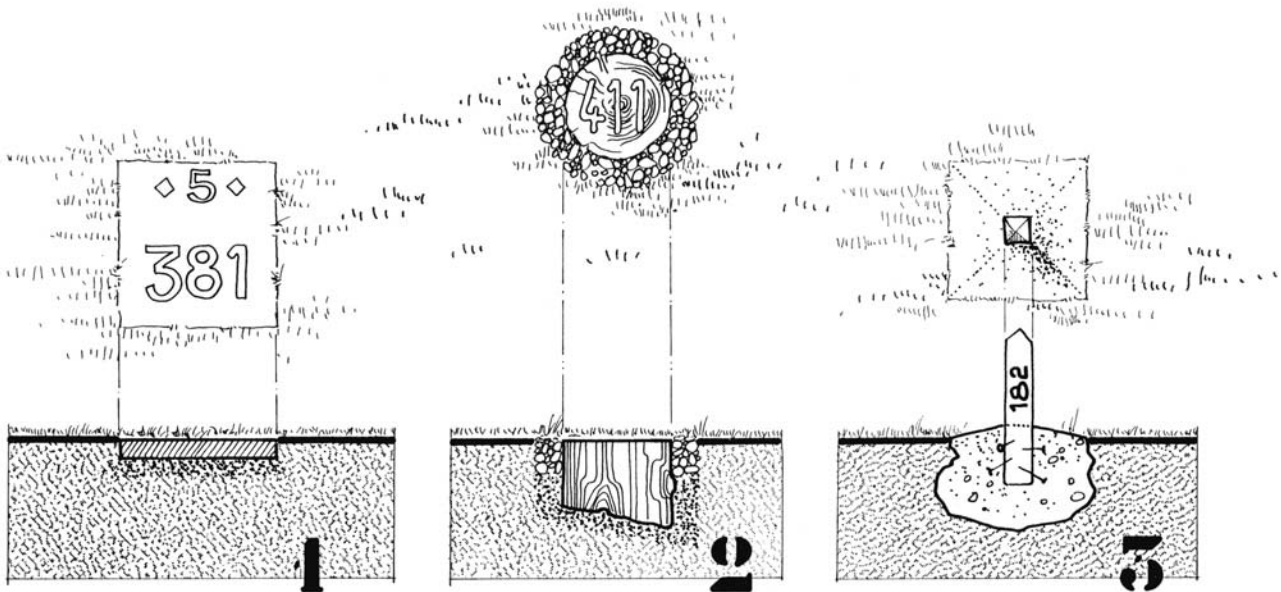
Ils sont obligatoires pour qu'un terrain soit homologué ou étalonné.

Ils peuvent être réalisés sous des formes les plus diverses dont voici quelques exemples simples.

Note : Il est judicieux de mesurer les longueurs des trous, et donc de placer les repères fixes à une position médiane sur les terres de départ. On peut toujours, lors des compétitions, placer 6 marques de départ à hauteur des repères fixes, 6 autres avancées et les 6 dernières reculées, ces dernières compensant les précédentes.

N'oubliez pas qu'avancer les départs de 10 mètres par rapport aux repères fixes sur chaque trou, ce qui est peu en soi, entraîne sur les 18 trous un raccourcissement de 10 mètres X 18 trous = 180 mètres, soit une diminution de 1 point de S.S.S et forcément sur le SSJ qui est en rapport avec les performances établies lors de la compétition.

REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS



L'indication de la longueur d'un trou doit être matérialisée de manière **permanente et inamovible** (notion de repères fixes).

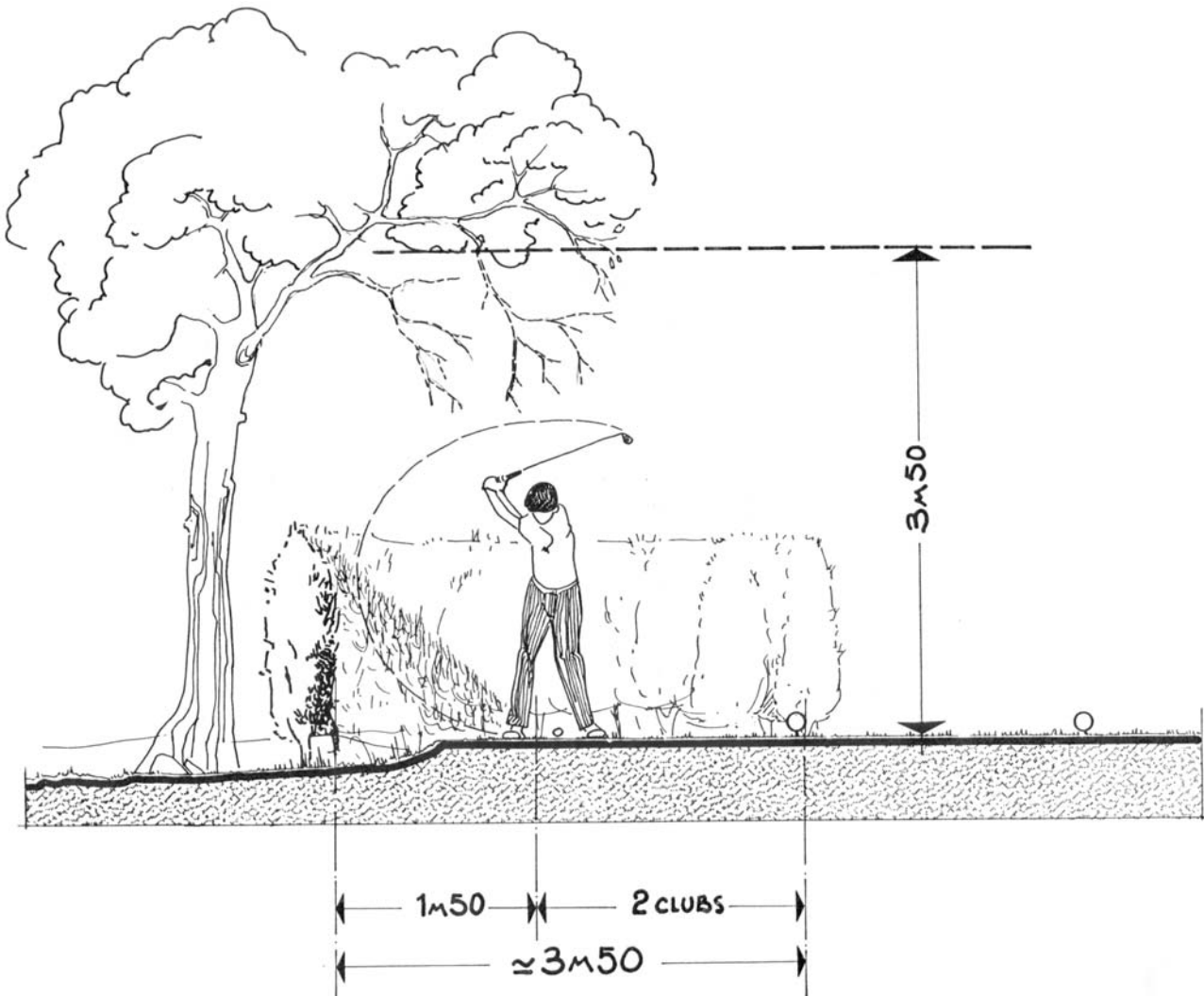
Cette indication peut être :

- soit une dalle de pierre ou ciment incrustée ou gravée (exemple 1)
- soit un rondin de bois gravé entouré de gravillons (exemple 2)
- soit un poteau scellé (exemple 3)
- soit une plaque de métal

5.2-2-5

EMPLACEMENT DES REPÈRES LES PLUS EN ARRIÈRE

Ils ne peuvent se situer à moins de 3 m 50 de l'arrière du tee pour respecter un certain "volume de confort" pour le joueur qui a droit à 2 longueurs de clubs derrière les marques et à ne pas être gêné dans sa montée par toute haie ou arbre.



5.2-2-6

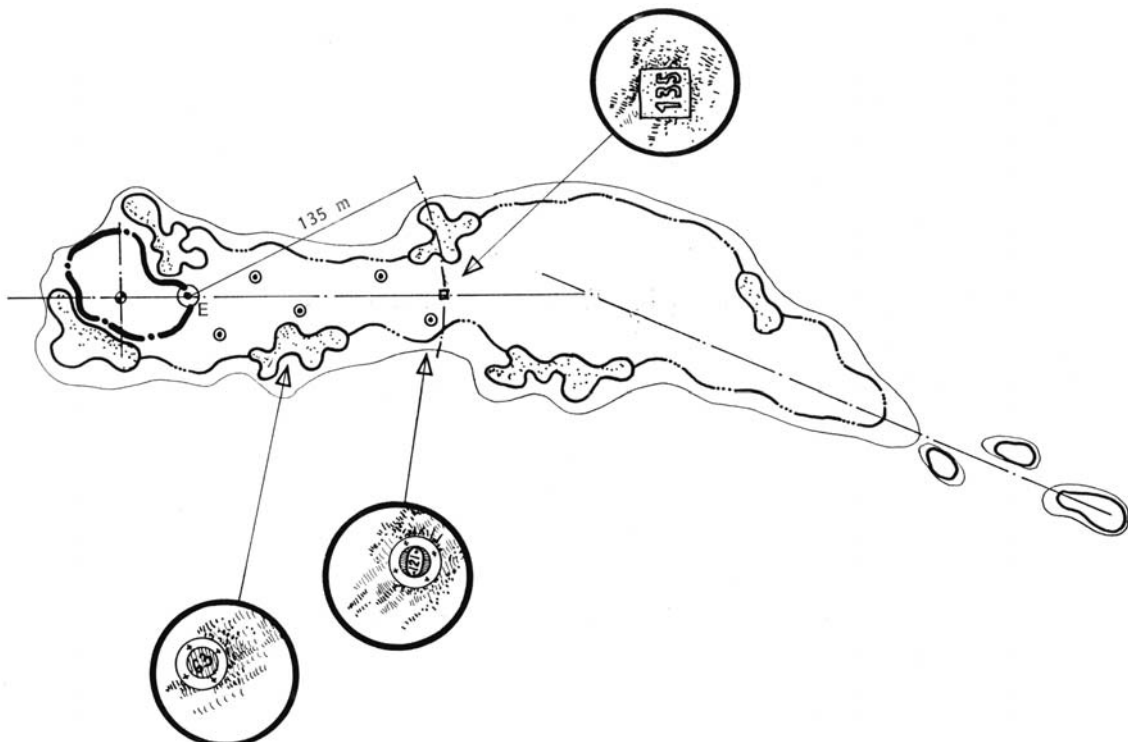
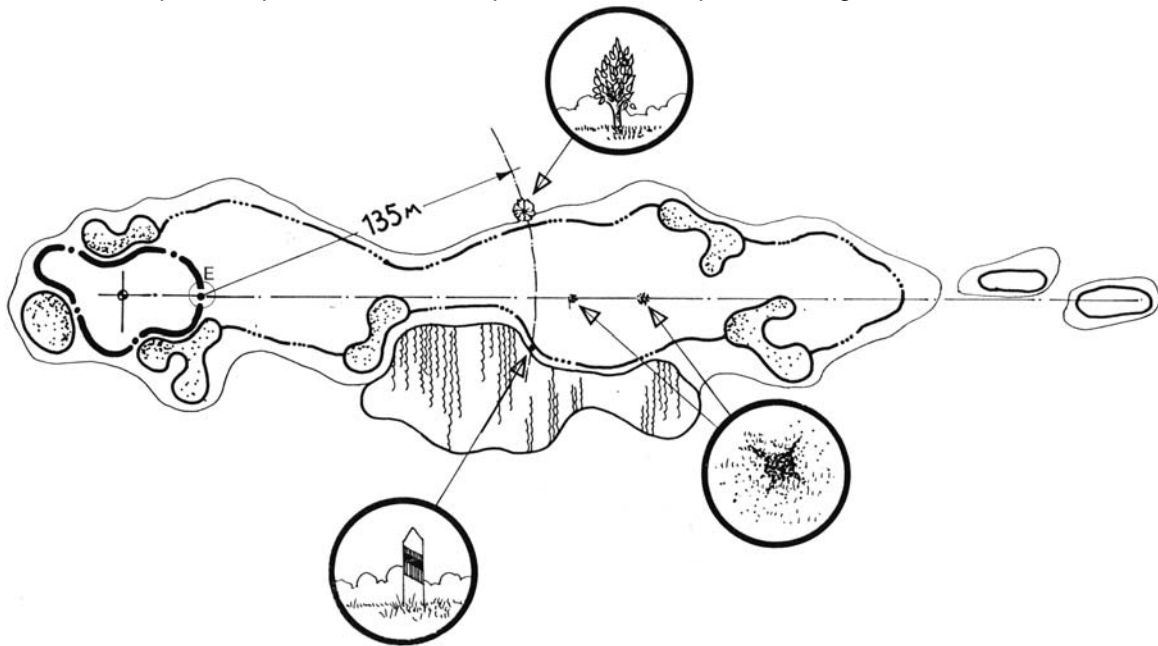
SUR LE TERRAIN

Les trous peuvent être équipés de repères fixes permanents ou occasionnels, au sol ou aériens.

De manière à homogénéiser toutes les indications en France, ont été retenues deux références :

- l'entrée du green
- 135 m de l'entrée du green.

L'entrée du green est en effet également la référence de l'indication de la position des emplacements de drapeaux sur les greens. Il suffit alors d'ajouter les deux longueurs, celle séparant le joueur de l'entrée du green et celle indiquant la "profondeur" de l'emplacement du drapeau sur le green.



 **5.2-3****PIQUETAGE ET MARQUAGE****HORS LIMITES**

Matérialisés par des murs, barrières, clôtures, des alignements de piquets blancs ou des lignes blanches.

Ce ne sont jamais des obstructions.

S'assurer que partout les limites du terrain sont clairement définies.

S'assurer que partout il est possible de prendre un alignement d'un piquet à l'autre (définition hors limites).

Pour une épreuve importante, matérialiser par des lignes blanches, tracées au sol dans les zones de retombées de drive ou proches des greens, les hors-limites délimités habituellement par des alignements de piquets blancs ou les endroits où les clôtures sont effondrées.

OBSTACLES D'EAUX

Piquets jaunes et/ou lignes jaunes (font partie de l'obstacle).

OBSTACLES D'EAUX LATERAUX

Piquets rouges et/ou lignes rouges (font partie de l'obstacle).

Attention : lorsque la balle se trouve dans un obstacle d'eau ou le touche, le joueur n'est pas autorisé à relever la balle sans pénalité s'il est gêné par une obstruction inamovible (Règle 24-2b).

Il faut donc éviter d'enfoncer les piquets au point de les rendre inamovibles.

Solution souhaitable : rendre matériellement évidente la lisière de l'obstacle et n'utiliser que quelques piquets amovibles pour en indiquer la nature (obstacle d'eau ou obstacle d'eau latéral).

TERRAINS EN REPARATION

Les terrains en réparation devraient être délimités par des piquets bleus et/ou lignes bleues ou blanches (les piquets font partie du terrain en réparation et sont des obstructions amovibles).

Par définition un terrain en réparation n'a pas un caractère permanent, à l'exception de certaines zones telles que : gazonnières, massifs, jeunes plantations.

Si vous désirez protéger certaines zones en interdisant de jouer une balle reposant dans ces terrains en réparation, vous devez l'indiquer clairement dans les règles locales et le rappeler sur la zone concernée avec un petit écriteau mentionnant "Jeu Interdit".

Marquez un terrain en réparation de façon à inclure la totalité de la zone concernée.

PRÉPARATION DES TERRAINS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE

Préambule

La qualité de la préparation d'un parcours appelé à recevoir une épreuve importante est un élément essentiel à son bon déroulement et dont le club ne peut que bénéficier ultérieurement.

Un parcours dont la préparation a été effectuée avec soins, suffisamment à l'avance (2 à 3 mois en amont), en accord avec l'arbitre du tournoi, favorise un jeu de qualité, une clarté des situations, une satisfaction et une reconnaissance de tous les acteurs. La coopération pleine et entière de l'intendant et du directeur est indispensable.

Ces données vous permettront d'appréhender la préparation de votre terrain dans les meilleures conditions possibles. Si toutefois la lecture de ce document vous laisse dans l'expectative, n'hésitez pas à me solliciter. Ensemble nous étudierons les meilleures solutions en considérant vos capacités techniques, votre enthousiasme, et nos souhaits tout en respectant l'identité de votre club. Elle englobe la préparation physique du terrain ainsi que les contraintes liées à l'organisation de la compétition.

Ces considérations sont ce que devraient être l'objectif de chacun. Suivant les structures, la nature des graminées, les époques de jeu, les moyens du club, des aménagements seront nécessaires. La vie normale du club est à considérer après l'épreuve, il ne s'agit pas de retrouver le terrain sur les genoux difficilement exploitable pendant plusieurs semaines.

Les travaux requis prennent essentiellement en compte les tontes, la fertilisation et l'irrigation. Ils sont complémentaires aux travaux traditionnels liés à l'entretien courant.

Green

Les trois critères principaux pour un green de bonne tenue sont les suivants :

1) **La planéité** : la surface du green doit permettre une trajectoire de balle directe et précise, sans serpenter ni sauter en restant en permanence en contact avec la surface du green. La tenue de ligne est primordiale.

2) **La vitesse du green** doit être aussi rapide que possible sans pour autant être le critère principal. Le souci de rapidité ne doit pas sacrifier à la planéité. La vitesse (2,80 m à 3,20 m) doit être constante toute la journée.

3) **La fermeté** : un bon green sera ferme mais pas dur. Il ne doit pas se déformer au piétinement pour un bon déroulement des parties.

La dureté et la tenue de ligne sont les critères les plus délicats à obtenir, c'est la plus grande qualité recherchée. Ils dépendent de la planéité et de la résistance à la déformation. Tous ces éléments interférant entre eux caractérisent une attaque correcte depuis le fairway (tenue et accroche). Ils sont garants de greens de championnat et constituent un excellent test pour toutes les approches. Ce ne sont pas des impératifs que l'on obtient au dernier moment, ils sont le résultat d'un travail régulier. Le contrôle de ces paramètres passe par la tonte, la fertilisation, l'aération, le verticuting accompagné d'un programme léger d'irrigation.

L'erreur la plus fréquente est l'abondance de fertilisation accompagnée d'une irrigation démesurée. Cette combinaison entraîne une croissance irrégulière importante générant des problèmes de tonte, et une déformation de la surface sous un trafic intense. Ces actions entraînent également une structure « peau d'orange », accentuée par les clous des chaussures soulignant l'irrégularité de la surface.

La surabondance de l'eau, au niveau de l'horizon du chevelu racinaire, modifie la texture des particules fines générant un phénomène de compaction, propice au développement des maladies cryptogamiques. De plus, la mollesse des greens ne favorise pas la sélection par la qualité du jeu. La souplesse du green est à travailler pour une tenue correcte de la balle. Elle est contrôlée par la réduction de l'irrigation afin de diminuer le taux d'humidité. L'idéal étant une irrigation automatique minimum avec des compléments manuels. Les surfaces de réception doivent tenir la balle sans être trop molle ou avoir un effet tambour. Une irrigation automatique si performante soit-elle dégrossit le travail. La répartition de l'eau est hétérogène et est à l'origine des « dry patch ». C'est une situation de confort qui bien souvent génère une surconsommation d'eau pour un résultat perfectible.

Un programme assidu de verticuting sera tenu tout au long de la saison (tous les quinze jours minimum en période de pousse) pour un gazon plus vigoureux et une stimulation des jeunes pousses. Cette « tonte » verticale des gazons, associée à un sablage léger (1 l à 1,5 l au m²) donnera une roule régulière et une « propreté » de la coupe et, sont les garants d'une surface de qualité. Le dernier verticut sera effectué 10 jours avant le début du tournoi.

Une fertilisation légère adaptée, impliquant une formulation azotée à libération lente en rapport avec la nature des graminées et le substrat. La courbe de fertilisation sera descendante et en fin de cycle à la veille du tournoi. Le signe visible d'un green de qualité est sa couleur, il doit être vert clair tirant sur le jaune et non vert bronze.

UTILISATION DES MATERIELS DE TONTE

Un programme de tonte intensif (c'est le paramètre essentiel) en passes croisées la semaine précédent la compétition et durant celle-ci, donneront une surface régulière et rapide. Cette pratique journalière débutera 8 jours avant l'épreuve. Les machines triplex ou simplex seront réglées à l'identique (hauteur autour de 3mm) affûtées et équipées de contre lames neuves d'origine.

Les fréquences de tonte dépendent du degré d'amélioration des surfaces. L'idéal serait une tonte croisée le matin et en passe unique le soir. Les ajustements se feront par une diminution ou une augmentation de ces fréquences. L'angle de croisement sera de 45° à 90°. L'utilisation du «turf iron» est recommandée en finalisation pour ne pas minimiser les bienfaits d'une aération préventive et diminue les fréquences de tonte (il équivaut à une tonte minimum). En procédant ainsi vous obtenez une meilleure coupe, un rabatement faible du gazon, une pousse plus verticale, d'où une meilleure roule.

La hauteur de coupe sera progressivement abaissée à la hauteur requise au cours des 2 semaines précédant le tournoi. Du jour de l'entraînement à la fin du tournoi, les réglages de coupe doivent être à l'identique. Ces programmes seront adaptés en fonction des terrains, des capacités d'entretien, et de la finalité requise. Il ne s'agit pas de mettre les greens à genoux, il faut penser à l'après compétition. Lors des visites de préparation, les points de vue seront confrontés pour une harmonisation des souhaits communs.

Le putting green sera traité à l'identique des autres greens.

LIMITES DU GREEN

Pour une meilleure lisibilité des surfaces de jeu, il est entendu que la hauteur du collier sera au moins le double de celle du green sans excéder le triple. C'est une règle qui est valable pour l'ensemble des zones de jeu sur le parcours.

NB : sur nos greens parsemés de pâturin annuel il est pratiquement impossible d'avoir une bonne tenue de la ligne sans aide chimique. L'utilisation de fongicide incluant une matière active de la famille des triazoles à la dose la plus faible stresse le pâturin en limitant la pousse. Si nécessaire deux opérations complémentaires peuvent être menée par l'application d'un fongicide préventif et pour le coup d'œil une légère action verdissante sur l'agrostide stolonifère.

**LE RESULTAT D'UNE PREPARATION REUSSIE
SERA DONNEE PAR DES CONDITIONS DE JEU IDENTIQUES
DU PREMIER AU DERNIER JOUR DU TOURNOI.**

LE CONTROLE DES GREENS PREND EN COMPTE LES ELEMENTS SUIVANTS :

- Type de construction
- Variété des graminées
- Machines disponibles
- Condition climatique probable ou estimée
- Travaux préparatoires
- Maîtrise de l'irrigation
- Contrôle de la fertilisation
- Tonte assurée par des machines parfaitement aiguisées, équipées de contre lames neuves d'origine, dont le parallélisme a été vérifié soigneusement. Le réglage doit être à l'identique pour toutes les machines affectées au tournoi.

REMARQUES PARTICULIERES

Pour le placement des drapeaux, en accord avec l'arbitre du tournoi, il est souhaitable de prendre en compte (faire un croquis avec les emplacements disponibles) :

- l'intérêt du jeu
- la position précédente
- la voie d'accès
- la position hors d'eau
- les vents dominants
- la position éventuelle de la zone de drop
- l'harmonie du trou
- le cheminement des joueurs pour atteindre le trou par rapport aux positions futures
- le positionnement du trou au milieu d'une bande de triplex

TABLIER DE GREEN ET COLLIER (s'ils existent)

Ils seront traités comme les greens et coupés à 6-8 mm. Les tabliers seront coupés en passe croisée, le collier sera tondu alternativement en passe inversée (un sens puis l'autre), soit le même jour ou 1 jour passé pour atténuer le sens de pousse. La largeur du collier (1 largeur de triplex ou de simplex) fera le tour complet du green en suivant son tracé. Il est préférable de porter ses efforts sur le collier et d'abandonner le tablier si celui-ci est délicat à maîtriser. Un tablier pour être performant devrait être préparé et engazonné avec les mêmes graminées que le green.

L'ensemble de ces zones doit faire l'objet des mêmes soins que le green.

Tees de Départ

HAUTEUR DE COUPE 6-8 mm

Les plates formes seront tenues fermes et denses pour une bonne accroche particulièrement aux endroits requis pour le placement des marques de départs. Les surfaces réservées devront répondre aux impératifs de jeu et être les plus planes possibles. Ils seront protégés 6 à 8 semaines avant le tournoi. Bien souvent, la meilleure protection pour les par 3 est une protection hermétique (filet ou grillage) pour empêcher toute velléité de jeu. Ces emplacements protégés seront découverts le jour du premier tour.

Seules les marques utilisées le jour de la compétition seront installées par l'arbitre, les autres seront fermées ou relevées. Pour l'entraînement les marques seront positionnées le plus en arrière possible. Il est important que les compétiteurs aient la possibilité de s'entraîner sur la distance optimale du parcours. La position journalière sera proche de la longueur de référence.

Les règles prévoient un espace de 2 longueurs de clubs, en arrière des marques. Il est impératif de veiller à ce que cet espace soit parfaitement dégagé et de laisser tout le volume nécessaire pour l'exécution du mouvement.

Les tees seront tondu en passes croisées, le matin de préférence pour faire tomber la rosée. Les tontes les plus rases possible en fonction des graminées ne devront pas être supérieure à la hauteur de fairway. Pour les très grands tournois où la télévision est présente, penser au sens de coupe pour un effet visuel.

Le regarnissage des divots devrait se faire tous les jours.

Les repères fixes de distance seront rendus bien visible, les marques de départ devront respecter la longueur officielle du terrain.

Fairways

HAUTEUR DE COUPE 10-12 mm

Pour des joueurs de bon niveau un bon fairway est un fairway dense et ras. La balle repose sur un support végétal mais le sol porteur doit être proche afin de pouvoir « pincer » la balle. Ce contact permet aux bons joueurs de travailler la balle soit pour l'arrêter sur le green ou en contrôler les effets. Vous pouvez profiter de cette compétition pour redessiner vos fairways et retrouver éventuellement le tracé d'origine. Ponctuellement, la largeur des fairways pourra être réduite pour souligner un trait du parcours, pour accroître la difficulté du trou ou pour des raisons de sécurité.

La largeur à la tombée de balles est comprise entre 22 et 28 mètres suivant le dessin et la difficulté du trou. La hauteur requise sera atteinte en quelques semaines en baissant légèrement tous les quinze jours pour éviter le jaunissement et le scalping. Sur toutes les surfaces de jeu nécessitant une diminution de la hauteur de coupe, celle-ci ne devrait pas être supérieure à 1/5 de la hauteur de graminée avec un maximum de 3 mm. Pour un fairway traditionnel de multi composition végétale, il

est souhaitable d'utiliser des machines à têtes flottantes parfaitement aiguisées en respectant les prescriptions d'affûtage du constructeur.

La tonte croisée donne une surface portante régulière et une hauteur de coupe homogène.

Pendant le tournoi la tonte sera journalière ou, si les moyens humains font défaut par tranche de 9 trous, de préférence le soir pour éviter l'accumulation des déchets de tonte. Pour l'équité, il est nécessaire de prévoir un système pour faire tomber la rosée (brosse ou tuyau traîné) devant les premières parties du matin.

L'irrigation devra être contrôlée au minima. Il faut avoir un sol un peu plus sec que d'habitude surtout en prévision de pluie mais pas trop sec cependant pour ne pas augmenter la roule et donner des rebonds incontrôlés à la chute des balles en particulier au drive.

La dernière fertilisation azotée limitée à 40 unités maxi sera faite 4 à 6 semaines avant le début du tournoi avec des produits à libération progressive pour pouvoir contrôler la vitesse de pousse et donc l'importance des déchets.

Si sur certains trous, dont le dessin particulier fait que la totalité des balles de la majorité des joueurs sont jouées sur la même zone, celle-ci sera protégée (fermée, interdite au jeu) et regarnie 4 semaines avant le tournoi. Le must étant d'avoir les moyens de regarnir les divots sur les fairways en particulier sur les zones les plus en jeu. Le regarnissage s'effectuera en utilisant un mélange 50-50 de sable et de matière organique éventuellement additionné de semences appropriées. Un programme de regarnissage intensif débutera 5 semaines avant le tournoi (l'idéal étant d'entretenir régulièrement ces zones dégarnies) en privilégiant les zones à risques (trous courts, approches au wedges). Ce programme sera journalier pendant le tournoi au même titre que les départs.

Si des demi-rough existent, (ce n'est pas obligatoire), ils dépendent de l'esprit du jeu et de la façon dont on souhaite traiter le parcours. Ils doivent être clairement délimités et définis. Leur largeur est limitée à 3-4 mètres et tondus (éléments hélicoïdaux) régulièrement toujours dans le sens du jeu (hauteur 25-35 mm) en partant des départs et/ou, à contresens par passes successives. Pour l'équité du jeu, le processus de tonte des demi roughs est impératif.

Les chemins de liaisons et les accès au parcours depuis les tees de départ seront traités à l'identique.

Bunkers

Si un apport de sable est nécessaire, il devra être effectué au minimum 2 mois avant la date du tournoi pour qu'il soit stabilisé. S'il ne pleut pas, il sera arrosé artificiellement.

Le sable utilisé devra répondre à des qualités précises, une granulométrie spécifique (0,2 à 2,2) essentiellement libre de matière additionnelle, composé de particules rondes.

L'épaisseur totale de sable ne devra pas dépasser 8 cm, et ne devrait jamais entrer dans des chaussures basses. Une balle, après un coup lobé ne doit pas s'enfoncer de plus des deux tiers de son diamètre. Le sable dans les parois des bunkers sera peu épais (25 mm max.) afin d'éviter que la balle ne se plugge et suffisant pour qu'elle roule dans le bunker.

Pour des raisons esthétiques une fine couche de sable de couleurs (maxi 25 mm) sera mise en place en respectant les délais de compactage. Pour anticiper la préparation des bunkers, il est préférable de travailler l'existant avec un râteau équipé de rasettes plutôt que de rajouter systématiquement du sable.

Pour l'équité du jeu, l'ensemble des bunkers sera ratissé tous les jours (utilisés ou non). Si l'utilisation d'une machine est requise le sens de circulation (éviter les traces circulaires) et la sortie seront particulièrement soignés (pas de trace de sable à l'extérieur). La touche finale pouvant être un ratissage manuel ou à tout le moins une finition manuelle des couronnes. Le nombre de râteaux doit être suffisant et positionné hors du bunker dans une zone n'affectant pas le jeu.

La découpe des contours devra se faire 6 à 8 semaines avant le début du tournoi et devra être bien marquée pour que la situation de la balle soit parfaitement définie. La découpe des bords de bunkers devra être réalisée sans gêner le jeu (élan arrière et lèvres avant). Les buttes seront tondues raz (ou non) mais cela devra être de façon nette et visible. Les contours des zones d'herbe dans les bunkers (îles) seront soigneusement délimités.

Practice

Dans les tournois actuels, un practice sur herbe de qualité est un élément essentiel dans un tournoi de haut niveau (national ou international).

Les aires d'entraînements seront préparées de la même façon que les aires de départ. Dans les meilleurs délais, les surfaces seront délimitées pour être préservées.

Pendant le tournoi, ces zones seront matérialisées par des cordes et reculées chaque jour d'entraînement.

Si nécessaire, des cordes et des barrières délimiteront les zones pour les spectateurs.

Le sol des pas de tir doit être souple pour éviter les blessures aux poignets et aux coudes dans le cadre d'un entraînement intensif.

Les opérations d'entretien à valider

Mettre en adéquation le personnel et les opérations à effectuer

	vendredi		samedi		dimanche	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Tonte green						
Roulage green						
Tonte départs						
Tonte fairways						
Ratissage bunks						
Buttes bunkers						
Chang de trous						
Regarnissage						
Irrigation manu						

Préparation aux risques de pluie

Il est vital pour le bon déroulement du tournoi de prévoir un équipement spécifique pour évacuer l'eau des greens, des bunkers et des zones en contrebas (raclettes, rouleau, motopompe). Tout le staff doit être prêt à intervenir si des mauvaises conditions climatiques surviennent. Il est souhaitable de prévoir les sections d'interventions et d'anticiper les décisions par une connaissance des problèmes habituels dans ce genre de situation.

Arbres

Elaguer les branches basses pour la visibilité des spectateurs, et faciliter l'entretien.

Toutes parties des arbres proches des aires de départ qui pourraient interférer avec le stance, le mouvement intentionnel ou le coup du joueur sera dégagé.

Si des jeunes arbres doivent être protégés, ils devront être clairement identifiés avec des rubans de couleur fixés au tronc. L'arbitre vous indiquera le statut et les contraintes de jeu de ces arbres. Considérez le statut des arbres avec cuvette, avec fil tuteurs et/ou piquet de bois.

Aspects particuliers

Piquetage

Prévoir des piquets faciles à enfoncer dans les différentes couleurs utiles et en nombre suffisant. A l'expérience quelques obstacles d'eau piquetés en rouge pour le jeu quotidien peuvent être modifiés en jaune pour des questions de commodités et de rapidités.

Signalétique

La majorité des participants sera étrangère au club organisateur. L'ensemble des installations et le sens de circulation de jeu devront être parfaitement signalés. Une attention particulière devra être portée sur les accès des greens vers les départs si des risques de confusion existent.

Position des drapeaux

A l'entraînement les positions retenues ne devront pas empiéter sur des places utilisables en compétition. Ils seront placés, si possible, proche des sorties de green vers le départ. Durant le tournoi, la position devra changée de préférence le matin pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. L'intendant devra pouvoir joindre l'arbitre pour lui signaler tout problème.

Gros travaux

Avant de les entreprendre, contactez l'arbitre. Une ligne dans les règles locales peut souvent éviter des heures voire des journées de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus importantes et plus urgentes.

Relation avec l'arbitre

En plus des aspects déjà abordés, vous devez envisager les points suivants :

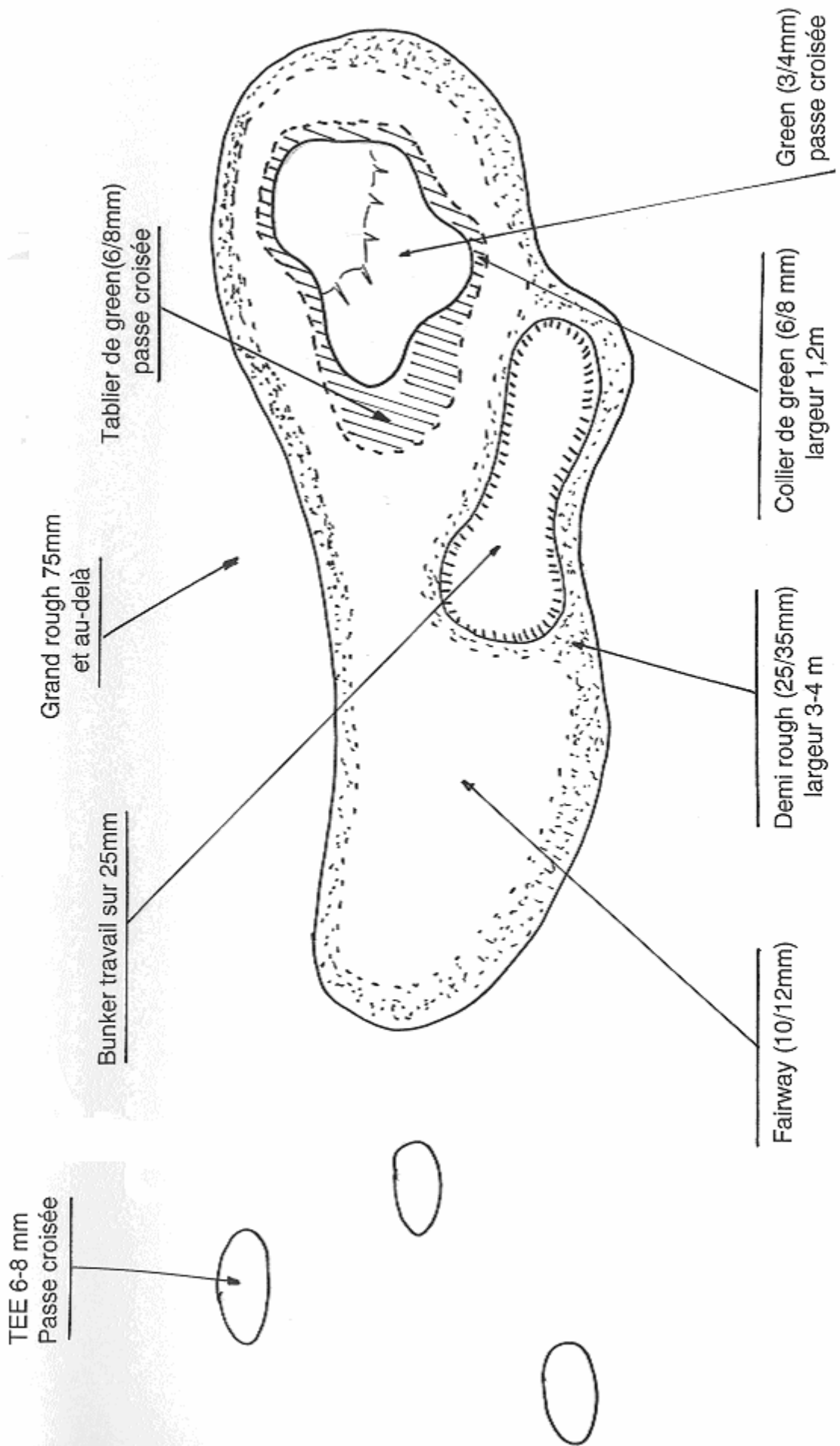
- choix des emplacements de drapeaux
- matérialisation des points de repères
- récupération des documents communs

Conclusions

Toutes ces recommandations sont l'idéal de ce que pourrait être une préparation optimale. Il est évident que la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens correspond à un effort important et, pas toujours accessible. Il doit être tenu compte de la spécificité de chaque terrain notamment en ce qui concerne les moyens, la nature des graminées (pour les hauteurs de coupe) et le type de structure. Cependant à l'usage, l'ambition d'offrir un terrain de qualité fait déployer des trésors d'ingéniosité pour tendre vers une qualité de jeu irréprochable, y compris par les plus modérés.

Dossier réalisé par Jean Louis PEGA qui nous a quitté le mardi 11 octobre 2005

SCHEMA DE TONTE



GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Différentes formes de jeu	page 289
Règlements d'une épreuve	page 292
Règles locales	page 295
Tirage des départs	page 298
Carte de scores	page 302
Marques de départs	page 306
Emplacement des drapeaux	page 308
Départs et cadence de jeu	page 313
Résultats et réclamations	page 314

5.3-1

DIFFERENTES FORMES DE JEU

Les différentes formes de jeu sont définies dans les Règles de Golf.

Un "camp" est constitué de un joueur, deux joueurs, ou davantage qui sont partenaires.

Définition du **Tour Conventionnel** (ou tour) : le tour conventionnel consiste à jouer les trous d'un terrain de golf dans leur ordre numérique exact, à moins que le Comité ne l'autorise d'une autre manière. Le nombre de trous d'un Tour Conventionnel est de 18, à moins qu'un nombre inférieur ne soit autorisé par le Comité.

5.3-1-1

MATCH PLAY

(Règle de Golf n° 2)

Le jeu se joue par trou. Un trou est gagné par le camp qui entre sa balle dans le trou dans le plus petit nombre de coups. Dans une compétition en net, le score net le plus bas gagne le trou. La partie est gagnée par le camp qui mène par un nombre de trous supérieur au nombre de trous restant à jouer.

5.3-1-2

STROKE PLAY

(Règle de Golf n° 3)

La compétition est gagnée par le camp qui joue le ou les tours conventionnels dans le plus petit nombre de coups. Dans une compétition en net, le gagnant est le camp dont le score brut diminué de son handicap de jeu est le plus faible.

5.3-1-3

COMPETITION CONTRE PAR ET STABLEFORD (Règle de Golf n° 32)

Une compétition Contre Par et un Stableford sont **une forme de Stroke Play** dans laquelle l'épreuve se joue contre un score fixé pour chaque trou, ce score étant le Par du trou.

COMPETITION CONTRE PAR

La manière de compter est celle employée en match play :

- . un trou est gagné si le camp fait un score inférieur au Par ;
- . un trou est partagé si le camp fait un score égal au Par ;
- . un trou est perdu si le camp fait un score supérieur au Par ;

En compétition avec des coups reçus, c'est le score net qui est comparé au Par.

STABLEFORD

La manière de compter consiste à attribuer des points en comparant le score réalisé à chaque trou avec un score fixé qui est le Par du trou :

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé	0
Un coup de plus que le score fixé	1
Egal au score fixé	2
Un coup de moins que le score fixé	3
Deux coups de moins que le score fixé	4
Trois coups de moins que le score fixé	5
Quatre coups de moins que le score fixé	6

Le gagnant est le camp qui totalise le plus grand nombre de points. **En compétition avec des coups reçus, le score réalisé à chaque trou est diminué du ou des coups reçus sur ce trou avant d'être comparé au score fixé.**

5.3-1-4

LES DIFFERENTS TYPES DE CAMPS

Ces différentes formes de jeu sont jouées par des "camps" dont la composition est exposée ci-dessous :

Il est important de noter que dans les Règles de Golf, le terme "Camp" désigne aussi bien un joueur seul que deux ou plusieurs joueurs associés.

Ces différents types de "camps" peuvent évidemment jouer les différentes formes de jeu, par exemple :

- un Stroke play peut être joué en Simple, Foursome, Quatre-balles, etc...
- un Match play peut être joué en Simple, Foursome, Quatre-balles, etc...

SIMPLE Le "camp" comprend un seul joueur

DOUBLE

Le "camp" se compose de 2 joueurs selon les dénominations suivantes :

- Si chaque camp est composé obligatoirement de 2 joueuses, la compétition est dite "**Dames**" ;
- Si chaque camp est composé obligatoirement de 2 joueurs, la compétition est dite "**Messieurs**" ;
- Si chaque camp est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse, la compétition est dite "**Mixte**".
- Si chaque camp peut être composé librement (2 joueurs, 2 joueuses, ou un joueur et une joueuse), la compétition est dite "**Mixed-up**".

5 3-1.5

LES FORMES DE JEU OFFICIELLES ET NON-OFFICIELLES

LES FORMES DE JEU OFFICIELLES

a) SIMPLE

Le camp est composé d'un seul joueur.

b) FOURSOME (Règle 29)

Les 2 joueurs du "camp" jouent une seule balle, alternativement des départs et alternativement pendant le jeu de chaque trou.

c) THREESOME (Règle 29)

Identique au Foursome mais un des deux camps n'est composé que d'un seul joueur.

d) MATCH PLAY A TROIS BALLES (Règle 30)

Compétition en match play où 3 joueurs constituent chacun un camp, chacun jouant sa propre balle. Chaque joueur joue deux matches séparés.

e) MATCH PLAY A QUATRE BALLES (Règle 30)

Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé sur chaque trou est pris en compte.

f) MATCH PLAY A LA MEILLEURE BALLE (Règle 30)

Identique au "4 balles", mais un des camps n'est composé que d'un seul joueur, l'autre pouvant être composé de 2 ou 3 joueurs.

g) STROKE PLAY A QUATRE BALLES (Règle 31)

Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé sur chaque trou est pris en compte.

LES FORMES DE JEU NON OFFICIELLES

Note : Il est rappelé (cf règle de Golf n° 34-3) que si le jeu s'est déroulé selon une forme de jeu non officielle, le Comité des Règles de la FFGolf ne rendra de décision sur aucune question.

a) GREENSOME

Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

b) CHAPMAN

Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2ème coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

c) PATSOME

Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

d) COURSE AU DRAPEAU

Chaque joueur possède un drapeau personnalisé, qui sera planté à l'endroit où se trouvera sa balle lorsqu'il aura épuisé tous ses coups. Le total des coups est calculé pour chacun des joueurs en ajoutant son handicap de jeu au S.S.S. (exemple : joueur dont l'handicap de jeu est 24, S.S.S. : 71 => le joueur a un crédit de 95 coups). Le joueur qui a planté son drapeau le plus loin sera déclaré vainqueur.

e) COURSE A LA FICELLE

Chaque concurrent reçoit une ficelle dont la longueur est fonction du handicap de jeu du joueur (en règle générale 50 cm par point de handicap de jeu mais le Comité d'épreuve peut fixer lui-même cette longueur). Cela permet au concurrent de prolonger la course de sa balle jusque dans le trou, ou de la sortir d'une position périlleuse lorsqu'elle est difficilement

jouable. Le joueur coupe alors le bout de la ficelle ainsi utilisée et continue avec la longueur de ficelle restante.

f) ECLECTIC

Forme de jeu consistant à jouer plusieurs fois le parcours en ne retenant que le meilleur score réalisé sur chacun des dix huit trous. Compétition avec un minimum de 2 tours et un maximum de 4 tours joués consécutivement. (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois voir Ringer score)

g) RINGER SCORE

C'est une forme de jeu très voisine de l'Eclectic, mais dont les bases sont soit un nombre de cartes important, soit un nombre de cartes réalisées dans une certaine période calendaire. Se joue souvent en hiver sur 9 ou 10 cartes, pour favoriser l'entraînement des joueurs pendant cette saison. Au fil des parties, chaque joueur retient le meilleur score obtenu sur chaque trou. La meilleure carte possible se constitue progressivement jusqu'au terme de l'épreuve

5.3-1-6

RECOMMANDATIONS DU COMITE DES REGLES POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

PRINCIPE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la FFGolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un **endroit aussi proche et similaire** que possible de celui où repose la balle choisie ;
- le fait de dropper peut amener la balle dans un **lie très différent** de celui de la balle choisie ;
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir **choisir leur ordre de jeu** ;
- le scramble est une formule très lente et **doit être accélérée** autant que faire ce peut ;
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne **soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue** ;
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé "**Capitaine**" (c'est le plus souvent le meilleur joueur) ;
- étant données les particularités de jeu la formule stroke play est la plus adaptée.

FORME DE JEU

EQUIPE DE 2 JOUEURS

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités: elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir 1 coup de pénalité.

EQUIPE DE 3 JOUEURS OU PLUS

Au départ de chaque trou, **tous les joueurs jouent leur premier coup.**

Le "Capitaine" **choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure** (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais **le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup là.** Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.

L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit placer sa balle à l'endroit exact où la balle choisie reposait.

Les autres joueurs placent leurs balles à moins d'un carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans un **lie aussi similaire** que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).

Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

L'équipe gagnante est celle qui aura réalisé les 18 trous en le plus petit nombre de coups. **Les coups joués de la même zone choisie ne comptent que pour un coup dans le décompte.**

HANDICAP DE JEU DE L'EQUIPE

Scramble à 2 : total des handicaps de jeu divisé par 4
 Scramble à 3 : total des handicaps de jeu divisé par 7
 Scramble à 4 : total des handicaps de jeu divisé par 10

5.3-2

REGLEMENTS D'UNE EPREUVE

Selon la Règle 33-1 : "Le Comité doit établir les règlements selon lesquels une compétition va être jouée..."

Selon la Règle 6-1 : "Le joueur est responsable de la connaissance des règlements selon lesquels la compétition va être jouée..."

Le règlement de chaque épreuve doit donc être établi et affiché suffisamment à l'avance et au plus tard le jour de l'ouverture des inscriptions.

La Commission Sportive Nationale recommande la rédaction de deux types de Règlements. Ils devraient être affichés au tableau officiel du Club.

- l'un, dit **Règlement général**, qui regroupera tous les articles communs à toutes les compétitions qu'organise le Club, et qui peut comporter plusieurs pages ;
- l'autre, dit **Règlement particulier**, précisant les caractéristiques spécifiques à une compétition et qui peut tenir sur une seule page.

Se reporter au § 5.1 du vademecum : "Epreuves Fédérales" pour une illustration de cette recommandation.

Le règlement d'une épreuve doit comporter au moins les 13 renseignements suivants :

- 1. LIEU** Nom du ou des golfs où elle se dispute.
- 2. DATE** La ou les dates si elle se dispute sur plusieurs jours.
- 3. TERRAIN** Indiquer le nom du ou des terrains s'il y a plusieurs terrains possibles ou des éventuelles combinaisons de 9 trous.
- 4. FORME DE JEU** Préciser chacun des éléments suivants :
 - a) - Stroke play
 - Match play
 - Contre par
 - Stableford
 - b) Simple ou Double : - Foursome
- Greensome
- Chapman
- 4 balles
- etc...
 - c) en double uniquement, la composition des camps :
Messieurs,
Dames,
Mixte (obligatoirement un homme et une femme),
Mixed-up (composition du camp indifférente).
 - d) le nombre de tours conventionnels : 1, 2, 3.comportant chacun 18 trous au moins. Indiquer s'il y a un cut après un ou plusieurs tours.
 - e) indiquer si la compétition se dispute :
- avec un classement brut (scratch, sans prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
- avec un classement net (avec prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
- avec un classement brut et un classement net.
- 5. SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES**
 - a) Index : indiquer les limites d'index de chaque série
 - b) Messieurs
 - c) Dames
 - d) éventuellement Sénior, Minimes, Benjamins, Poussins etc...
 - e) autres critères

- 6. OUVERTE A** Indiquer clairement à quel type de joueurs, la compétition est ouverte : Membres du Club, Joueurs extérieurs, Français, Etrangers, etc...
Si la compétition comprend une limite supérieure d'index (par ex. 18,4), indiquer si seuls les joueurs ayant un index inférieur ou égal à cet index pourront y participer ou si elle est ouverte aux joueurs d'index supérieur, mais ceux-ci jouant avec cet index-limite.
Préciser si le nombre de joueurs admis sera limité (par ex.150 joueurs) en indiquant le critère de limite, par exemple :
150 premiers inscrits,
150 plus bas statuts sportifs, index.
etc...
- Préciser que seuls les titulaires de certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition pourront participer.
- 7. INSCRIPTION** Préciser les points suivants :
Où : secrétariat du club, ou autre, etc...
Comment : lettre, téléphone, directement au secrétariat, etc...
Quand : date et heure limites
Combien : indiquer le montant du ou des différents droits d'entrée et les conditions de son paiement : à l'inscription, au départ, etc...
- 8. HEURES DE DEPART** Indiquer quelles seront les conditions de tirage des heures de départs et les heures des premiers, et éventuellement, derniers départs.
Le tirage des départs peut se faire de différentes façons :
- par tirage au sort
- dans l'ordre des statuts sportifs et des handicaps de jeu
- dans les tranches horaires
- par série
- par catégorie
- à l'inscription, chaque joueur choisissant son heure de départ sur une grille pré-établie
- etc...
- 9. MARQUES DE DEPARTS** Indiquer de quelles marques partiront les concurrents de chaque série et de chaque catégorie sportive, s'il y a lieu.
- 10. DEPARTAGE** Indiquer les conditions de départage des ex aequo, par exemple :
• sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.
• play-off en précisant les trous sur lesquels il sera disputé et la formule de départage en cas d'impossibilité de jouer ou de terminer le play-off (nuit, conditions atmosphériques, etc...).
- 11. PRIX** Indiquer avec précision le nombre de prix dans chaque série.
Lorsqu'il y a des prix bruts et nets, préciser s'il y a cumul.
Sinon, préciser le classement qui prime.
- 12. REMISE DES PRIX** Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix.
Préciser si l'absence d'un joueur primé à la remise des prix, entraînera la perte du prix ou non et éventuellement le report sur le ou les joueurs suivants dans le classement.
- 13. COMITE DE L'EPREUVE - ARBITRES** Indiquer la composition du Comité de l'Epreuve, ainsi que le nom des arbitres, s'il y a lieu.

EXEMPLE DE REGLEMENT SIMPLIFIE DE COMPETITION

COMPETITION	Coupe du Casino
DATE	1er Avril 2002
TERRAIN	Les Montagnes
FORME DE JEU	36 trous ; 2 tours dans la journée ; Stroke play ; Scratch et Net
SERIES ET CATEGORIES	2 séries Messieurs : - 3 à 11,4 et 11,5 à 18,4 2 séries Dames : -3 à 18,4 et 18,5 à 26,4
OUVERTE A	Tous joueurs licenciés FFGolf et titulaires du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition Rentrant dans les limites d'index (Index effectif à la date limite d'inscription)
INSCRIPTIONS	Au secrétariat du club avant le 25 Mars 2002 Droits d'inscriptions : Membres du club : 10 €. Joueurs extérieurs : 15 €
HEURES DES DEPARTS	Premiers départs 7h15 Derniers départs 14h00 dans l'ordre croissant des statuts sportifs et des index
MARQUES DE DEPARTS	1ère série Messieurs : Blanches 2ème série Messieurs : Jaunes 1ère série Dames : Bleues 2ème série Dames : Rouges
DEPARTAGE	1ère place : Play-off en mort soudaine sur les trous 1 et 18 Autres places : sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17 ^{ème} , 15 ^{ème} , 14 ^{ème} , 12 ^{ème} etc...) seront comparés.
PRIX	Dans chaque série : 2 prix bruts et 2 prix nets le brut prime le net.
REMISE DES PRIX	Le 1er Avril à 19h00 au club-house
COMITE DE L'EPREUVE	La Commission Sportive du Club
ARBITRE	Monsieur Saint-Andrews

 **5.3-3**
REGLES LOCALES

N'inventez pas ce qui existe déjà officiellement !

Référez-vous aux exemples de Règles locales types figurant dans l'appendice I, parties A et B du livret des Règles de Golf.

Le Comité des Règles de la Fédération est à la disposition des Clubs pour les conseiller sur l'établissement de leurs règles locales. N'hésitez pas à le consulter avant de faire imprimer vos règles locales permanentes sur vos cartes de scores.

 **5.3-3-1**
**REGLES LOCALES PERMANENTES
(à faire figurer sur les cartes de score)**

Elles n'ont pas à rappeler les Règles de Golf.

Elles ne sont pas des Règles locales devant avoir un caractère temporaire.

Elles ne doivent pas déroger aux conditions les autorisant.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, les règles locales permanentes se limitent aux points suivants :

- obstructions : lorsqu'il peut exister un doute sur l'application de la Règle 24 ;
- constructions déclarées comme faisant partie intégrante du terrain ;
- pierres dans les bunkers ;
- têtes d'arrosage fixes ;
- dropping-zones ; (C.F. exemple de règle locale pour green en île ou presqu'île)
- route ou voie ferrée coupant le terrain ;
- hors limites interne ;
- câbles électriques aériens.

 **5.3-3-2**
**REGLES LOCALES TEMPORAIRES
(à ne pas faire figurer sur les cartes de score)**

Elles ne sont nécessaires que dans le cas de conditions anormales :

- terrains en réparation ;
- traces d'animaux ou d'engins (délimiter les zones concernées ou préciser la localisation) ;
- règles d'hiver.

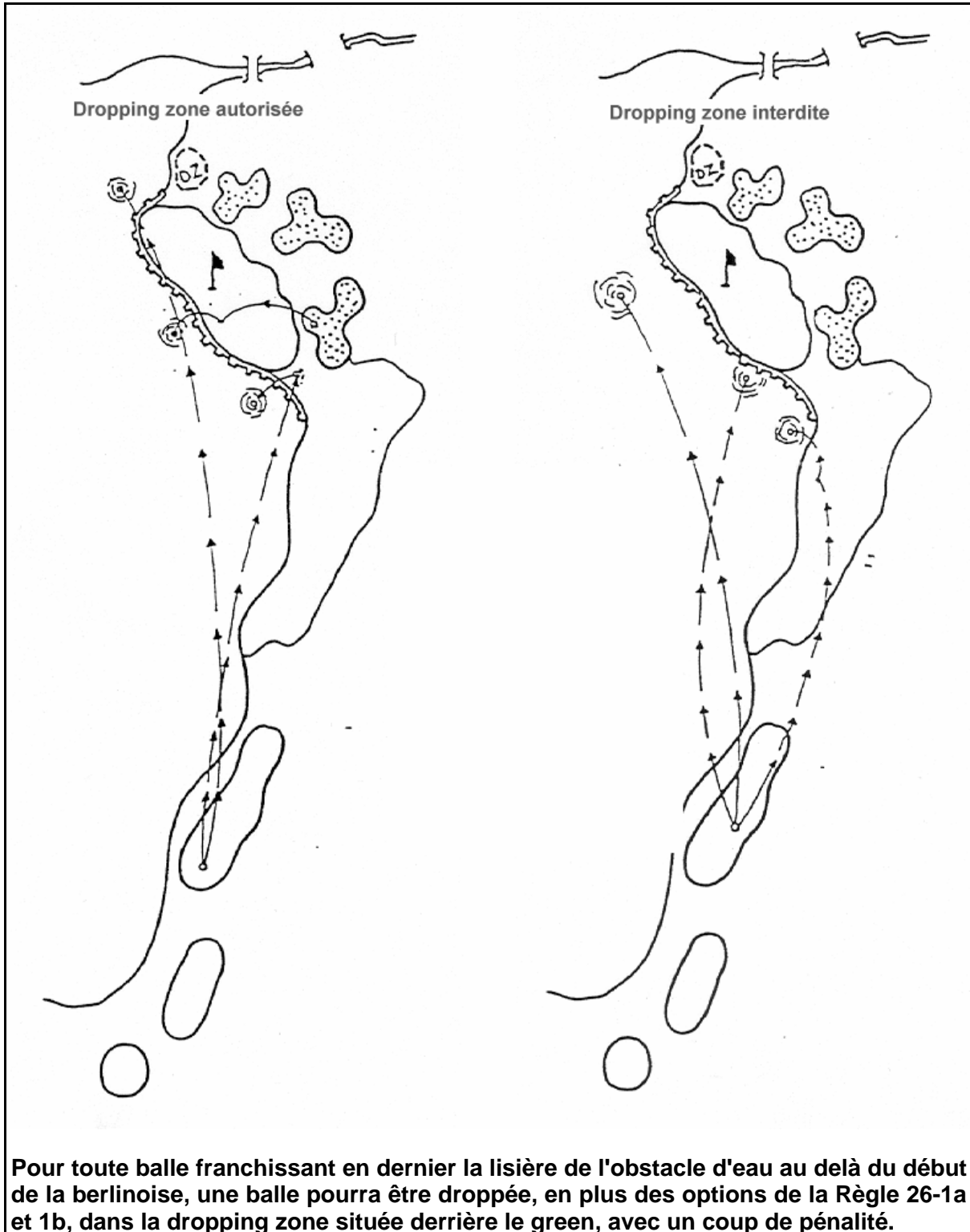
Ces règles locales doivent être supprimées aussitôt que les conditions les justifiant n'existent plus. Elles ne doivent pas être imprimées sur les cartes de score, ou tout autre document ayant un caractère permanent.

Voir Règles locales Permanentes des épreuves fédérales au § 5.1-3

Exemple de Règle locale pour un obstacle d'eau avec green en île ou presque

Dans ce type de configuration de greens, il est préférable, pour les compétitions importantes, que l'obstacle d'eau soit marqué en jaune. En effet, s'il était obstacle d'eau latéral, il serait impossible pour de nombreuses positions de drapeau de trouver des positions de drop, côté green, sans se rapprocher du trou. Ceux qui appliqueraient correctement la Règle se trouveraient alors considérablement désavantagés par rapport à ceux qui droperaient incorrectement.

Trou n° 2 de l'Albatros au Golf National





Fédération Française de Golf

REGLEMENTATION CONCERNANT LES VOITURETTES

COMPETITIONS FEDERALES

L'utilisation des voiturettes est interdite sans aucune dérogation possible.

Cette interdiction concerne les joueurs, leurs cadets, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils.

COMPETITIONS DE CLUBS

L'utilisation des voiturettes pour de telles compétitions **est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive du Club concerné.**

Celle-ci a alors deux possibilités :

1. Elle peut limiter l'utilisation des voiturettes aux seuls joueurs ayant **une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire)**. Dans un tel cas l'utilisation des voiturettes doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.
2. Elle peut autoriser l'utilisation des voiturettes par tous les joueurs inscrits à la compétition. Dans un tel cas le Club doit être en mesure de fournir une voiturette à tout joueur qui en fera la demande. Il est alors suggéré d'adopter la règle locale suivante :

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

- lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;
- un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;
- l'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la pénalité suivante :

Match Play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, la situation du match devra être ajustée en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite. Déduction maximale par tour : deux trous.

Stroke Play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite. Pénalité maximale par tour : quatre coups.

Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant. L'utilisation de n'importe quel véhicule automobile non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera disqualifié.

5.3-4

TIRAGE DES DEPARTS

Pour procéder au tirage des départs d'une compétition, il faut choisir un certain nombre de données :

- **Composition des Groupes** : départ en 2 balles, 3 balles, ou 4 balles
- **Heure du 1er départ**
- **Heure de la fin de la compétition.**

D'autres données vont dépendre de ce premier choix :

- **Intervalle entre les départs** ;
- **Durée du tour conventionnel** : c'est-à-dire le temps accordé à un groupe pour jouer le tour ;
- **Durée des départs** : c'est-à-dire l'intervalle de temps entre le premier et le dernier départ ;
- **Débit du terrain** : c'est-à-dire le nombre de joueurs que vous l'ont peut faire partir en une heure ;

Le nombre de participants sera fixé :

- soit par la liste d'inscriptions ;
 - soit par **la capacité de votre terrain**, si le nombre d'inscrits dépasse cette capacité ;
- La capacité du terrain** est le nombre de joueurs pouvant jouer entre le premier départ et la fin de la compétition.

Toutes ces données ne sont pas indépendantes ; le tableau ci-après indique leurs relations.

DIFFERENTES FORMES DE JEU

- en **simple**

- **Match Play** : les départs se feront en 2 balles
- **Stroke Play** : choisir de préférence les départs en 2 ou 3 balles
évités si possible, les 4 balles (forcément les plus lents).

- en **double**, les départs se feront par 2 camps

- un **Foursome** est assimilable à un 2 balles
- un **Greensome** est assimilable à un 3 balles
- un **Chapman** est assimilable à un 4 balles
- un **4 Balles** est assimilable à un 4 balles.

TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

Attention : Ces valeurs sont des minima.

Ne descendre jamais en dessous sous peine de bouchons et de retards au départ.

A titre indicatif les normes des intervalles pour les épreuves fédérales sont :

8 mn pour 2 balles et 10 mn pour 3 balles (pas de départ en 4 balles en épreuves fédérales)

Groupes	Intervalles	Débit	Durée moyenne d'un tour
2 balles	8 mn	16 j/h	3h30 à 3h45
3 balles	10 mn	18 j/h	4h15 à 4h30
4 balles	12 mn	20 j/h	4h30 à 4h45

CAPACITE = DEBIT X DUREE DES DEPARTS

DUREE DES DEPARTS = HEURE FIN DE COMPETITION — HEURE 1er DEPART — DUREE TOUR

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

- **Intervalles** : Les intervalles entre deux départs sont des moyennes ; ils peuvent être légèrement modifiés en fonction des caractéristiques du terrain, mais il ne sert à rien de les réduire en deçà des valeurs données et d'avoir systématiquement des files d'attentes sur certains trous ou des retards au départ du 1er trou.

- **Durée du tour** : Les durées indiquées sont des moyennes. Dans la réalité, elles vont être fonction de la difficulté du terrain, du niveau moyen des compétiteurs et de l'importance de la compétition.

- **Heure du 1er départ** : Dans nos régions, on peut sans inconvénient la fixer entre 7 h et 9 heures du matin suivant la saison.

- **Heure de la fin de la compétition** : Les joueurs partant les derniers doivent pouvoir terminer la compétition dans des conditions raisonnables de visibilité, c'est-à-dire 17 heures en hiver et 21h - 21h 30 en été (juin-juillet). L'heure de la remise des prix peut également être un élément important.

- **Heure du dernier départ** : Elle doit être fixée en tenant compte de ce qui vient d'être dit à propos de l'heure de fin de compétition. En hiver, cette heure sera donc entre 13h et 14h et en été entre 16 h 30 et 17 h 30.

Toutes les données qui figurent dans ce chapitre "Tirage des départs" sont des données moyennes. Il faudra les adapter à chaque terrain, en fonction de l'expérience des compétitions locales. Elles seront fonction à la fois des difficultés du terrain, en particulier des Par 3, et du niveau moyen des compétiteurs. Mais il ne faut pas oublier que toute augmentation de l'intervalle entre 2 départs et de la durée d'un tour ont pour conséquence de diminuer la capacité du terrain donc le nombre maximum de compétiteurs.

DEPARTS SIMULTANES AUX TEES N°1 ET 10

Cette méthode de départ permet, dans certains cas, d'augmenter la capacité d'un terrain ou de réduire la durée d'une compétition.

Si on l'utilise, il ne faut pas oublier que les premiers joueurs partis au Tee n° 1, se présenteront au Tee n° 10, 2 heures plus tard et devront trouver la place libre.

Il en est de même au Tee n° 1 pour ceux partis au Tee n° 10. On ne peut donc donner des départs que par vagues successives de 2 heures puis les interrompre pendant un temps équivalent avant de les reprendre.

Pour bien faire comprendre les limites de la méthode de départs simultanés aux Tees 1 et 10, on prendra deux exemples extrêmes :

❶ La compétition se joue en 3 balles, départ toutes les 10 mn et le **terrain n'est disponible que pendant 6 heures**.

La durée du tour étant 4 heures 15, on peut **faire partir les compétiteurs pendant 2 heures**.

- si on fait partir **seulement au Tee n° 1**, on peut donc accepter :

2 heures X 18 joueurs = **36 compétiteurs**

- si on fait partir **aux Tees n° 1 et 10**, on peut accepter :

2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs, soit exactement le double**.

❷ La compétition se déroule dans les mêmes conditions, mais le **terrain est disponible pendant 8 heures**. On peut donc **faire partir les compétiteurs pendant 4 heures**.

- si on fait partir **seulement au 1**, on peut donc accepter 4 h X 18 joueurs = **72 joueurs**

- si on utilise **simultanément les 1 et 10**, on ne peut **faire partir que pendant 2 heures**, c'est-à-dire 2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs**, car les compétiteurs partis en premier se présenteront aux Tees n° 10 et 1 environ 2 heures plus tard. Leur passage jusqu'aux derniers partis durera 2 heures, si bien qu'il ne restera plus de temps pour donner le départ à d'autres compétiteurs si l'on veut qu'ils terminent le tour conventionnel.

Nous sommes dans un **cas où le nombre de compétiteurs possible est le même ; en revanche, en partant des 1 et 10, la durée de la compétition est réduite de 8 heures à 6 heures**.

Avant de décider des départs simultanés du 1 et du 10, il ne faut pas oublier que cette formule, si elle présente des avantages dans certains cas, entraîne un certain nombre de contraintes.

- Deux starters sont nécessaires, à moins que les départs du 1 et du 10 soient très proches ;
- Le parcours doit être préparé simultanément sur l'aller et le retour. Donc l'intendant de terrain ne pourra étaler dans le temps cette préparation et devra disposer du matériel et/ou du personnel nécessaires ;
- Les heures et le nombre de départs de chaque tee doivent être adaptés au temps de jeu moyen mis pour jouer d'une part l'aller, d'autre part le retour ;
- La cadence de jeu doit être encore plus étroitement surveillée, de manière à ce que les joueurs trouvent bien les départs libres pour attaquer leur aller ou leur retour ;
- La salle de recording sera plus encombrée.

QUELQUES EXEMPLES

1. Détermination de l'heure du 1er départ

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 mn
138 compétiteurs
fin de la compétition à 19 h 00 (il fait nuit à 19 h 30)

A quelle heure doit-on fixer le 1er départ ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

$$\text{Durée des départs} = \frac{\text{Nombre de compétiteurs}}{\text{Débit}} = \frac{138}{18} = 7 \text{ h } 30$$

$$\begin{array}{rcccc} \text{Heure du 1er départ} = & & & & \\ \text{(Heure fin de compétition)} & \text{moins} & \text{(Durée du tour)} & \text{moins} & \text{(Durée des départs)} \\ 19 \text{ h } 00 & \text{moins} & 4 \text{ h } 15 & \text{moins} & 7 \text{ h } 30 \\ & & \text{Soit } 7 \text{ h } 15 & & \end{array}$$

Le 1er départ sera fixé à 7 h 15.

2. Détermination du Nombre de Joueurs admissibles dans une compétition

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 mn
1er départ : 8 heures (ouverture du club)
fin de la compétition : 19 h 30 (remise des prix)

Combien peut-on admettre de compétiteurs ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

$$\begin{array}{rcccc} \text{Durée des départs} = & & & & \\ \text{(Heure fin de compétition)} & \text{moins} & \text{(heure 1er départ)} & \text{moins} & \text{(Durée du tour)} \\ 19 \text{ h } 30 & \text{moins} & 8 \text{ h} & \text{moins} & 4 \text{ h } 15 \\ & & \text{Soit } 7 \text{ h } 15 & & \end{array}$$

$$\begin{array}{r} \text{Capacité} \\ = \\ = \text{(Débit)} \times \text{(Durée des départs)} \\ = 18 \times 7 \text{ h } 15 \\ = 132 \text{ compétiteurs} \end{array}$$

Le nombre maximum de compétiteurs est de 132.

3. Départs simultanés aux Tees n°1 et 10

Données : départ en 3 balles toutes les 10 mn
 durée d'un tour 4 h 15 (2 h 08 pour 9 trous)
 1er départ à 7 h du matin
 fin de la compétition à 21 h (nuit à 21 h 30)

Comment organiser les départs aux Tees n° 1 et 10 ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

Heure du dernier départ possible

La compétition devant être terminée à 21 h, le dernier départ possible aura lieu à 16 h 45
 16 h 45 = 21 h (heure de fin de compétition) - 4 h 15 (durée du tour).

La cadence de jeu étant de 2 h 08 pour 9 trous, les joueurs partis à 7 h du matin se présenteront aux Tees n°10 et 1 à 9 h du matin : 7h (heure du 1er départ) + 2 h 08 (durée de jeu pour 9 trous).

Il est donc possible de faire partir des joueurs de ces 2 Tees de 7 h à 9 h 00 environ.

Les départs seront ensuite interrompus jusqu'au passage aux Tees n° 10 et 1 des derniers joueurs de la première vague partis à 9 h 00 soit 11 h 00.

Il sera à nouveau possible de faire partir deux autres vagues de joueurs :
 de 11 h 10 à 13 h 00 ; puis de 15 h 10 à 16 h 55.

Le schéma des départs sera donc le suivant :

de 7 h à 9 h 00 : départ à chacun des Tees 1 et 10 de 12 groupes de 3 joueurs à un intervalle de 10 mn

de 11 h 10 à 13 h 00 idem

de 15 h 10 à 16 h 55 idem

Nous ferons alors partir 12 groupes X 2 tees X 3 vagues = 72 groupes de 3 joueurs, soit 216 joueurs.

TIRAGE EN MATCH PLAY

Les joueurs sont disposés sur un tableau de progression. Leur place sur le tableau est déterminée :

- **soit par tirage au sort, si la compétition n'a pas été précédée d'éliminatoires.** Si le Comité de l'épreuve désire faire figurer des têtes de série (2, 4 ou 8), elles devront être déterminées par leur index, le N°1 étant attribué au joueur du plus bas index, et ainsi de suite.

- **soit par ordre du classement établi à la suite d'un éliminatoire.** Les joueurs sont disposés sur le tableau selon leur ordre de classement, après départage des joueurs ex aequo.

En général, la règle de départage employée est celle des 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores, trou par trou, en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.

En revanche, dans le cas d'un éliminatoire se terminant par un play-off pour la première et/ou les dernières places qualificatives, le n°1 sera attribué au vainqueur du play-off, les autres numéros de places seront attribués entre les joueurs qualifiés en faisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier tour.

Dans le cas où le tableau de progression comprend un nombre de participants N inférieur à 32, les joueurs occuperont sur ce tableau toutes les places de numéro inférieur ou égal à N. Les joueurs n'ayant pas d'adversaire au premier tour seront directement qualifiés pour le deuxième tour.

(Voir dans le chapitre 5 1.3 "Documents d'organisation pour une épreuve fédérale" les tableaux de progression pour 32, 16 et 8 qualifiés).

5.3-5

CARTE DE SCORE

5.3-5-1

QUE DOIT COMPORTER UNE CARTE DE SCORE ?

Voici les éléments qui doivent figurer sur une carte de score distribuée dans un club :

Le Par

Afin de s'adapter au mieux à la nouvelle méthode Européenne de handicap, il est recommandé de faire apparaître sur la carte le Par de chacun des trous, ainsi que le **PAR TOTAL**.

Les coups reçus

Ils indiquent l'**ordre de difficulté** des trous de 1 (le plus difficile) à 18 (le plus facile).

Les S.S.S et les SLOPES

(Il y en a autant que de repères et au moins deux par parcours)

Ne figurent que les S.S.S et les SLOPES fixés par la Commission Sportive Nationale.

Le S.S.S. comporte une décimale et le SLOPE est un nombre entier.

Ils doivent tous deux figurer sur la carte de score.

Les repères et distances

Les emplacements d'où ont été mesurés les trous doivent comporter des repères fixes

Dans les procédures d'étalonnage, la codification suivante est employée :

Repère 1 : dits "Super back-tees" Les marques noires peuvent y être implantées.

La plupart des terrains n'ont pas ce type de repère. Certains terrains n'en comportent pas pour tous les trous ou bien ils ne sont jamais tous utilisés pour une compétition importante.

Repère 2 : Repère arrière Messieurs. Les marques blanches y sont le plus souvent implantées.

Repère 3 : Repère avancé Messieurs Les marques jaunes y sont le plus souvent implantées.

Repère 4 : Repère arrière Dames. Les marques bleues y sont le plus souvent implantées.

Repère 5 : Repère avancé Dames Les marques rouges y sont le plus souvent implantées.

* Voir modèle de carte de score ci-après : parcours "ALBATROS" du Golf National

Les règles locales permanentes du parcours (voir § 5.3-3.1)

Carte de Score de "L'ALBATROS" du Golf National

	555 et Slope		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Aller	Total	
	Repère 1 (noir)	Messieurs : 77,8	150	380	190	515	400	370	350	405	190	545	3345	350	175	405	390	535	365	160	430	450	3260	3345	6605 m
Repère 2 (blanc)	Messieurs : 76,4	143	350	170	485	385	350	330	390	180	515	3155	330	155	385	360	505	365	150	415	450	3115	3155	6270 m	
Repère 3 (jaune)	Messieurs : 74,1	137	315	165	440	360	335	300	350	170	490	2925	305	135	345	350	440	345	140	400	430	2890	2925	5815 m	
Repère 4 (bleu)	Messieurs : 71,2	131	290	140	410	345	295	280	290	150	400	2600	290	130	315	320	390	305	115	340	415	2620	2600	5220 m	
Repère 5 (rouge)	Messieurs : 69,6	127	275	120	370	330	285	250	290	135	380	2435	260	120	295	310	375	285	110	325	380	2460	2435	4895 m	
Par			4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	36	72	
Coups reçus			8	6	16	10	14	18	2	12	4			17	7	3	15	1	13	5	11				

Joueur :

Marqueur :

Date :

5.3-5-2**PREPARATION D'UNE CARTE DE SCORE**

Une des obligations du Comité de l'épreuve, selon la règle de Golf n° 33-5, est de remettre à chaque camp une carte de score et d'y faire figurer obligatoirement :

- le nom et prénom du ou des joueurs composant le camp
- la date de la compétition

Dans le cas de compétition avec un classement en net, il fera aussi figurer :

- l'index du camp
- l'handicap de jeu du camp

Il est souhaitable cependant d'y rajouter les éléments suivants :

- le nom de l'épreuve
- la formule de jeu
- le repère de départ
- la série du camp
- le numéro du tour joué, si l'épreuve comporte plusieurs tours.
- Les coups reçus trou par trou

La carte de score doit permettre l'inscription sur chaque trou du SCORE BRUT du joueur.

Elle peut être d'un modèle tel que celui donné à la page précédente.

Sur ce modèle, on notera que les Scratch Score Standard Messieurs et Dames ont été indiqués pour les longueurs du terrain mesurées à partir des différents repères fixes.



FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

TROPHÉE ETUDIANT FFGOLF SOCIETE GENERALE (Greensome Contre Par)

Tour 1/2 19/10/2005 GOLF NATIONAL (FFG) L'Aigle Trou 14 à 13h30

- 1 .A JOUEUR
- 2 .B JOUEUR

Index 12,4 (1ère Série Messieurs) Repères Jaunes SSS 71,3 Slope 122 Hcp Camp 23
 Index 33,4 (1ère Série Messieurs) Repères Jaunes SSS 71,3 Slope 122

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Noirs	350	390	257	158	388	172	491	360	344	2 910	205	367	335	159	385	455	325	453	342	3 026	5 936
Blancs	350	390	257	158	388	172	491	360	344	2 910	205	367	335	159	385	455	325	453	342	3 026	5 936
Jaunes	314	369	250	153	378	169	481	356	336	2 806	190	357	326	153	366	442	320	443	325	2 922	5 728
Bleus	304	353	206	112	321	112	396	307	293	2 404	153	322	304	123	351	370	295	384	298	2 600	5 004
Rouges	284	337	201	109	316	110	390	295	285	2 327	146	322	285	110	350	367	290	370	282	2 522	4 849
Hcp	12	2	18	16	6	14	10	8	4		9	11	1	17	5	15	3	13	7		
Par	4	4	4	3	4	3	5	4	4	35	3	4	4	3	4	5	4	5	4	36	71
Score 1	1	2	1	1	1	1	1	1	2		1	1	2	1	2	1	2	1	1		23
Score 2																					
Score 3																					
Score 4																					
Fin du trou à	15h00	15h14	15h28	15h39	15h53	16h04	16h21	16h35	16h49		17h00	17h14	17h28	17h39	13h44	14h01	14h15	14h32	14h46		



Signatures Joueur et Marqueur



FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS GARCONS (Strokeplay)

Tour 1/2 14/07/2005 GOLF NATIONAL (FFG) L'Albatros

- 1 .A JOUEUR

Index 2,0 (1ère Série Messieurs) Repères Blancs SSS 76,4 Slope 143 Hcp de Jeu 7

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Noirs	380	190	515	400	370	350	405	190	545	3 345	350	175	405	390	535	365	160	430	450	3 260	6 605
Blancs	350	170	485	385	350	330	390	180	515	3 155	330	155	385	360	505	365	150	415	450	3 115	6 270
Jaunes	315	165	440	360	335	300	350	170	490	2 925	305	135	345	350	440	345	140	400	430	2 890	5 815
Bleus	290	140	410	345	295	280	290	150	400	2 600	290	130	315	320	390	305	115	340	415	2 620	5 220
Rouges	275	120	370	330	285	250	290	135	380	2 435	260	120	295	310	375	285	110	325	380	2 460	4 895
Hcp	8	6	16	10	14	18	2	12	4		9	17	7	3	15	1	13	5	11		
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72
Score 1																					
Score 2																					
Score 3																					
Score 4																					
Fin du trou à	00h14	00h25	00h42	00h56	01h10	01h24	01h38	01h49	02h06		02h20	02h31	02h45	02h59	03h16	03h30	03h41	03h55	04h12		



Signatures Joueur et Marqueur



5.3-6

MARQUES DE DEPARTS

5.3-6-1

EMPLACEMENT DES MARQUES DE DEPARTS

Les marques de départs devront, autant que possible, être **changées chaque jour de compétition**. Il est préférable d'effectuer ce changement le matin de la compétition, de façon à tenir compte pour leur emplacement des conditions atmosphériques du jour, en particulier de la force et de la direction du vent et de la position des drapeaux.

Les marques de départ devraient dans la mesure du possible, être placées à **proximité d'un repère fixe**, le repère choisi étant le même pour tous les trous. Afin que la longueur effectivement jouée pour la totalité du parcours ne soit pas trop différente de celle correspondant au repère fixe choisi ayant servi au calcul du SSS et du slope, le responsable de l'emplacement des marques de départ devrait veiller à moyenniser les emplacements choisis par rapport au repère fixe, les marques situées en avant des repères étant compensées par des marques placées en arrière des repères.

5.3-6-2

MARQUES DE DEPARTS ET SERIES

Dans le cas d'une compétition comprenant plusieurs séries, on peut faire partir chaque série de marques différentes. Dans ce cas, il doit y avoir un classement Brut par Série. **En effet, il ne peut y avoir de classement unique lorsque, à sexe identique, les joueurs partent de marques différentes. En revanche, il est possible de constituer un classement en net en cumulant les séries même si elles n'ont pas été jouées des mêmes repères.**

Dans une même série, il est impératif que tous les compétiteurs partent des mêmes marques quel que soit leur index. Par exemple dans une compétition comportant une série de 0 à 18.4 pour les Messieurs, il ne faut pas faire partir les joueurs d'index 0.0 à 11.4 des marques blanches et les joueurs d'index 11.5 à 18.4 des marques jaunes.

Dans tous les cas le SSS et le slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

5.3-6-3

MARQUES DE DEPARTS ET CATEGORIES D'AGE

DANS UNE MEME SERIE, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES COMPETITEURS PARTENT DES MEMES MARQUES QUEL QUE SOIT LEUR AGE. Faute d'une série et donc d'un classement spécifique, il n'y a pas de marques spécifiques en fonction de l'âge.

C'est ainsi que les enfants ne peuvent bénéficier de marques de départ spécifiques si aucun classement particulier n'est prévu pour eux ; ils doivent alors prendre le départ des marques correspondant à la série à laquelle ils appartiennent en raison de leur index. Il en va de même pour les seniors.

Dans tous les cas le SSS et le slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

Exemple: lors d'une compétition, le Comité a prévu une série réservée aux seniors messieurs, et a décidé de les faire partir des repères fixes bleus. Quelle que soit la couleur des marques qui seront placées à cet endroit, les seniors joueront donc en fonction du slope et du SSS messieurs des repères bleus. Le gain en distance sera compensé par la diminution du SSS.

5.3-6-4

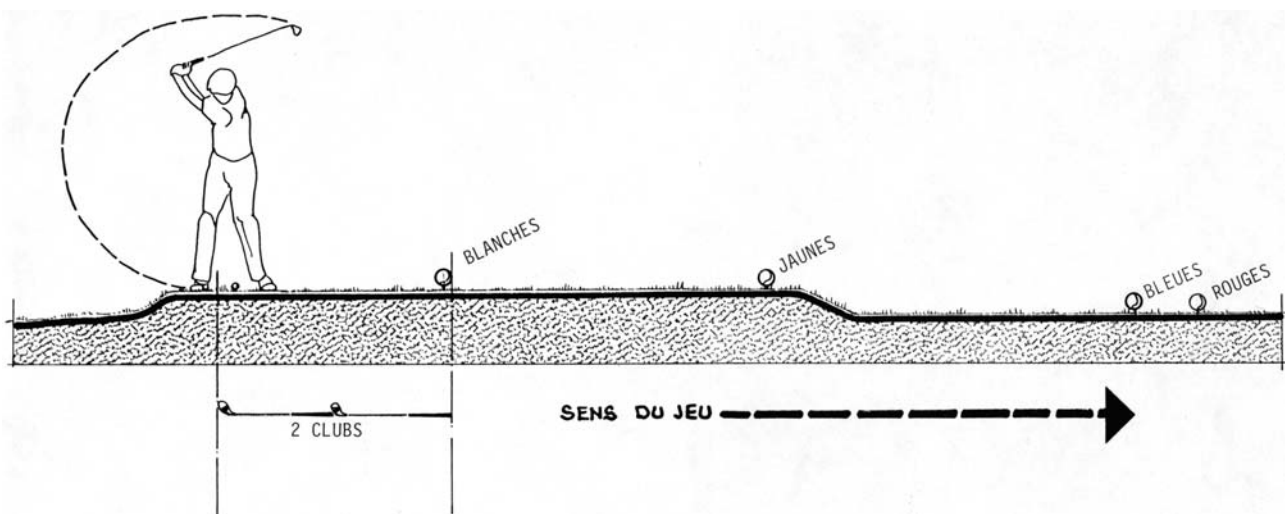
RECOMMANDATION POUR LA LONGUEUR DES TERRAINS POUR LES COMPETITIONS DE JEUNES

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge.

CATEGORIE	JEUNES-GENS	JEUNES-FILLES
CADET (nés en 1988 et 1989)	Identiques aux adultes	
MINIME (nés en 1990 et 1991)	Identiques aux adultes	
BENJAMIN (nés en 1992 et 1993)	6000 mètres minimum	5400 à 5700 mètres
POUSSIN (nés en 1994 et 1995)	5400 à 5700 mètres	5000 mètres minimum
Important : Le sur-classement en catégorie Poussin des enfants de 10 ans, nés en 1996, est autorisé sous réserve que l'enfant soit titulaire du certificat médical spécifique qui est à retirer obligatoirement auprès de la Ligue ou auprès de la ffgolf et qui doit être rempli par un médecin spécialiste.		
ENFANT de 10 ANS (nés en 1996)	5400 maximuml	5000 maximum
ENFANT de 9 ANS ET MOINS (nés en 1997 et avant)	Pas plus de 9 trous Départs identiques Garçons et Filles : 1200 à 1300 m	

5.3-6-5

POSITIONNEMENT DES MARQUES SUR LE TERTRE DE DEPART



Voir aussi § 5.2-2-5 Emplacement des repères les plus en arrière

5.3-7

EMPLACEMENT DES DRAPEAUX

5.3-7-1

EMPLACEMENTS DES TROUS

Le choix de l'emplacement des trous est une partie importante de la préparation d'une compétition.

Il est souhaitable de tenir compte des recommandations suivantes :

- changer les trous le matin d'une compétition et tous les jours d'une compétition se déroulant sur plusieurs tours.
- varier la position des trous sur les 18 trous du parcours si le dessin des greens le permet, en utilisant un mélange des positions d'une part, droite-gauche, et d'autre part, avant, arrière et milieu.
- varier aussi leurs positions en utilisant un mélange de positions faciles, moyennes, difficiles.

Pour déterminer la **difficulté d'une position**, il faut prendre en compte 5 critères :

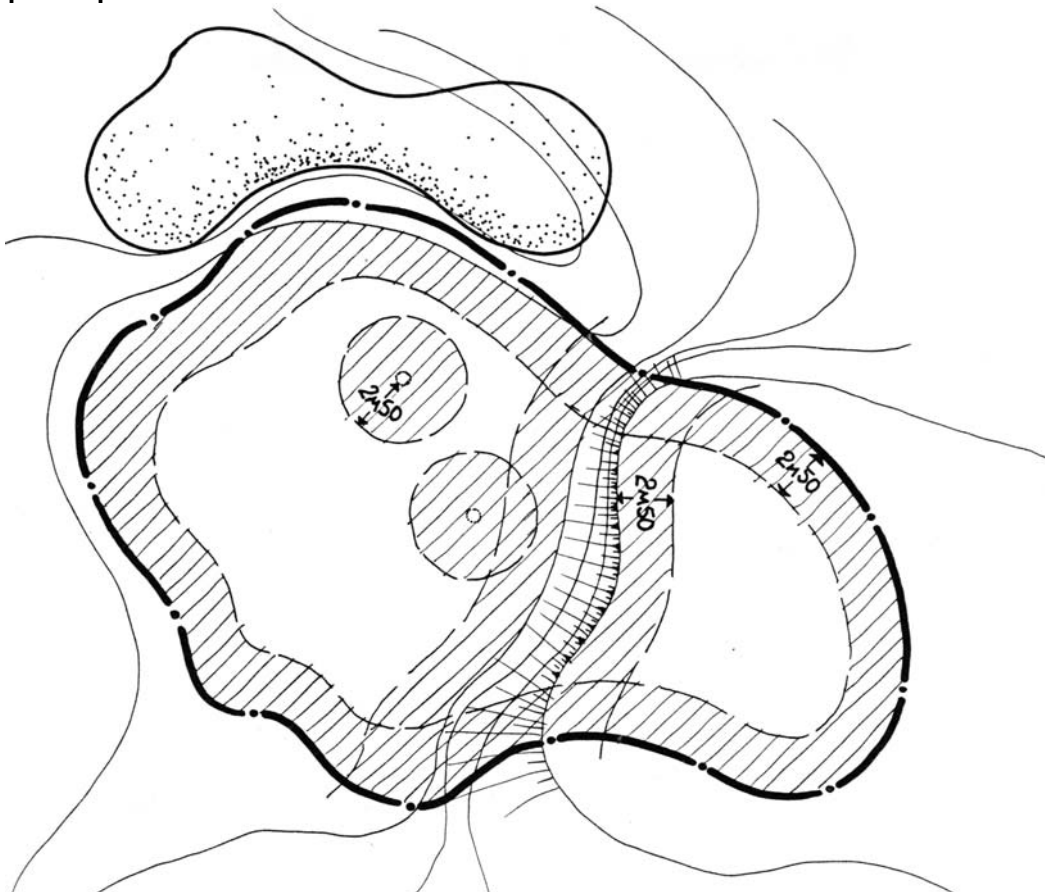
- la vitesse du green ;
- la pente du green autour du trou ;
- la position du trou par rapport aux obstacles et difficultés qui entourent le green ;
- le club avec lequel le green est normalement attaqué ;
- le fait que les greens pitchent ou non.

Il est enfin souhaitable d'appliquer la **règle des 3 X 3** qui recommande de mettre un trou :

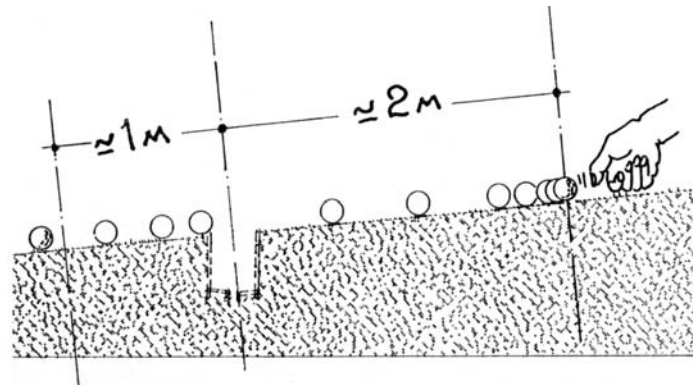
- pas à moins de 3 pas du bord du green,
- pas à moins de 3 pas d'un trou récent,
- pas à moins de 3 pas d'une cassure importante du green (greens multi-plateaux).

N'oubliez pas qu'il est très facile de trouver des positions de drapeaux "difficiles", mais qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des positions "moyennes" ou "faciles".

Ne cédez pas trop souvent à la facilité !



De plus, si dans le sens de la ligne de plus grande pente, une balle est juste mise en mouvement à 2 mètres au-dessus du trou, elle ne devrait pas s'arrêter à plus d'un mètre de l'autre côté du trou.



5.3-7-2

INDICATION DE LA POSITION DES DRAPEAUX

L'indication aux joueurs de la position des trous peut être faite de deux manières principales :

- la méthode dite ALPHANUMERIQUE
- la méthode SCHEMATIQUE

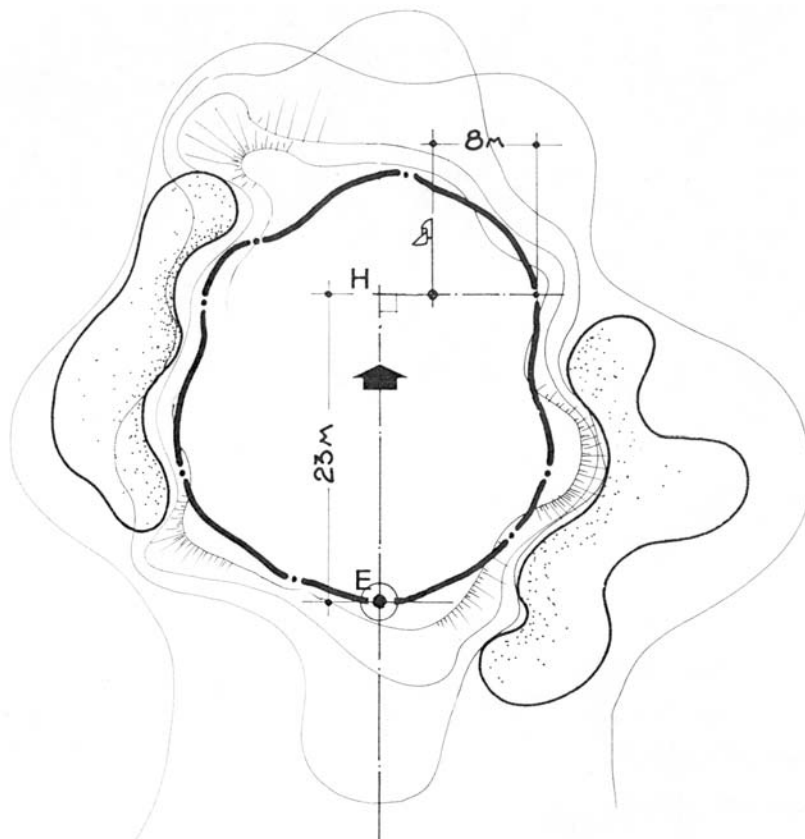
Les documents donnant la position des drapeaux sont en général affichés au départ et devraient être remis aux joueurs avec leur carte de score.

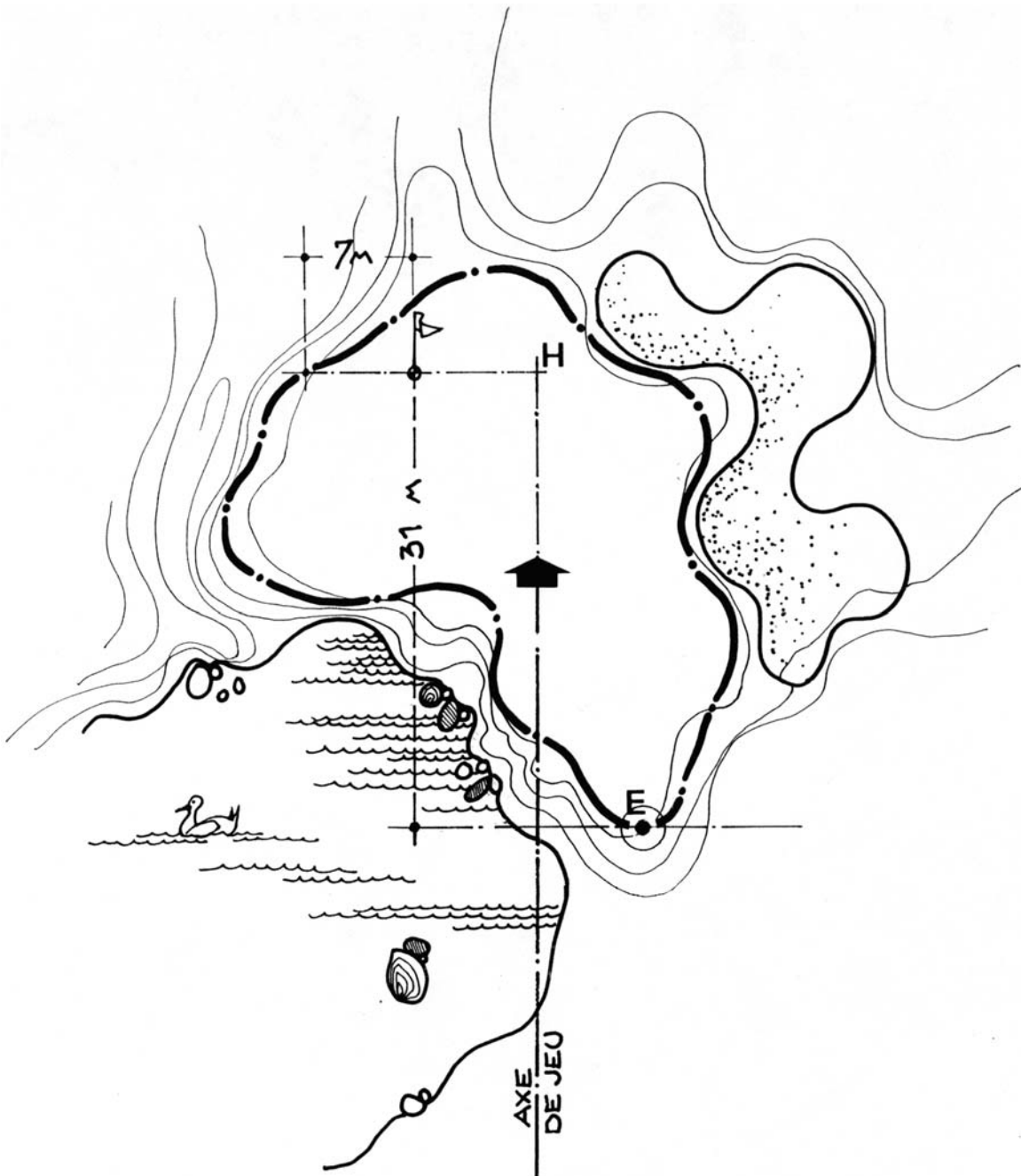
METHODE ALPHANUMERIQUE

En utilisant au plus deux nombres et une lettre, elle permet de localiser un trou sur un green et de l'indiquer sur une carte de score manuellement ou au travers de l'imprimante pour les clubs informatisés.

Le premier nombre donne la "profondeur" par rapport à l'entrée du green, le second précise l'éloignement du trou par rapport au bord du green le plus proche.

La lettre, G ou D, précise le côté du bord du green évoqué ci-dessus. Lorsque le drapeau est équidistant des 2 bords, on utilise la lettre C.





METHODE SCHEMATIQUE

Elle consiste à faire figurer le trou sur un green schématisé par un cercle découpé en plusieurs parties.

Elle peut être matérialisée par la simple indication du n° du trou située à l'emplacement du drapeau considéré par rapport à l'ensemble du green.

On peut aussi combiner les méthodes schématiques et alphanumériques.

(Voir dans le chapitre 5 1.3 "Documents d'organisation pour une épreuve fédérale" les positions des drapeaux).

5.3-7-3

MESURE DE LA VITESSE DES GREENS MODE D'EMPLOI DU GREENVITE

Matériel nécessaire :

- le greenvite
- 3 balles de golf
- 3 tees ou marqueurs

1) Choisissez une partie du green relativement plane et représentative de la zone d'implantation d'un drapeau.

2) Marquez, avec un tee ou un marqueur, un point (ici A) qui servira d'origine de la mesure. Immédiatement à côté de ce point, posez l'extrémité du greenvite sur lequel vous placez l'une des balles dans l'encoche prévue à cet effet (face en "v" vers le haut).

Levez lentement et régulièrement l'autre extrémité du greenvite jusqu'à ce que la balle quitte son encoche et roule vers le green.

Interrompez alors votre mouvement de lever.

Recommencez l'opération, du même endroit avec les deux autres balles.

3) En principe, si les conditions ont été régulières (élévation du greenvite identique pour les 3 lancers, surface de roulement régulière...), les 3 balles se trouveront à moins de 20 à 25 cm les unes des autres.

Marquez alors avec un tee ou un marqueur le point d'arrêt moyen de ces 3 balles (ici B).

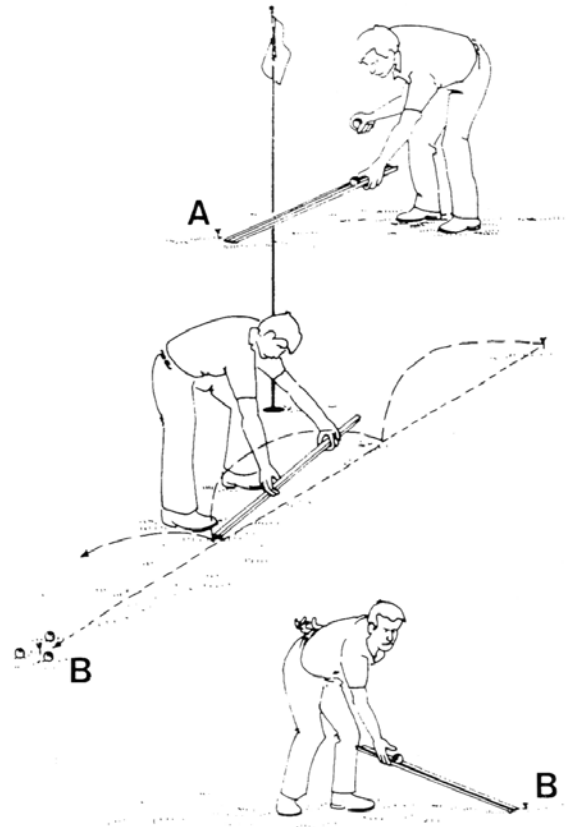
Mesurez avec le greenvite, qui est gradué de 20 cm en 20 cm, la distance qui sépare les points A et B et notez là.

4) Depuis le point B, renouvelez les 3 lancers en sens inverse (vers le point A) et marquez le nouveau point moyen (point C).

Mesurez et notez la distance séparant les points B et C.

La "vitesse" du green est la demi-somme des deux longueurs mesurées :

$$\frac{AB + BC}{2} = \text{Vitesse du green}$$



NOTE : Il est important de ne pas oublier que le greenvite n'est qu'un outil permettant de mesurer l'une des caractéristiques d'un green : sa capacité à faire rouler la balle, généralement exprimée en "vitesse" ou "rapidité".

Les responsables de terrain ont aussi d'autres éléments à surveiller, éléments qui peuvent influencer le comportement des greens (végétation, maladies, aspect...).

Le greenvite doit permettre de mesurer les effets de traitements ou préparations et d'amener 3 à 4 fois par an, les greens à une rapidité en harmonie avec la compétition disputée.

A titre indicatif, voici ci-dessous le tableau de référence permettant d'évaluer la "vitesse" des greens selon leur utilisation.

Jeu normal	en mètres	Compétition
	plus de 3m20	très rapide
trop rapide ?	3.20	rapide
rapide	2.90	moyen-rapide
moyen-rapide	2.60	moyen
moyen	2.30	moyen-lent
moyen-lent	2.00	lent
lent	1.70	
trop lent	1.40	

5.3-8

DEPARTS ET CADENCE DE JEU

5.3-8-1

DEPARTS

A proximité du départ, les joueurs doivent avoir la possibilité de consulter l'heure « officielle » faisant foi en cas de contestation.

Il est important de donner le départ de chaque groupe à l'heure prévue sauf conditions exceptionnelles (brouillard, orage, etc...).

Dans toute la mesure du possible, le départ devrait être assuré par un starter.

Si on constate un retard systématique au départ, du fait de l'encombrement du terrain, il ne faut pas hésiter, dans les compétitions suivantes, à augmenter l'intervalle entre les départs jusqu'à ce que vous soit trouvée la bonne cadence.

Tout joueur en retard à son heure de départ doit être sanctionné ou disqualifié (voir Règle 6-3).

Sauf lorsqu'il y a un joueur seul, on ne doit pas remplacer un joueur absent par un joueur du groupe suivant.

Il est recommandé d'avoir au départ, ou au Secrétariat si celui-ci est proche, un "tableau officiel" que vous aurez mentionné dans le règlement de l'épreuve comme étant le seul endroit où les joueurs doivent consulter le règlement, les heures de départs et toutes modifications ou informations complémentaires éventuelles.

Sur ce tableau seront affichés au moins :

- le règlement de la compétition
- les heures de départ de la compétition
- les règles locales permanentes et occasionnelles
- la liste des balles autorisées
- la position des drapeaux sur les greens.

5.3-8-2

CADENCE DE JEU

Le bon déroulement d'une compétition nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale (voir durée du tour conventionnel en fonction de la composition des groupes).

Pour maintenir une telle cadence, voici quelques conseils pratiques :

- Avoir un intervalle des départs qui permet, dans des conditions normales de jeu, d'éviter la création de files d'attente sur certains trous, autrement dit qui permet un déroulement fluide.
- Veiller à ce que les équipes partant en tête, jouent à bonne cadence. Pour cela, composer les premiers groupes, autant que possible, de joueurs dont la réputation est de jouer rapidement.
- Avoir un ou plusieurs Commissaires de terrain dont le rôle sera de faire des observations aux groupes en retard.
- Eduquer vos joueurs : il est en effet possible grâce à une bonne éducation « d'exécuter vos coups en prenant votre temps et de faire le reste rapidement », par exemple :
 - . marcher à bonne cadence
 - . se préparer à jouer son coup pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner
 - . marquer la carte de score en arrivant au départ du trou suivant
 - . autour des greens, poser son matériel de façon à ne pas avoir à revenir en arrière après avoir putté
 - . quitter rapidement le green dès la fin du trou.
- **Ne pas hésiter à sanctionner les joueurs lents** (voir Règle 6-7 et procédure contre le jeu lent recommandée par le Comité des Règles de la F.F.G. (§ 5.1-3)).

5.3-9

RESULTATS ET RECLAMATIONS

5.3-9-1

CONTROLE DES CARTES

La Règle 6-6 précise en particulier la responsabilité du joueur quant à l'exactitude des scores, trou par trou, portés sur sa carte.

La Règle 33-5 précise la responsabilité du Comité quant à l'addition du "trou par trou" et à l'application du handicap.

Un double contrôle des cartes doit donc être fait, l'un par le joueur avant de la signer et de la remettre au Comité, l'autre par le Comité.

La meilleure méthode pour effectuer, dans de bonnes conditions, ce double contrôle est que les joueurs d'un groupe terminant la compétition fassent, ensemble, au secrétariat, le contrôle respectif de leur carte, clarifient entre eux, ou avec le Comité, tous les doutes, signent et contresignent leurs cartes et les remettent au Comité. Le Comité vérifiera alors, en présence des joueurs, les scores et leur enregistrement et, si besoin est, demandera aux joueurs des précisions.

Il pourra ensuite procéder à l'addition des scores et à l'application du handicap permettant d'établir les classements bruts et nets.

Il sanctionnera éventuellement, en application de la Règle 6-6 c tout joueur dont la carte comporte des inexactitudes.

Nous attirons l'attention des Comités d'Epreuves sur deux points :

- en **Stroke Play, en Stableford et Contre Par, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut ;**
- en **4 balles : le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut et de plus, sur chaque trou, on doit pouvoir identifier le joueur dont le score sera pris en compte.**

Si les cartes qui sont remises ne comportent pas ces renseignements, **il faut disqualifier les joueurs ou les camps concernés.**

5.3-9-2

DEPARTAGE DES EX AEQUO

Il appartient au Comité, s'il l'a décidé dans les Règlements de l'épreuve, de départager les ex aequo. Il est tout à fait possible de conserver des ex aequo, mais la répartition des prix est alors délicate.

Si un départage est prévu, il peut l'être selon des formes différentes :

soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...)

Dans le cas de compétition Stroke Play Net, le départage ne peut pas se faire en play-off. Il se fera donc sur la base du score net non arrondi (égal au score Brut- hcp de jeu non arrondi).

soit par l'organisation d'un nouveau tour conventionnel ;

soit en "mort soudaine" ; c'est-à-dire jusqu'à ce que l'un des camps ait réalisé un meilleur score que l'autre sur un trou.

s'il s'agit d'un Match Play, le tour conventionnel doit continuer ; en Match Play en net, le play off se fait également en net en rendant les coups reçus prévus pour un tour conventionnel ;

s'il s'agit d'un Stroke Play, il faut le faire disputer dès la fin de la compétition soit dans l'ordre normal des trous en commençant au trou n°1, soit en faisant jouer uniquement les trous choisis et indiqués par le Comité de l'Epreuve.

Toute réclamation devra être jugée en appliquant la Règle de Golf n° 34.

Les Règles 6 et 33 traitent respectivement des "droits et devoirs" des joueurs et du Comité.

Rappels importants :

R. 34-2. Décision de l'arbitre

Si un arbitre a été désigné par le Comité, sa décision sera sans appel.

R. 34-3. Décision du Comité

En l'absence d'un arbitre, toute contestation ou tout point douteux sur les Règles doit être soumis au Comité dont la décision sera sans appel.

Si le Comité (ou s'il n'en a pas été constitué, la Commission Sportive du Club) ne parvient pas à prendre une décision, il doit soumettre le point douteux ou la contestation au Comité des Règles de la Fédération Française de Golf dont la décision sera sans appel.

Si la contestation ou le point douteux n'ont pas été soumis par le Comité (ou s'il n'en a pas été constitué, par la Commission Sportive du Club) au Comité des Règles de la Fédération Française de Golf, le ou les joueurs ont le droit de déposer un exposé concordant par la voie de la Commission Sportive du Club au Comité des Règles de la Fédération Française de Golf afin d'obtenir une opinion quant à l'exactitude de la décision rendue.

La réponse sera envoyée au Président de la Commission Sportive du Club ou des Clubs concernés.

Si le jeu s'est déroulé autrement qu'en conformité avec les Règles de Golf, le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ne rendra de décision sur aucune question.

Un licencié ne peut donc, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du Club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, **par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés**, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au Comité de l'épreuve ou à la Commission Sportive du Club qui l'ont saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent... et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, il est logique pour éviter un engorgement, que les cas soient posés aux Commissions Sportives des Clubs qui le plus souvent sont à même de régler les litiges soulevés.

Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle. cf. § 5.3-1 du vademecum et Règles de Golf n° 2, 3, 29, 30, 31 et 32.

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.4 TEXTES EN VIGUEUR

Dopage

Le dopage et les golfeurs page 318

Règlement disciplinaire page 321

Trousse Médicale

page 331

Statut d'Amateur

Règles page 332

Décisions page 332

5.4-1

LE DOPAGE ET LES GOLFEURS

D'un point de vue médical :

C'est le détournement d'usage de médicaments (ou d'autres substances tel que le cannabis) et de procédés présentant des risques pour la santé du sportif.

Cela peut être aussi l'usage nocif ou l'usage à problèmes de stupéfiants, de médicaments qui peut aller jusqu'à la dépendance aux médicaments et aux stupéfiants dopants.

D'un point de vue éthique :

C'est une tricherie, un manque de respect de soi et des autres.

D'un point de vue juridique :

C'est l'utilisation de substances ou procédés interdits qui modifient artificiellement les capacités ou masquent l'emploi de substances ou de procédés ayant cette propriété.

Qui est concerné ?

Tout sportif, même amateur, quel que soit son âge et son niveau, peut être confronté au dopage. (Numéro vert gratuit: **0800 15 2000 ECOUTE DOPAGE.**)

Des alternatives au dopage en vue de la performance:

- ❖ Une alimentation adaptée à l'activité sportive;
- ❖ Un entraînement comportant des périodes de repos importantes;
- ❖ Apprendre à gérer la pression et analyser ses résultats sportifs;
- ❖ Mieux gérer son temps au quotidien.

Les contrôles antidopage:

Le contrôle antidopage est obligatoire, nul ne peut s'y soustraire dès qu'il en a reçu la notification de convocation, sous peine de sanctions.

Tous les sportifs licenciés ou non, amateurs ou professionnels, qui participent à des compétitions agréées par la FFGolf peuvent être contrôlés.

Les joueurs de haut niveau peuvent être contrôlés pendant les entraînements.

Le contrôle est effectué par un médecin agréé et assermenté du Ministère des Sports.

Il peut s'agir d'un prélèvement d'urine, de sang, de cheveux, d'ongles ou de salive.

Les sanctions applicables:

La Commission Disciplinaire de Dopage de la FFGolf est compétente en 1^{ère} instance et en appel en cas de contrôle positif.

Les mineurs sont convoqués avec leur famille.

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement jusqu'au retrait de la licence.

En pratique, la FFGolf a déjà prononcé plusieurs suspensions de compétition, avec ou sans sursis et publie les décisions dans la Lettre aux Clubs avec mention des noms et prénoms.

« **NON AU DOPAGE** » 
Fédération Française de Golf

**LA NOUVELLE LOI SUR LE DOPAGE ET LA CREATION DE L'AGENCE
FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE (AFLD)**

I. Contexte général de la lutte contre le dopage

Une **nouvelle loi adoptée le 5 avril 2006**¹ est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006, avec la parution du premier de ses décrets d'application relatif à l'organisation et au fonctionnement de **l'Agence Française de Lutte contre le Dopage**².

Cette agence possède des compétences plus larges que celles antérieurement dévolues au Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD).

Les infractions disciplinaires et pénales en matière de dopage n'ont pas été modifiées par la loi de 2006.

Observations :

Actuellement, le dispositif issu de la loi d'avril 2006 n'est pas pleinement opérationnel car **trois décrets d'application ne sont pas encore parus**³.

II. LA REPARTITION DES COMPETENCES EN MATIERE DE DOPAGE

1) Les prérogatives de l'AFLD :

« **Elle définit et met en œuvre les actions de lutte contre le dopage** »⁴

Avec la loi du 5 avril 2006, l'agence est placée au centre de la lutte contre le dopage en France.

L'agence française de lutte contre le dopage s'inscrit dans la continuité du CPLD. Ses compétences se trouvent néanmoins élargies, puisqu'elle sera désormais en charge :

- ❖ De l'organisation des contrôles pour toutes les compétitions nationales sur le territoire français, dévolue jusqu'alors au ministère chargé des sports
- ❖ De l'analyse des contrôles, effectuée jusqu'alors par le laboratoire national de dépistage du dopage⁵
- ❖ De la délivrance des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (A.U.T.).

L'Agence a également vu son rôle international renforcé.

Contrairement au C.P.L.D, l'A.F.L.D. n'a désormais plus vocation à coordonner les activités de recherche. Cette compétence appartient désormais au ministère chargé des sports, qui s'est de plus vu confier la responsabilité centrale en matière de prévention.

L'agence exerce tout de même un pouvoir de sanction administrative dans 4 cas :

- lorsque le sportif contrôlé positif n'est pas licencié d'une fédération française ;
- lorsque la fédération sportive à laquelle le sportif est licencié n'a pas statué dans les délais légaux (10 semaines en première instance et 4 mois en appel) ;
- lorsque l'agence décide de réformer une décision disciplinaire fédérale (uniquement sur auto-saisine) ;
- lorsqu'elle décide (auto saisine ou demande d'une fédération) d'étendre une sanction prise par une fédération aux compétitions d'autres fédérations.

¹ Loi n° 2006-405 du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs.

² Décret n° 2006-1204 du 29 septembre 2006.

³ Décret relatif aux prélèvements et contrôles ; décret relatif aux procédures et sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage humain ; décret relatif au dopage animal ; décret relatif aux autorisations à usage thérapeutique (AUT)

⁴ Article L. 232-5 du code du sport.

⁵ Le L.N.D.D. a été créée en 1966 ; il est situé à Châtenay-Malabry depuis 1989. Il s'agissait d'un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des sports. Il est agréé par l'A.M.A.

En matière de sanction, les compétences de l'Agence française de lutte contre le dopage sont donc inchangées par rapport à celles que détenaient le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage.

2) Les prérogatives de la FFGolf :

Les compétences de la FFGolf concernent :

- ❖ la programmation des contrôles antidopage ;
- ❖ les sanctions prononcées à l'encontre des licenciés FFGolf suite aux compétitions nationales (Championnat de France des jeunes, Grands Prix...);

La FFGolf devra adopter un règlement disciplinaire dopage conforme à un règlement type fixé par décret. Si le dit décret est promulgué début 2007, le nouveau règlement antidopage sera présenté lors de notre prochaine Assemblée Générale en mars 2007.

3) Les prérogatives de la Fédération Internationale de Golf (IGF) :

La Fédération Internationale de Golf sera compétente pour toutes les compétitions internationales que celles-ci soient organisées ou non sur le territoire français.

III. Délivrance des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).

La *loi Lamour de 2006* a introduit le mécanisme des autorisations accordées pour usage à des fins thérapeutiques en droit français. Il s'agit d'une autorisation a priori (alors que jusqu'alors seule une justification a posteriori était possible) permettant aux sportifs d'utiliser certains produits ou méthodes considérés comme dopants, en vue de soigner une pathologie, sans pour autant être en infraction vis-à-vis des règles antidopage.

C'est l'agence qui sera seule chargée de délivrer les A.U.T. pour toutes les compétitions nationales.

Les golfeurs désirant obtenir une A.U.T. devront donc se rapprocher directement de l'AFLD.

AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE
229, boulevard Saint Germain
75007 PARIS
<http://www.afld.fr/>

Pour toute information complémentaire, merci de consulter le site Internet de la FFGolf :

Rubrique Haut Niveau – Dopage : www.ffgolf.org

Contact FFGolf: claire.migliorini@ffgolf.org

Le décret d'application n°2006-1768 du 23 décembre 2006 relatif aux procédures et sanctions disciplinaires en matière de dopage humain prévoit en annexe un règlement disciplinaire type de dopage.

La FFGolf devra, dans un délai de 18 mois à compter de la promulgation du dit décret c'est-à-dire avant le 30 juin 2008, adopter un règlement de dopage conforme à ce règlement type.

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR FFGolf

REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), autorité de régulation, autorité administrative indépendante, le CPLD exerce ses responsabilités dans trois domaines :

- la définition de la politique de prévention du dopage,
- la coordination de la recherche en matière de médecine du sport,
- l'action disciplinaire à l'encontre des sportifs ayant contrevenu à la loi.

Ainsi le CPLD peut reformer les décisions des organes disciplinaires fédéraux et s'autosaisir de tout dossier. Il est compétent en outre, pour sanctionner les sportifs non licenciés en France.

Article 1^{er}

Le présent règlement remplace toutes les dispositions antérieures à sa publication et relatives à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.

Article 2

Aux termes de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique :

- « Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :
- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
 - de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.
 - Les substances et procédés mentionnés au présent article sont déterminés par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports. »

Aux termes de l'article L. 3631-3 du même code :

« Il est interdit de prescrire, sauf dans les conditions fixées aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3622-3, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer aux sportifs participant aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L. 3631-1, une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à cet article , ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage.

Il est interdit de se soustraire ou de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par les dispositions du présent livre. »

Aux termes de l'article L. 3632-3 du même code :

« Sous peine des sanctions administratives prévues aux articles L. 3634-1, L. 3634-2 et L. 3634-3, une personne qui participe aux compétitions ou manifestations sportives mentionnées à l'article L. 3631-1 ou aux entraînements y préparant est tenue de se soumettre aux prélèvements et examens prévus à l'article L. 3632-2. »

TITRE Ier

ENQUETES ET CONTROLES

Article 3

Tous les organes, les agents et les licenciés de la fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en oeuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application des articles L. 3632-1 et suivants du code de la santé publique, que ces procédures aient été entreprises sur instruction du ministre chargé des sports ou à la demande de la fédération, celle-ci agissant de sa propre initiative ou à l'instigation de la fédération internationale à laquelle elle est affiliée.

Article 4

Les enquêtes et contrôles mentionnés aux articles L. 3632-1 et suivants du code de la santé publique peuvent être demandés conjointement par le Président de la fédération, le Président de la Commission Sportive Nationale et le Président de la Commission Médicale.

Si la demande émane d'un organe national de la fédération, elle est adressée au ministre chargé des sports ; si elle émane d'un organe local de la fédération, elle est adressée au directeur régional de la jeunesse et des sports.

Article 5

Peut être choisi par le Président de la Ligue concernée, en tant que membre délégué de la fédération, pour assister le médecin agréé, à sa demande, lors des compétitions, manifestations sportives ou aux entraînements y préparant, tout membre du Comité Directeur de la ligue concernée.

Nul ne peut être choisi comme membre délégué de la fédération s'il est membre d'un organe disciplinaire prévu par le présent règlement.

TITRE II

ORGANES ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Section 1

Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 6

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des membres licenciés de la fédération ou des membres licenciés des groupements sportifs affiliés qui ont contrevenu aux dispositions des articles L. 3631-1, L. 3631-3 et L. 3632-3 du code de la santé publique. Chacun de ces organes se compose de cinq membres choisis, en raison de leurs compétences, sur la liste nationale prévue à l'article R.3634-2 du code de la santé publique. Un membre au moins appartient à une profession de santé ; un membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques ; un membre au plus peut appartenir au Comité Directeur de la fédération. Le Président de la fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion. La durée du mandat est fixée à quatre ans. Les membres des organes disciplinaires et leur président sont désignés par le Bureau Directeur de la Fédération sur proposition du Président de la fédération.

En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, le doyen d'âge des membres de l'organe disciplinaire est désigné pour assurer la présidence. Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Article 7

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président. Chacun d'eux ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées soit par un membre de l'organe disciplinaire, soit par une autre personne désignée par le Président de l'organe disciplinaire.

En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Article 8

Les débats devant les organes disciplinaires ne sont pas publics sauf demande contraire formulée, avant l'ouverture de la séance, par l'intéressé ou ses défenseurs.

Article 9

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Article 10

Les membres des organes disciplinaires sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition entraîne l'exclusion du membre de l'organe disciplinaire, par décision du ministre chargé des sports, sur proposition du Président de la Fédération.

Section 2

Dispositions relatives aux organes disciplinaires de première instance

Article 11

Il est désigné au sein de la fédération par le Président de fédération une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction des affaires soumises à l'organe disciplinaire de première instance. Ces personnes ne peuvent être membre d'un des organes disciplinaires prévus à l'article 6 et ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition est sanctionnée par le Bureau de la fédération sur proposition du Président de l'organe disciplinaire.

Elles reçoivent délégation du président de la fédération pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.

Dès lors qu'une infraction a été constatée, le représentant de la fédération chargé de l'instruction ne peut clore de lui-même une affaire, même si des justifications thérapeutiques sont alléguées par l'intéressé. L'organe disciplinaire est tenu de prendre une décision, y compris en cas de clôture du dossier.

Article 12

Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, le président de la fédération adresse au représentant de celle-ci chargé de l'instruction :

1o Le procès-verbal de contrôle, établi par le médecin agréé, relatant les conditions dans lesquelles les prélèvements et examens ont été effectués ;

2o Le procès-verbal du résultat d'analyse établi par le laboratoire d'analyses agréé.

Article 13

Lorsqu'une affaire concerne un membre licencié qui a prescrit, sauf dans les conditions fixées aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3622-3 du code de la santé publique, cédé, offert, administré ou appliqué aux sportifs participant aux compétitions et manifestations organisées ou agréées par la fédération une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à l'article L. 3631-1 du même code ou facilité leur utilisation ou incité à leur usage, le Président de la fédération adresse au représentant de celle-ci chargé de l'instruction les procès-verbaux de contrôle, ainsi que tous éléments utiles non couverts par le secret de l'instruction définis à l'article 11 du code de procédure pénale.

Article 14

Lorsqu'une affaire concerne un membre licencié qui s'est soustrait ou opposé par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par les articles L. 3632-1 et suivants du code de la santé publique, le président de la fédération adresse au représentant de celle-ci chargé de l'instruction le procès-verbal établi en application de l'article L. 3632-2 du même code, ainsi que tous éléments utiles non couverts par le secret de l'instruction définis à l'article 11 du code de procédure pénale.

Article 15

Le représentant de la fédération chargé de l'instruction informe l'intéressé et, le cas échéant, les personnes investies de l'autorité parentale qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 16

Le document énonçant les griefs retenus doit être accompagné soit du résultat de l'analyse prévue par l'article L. 3632-2 du code de la santé publique, soit du procès-verbal de contrôle constatant le refus de se soumettre à celui-ci. Il doit mentionner la possibilité pour l'intéressé de demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la lettre recommandée prévue à l'article précédent, qu'il soit procédé à ses frais à une seconde analyse dans les conditions prévues à la section 1 du Chapitre II du titre III du livre IV de la partie III du code de la santé publique. Le délai de cinq jours est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Une liste des experts agréés par le ministre chargé des sports et le ministre de la santé est transmise à l'intéressé afin que celui-ci puisse, en demandant une seconde analyse, désigner un expert.

La date de la seconde analyse devra être arrêtée, dans le respect du calendrier fixé par la loi, en accord avec le laboratoire agréé en application de l'article L. 3632-2 du code de la santé publique et, le cas échéant, avec l'expert désigné par l'intéressé. Ces résultats sont communiqués dans les conditions prévues à l'article 12.

Article 17

Au vu des éléments du dossier, le représentant de la fédération chargé de l'instruction établit dans un délai maximum de cinq semaines un rapport qu'il adresse à l'organe disciplinaire. Ce délai court, dans le cas d'une infraction aux dispositions de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, à compter du jour de la réception, par la fédération d'un procès-verbal d'infraction constitué par le procès-verbal de contrôle prévu à l'article L. 3632-2 du même code et par le rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit.

Ce délai court, en cas d'infraction aux articles L. 3631-3 et L. 3632-3 du même code, à compter du jour de la réception, par la fédération, du procès-verbal de contrôle des éléments mentionnés aux articles 13 et 14.

Article 18

L'intéressé, accompagné le cas échéant des personnes investies de l'autorité parentale, est convoqué par le représentant de la fédération chargé de l'instruction devant l'organe disciplinaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre décharge, quinze jours au moins avant la date de la séance.

L'intéressé peut être assisté d'un ou de plusieurs défenseurs de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

L'intéressé ou son défenseur peut consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier. Il peut demander que soient entendues les personnes de son choix, dont il communique le nom huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le président de ce dernier peut refuser les demandes d'audition qui paraissent abusives.

Article 19

Lors de la séance, le représentant de la fédération chargé de l'instruction présente oralement son rapport.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

L'intéressé et, le cas échéant, ses défenseurs sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 20

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de ses défenseurs, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la fédération chargé de l'instruction. Il statue par une décision motivée.

La décision est signée par le président et le secrétaire.

Elle est aussitôt notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise à l'intéressé contre récépissé. La notification mentionne les voies et délais d'appel. La décision est également notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et au ministre chargé des sports.

Article 21

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans le délai prévu à [l'article L. 3634-1 du code de la santé publique](#).

Faute d'avoir statué dans ce délai, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel.

Section 3

Dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel

Article 22

La décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé et par le Président de la Fédération dans un délai de dix jours. Ce délai est porté à quinze jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération ou limité par une décision d'un organe fédéral.

L'appel est suspensif.

Lorsque l'appel émane d'une fédération, l'organe disciplinaire d'appel en donne communication à l'intéressé et fixe le délai dans lequel celui-ci peut produire ses observations.

Article 23

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce, au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le président désigne, parmi les membres de l'organe disciplinaire, un rapporteur qui établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

Les dispositions des articles 18 à 20 sont applicables devant l'organe disciplinaire d'appel, à l'exception du premier alinéa de l'article 19 et des deux derniers alinéas de l'article 20. L'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans le délai prévu à l'article L. 3634-1 du code de la santé publique. Faute d'avoir statué dans ce délai, il est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage.

Article 24

La décision de l'organe disciplinaire d'appel est notifiée à l'intéressé, au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et au ministre chargé des sports par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La notification doit préciser le tribunal administratif devant lequel la décision peut faire l'objet d'un recours, ainsi que le délai de recours.

La décision, sauf en cas de relaxe, est publiée au bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu : « la Lettre aux clubs FFGolf ».

TITRE III

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Article 25

Les sanctions applicables sont :

- 1o Des pénalités sportives telles que disqualification ou déclassement ;
- 2o Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après, à l'exclusion de toute sanction pécuniaire :
 - a) L'avertissement ;
 - b) La suspension de compétition ou d'exercice de fonctions ;
 - c) Le retrait provisoire de la licence ;
 - d) La radiation.

En cas de première infraction, la suspension de compétition peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de son représentant légal, par l'accomplissement pendant une durée limitée, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération ou d'une association sportive.

Article 26

L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions. Les sanctions d'une durée inférieure à six mois ne peuvent être exécutées en dehors des périodes de compétition.

Article 27

Lorsque l'organe disciplinaire a estimé, au vu du résultat de l'analyse initiale, confirmé le cas échéant par celui de la seconde analyse, que l'intéressé a méconnu les dispositions de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2o de l'article 25 sont au maximum de trois ans.

Si une deuxième infraction a été commise pour fait de dopage dans un délai de cinq ans à compter de la date de la première infraction, la radiation peut être prononcée.

Article 28

En cas de première infraction aux dispositions de l'article L. 3632-3 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2o de l'article 25 sont au maximum de trois ans. En cas de deuxième infraction, la radiation peut être prononcée.

Article 29

En cas de première infraction aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 3631-3 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2o de l'article 25 sont au maximum de dix ans. En cas de deuxième infraction, la radiation peut être prononcée.

Article 30

En cas de première infraction aux dispositions du second alinéa de l'article L. 3631-3 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2o de l'article 25 sont au maximum de cinq ans. En cas de deuxième infraction, la radiation peut être prononcée.

Article 31

Pour l'application des articles 27 à 30 ci-dessus, le sursis ne peut être accordé en tout ou partie pour les sanctions prévues aux b et c du 2o de l'article 25 qu'en cas de première infraction. La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans, l'intéressé n'a pas commis une nouvelle infraction aux articles L. 3631-1, L. 3631-3 et L. 3632-3 du code de la santé publique suivie d'une sanction. Toute nouvelle infraction à ces articles dans ce délai emporte révocation du sursis.

Article 32

Lorsqu'un sportif ayant fait l'objet d'une sanction en application de l'article L. 3634-1 du code de la santé publique sollicite le renouvellement ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne ce renouvellement ou cette délivrance à la production du certificat nominatif prévu à l'article L. 3613-1 du même code.

Article 33

L'organe disciplinaire de première instance et l'organe disciplinaire d'appel peuvent décider de saisir le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage d'une demande d'extension de la sanction disciplinaire qui a été prononcée aux activités de l'intéressé relevant d'autres fédérations conformément aux dispositions de l'article L. 3634-2 du code de la santé publique.

Article 34

Dans le cas où la fédération a connaissance qu'une personne non licenciée a contrevenu aux dispositions des articles L. 3631-1, L. 3631-3 et L. 3632-3 du code de la santé publique, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage et le ministre chargé des sports en sont avisés par le Président de la Fédération.

Lorsqu'une personne non licenciée à une fédération française et licenciée à une fédération étrangère affiliée à une fédération internationale a contrevenu aux dispositions des articles L. 3631-1 et L. 3632-3 du code de la santé publique, le Président de la fédération française adresse copie des procès-verbaux de contrôle et d'analyse à la fédération internationale.

Règlement approuvé par l'Assemblée Générale du 26 mars 2004

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf


5.4-2

TROUSSE MEDICALE


Exemple de trousse Médicale que l'on peut trouver au sein des clubs; seul un Médecin peut avoir accès aux trousse Médicales et délivrer à un blessé ou à un malade éventuel les substances qui s'y trouvent. En revanche, la trousse non Médicale permet un soin rapide pour une pathologie banale. La Direction du CLUB, devra, le cas échéant, faire appel au SAMU, aux POMPIERS ou aux Services Médicaux d'URGENCE.

TROUSSE MEDICALE	
PRODUITS INJECTABLES	PRODUITS NON INJECTABLES
Perfalgan 1g	Doliprane 500mg et 1g
Profenid 100	Aspegic 500 et 1000
Mopral	Mopral 20
Atropine 1mg	Ercefuryl 200
Adrenaline 1mg	Spasfon Lyoc
Rivotril	Ventoline spray
Valium	Biafine pommade
Solumedrol 40mg	Ketum doseur (gel en application)
Lasilix	Locoid crème épaisse
Cordarone	Trinitrine
Cedilanide	Elastoplast 5cm et 10 cm
Spasfon	Glucometer
Polaramine	Appareil à tension
Serum glucose 5% 250ml	Stethoscope
Glucose 30% - 2 ampoules de 10ml	
Serum sale iso 0,9%	
Xylocaine 1%	
Gants stériles	
Kit suture stérile labo Paul Hartmann	
Fils sutures 4/0 et 6/0 Ethicrin	
Tubulures et Cathe 16g et 18g	
Seringues 10ml et 20 ml	
Aiguilles IM et IV	

TROUSSE NON MEDICALE	
Gants non stériles	Compresses 40 x 40
Ciseaux	Cicaplaie
Pincés à échardes	Coheban et bandes Nylex
Compresses de froid instantanées	Couverture de survie
Dacryoserum	Thermomètre digital
Alcool modifié	Coalgan
Biseptine	Pansement compressif type Shut
Eau oxygénée	Sparadrap
Apaisyl	Tensiomètre radial

 **5.4-3**

REGLES DU STATUT D'AMATEUR

 **5.4-4**

DECISIONS DU STATUT D'AMATEUR

Les Règles et les Décisions du Statut d'Amateur sont consultables sur le site internet de la Fédération dans la rubrique « Règles ».

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.5 ORGANISATEUR ET ARBITRES

Composition et rôle du Comité des Règles	page 334
Cursus de formation et examens	page 335
Listes	
Formateurs	page 350
Directeurs de tournois	page 351
Arbitres	page 353
Organisateurs de tournois et arbitres de ligue	page 355
Arbitres Honoraires	page 362

5.5-1

COMPOSITION ET ROLE DU COMITE DES REGLES**COMPOSITION**

Président:	Christian GRESSE (Ligue du Centre)
Secrétaire:	Jo GRUNDMAN (Ligue Rhône-Alpes)
Membres:	Jean Bertrand de BOUYN (Ligue d'Aquitaine) Hubert CHESNEAU (FFGolf) Mauricette FEUILLAS (Ligue Ile de France) Arnould de LAMARZELLE (Ligue Rhône-Alpes) Alain RATHERY (Ligue de Picardie) Alain de SOULTRAIT : Directeur du European Challenge Tour
	Christophe MUNIESA : Directeur Technique National Jean Pierre NIDERPRIM : Représentant de la CSSN Michel DUPLAIX : Président de la Commission Professionnelle
Membres d'honneur :	Hubert SCHEIDT Bernard BARRAT Bernard DUPLANTIER Carl FUNKE

ROLE

Assurer la traduction, diffusion, interprétation et application des règles de golf.
Veiller à la promotion des activités d'arbitrage auprès des licenciés de la fédération et notamment auprès des jeunes.
Suivre l'activité des arbitres et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie et de formation.
S'occuper de la nomination et la promotion des arbitres.
Désigner les arbitres pour les épreuves fédérales amateurs et professionnelles.

Rappel important :

Un licencié ne peut, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concerné.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du Club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club qui l'a saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent... et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, pour éviter un engorgement, il est logique que les cas soient posés aux Commissions Sportives des clubs qui, le plus souvent, sont à même de régler les litiges soulevés.

Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle.

 **5.5-2**

ORGANISATEURS DE TOURNOI ET ARBITRES : FONCTIONS - CURSUS - FORMATION

Afin de permettre le bon déroulement des compétitions, il apparaît nécessaire d'avoir dans chaque Club une personne ayant les compétences suffisantes pour permettre l'organisation correcte des épreuves de Club, voire de Ligue. Cette personne, bénévole ou salariée du Club, doit avoir un statut reconnu aussi bien au sein du Club qu'à la Ligue et à la Fédération. Par ailleurs, les compétitions fédérales exigent la présence de responsables capables de veiller à l'application correcte des règles de golf et des règlements d'épreuves.

Pour répondre à ces besoins la FFGolf, sous la responsabilité du Comité des Règles, forme des bénévoles et utilise leurs services. A cette fin elle délivre des titres qui attestent de l'aptitude de leur détenteur à exercer un certain nombre de tâches tant au sein des Clubs ou des Ligues, qu'au niveau fédéral. Les titres ainsi délivrés relèvent de deux catégories :

- les Organismes de Tournoi
- les Arbitres.

Le cursus, les conditions de candidature, les formations, les examens ainsi que les titres délivrés ont été sensiblement modifiés à partir du 1^{er} janvier 2004 afin de mieux répondre aux attentes des Clubs en matière d'organisation d'épreuve, de revaloriser les titres attribués et de permettre un raccourcissement des délais nécessaires pour parcourir l'ensemble du cursus.

Le Comité des Règles établit la liste des Organismes de Tournoi et des Arbitres. Cette liste, révisable tous les ans, est reproduite en annexe à ce chapitre.

1) Fonctions

a) Les Organismes de Tournoi (OT)

L'OT a vocation à exercer ses fonctions lors des compétitions de Club, voire de Ligue, organisées dans son propre Club. Il peut être appelé à assister les Arbitres de Ligue pour la préparation des Grands Prix et autres épreuves relevant de la responsabilité des Ligues. L'OT peut aussi bien être un bénévole qu'un salarié de Club. Il doit maîtriser parfaitement tous les aspects administratifs et réglementaires d'une compétition "standard". En fait, il agit en amont et en aval de l'arbitre.

Exceptionnellement, il peut être mandaté par un Comité d'épreuve pour arbitrer une épreuve de Club ou de Ligue. Dans ce dernier cas, il reste sous l'autorité de "l'arbitre de garde" désigné par la Ligue.

A terme, l'objectif est qu'il y ait au moins un OT par Club. Il faut donc une "forte" incitation pour que les Clubs envoient des candidats en formation. Cela peut être dans un premier temps l'assujettissement de l'attribution d'un Grand Prix à la présence d'un OT (ou d'un OT en formation) dans le Club candidat à son organisation. Ceci est d'ailleurs parfaitement logique car, compte tenu de Fléole, de la gestion centralisée des handicaps et plus particulièrement de ceux de première série nationale, il est impossible aujourd'hui de gérer un Grand Prix sans "Elka", le logiciel fédéral de gestion des compétitions, et une personne compétente pour l'utiliser.

De plus, l'instauration du "Mérite amateur", basé sur ces compétitions, et son utilisation pour les diverses sélections fédérales renforce l'importance et le caractère indispensable d'une excellente organisation des grands prix.

b) Les Arbitres

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de golf ainsi que les règlements d'épreuves. Il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Si un arbitre a été nommé, sa décision doit être sans appel.

On distingue plusieurs catégories d'arbitres dont les fonctions sont différenciées :

- **L'Arbitre de Ligue** : il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue ou dans une Ligue voisine. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit, en plus des capacités d'un OT, être capable de maîtriser l'organisation de compétitions plus complexes telles que celles par équipe et avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement dans le livret des Règles la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.
- **L'Arbitre Fédéral** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la FFGolf et doit, pour ce faire, avoir une connaissance approfondie des Règles de Golf lui permettant de régler les cas les plus complexes en faisant appel, si besoin, au livre des Décisions.
- **L'Arbitre National** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la FFGolf ainsi que certains tournois professionnels. En raison de compétences reconnues et d'une longue expérience, il doit également participer activement au sein des Ligues à la formation des Organisateurs de Tournoi et des Arbitres de Ligue.
- **L'Arbitre International** : en plus des épreuves qui sont normalement du ressort de l'Arbitre National, il a vocation à arbitrer des compétitions internationales et notamment des tournois professionnels
- **L'Arbitre National / International-Directeur de Tournoi** outre les fonctions de l'Arbitre National/International, il doit également être capable de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale.
- **L'Arbitre honoraire** : ce titre est attribué à d'anciens arbitres qui ne souhaitent plus exercer de fonctions et qui ont rendu des services éminents en tant qu'arbitres.

Globalement les arbitres sont en nombre suffisant, mais leur compétence et leur disponibilité sont inégales. La pratique régulière de l'arbitrage est indispensable. Il y a une adéquation à trouver entre les demandes d'arbitres qui trouvent qu'ils n'ont pas assez de compétitions à arbitrer et les demandes de la FFGolf qui ne trouve pas d'arbitres pour certaines compétitions. Certains arbitres "ultra-disponibles" recherchent le plus de tournois possibles. A l'opposé, d'autres arbitres "font le mort". Ces derniers doivent être retirés des listes d'arbitre après une trop longue inactivité.

La compétence sur le terrain peut être très différente de ce que laissent entrevoir les résultats de l'examen théorique. De même le comportement à l'égard des joueurs ou des responsables de Clubs peut poser des problèmes. Cette capacité en situation sera donc un élément essentiel de l'évaluation. Il n'est pas nécessaire d'avoir une pléiade d'arbitres théoriquement "incollables", mais peu compétents sur le terrain et dans l'approche du joueur ou bien encore peu disponibles. Ce qui est recherché c'est sans doute moins d'arbitres, mais plus compétents dans tous les domaines y compris ceux relevant du comportement et de la communication. En outre, une meilleure qualité ne peut que rejaillir positivement sur l'image de marque de l'ensemble du corps arbitral.

Pour que les arbitres soient performants, ils doivent pouvoir arbitrer un minimum d'épreuves. Le Comité des Règles veille à une répartition équitable des arbitrages pour les épreuves inscrites au calendrier national. Il est de la responsabilité de chaque Ligue, en accord avec le formateur concerné, d'affecter les Arbitres de Ligue aux différentes épreuves relevant de la responsabilité de cette Ligue.

2) Coursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

Au niveau des titres délivrés, les étapes du cursus sont les suivantes :

- **Organisateur de Tournoi**

- *Nature du titre* : ce titre remplace le titre d'AT.
- *Obtention du titre* : ce titre est attribué sans examen par les formateurs aux candidats qui ont suivi une formation de 9 à 12 mois assurée par les Ligues, qui sont jugés suffisamment compétents par le formateur et ont démontré sur le terrain un comportement satisfaisant au cours d'au moins deux épreuves de Ligue.
- *Candidats* : les candidats à ce titre et donc à la formation correspondante sont présentés soit par les Clubs, soit par les instances dirigeantes des Ligues. Les candidatures présentées par les Clubs doivent obligatoirement être formulées en utilisant la fiche de candidature et le questionnaire de motivation/disponibilité figurant en annexe, ce document devant être accompagnée d'une lettre de recommandation du Club de licence du candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif lié à l'organisation et au bon déroulement de la formation ou à la motivation du candidat. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat ainsi qu'à son Club.
- *Formation* : organisée normalement tous les deux ans, en principe les années impaires (au choix des Ligues) et assurée par les formateurs de Ligue, elle dure de 9 à 12 mois selon le choix des formateurs (de janvier à septembre/décembre). Pour plus de détails, voir section 3.

- **Arbitre de Ligue**

- *Nature du titre* : ce titre remplace le titre d'ATF.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré après passage d'un examen organisé tous les deux ans (année paire) au mois d'octobre. Cet examen qui a lieu le même jour dans toutes les Ligues, est identique pour toutes les Ligues, le contenu de l'épreuve ainsi que les barèmes de correction étant fixés par le Comité des Règles. Le contenu de l'épreuve est proche de l'épreuve du matin de l'ancien examen d'arbitre mais avec une exigence plus forte en matière de règles. Les corrections sont assurées par les formateurs des Ligues. Pour plus de détails, voir section 4. Pendant les deux premières années suivant la première réussite à l'examen, l'arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves au cours desquelles ils sont entourés de « superviseurs » désignés par le Comité des Règles. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il devient Arbitre de Ligue ; sinon il redevient Organisateur de Tournoi.
- *Candidats* : les Organisateur de Tournoi, y compris ceux nommés au mois de septembre/décembre de l'année précédente, dont le comportement sur le terrain a été jugé satisfaisant par leur formateur et dont la candidature est accompagnée d'un avis favorable de ce formateur. Il est également passé par les arbitres de Ligue qui doivent confirmer leurs titres (voir section sur la confirmation des titres). *Les candidats ayant échoué deux fois à la confirmation de cet examen – ou ayant été absents à deux sessions d'examen où ils étaient inscrits -, n'ont plus le droit de le représenter, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Comité des Règles.*
- *Formation* : organisée tous les deux ans (année paire) et assurée par les formateurs de Ligue, elle dure de 9 à 12 mois (de octobre/janvier à septembre). Pour plus de détails, voir section 3.
- *Calendrier* : ▪ Formation : janvier 08 à septembre 08, janvier 10 à septembre 10, etc.

En cas de formation de 12 mois, celle-ci peut commencer en octobre de l'année précédente.

- Délivrance du titre : octobre 10, octobre 12, octobre 14 etc.

● Arbitre Fédéral

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre d'Arbitre Fédéral de l'ancien cursus. Pendant les deux premières années suivant la première réussite à l'examen, l'arbitre est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves au cours desquelles ils sont entourés de « superviseurs » désignés par le Comité des Règles. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il devient Arbitre Fédéral ; sinon il redevient Arbitre de Ligue.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré après le passage d'un examen national organisé tous les deux ans au 1er trimestre des années impaires. Cet examen se déroule le même jour dans trois lieux différents répartis géographiquement de façon à limiter les déplacements, les corrections étant assurées par des correcteurs désignés par le Comité des Règles. Le contenu de cette épreuve est fixé par le Comité des Règles. Pour plus de détails, voir section 4.
- *Candidats* : cet examen est ouvert à tous les Arbitres de Ligue, y compris ceux ayant réussi cet examen en octobre de l'année précédente, sauf avis contraire de leur formateur ou du Comité des Règles. Il est également passé par les arbitres qui doivent confirmer leurs titres (voir section sur la confirmation des titres). *Les candidats ayant échoué deux fois à cet examen – ou ayant été absents à deux sessions d'examen où ils étaient inscrits –, n'ont plus le droit de le représenter, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Comité des Règles.*
Nul ne peut devenir pour la première fois Arbitre Fédéral s'il a plus de 65 ans l'année de l'examen.
- *Formation* : une formation spécifique ouverte aux seuls Arbitres de Ligue et Arbitres Fédéraux confirmants est organisée par le Comité des Règles tous les deux ans au mois de décembre précédant l'examen. Pour plus de détails, voir section 3.
- *Calendrier* :
 - Formation : décembre 06 ou janvier 07, décembre 08 ou janvier 09, décembre 10 ou janvier 11 etc
 - Délivrance du titre : février ou mars 07, février ou mars 09, février ou mars 11 etc.

● Arbitre National

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre d'Arbitre National de l'ancien cursus.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Comité des Règles et révisée tous les deux ans. Un Arbitre National qui ne figure plus sur cette liste redevient Arbitre Fédéral.
- *Candidats* : les candidats doivent avoir réussi au moins deux fois l'examen permettant d'être Arbitre Fédéral. Ils sont tenus d'assister aux formations spécifiques qui leur sont proposées par la Fédération. Ils doivent en outre participer activement à la formation des Organismes de Tournoi et Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves de l'examen national d'arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

● Arbitre International

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre d'Arbitre International de l'ancien cursus.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Comité des Règles et révisée tous les deux ans.
- *Candidats* : les candidats doivent avoir le titre d'Arbitre National et avoir arbitré plusieurs compétitions internationales, y compris au niveau professionnel. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue anglaise.

- **Arbitre National/International-Directeur de Tournoi**

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre de Directeur de Tournoi de l'ancien cursus.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Comité des Règles et révisée tous les deux ans. Un Arbitre National/International-Directeur de Tournoi qui ne figure plus sur cette liste redevient Arbitre National/International.
- *Candidats* : les candidats sont des Arbitres Nationaux/Internationaux qui sont capables de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale.

- **Arbitre Honoraire**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la demande de l'intéressé par le Comité des Règles qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire en la matière.
- *Candidats* : les candidats sont des arbitres qui ne souhaitent plus exercer cette fonction et qui ont rendu des services éminents en tant qu'arbitres.

Avantages de ce cursus :

- *Un candidat particulièrement doué commençant une formation d'Organisateur de Tournoi en janvier 2007 peut devenir arbitre (stagiaire) en février 2009, ce qui permet de réduire la durée du cursus à 25 mois dans le meilleur des cas.*
- *Les épreuves pour le titre d'Arbitre de Ligue (ex ATF) sont décentralisées au niveau des Ligues ce qui en facilite l'organisation et limite le nombre de copies à corriger par chaque formateur.*
- *Les journées de formation pour l'examen d'arbitre organisées de manière centralisées sont limitées aux seuls Arbitres de Ligue ou Arbitres Fédéraux confirmants.*
- *Il n'y a plus de numerus clausus et donc de choix des candidats à effectuer par les formateurs.*

Confirmation

Pour conserver les titres attribués, outre la participation à tout séminaire de recyclage ou examen de confirmation mis en place, selon les titres, par la Ligue ou la Fédération, un comportement satisfaisant en situation est nécessaire :

- **Arbitre de Ligue**

Un Arbitre de Ligue doit confirmer son titre au minimum tous les six ans en réussissant l'examen correspondant à la délivrance de ce titre. En cas d'échec ou d'absence à cet examen, il doit impérativement représenter l'examen deux années après et le réussir. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre de Ligue redevient Organisateur de Tournoi. Le Comité des Règles se réserve le droit, sur proposition du formateur de la Ligue concernée, de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

- **Arbitre Fédéral**

Un Arbitre Fédéral ayant réussi l'examen doit confirmer ensuite son titre au minimum tous les six ans en réussissant l'examen correspondant à la délivrance de ce titre. En cas d'échec ou d'absence à cet examen, il doit impérativement représenter l'examen deux années après et le réussir. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre Fédéral redevient Arbitre de Ligue. Le Comité des Règles se réserve le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

- **Arbitre National**

Les arbitres nationaux sont dispensés de confirmation mais, pour bénéficier de cette disposition, ils doivent participer activement à la formation des Organisateurs de Tournoi et Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves de l'examen national d'arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

Le Comité des Règles se réserve le droit de statuer sur tout cas exceptionnel.

Dispositions transitoires

- **Organisateur de Tournoi**

- Tous les AT sont devenus Organisateurs de Tournoi au 1^{er} janvier 2004.

- **Arbitre de Ligue**

- Tous les ATF ayant réussi leur examen depuis moins de 6 ans sont devenus Arbitres de Ligue au 1^{er} janvier 2004. Ils ont du confirmer leur titre en décembre 2006 pour ceux ayant réussi leur examen en février 2000 (avec possibilité, en cas d'échec à l'examen, de repasser en octobre 2008 tout en conservant dans l'intervalle leur titre) ; devront confirmer au plus tard en octobre 2008 (octobre 2010 en cas d'échec) pour ceux ayant réussi leur examen en février 2002 ; au plus tard en octobre 2010 (octobre 2012 en cas d'échec) pour ceux ayant réussi leur examen en février 2004 ou en octobre 2004 (date de la 1^{ère} épreuve nouvelle formule).
- En février 2004, ce titre a été délivré à ceux qui ont réussi l'épreuve du matin de l'examen d'arbitre (dernière épreuve ancienne formule).

- **Arbitre Fédéral**

- Les Arbitres Fédéraux ayant réussi leur examen en février 2000 devront confirmer leur titre au plus tard en mars 2005 et, en cas d'échec, au plus tard en février-mars 2007 sous peine de perdre leur titre, le Comité des Règles se réservant en outre le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.
- Les Arbitres Fédéraux ayant réussi leur examen en février 2002 devront confirmer leur titre au plus tard en février-mars 2007 et, en cas d'échec au plus tard en février 2009, le Comité des Règles se réservant en outre le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.
- Les Arbitres Fédéraux ayant réussi leur examen en février 2004 devront confirmer leur titre au plus tard en février 2009 et, en cas d'échec au plus tard en février 2011, le Comité des Règles se réservant en outre le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

DATES CLES POUR LA DELIVRANCE DES TITRES

Organisateur de Tournoi	Arbitre de Ligue	Arbitre Fédéral
1/1/04 : tous les AT	1/1/04 : tous les ATF	Février 04 : examen national
Septembre/Décembre 04 ou 05 : titre délivré par les formateurs de Ligue	Février 04 : candidat ayant réussi l'épreuve du matin de l'examen national	Février 05 : examen national
Septembre/Décembre 06 ou 07: titre délivré par les formateurs de Ligue	Octobre 04 : examen décentralisé	Février-mars 07 : examen national
Septembre/Décembre 08 ou 09: titre délivré par les formateurs de Ligue	Décembre 06 : examen décentralisé	Février 09 : examen national

CONFIRMATION

Arbitre de Ligue AL

Date de réussite à l'examen d'ATF/AL	Date limite confirmation
Février 2000 ou avant	Octobre 2006 (2008*)
Février 2002	Octobre 2008 (2010*)
Février 2004	Octobre 2010 (2012*)
Octobre 2004	Octobre 2010 (2012*)
Octobre 2006	Octobre 2012 (2014*)

*en cas d'échec ou d'absence à la session précédente d'examen

Arbitre Fédéral

Date de réussite à l'examen d'Arbitre Fédéral ou dernière confirmation	Date limite confirmation
Février 1998 ou avant	Février 2004 (2005*)
Février 2000	Février 2005 (2007*)
Février 2002	Février 2007 (2009*)
Février 2004	Février 2009 (2011*)
Février 2005	Février 2011 (2013*)
Février 2005	Février 2011 (2013*)
Février 2007	Février 2013 (2015*)

*en cas d'échec ou d'absence à la session précédente d'examen

EXEMPLE DE CURSUS

Janvier 2007 Début formation Organisateur de Tournoi (*au niveau de la Ligue*)
 Septembre/Décembre 2007 Organisateur de Tournoi (*sur décision du formateur*)
 Octobre 2007/Janvier 2008 Début formation Arbitre de Ligue (*au niveau de la Ligue*)
 Octobre 2008 Arbitre de Ligue (*après examen décentralisé*)
 Décembre 2008 Formation Arbitre Fédéral (*au niveau national*)
 Février 2009 Arbitre Fédéral stagiaire (*après examen national*)
 Février 2011 Arbitre Fédéral (*après mise en situation*)
 Février 2015 Confirmation Arbitre Fédéral (*après examen national*)

En résumé :

- un titre d'arbitre stagiaire peut être obtenu en 2 ans
- un titre d'arbitre peut être obtenu en 4 ans

3) Formation

Formateurs

Ils sont nommés par le Comité des Règles et assument, au niveau des Ligues/Interligues, la formation pour les candidats au titre d'Organisateur de Tournoi et d'Arbitre de Ligue. Ils sont assistés dans cette activité de formation par les Arbitres Nationaux. Ils corrigent les épreuves d'examen d'Arbitre de Ligue et attribuent les titres d'Organisateur de Tournoi.

Formation : Principes généraux

- La *formation de base* (60 heures) est assurée comme par le passé au niveau des Ligues ou Interligues par les formateurs et s'étale sur une période de 21 mois (exemple de période : janvier **2007** à septembre **2008**). Cette formation de base se décompose en deux phases :
 - La première phase d'une durée comprise entre 9 et 12 mois (par exemple de janvier à septembre/décembre **2007**) est axée sur la formation des **Organisateurs de Tournoi**. Elle porte essentiellement sur la préparation des terrains, l'organisation des compétitions (principalement en simple) ainsi que leur traitement informatique à l'aide du logiciel Elka. Les règles ne sont abordées que de manière générale, essentiellement à travers les définitions. Les candidats, pendant leur formation, sont mis en situation et supervisés au cours de Grands Prix ou d'épreuves de Ligues désignés par les formateurs. Cette phase où la formation sur le terrain sera donc privilégiée afin d'évaluer notamment le comportement du candidat, s'achève par la délivrance du titre d'Organisateur de Tournoi, les formateurs attribuant ce titre aux candidats qu'ils estimeront aptes à en remplir les fonctions.
 - La seconde phase d'une durée comprise entre 9 et 12 mois (par exemple d'octobre **2007**/janvier **2008** à septembre **2008**) vise à préparer les Organisateurs de Tournoi qui le souhaitent, à l'examen **d'Arbitre de Ligue**. Elle est axée principalement sur les règles de golf ainsi que sur l'organisation de compétitions plus complexes (notamment par équipes).

Tout au long de cette formation, les formateurs pourront s'appuyer sur un contrôle continu, avec note éliminatoire, fondé tant sur les connaissances théoriques que sur le comportement et les capacités relationnelles du candidat.

- Comme par le passé, une *formation spécifique* centralisée pour la préparation des épreuves conduisant à l'obtention du titre d'**Arbitre Fédéral** est organisée tous les deux ans. Elle ne concerne que les candidats au titre d'Arbitre Fédéral et non plus ceux au titre d'Arbitre de Ligue (ex ATF).

Formation de base : contenu

La formation de base des Organiseurs de Tournoi et des Arbitres de Ligue assurée dans le cadre de chaque Ligue est modulaire, les modules étant regroupés en 4 grandes unités de valeur :

- connaissances théoriques : règles et règlements
- gestion administrative et sportive
- gestion informatique
- comportement et capacités relationnelles.

L'articulation en modules répond à plusieurs objectifs :

- ce système permet une grande souplesse dans l'élaboration des programmes de formation à l'intérieur de chaque Ligue. Il est évident que les formateurs vont regrouper certains de ces modules. S'ils établissent ces programmes en début d'année, cela peut aussi permettre aux candidats de choisir les journées de formation qu'ils doivent suivre en fonction du cursus déjà accompli.
- cette souplesse se retrouve dans la possibilité future de modifier des modules, de supprimer ceux qui seraient devenus obsolètes ou d'en intégrer de nouveaux suivant l'évolution du cursus de formation. Cela évite de refondre entièrement le cursus de formation au vu des besoins futurs. Si une nouvelle fonction apparaît nécessaire, il suffit d'en définir les modules de formation. (C'est là une demande des formateurs d'avoir une stabilité du système de formation).

Le contenu précis des différents modules tant pour les Organiseurs de Tournoi que les Arbitres de Ligue est détaillé dans les pages suivantes.

FORMATION D'ORGANISATEUR DE TOURNOI**I. CONNAISSANCES THEORIQUES : REGLES ET REGLEMENTS**

Module R1 : **Organisation et utilisation du livret des Règles**

Module R2 : Règles de golf : **Définitions**

Module R3 : **Généralités sur les Règles de golf**

- Eléments de base relatifs aux procédures de dégagement (R20, R24 à R28)
- Connaissance des Règles 6, 33 et 34

Module R4 : Épreuves parrainées, règles 3 et 4 du **Statut d'Amateur**

Module R5 : Découverte du **Vademecum**

- Cahier des charges des Grands Prix
- Règlement général des épreuves fédérales
- Règlement spécifique des épreuves individuelles

II. GESTION ADMINISTRATIVE ET SPORTIVE

Module A1 : **Les ressources humaines**

- Les différents intervenants : directeur, intendant de terrain, responsable informatique, assistance médicale, starter, responsable de l'enregistrement des scores, commissaires... Rôle et responsabilité
- Le Comité de l'épreuve : désignation, composition, rôle
- L'arbitre et le Membre du Comité : rôle et responsabilités

Module A2 : **Les moyen matériels**

- Les équipements nécessaires dans les clubs (secrétariat, club house, practice, logistique du starter et du recording, logistique terrain : points d'eau, ravitaillements, équipements en cas de mauvais temps (squeegees, raclettes, pompe à eau) etc.
- L'équipement de base de l'OT
- Le tableau officiel

- L'organisation matérielle des contrôles anti-dopage

Module A3 : **Le terrain**

Avant la compétition

- Préparation du terrain avec l'intendant de terrain. Fairway, rough, aires de départ, bunkers, arbres, etc...(notions de greenkeeping), Protection en vue du tournoi (Aires de départ et positions de drapeaux)
- Préparation des greens : Vitesse. Tonte. Stimpmeter
- Piquetage et marquage : Hors-limites. Obstacles d'eau ; Terrains en conditions anormales, Dropping Zones

Pendant la compétition

- Détermination des emplacements de drapeaux. (Principes généraux)
- Détermination des emplacements de départs. (Principes généraux)

Module A4 : **Les règlements d'épreuves**

- Les formes de jeu
- Généralités sur la rédaction de Règlements d'épreuves

Module A5 : **Les règles locales**

- Généralités sur la rédaction de Règles locales
- Appendice I du Livret des Règles

Module A6 : **Les procédures**

Tirage et organisation des départs : prise en compte du champ des joueurs, de la nature du terrain, de la météo et de la durée du jour ; départs simultanés à différents trous ; tirage des matchs play (compétition individuelle); organisation du starting

Cadences de jeu et jeu lent : détermination de la durée et de la cadence de jeu ; surveillance de la cadence de jeu, application des procédures fédérales

Interruptions de jeu : l'orage et le risque de foudre ; protection des joueurs et du public (plan d'évacuation) ; procédures d'interruption et de reprise de jeu

Contrôle des cartes et enregistrement des scores : organisation du recording

Départage des ex-aequos, gestion d'un cut, tableau de Match Play

Réclamations : principes généraux pour les compétitions en Match et Stroke play

Proclamation des résultats et remise des prix

III. GESTION INFORMATIQUE

Module E1 : Connaissance approfondie des logiciels « Extranet Club » et « Elka » ainsi que du système « Fléole »

Module E2 : Connaissance du « slope » et du système de handicap

IV. COMPORTEMENT ET CAPACITES RELATIONNELLES

Module C1 : Relations avec les Dirigeants et le personnel des Clubs et de la Ligue.

Module C2 : Comportement sur le terrain et approche des joueurs

FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE

I. CONNAISSANCES THEORIQUES : REGLES ET REGLEMENTS

Module R6 : **Règles de golf** : étude de tout le livret des Règles de Golf (livre des Décisions exclu)

Traduction d'une situation de jeu en termes de Règles de Golf

Module R7 : **Statut d'amateur** : connaissance approfondie du statut et des décisions

Module R8 : **Vademecum** : connaissance approfondie

Règlement des épreuves fédérales par Equipes

II. MISE EN SITUATION : GESTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE

Module A7 : **Gestion** d'une compétition individuelle et d'une compétition par équipes

Module A8 : Rédaction **Règlements d'épreuve**

Module A9 : Rédaction et correction de **Règles locales**

Module A10 : Préparation du **terrain**

Marquage de zones particulières : green en île, berlinoises et obstacles d'eau, chemins,

Détermination sur le terrain des emplacements de drapeaux et des départs.

Module A11 : Application pratique des **procédures** (départs, cadences de jeu, contrôle des cartes)

Tableau des rencontres et des match en compétition par équipes

Gestion d'un cut, d'un play off qualificatif

Réclamations (connaissance approfondie)

III. COMPORTEMENT ET CAPACITES RELATIONNELLES

Module C3 : **Approche des joueurs** sur le terrain, maîtrise de soi et jugement dans les situations tendues, réactions face à l'imprévu

Module C4 : **Rôle et attitude** ; différences entre les devoirs d'arbitre et de membre du Comité, différences entre le Stroke Play et le Match Play ; conviction de la primauté du rôle préventif

FORMATION DES ARBITRES FEDERAUX : contenu

Cette formation qui relève de la responsabilité directe du Comité des Règles, est assurée au niveau national. Le Comité décide des modalités pratiques de cette formation.

4) Examen : Dates et Contenu des Epreuves

DATE DES EPREUVES

L'examen pour la délivrance du titre d'arbitre de Ligue et pour la confirmation de ce titre a lieu tous les deux ans, les années paires, au mois d'octobre ou novembre. Il est organisé le même jour dans chacune des Ligues. Le contenu de l'épreuve, arrêté par le Comité des Règles, est identique pour toutes les Ligues. L'épreuve dure une demi-journée.

L'examen national pour la délivrance du titre d'arbitre fédéral et pour la confirmation de ce titre a lieu tous les deux ans, les années impaires au mois de février. L'épreuve dure une journée.

Les dates d'examen ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen en sont bien évidemment informés

CONTENU TYPE DE L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE

Le contenu type de l'examen n'est donné qu'à titre indicatif et peut être modifié par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen en sont bien évidemment informés.

DUREE	DOCUMENTS AUTORISES	Questions
DEMI JOURNEE	Livret de Règles + Vademecum sportif	10 à 15 questions Règles QCM + 10 questions Vademecum + 5 questions Règles Cas plus complexes

CONTENU TYPE DE L'EXAMEN D'ARBITRE FEDERAL

Le contenu type de l'examen n'est donné qu'à titre indicatif et peut être modifié par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen en sont bien évidemment informés.

DUREE	DOCUMENTS AUTORISES	Questions
MATIN	Vademecum sportif + Livret de Règles + Livret de décisions	Questions Vademecum + Questions Règles QCM + Questions Décisions
APRES MIDI	Livret de Règles + Livret de décisions	15 questions Règles Cas complexes

FORMATION D'ORGANISATEUR DE TOURNOI
FICHE DE CANDIDATURE
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION ET DISPONIBILITE
A RETOURNER A VOTRE LIGUE

**Cette fiche de candidature doit être obligatoirement accompagnée
d'une lettre de recommandation de votre club de licence.**

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	- -
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre club :

OUI NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

OUI NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

TSVP

Quel temps envisagez-vous de consacrer à une fonction d'organisateur de tournoi ou d'arbitre et durant quelles périodes de la semaine et de l'année ?

.....

.....

.....

Quels sont les motifs qui vous incitent à suivre cette formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les FORMATEURS d'Arbitres de la Fédération triés par LIGUES pour 2007

ALSACE

	TURIN	Daniel	D.T. / National	PRUNEVILLE
--	-------	--------	-----------------	------------

AQUITAINE

	CHIPOT	François	National	HOSSEGOR
	DE BOUYN	J.Bertrand	D.T. / International	BIARRITZ
	NIDERPRIM	Jean-Pierre	D.T. / National	CHIBERTA

AUVERGNE

	NOCERA	Didier	D.T. / National	FFGOLF
--	--------	--------	-----------------	--------

BOURGOGNE

	SORET	Bernard	D.T. / National	CHALON/S/SAONE
--	-------	---------	-----------------	----------------

BRETAGNE

	ARZUL	Jean-Noël	Fédéral	ABERS
--	-------	-----------	---------	-------

CENTRE

	GRESSE	Christian	D.T. / International	LIMERE
--	--------	-----------	----------------------	--------

CHAMPAGNE-ARDENNE

	DUVAUCHELLE	Roger	D.T. / National	REIMS CHAMPAGNE
--	-------------	-------	-----------------	-----------------

CORSE

	DUVAUCHELLE	Roger	D.T. / National	REIMS CHAMPAGNE
--	-------------	-------	-----------------	-----------------

FRANCHE COMTE

	TURIN	Daniel	D.T. / National	PRUNEVILLE
--	-------	--------	-----------------	------------

HAUTE ET BASSE NORMANDIE

	GOURBIN	Claude	D.T. / International	LERY POSES
--	---------	--------	----------------------	------------

ILE DE FRANCE

	FEUILLAS	Mauricette	D.T. / International	CORBUCHES
	GANGOSO	Agustin	National	OZOIR
	SUTTER	Anke	D.T. / International	FONTAINEBLEAU

LANGUEDOC/ROUSSILLON

	DECOURT	Jean-Max	D.T. / National	NIMES VACQUER.
--	---------	----------	-----------------	----------------

LIMOUSIN

	AUDEMARD	Jacky	D.T. / National	COGNAC
--	----------	-------	-----------------	--------

LORRAINE

COUDRY	Bernard	Fédéral	GRANGE/ORMES
--------	---------	---------	--------------

MIDI/PYRENEES

MOREAU	Maryse	National	BIGORRE
SAVARE	Jacques	D.T. / National	LANNEMEZAN

NORD/PAS DE CALAIS

CHMIELEWSKI	Marc	D.T. / International	PARIS
-------------	------	----------------------	-------

PACA

RYMARZ	Chantal	National	BEAUVALLON
VASSIEUX	Jean Pierre	D.T. / National	AIX/MARSEILLE

PARIS

DAUMAIN	Jean-Claude	Fédéral	ST QUENTIN
DESJARDINS	Michel	D.T. / International	ST QUENTIN
VINCENT	Pascal	D.T. / International	ST NOM

PAYS DE LA LOIRE

PETEL	Marc	D.T. / International	LE MANS
-------	------	----------------------	---------

PICARDIE

RATHERY	Alain	D.T. / International	TEMPLIERS
---------	-------	----------------------	-----------

POITOU/CHARENTES

AUDEMARD	Jacky	D.T. / National	COGNAC
MIGNOT	Bernard	D.T. / National	ROYAN

RHONE/ALPES

DE LAMARZELLE	Arnould	D.T. / International	ISLE D ABEAU
GRUNDMAN	Jo	D.T. / International	DIVONNE

Les DIRECTEURS de TOURNOIS de la Fédération triés par LIGUES pour 2007

AQUITAINE

Membre du Comité des Règles	DE BOUYN	J.Bertrand	D.T. / International	BIARRITZ
	NIDERPRIM	Jean-Pierre	D.T. / National	CHIBERTA
	PRADET	Philippe	D.T. / National	MEDOC
	ROQUE	Jean-Philippe	D.T. / National	BIARRITZ

AUVERGNE

	NOCERA	Didier	D.T. / National	FFGOLF
--	--------	--------	-----------------	--------

BASSE NORMANDIE

	DENIS	Pascal	D.T. / National	BASSE NORMANDIE
--	-------	--------	-----------------	-----------------

BOURGOGNE

	SORET	Bernard	D.T. / National	CHALON/S/SAONE
--	-------	---------	-----------------	----------------

CENTRE

Président du Comité des Règles	GRESSE	Christian	D.T. / International	LIMERE
--------------------------------	--------	-----------	----------------------	--------

CHAMPAGNE-ARDENNE

	DUVAUCHELLE	Roger	D.T. / National	REIMS CHAMPAGNE
--	-------------	-------	-----------------	-----------------

FEDERATION

Membre du Comité des Règles	CHESNEAU	Hubert	D.T. / International	ST CLOUD
	CROUZAT-REYNES	Gérard	D.T. / International	TOURAIN
Membre du Comité des Règles	DE SOULTRAIT	Alain	D.T. / International	ARCANGUES
	GRANDOU	Philippe	D.T. / International	FFGOLF
	RICHARD	Estelle	D.T. / International	FFGOLF
	ROCHE	Olivier	D.T. / International	FFGOLF
	SABARROS	Philippe	D.T. / International	PALMOLA

FRANCHE COMTE

	TURIN	Daniel	D.T. / National	PRUNEVILLE
--	-------	--------	-----------------	------------

HAUTE NORMANDIE

	GOURBIN	Claude	D.T. / International	LERY POSES
--	---------	--------	----------------------	------------

ILE DE FRANCE

Membre du Comité des Règles	FEUILLAS	Mauricette	D.T. / International	CORBUCHES
	SUTTER	Anke	D.T. / International	FONTAINEBLEAU

LANGUEDOC/ROUSSILLON

	DECOURT	Jean-Max	D.T. / National	NIMES VACQUER.
--	---------	----------	-----------------	----------------

MIDI/PYRENEES

SAVARE	Jacques	D.T. / National	LANNEMEZAN
--------	---------	-----------------	------------

PACA

VASSIEUX	Jean-Pierre	D.T. / National	AIX MARSEILLE
----------	-------------	-----------------	---------------

PARIS

CHMIELEWSKI	Marc	D.T. / International	PARIS
DESJARDINS	Michel	D.T. / International	ST QUENTIN
VINCENT	Pascal	D.T. / International	ST NOM

PAYS DE LA LOIRE

PETEL	Marc	D.T. / International	LE MANS
-------	------	----------------------	---------

PICARDIE

Membre du Comité des Règles	RATHERY	Alain	D.T. / International	TEMPLIERS
-----------------------------	---------	-------	----------------------	-----------

POITOU/CHARENTES

AUDEMARD	Jacky	D.T. / National	COGNAC
MIGNOT	Bernard	D.T. / National	ROYAN

RHONE/ALPES

	BOURGE	Gérard	D.T. / National	AIX LES BAINS
Membre du Comité des Règles	DE LAMARZELLE	Arnould	D.T. / International	ISLE D ABEAU
Secrétaire du Comité des Règles	GRUNDMAN	Jo	D.T. / International	DIVONNE

Les ARBITRES de la Fédération triés par LIGUES pour 2007

AQUITAINE

Membre du Comité des Règles	BOURDY CHIPOT COMMAULT DE BOUYN HEUTTE NIDERPRIM PALAS PRADET RIDOUX ROQUE WAESELYNCK	Carine François Georges-Alain J.Bertrand Laurent Jean-Pierre Jean-Georges Philippe Anne Jean-Philippe Bernard	Fédéral National Fédéral D.T. / International Fédéral D.T. / National Fédéral D.T. / National Fédéral D.T. / National Fédéral	BORDELAIS HOSSEGOR BIARRITZ BIARRITZ BORDEAUX LAC CHIBERTA PAU MEDOC CAMEYRAC BIARRITZ CAMEYRAC
-----------------------------	---	---	---	---

AUVERGNE

	MAHINGA NOCERA	Jean Grégoire Didier	Fédéral D.T. / National	AUVERGNE FFGOLF
--	-------------------	-------------------------	----------------------------	--------------------

BASSE NORMANDIE

	BONNET DENIS	Michel Pascal	Fédéral D.T. / National	CABOURG BASSE
--	-----------------	------------------	----------------------------	------------------

BOURGOGNE

	ALIBAUX DEFOSSE SORET	Christophe Claude Bernard	Fédéral National D.T. / National	CHALON/S/SAONE MACON CHALON/S/SAONE
--	-----------------------------	---------------------------------	--	---

BRETAGNE

	ARZUL BADAULT HAMONO	Jean-Noël Charles Jean-Claude	Fédéral Fédéral Fédéral	ABERS CESSON BRETAGNE
--	----------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

CENTRE

Président du Comité des Règles	GRESSE	Christian	D.T. / International	LIMERE
--------------------------------	--------	-----------	----------------------	--------

CHAMPAGNE-ARDENNE

	DUVAUCHELLE	Roger	D.T. / National	REIMS
--	-------------	-------	-----------------	-------

FEDERATION

Membre du Comité des Règles	CHESNEAU CROUZAT-REYNES	Hubert Gérard	D.T. / International D.T. / International	ST CLOUD TOURAIN
Membre du Comité des Règles	DE SOULTRAIT GRANDOU RICHARD ROCHE SABARROS	Alain Philippe Estelle Olivier Philippe	D.T. / International D.T. / International D.T. / International D.T. / International D.T. / International	ARCANGUES FFGOLF FFGOLF FFGOLF PALMOLA

FRANCHE COMTE

	DELAVENAY MILLET TURIN	Guy Annie Daniel	Fédéral Fédéral D.T. / National	PRUNEVILLE LUXEUIL BELLEV. PRUNEVILLE
--	------------------------------	------------------------	---------------------------------------	---

HAUTE NORMANDIE

	CHAMBELLAN GOURBIN LEBARCQ VIGREUX	Sylviane Claude Nicolas Régis	Fédéral D.T. / International Fédéral Fédéral	ASCGP LERY POSES BROTONNE ETRETAT
--	---	--	---	--

ILE DE FRANCE

Membre du Comité des Règles	BERGERE BROCAS FEUILLAS GANGOSO SEMPESKI SUTTER	Luc Michel Mauricette Agustin Frédéric Anke	Fédéral National D.T. / International National Fédéral D.T. / International	BUSSY OZOIR CORBUCHES OZOIR ORMESSON FONTAINEBLEAU
-----------------------------	--	--	--	---

LANGUEDOC/ROUSSILLON

	DECOURT	Jean-Max	D.T. / National	NIMES VACQUER.
--	---------	----------	-----------------	----------------

LORRAINE

	COUDRY RENAULT	Bernard Thierry	Fédéral Fédéral	GRANGE/ORMES METZ CHERISEY
--	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------------------

MIDI/PYRENEES

	COMOY MOREAU SAVARE VARLIETTE	Cyprien Maryse Jacques Claude	Fédéral National D.T. / National Fédéral	MIDI PYRENEES BIGORRE LANNEMEZAN TOULOUSE SEILH
--	--	--	---	--

NOUVELLE CALEDONIE

	QUELAVOINE	Ghislaine	Fédéral	OUENGI
--	------------	-----------	---------	--------

PACA

	DUMAS PEYROT RYMARZ THERAUBE VASSIEUX	Jean-Pierre Brigitte Chantal Régis Jean-Pierre	Fédéral Fédéral National Fédéral D.T. / National	BARBENTANE AIX MARSEILLE BEAUVALLON GAP AIX MARSEILLE
--	---	--	--	---

PARIS

	BEAUCHESNE CHMIELEWSKI COSTE COSTE DAUMAIN DESJARDINS LACOSTE OLIVARD PARIS POTEE TERPRAUT VELAURE VINCENT	Catherine Marc Paul Edna Jean-Claude Michel Camille Didier Gilles Alain Yannick J. Carlos Pascal	Fédéral D.T. / International National Fédéral Fédéral D.T. / International Fédéral Fédéral Fédéral National Fédéral Fédéral D.T. / International	ST QUENTIN PARIS RCF LA BOULIE RCF LA BOULIE ST QUENTIN ST QUENTIN ST NOM PGA DIEPPE STADE FR./COURS VILLACOUBLAY RCF LA BOULIE ST NOM
--	--	--	--	--

PAYS DE LA LOIRE

	ABADIE FUSTE PETEL	Frédéric Pierre Marc	Fédéral Fédéral D.T. / International	NANTES ERDRE SABLE SOLESMES LE MANS
--	--------------------------	----------------------------	--	---

PICARDIE

Membre du Comité des Règles	IMBERT RATHERY	Bernard Alain	Fédéral D.T. / International	CHAUMONT/VEXIN TEMPLIERS
-----------------------------	-------------------	------------------	---------------------------------	-----------------------------

POITOU/CHARENTES

	AUDEMARD COSTES LANGLOIS MIGNOT SERIS	Jacky Gérard Yves Bernard Alain	D.T. / National Fédéral National D.T. / National Fédéral	COGNAC ANGOULEME NIORT ROYAN ROYAN
--	---	---	--	--

RHONE/ALPES

Membre du Comité des Règles	BARATCABAL BOURGE CHAUMERON COTTET DE LAMARZELLE DELATTRE DIOT	Arnaud Gérard Patrick Maxime Arnould Alain Jean-Louis	Fédéral D.T. / National Fédéral Fédéral D.T. / International National National	RHONE ALPES AIX LES BAINS GOUVERNEUR CHAMONIX ISLE D ABEAU GOUVERNEUR LYON VILLETTE
Secrétaire du Comité des Règles	GHIBAUDO GRUNDMAN LAURENT	Jean Jo Philippe	Fédéral D.T. / International Fédéral	CHAMONIX DIVONNE AIX LES BAINS

Les ARBITRES DE LIGUE et ORGANISATEURS DE TOURNOI de la Fédération triés par LIGUES pour 2007

ALSACE

DE ROMEMONT	Philippe	Arbitre de Ligue	STRASBOURG
GENTNER	Christophe	OT	STRASBOURG
JOOS	Jean Paul	OT	ALSACE
MATTER	Pascal	OT	RHIN
PACLET	Christian	OT	KEMPFERHOF
PHILIPPIDES	Philippe	Arbitre de Ligue	STRASBOURG
POCHART	Hubert	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	AMMERSCHWIHR
SALOMON	Michel	OT	STRASBOURG
VOVAN	Jean Louis	OT	WANTZENAU

AQUITAINE

AYME	Véronique	Arbitre de Ligue Stagiaire	AGEN
BENITEZ	Jean Claude	OT	MOLIETS
BERTHELET	Albert	OT	GUJAN MESTRAS
BOISARD	Alain	OT	MEDOC
BONNET	Bernard	OT	USFEN BORDEAUX
CAPDEPUY	Gérard	OT	PINSOLLE
CONSTANCIEL	Maïté	OT	PESSAC
DARDEL	Eric	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	NIVELLE
DE CINTAZ	Bernard	OT	BORDEAUX LAC
DUBOSC	Jacques	Arbitre de Ligue	ARCACHON
GUIROY	Stéphanie	OT	NIVELLE
HERD-SMITH	René	Arbitre de Ligue	BORDEAUX LAC
IBOS	François	OT	CHANTACO
LALAGUNA	Hervé	OT	AGEN
MACHENAUD	Roland	OT	CHANTACO
MARTY	Pierre	Arbitre de Ligue Stagiaire	CHIBERTA
MAUDEMMAIN	Jean-Claude	OT	GUJAN MESTRAS
MEILHAN	Daniel	OT	ARCACHON
MONDETEGUY	Dominique	OT	HOSSEGOR
MONGERMON	Patrick	OT	ARCACHON
PERROT	Jean-Pierre	Arbitre de Ligue	MARMANDE
RAMEAU	Benoît	OT	VILLENEUVE/LOT
WOYCINKIEWICZ	Gérald	Arbitre de Ligue Stagiaire	MEDOC
ZUBIETA	Christian	Arbitre de Ligue	CAMEYRAC

AUVERGNE

BERTRY	Nicole	OT	MONTPENSIER
BESSET	Jean Pierre	OT	VOLCANS
BOUDET	Bernard	OT	VICHY
COPET	Patrick	OT	VICHY
DAUPHANT BAYLAUCQ	Mireille	OT	VICHY
DE BERNOUIS	Pierre	OT	VOLCANS
KNOP	Michaël	OT	VOLCANS
LASSALLE	Yves	OT	VEZAC AURILLAC
LEMAIRE	Daniel	Arbitre de Ligue Stagiaire	STE AGATHE
MARTIN	Gabriel	Arbitre de Ligue	VOLCANS
MAUGARET	Eric	OT	VICHY
MURE	Dominique	OT	CHAMBON/LIGNON
NOURISSON	Jean Luc	OT	VEZAC AURILLAC
SIRIEX	Denis	OT	VAL ST JEAN

BASSE NORMANDIE

ALVES SALDANHA	Patrick	Arbitre de Ligue Stagiaire	COUTAINVILLE
BINCTIN	Jean-Luc	OT	FONTENAY/MER
BODENES	Anne-Marie	OT	BELLEME
CHOQUART	Jean François	Arbitre de Ligue Stagiaire	CHERBOURG
DROUARD	Guillaume	OT	DEAUVILLE
GELIN	Gérard	Arbitre de Ligue Stagiaire	CONSEIL GENERAL
LAVIGNE	Pascal	OT	COUTAINVILLE

BOURGOGNE

BLIGNY	Brigitte	OT	DIJON BOURGOGNE
BOUDIEUX	Sabine	OT	CHALON/S/SAONE
BUIRETTE	Hervé	OT	CHALON/S/SAONE

5.5-3.4 – ORGANISATEURS DE TOURNOIS ET ARBITRES DE LIGUE

DECLERC	Didier	OT	AUTUN
GARRAUD	Jean Claude	Arbitre de Ligue Stagiaire	QUETIGNY
MAHU	Aude	Arbitre de Ligue Stagiaire	CHALON/S/SAONE
MITIFIOT	Serge	OT	QUETIGNY
NAVARRO	Jean	OT	DIJON BOURGOGNE
PELLETIER	Alain	OT	DIJON BOURGOGNE

BRETAGNE

AUFFRET	Benoît	OT	RENNES
BARGET	Michel	OT	AJONCS D'OR
BATARD	Christian	Arbitre de Ligue Stagiaire	AJONCS D'OR
BILLON	Yannick	OT	ABERS
BREFORT	Michel	OT	ST LAURENT
BUCHWALTER	François	Arbitre de Ligue Stagiaire	RHUYS
CASSENAC	Stéphane	OT	PGA
CASSENAC	Jean Claude	OT	CARANTEC
CAULET	Jacques	Arbitre de Ligue	BEGARD
DEPAGNE	Bernard	OT	DINARD
GICQUEL	Dominique	OT	ROCHERS SEVIGNE
HALBERT	François	OT	RENNES
JEAN	Alain	OT	BADEN
KERVELLA	Yann	OT	PGA
LE RIBAUT	Jean-Jacques	OT	ST CAST
LEMERCIER	Serge	OT	SABLES D'OR
LUDOT	Serge	OT	ST LAURENT
MADEC	Serge	OT	RHUYS
PEGA	Jean François	Arbitre de Ligue	BRETAGNE
RABAULT-ALBERT	Josianne	OT	DINARD
RAULT MAISONNEUVE	Patrice	OT	PGA
RICHARD	Charles	OT	ST LAURENT
SOTIAUX	Jean Pierre	OT	FRESLONNIERE
TRIAIRE	Richard	OT	PGA

CENTRE

BAERT	Denis	OT	PICARDIERE
BEUDET	Patrick	OT	SULLY/LOIRE
BOSIA	Etienne	Arbitre de Ligue Stagiaire	ARDREE
BOURGEON	Bruno	OT	LIMERE
BRUNIER	Didier	OT	TOURAIN
CHOLET	Nicolas	OT	PICARDIERE
CHOQUIN	Gérard	OT	MARCILLY
COCARD	Alain	OT	MARCILLY
CONSTANS GAVARRY	Dale	Arbitre de Ligue Stagiaire	LIMERE
COUPEAU	Thierry	OT	MARCILLY
DE TAURIAC	Marie-Noëlle	OT	VAL DE L'INDRE
DERKAOUI	Bruno	OT	BOURGES
DEZOLU	Martial	Arbitre de Ligue Stagiaire	ORLEANS DONNERY
GARNIER	Michel	OT	AS THALES
GAUCHER	Daniel	Arbitre de Ligue	SANCERROIS
GRAND	William	OT	MARCILLY
GUILLON	Stéphane	OT	MARCILLY
JACQUIN	Marie	OT	DRYADES
JOURNEAU GAGNON	Marie Laure	OT	LIMERE
LALANNE	Michel	OT	PICARDIERE
LICHON	Rémy	OT	BOURGES
MICIELSKI	Gilles	Arbitre de Ligue Stagiaire	GANAY
MILLIER	Jérôme	OT	MARCILLY
MORLAT	Thibault	OT	SANCERROIS
NEVEU	Michel	OT	MARCILLY
PARMENTIER	Corinne	OT	MARCILLY
PAYS	Jean Jacques	OT	CH. AUGERVILLE
PRADEAU	Michèle	OT	LIMERE
RAVEL	Sabrina	OT	PICARDIERE
RIGOLLET GOUSSU	Daniel	OT	MONTARGIS VAUGO
RIPPE	Damien	Arbitre de Ligue	ARDREE
ROY	Arnaud	OT	ARDREE
SELLAMI	Freha	OT	DRYADES

CHAMPAGNE-ARDENNE

BAUDET	Jean-Pierre	OT	REIMS CHAMPAGNE
DARZAC	Joël	OT	TROYES
EUSTACHE	Philippe	OT	TROYES
MISMAQUE	Joël	OT	TROYES
MONDON	Philippe	OT	TROYES
MOREL	Jacques	OT	FORET D'ORIENT
MOREL	Béatrice	OT	FORET D'ORIENT
PARUIT	David	OT	REIMS CHAMPAGNE
SAVREUX	Dominique	OT	REIMS CHAMPAGNE

5.5-3.4 – ORGANISATEURS DE TOURNOIS ET ARBITRES DE LIGUE

SERRES	Alain	Arbitre de Ligue	REIMS CHAMPAGNE
TRIBOUT	Alain	OT	GRANDE ROMANIE

CORSE

BERTOLUCCI	Richard	OT	BASTIA
BILLIA	Patrick	OT	GIGA
CASABIANCA	J.Baptiste	OT	SPERONE
HEINRICH	Joseph	OT	BASTIA
RE	Jean-Richard	Arbitre de Ligue	BASTIA

FEDERATION

BONARDI	Arnaud	Arbitre de Ligue	RCF LA BOULIE
CARRE	Nicolas	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	ST MALO
COURT	Jordane	Arbitre de Ligue	LYON VILLETTE
MEUNIER	Rénald	OT	FFGOLF
MIGUEL	Caroline	OT	FFGOLF
POIRIER	Nicolas	OT	BUSSY
SALLANDROUZE	Agnès	OT	FFGOLF
VASSEUR	Julien	Arbitre de Ligue Stagiaire	ST OMER

FRANCHE COMTE

BAILLY	Claude	Arbitre de Ligue	PRUNEVELLE
GIRARD	Jean Louis	OT	BESANCON
GRANDGUILLAUME	Jacques	OT	ROUGEMONT
VIVIER	Gilbert	Arbitre de Ligue Stagiaire	BESANCON

GUADELOUPE

TOLASSILINGON	Edmond	OT	ST FRANCOIS
---------------	--------	----	-------------

HAUTE NORMANDIE

ABSIRE	Dominique	Arbitre de Ligue	ROUEN
AULAGNIER	Gaël	OT	CHAMP BATAILLE
LAGNIEL	Kléber	OT	LERY POSES
LEUREUR	Philippe	OT	LERY POSES
VAN DER HORST	Michel	Arbitre de Ligue Stagiaire	EVREUX
ZIVY	Jean Pierre	OT	VAUDREUIL

ILE DE FRANCE

BALESTRAT	Guy	Arbitre de Ligue Stagiaire	CORBUCHES
BOISSIER	André	OT	OZOIR
BOUTEILLE	Dominique	Arbitre de Ligue	BONDOUFLE
BUROU	Franck	OT	OZOIR
CHOUTEAU	Lionel	OT	ETIOLLES
GOGLU	Joëlle	OT	CORBUCHES
MAJCHER	Christian	OT	FONTAINEBLEAU
MARTIN	Jean Philippe	OT	VILLERAY
MARTY	Jean François	OT	DOMONT
PEREZ	René	OT	BONDOUFLE
STENVOT	Dominique	OT	CERGY
TERVER	Francis	Arbitre de Ligue	ISLE ADAM
WIBAUX	Philippe	Arbitre de Ligue	FORGES/BAINS
WIOLAND	Guillaume	Arbitre de Ligue Stagiaire	CERGY

LANGUEDOC/ROUSSILLON

AGUESSE	Denis	OT	ST CYPRIEN
ANDRE	Hubert	OT	NIMES VACQUER.
BALDIT	Maurice	OT	GAZELEC NIMES
CARRE	Jean-Claude	Arbitre de Ligue Stagiaire	FONTCAUDE
COCQ	Marie-Hélène	OT	MASSANE
COIFFARD	Bernard	OT	NIMES CAMPAGNE
FAURE	Jean-Marie	OT	ST THOMAS
GUEYDON	Serge	OT	FONTCAUDE
GUILLERMIN	Olivier	OT	NIMES VACQUER.
HAUMONT	Jacques	Arbitre de Ligue Stagiaire	CAP D'AGDE
KOEHLER	Daniel	OT	FALGOS
KUNTZMANN	Alain	OT	GRANDE MOTTE
MARCHAL	Francis	OT	PGA
MIGNON	Laure	OT	ST THOMAS
PAILLOUX	Joël	OT	NIMES CAMPAGNE
PERNEL	Michel	OT	NIMES VACQUER.
POIVET	Jean-Pierre	OT	GRANDE MOTTE
RIBO-DIEGUEZ	Gonzalo	OT	FONTCAUDE
SERMIER	Joseph	OT	CAP D'AGDE
TAILHAN	Jean Louis	OT	CARCASSONNE

5.5-3.4 – ORGANISATEURS DE TOURNOIS ET ARBITRES DE LIGUE

TOURTROL	Paul	OT	ST CYPRIEN
VANDANJON	Evelyne	OT	CAP D'AGDE

LIMOUSIN

BENQUEREL	Camille	OT	PORCELAINE
BILLARD	Jean Claude	OT	PORCELAINE
BOIRLEAUD	Eric	OT	PORCELAINE
DUBAIN	Bernard	Arbitre de Ligue Stagiaire	PORCELAINE
DUSSOT	Dominique	OT	LIMOGES
GARAUD	Michel	Arbitre de Ligue Stagiaire	LIMOGES
MARTIN MORENO	José	OT	ST JUNIEN
MINAMONT	Bernard	OT	AUBAZINE
MULLER	Gérard	OT	ST JUNIEN
PREVEYRAUD	Vincent	OT	LIMOGES
REIX	Jean-Pierre	OT	LIMOGES
REMBURRE	Daniel	OT	NEUVIC
SIMONOT	Gérard	OT	AUBAZINE
WEISS CROGUENNEC	Claire	Arbitre de Ligue Stagiaire	PORCELAINE

LORRAINE

CHOSEROT	Philippe	OT	EPINAL
DAVIDSON	David	Arbitre de Ligue	CH. PREISCH
DAVIDSON	Johanne	OT	CH. PREISCH
DEHEUL	Patrice	Arbitre de Ligue Stagiaire	METZ CHERISEY
DEVEZA	Claude	OT	AMNEVILLE
DIETSCH	René	OT	BITCHE
DUMENIL	Philippe	OT	VOSGES
GROS	Patrick	OT	SARREBOURG
HEYMANN	Corinne	OT	COMBLES EN BAR.
KIRSCH	Maurice	Arbitre de Ligue	CH. PREISCH
KLEIN	André	OT	GRANGE/ORMES
LADOWSKI	Stanislas	OT	FAULQUEMONT
MOES	André	OT	COMBLES EN BAR.
PICCIRILLI	Elio	OT	SARREGUEMINES
ROUYER	Gérald	OT	METZ CHERISEY
SOLE	Henri	Arbitre de Ligue Stagiaire	VITTEL HAZEAU
SOUCHAL	Raymond	OT	CH. PREISCH

MIDI/PYRENEES

ALBARET	Claude	OT	FLORENTIN
ALBERT	Patrick	OT	FLORENTIN
ANGE	Patrick	OT	APS
AUPETIT	Jean Pascal	OT	ALBI
AZEMA	Jean	OT	FIAC
BENAC	Guy	OT	ARIEGE
BONOTTO	Robert	OT	ESPALAIS
BOUSSIE	Yves	Arbitre de Ligue	ESPALAIS
CARRERE	Marcel	OT	TARBES TUMULUS
CHANUDET	Christiane	Arbitre de Ligue	LALOUBERE
CHOPIN	Dany	OT	LALOUBERE
COLLET	Claude	OT	FIAC
COUDREUSE	Jacques	OT	AIRBUS
DUCLER	Yves	Arbitre de Ligue Stagiaire	ATOS ORIGIN
FLORES	Jean Louis	OT	TOULOUSE SEILH
GASIA	Brigitte	OT	TEOULA
GOUDOUME	Stéphane	OT	COMMINGES
HARS	Jean Paul	OT	SOUILLAC
JOUSSEMET	Jean-Luc	OT	CASTRES
LEROUX	Jean Claude	OT	GUINLET
MAGE	Christian	OT	MONTAL
MANGUIN	Louis	OT	POLICE NATIONALE
MARAMBAT	Gérard	OT	ALBI
MENAGER	Marcel	OT	MARTINES
MONMAYRANT	Philippe	OT	TEOULA
NAVAS	Marcel	Arbitre de Ligue	TOULOUSE RAMEE
PENICHON	Jean Claude	OT	PALMOLA
PEYRAS	Christian	OT	TEOULA
RAKINIC	Jean	OT	MARTINES
RUIZ	Viviane	OT	TOULOUSE SEILH
SANCHEZ	Mathieu	OT	COMMINGES
SCHIOPETTO	Auguste	OT	RODEZ
TRAULLE	Michel	OT	TOULOUSE RAMEE
TRZCIOLEK-BOYER	Patrick	OT	CASTRES
VIDAL	Georges	OT	TOULOUSE RAMEE

NORD/PAS DE CALAIS

BAVIERE	Jean-Claude	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	BRIGODE
BETRANCOURT	Arnaud	OT	THUMERIES
BIDART	Guy	OT	LILLE
CAU	Christian	OT	LILLE
CHAUVEROCHE	Catherine	OT	MORMAL
DANIEL	Loïc	OT	ST OMER
DENYS	Franck	OT	MORMAL
DEZELLUS	Jean-Luc	OT	LE TOUQUET
FAUCONNIER	Christophe	OT	BRIGODE
GONTHIER	Benoît	OT	FLANDRES
GREGOIRE	Donald	Arbitre de Ligue Stagiaire	LE TOUQUET
LEFEBVRE	Michèle	OT	BRIGODE
LEFEBVRE	Alain-Eloi	OT	BONDUES
LEPRÊTRE	Rémi	OT	WIMEREUX
LOCQUET	Catherine	OT	THUMERIES
MARCHAND	Edith	OT	ARRAS
MERLOT	Françoise	OT	BRIGODE
NOWIK	Richard	OT	BONDUES
ROZENDAAL	Philippe	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	BRIGODE
SCREVE	Bruno	OT	DUNKERQUE
SEISEL	Jacqueline	OT	THUMERIES
TAUTOU	Henri	OT	BONDUES
VADET	Jean-Pierre	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	ETRETAT

NOUVELLE CALEDONIE

BRUYERE	Eric	OT	OUENGI
DUPONT	Christian	OT	DUMBEA
HONAKOKO	Eseta	OT	TINA
LEGAY	Gérard	Arbitre de Ligue	TINA
MANDELLI	Alain	OT	DUMBEA
MARIOGE	Jean Claude	OT	DUMBEA
NICOLET	Brigitte	OT	TINA
VALADE	Monique	OT	DUMBEA

PACA

BAQUE	Jacqueline	Arbitre Ligue (Ancien Fédéral)	VALESCURE
BELY	Bernard	Arbitre de Ligue Stagiaire	GAP
BOVE	Frédéric	OT	ECOLE DE L'AIR
BRAND	Armel	Arbitre de Ligue Stagiaire	ST PHILIPPE
CHASTAN	Pascal	Arbitre de Ligue Stagiaire	MIRAMAS
DAVID	Jean Claude	Arbitre de Ligue Stagiaire	RECHERCHE
FERRUCCI	Frédéric	Arbitre de Ligue Stagiaire	ST ENDREOL
GARCIA	Michel	OT	ESTEREL
GONDRAN	Jean-Claude	OT	VALGARDE
LE FAILLER	Roger	Arbitre de Ligue	STE MAXIME
LE VOGUER	Jacques	OT	FREGATE
LIBERMANN	Georges	OT	GAP
MARQUETTE	Gérard	OT	BNP MARSEILLE
MENGES	Jean-Marie	OT	CHATEAUBLANC
NICOLAS	Mark	Arbitre de Ligue	PGA
PASCAL	Claude	OT	ST ENDREOL
PATCHETT	Ted	Arbitre de Ligue	ST DONAT
RUYER	Estelle	OT	GRANDE BASTIDE
STANISLAS	Richard	OT	SERVANES
TOURTOULON	Marc	Arbitre de Ligue Stagiaire	ECOLE DE L'AIR
TURCAT	Chantal	OT	VALGARDE

PARIS

BERNARD	Jean Louis	OT	BOUCLES SEINE
BOURDIER	Jean-Claude	Arbitre de Ligue	RCF LA BOULIE
BRUN	Gilles	Arbitre de Ligue	STADE FR./COURS
CANTEGREL	Christophe	OT	CHANTILLY
CHENAIN	Dominique	OT	FOURQUEUX
CLAPISSON	Jérôme	OT	VILLENES
DAVID	Fabrice	OT	PRIEURE
DENIAU	Vincent	OT	VILLENES
D'HARCOURT	Florent	Arbitre de Ligue Stagiaire	PGA
DUGROSPREZ	Thierry	Arbitre de Ligue	GAZELEC IDF
EL BACHARI	Abdelatif	Arbitre de Ligue	NATIONAL
HOPPENOT	Evelyne	Arbitre de Ligue Stagiaire	ISABELLA
IEGY	Frédéric	Arbitre de Ligue	ST QUENTIN
JANOT	Didier	Arbitre de Ligue Stagiaire	ASPTT ISSY
LEVY-RUEFF	Alexandra	OT	ST QUENTIN
MAGDELEINE	Christian	Arbitre de Ligue	BOUYGUES

5.5-3.4 – ORGANISATEURS DE TOURNOIS ET ARBITRES DE LIGUE

NIEWEADOMSKI	Erik	Arbitre de Ligue Stagiaire	CHEMINOTS PARIS
REVENU	Philippe	Arbitre de Ligue Stagiaire	PRIEURE
SEEMULLER	Frank	OT	BOUCLES SEINE
TALBOT	Guillaume	Arbitre de Ligue Stagiaire	ST NOM
VAUBOURGOIN	Violaine	Arbitre de Ligue Stagiaire	PARIS

PAYS DE LA LOIRE

CANSELIER	Fernand	OT	LA BAULE
COUDRIER	Eric	Arbitre de Ligue Stagiaire	DOMANGERE
DUNOYER DE	Murielle	OT	LE MANS
GERAUD	Christian	Arbitre de Ligue	AVRILLE
GRANDPIERRE	Christian	OT	OLONNES
JUST	Jean-François	OT	NANTES ERDRE
LAROCHE	Michel	OT	ST JEAN / MONTS
MENGUY	Hubert	OT	LA BAULE
POUPLIN	Christian	OT	AVRILLE
RABOT	Jacques	OT	PAYS DE LOIRE
RABOT	Joële	OT	PAYS DE LOIRE
TRUELLE	Adrien	OT	LE MANS
VALLET	Natacha	OT	LE MANS
VALO	Hervé	Arbitre de Ligue Stagiaire	BAUGE
VIGANA	Béatrice	OT	ST JEAN / MONTS

PICARDIE

BEAUFILS	Renaud	OT	TEMPLIERS
CHATELAIN	Serge	OT	AMIENS
DELAFORGE	Marie Elisabeth	OT	REBETZ
DENNETIERE	Jacques	OT	ABBEVILLE
FORKNER	Christian	OT	CHANTILLY
GENET	Jean-Pierre	Arbitre de Ligue	REBETZ
LONGA	Xavier	Arbitre de Ligue Stagiaire	CHANTILLY
MASLARD	Maguy	OT	ST QUENTIN/MESN
MONTAGNE	Hervé	Arbitre de Ligue	REBETZ
OLIVIER	Michel	OT	CHANTILLY DOLCE
SZAKOLCZAI	Gaël	OT	VAL SECRET
TURBIL	Nathalie	OT	AILETTE
VIGNERON	Claude	OT	CHANTILLY DOLCE

POITOU/CHARENTES

BELLANCOURT	Claudine	OT	ROCHEFORT
BERTRAND	Paul	OT	COGNAC
BOMPOINT	Didier	OT	PREE LA ROCHELL
BOUCHET	Michel	OT	ROYAN
CALAIS	Jean-Pierre	OT	ROCHEFORTAIS
CAUDEN	Franck	OT	ANGOULEME HIRON
COUATARMANACH	Roseline	OT	COGNAC
DARTOIS	Jean Luc	Arbitre de Ligue Stagiaire	COGNAC
DELVILLE	Patrick	OT	COGNAC
GABRIEL	Jean Louis	OT	POITIERS
GAUFILLIER	Jacky	OT	COGNAC
GEORGES	Christine	OT	COGNAC
GERBIER	Patrice	OT	NIORT
GUYON	André	OT	PREE LA ROCHELL
HOLTZ	René	OT	POITIERS
LAGGOUNE	Gaëlle	OT	ANGOULEME HIRON
LEOSTIC	Yannick	OT	ANGOULEME HIRON
MENEZO	Jean Christophe	OT	POITIERS
MIOT	Jean-Claude	OT	POITIERS
PASTORINO	Jean Pierre	OT	PREE LA ROCHELL
PETIT	Jean-Paul	OT	HAUT POITOU
PHILIPPOT	Michel	OT	NIORT
PICARD	Dominique	Arbitre de Ligue Stagiaire	HAUT POITOU
PILOT	André	OT	NIORT
PRUNET	Thierry	OT	ROCHEFORT
RENEAUX	Jean Luc	OT	LOUDUN
REY	Jacques	OT	PREE LA ROCHELL
ROUSSE	Gérard	OT	COGNAC

REUNION

BAUDOT	Thierry	OT	GIVALOIS
BRIENT	Jean Claude	OT	GIVALOIS
CADET	Michel	OT	COLORADO
DAGORNE	Chantal	OT	BASSIN BLEU
DEBORD	Jacques	OT	BASSIN BLEU

RHONE/ALPES

BALESTRO	Willy	OT	LYON CHASSIEU
BODAR	Hervé	OT	CLOU
BRIAND	Bernard	OT	ALBON
CACHERA	Jean	OT	RHONE ALPES
CAMILLIERI	Gilles	OT	LAC D'ANNECY
CHABIDON	Thierry	OT	GOUVERNEUR
DI CAPUA	Giuseppe	OT	INTERNATIONAL
ERARD	Françoise	OT	MONT D'ARBOIS
GIRBIG	Geneviève	OT	DIVONNE
GRENIER	Jacky	OT	CHANALET
HERPE	Patricia	Arbitre de Ligue	ESERY
JEANCLAUDE	Philippe	OT	PGA
KISSEL	Patrice	OT	GOUVERNEUR
LARMANDE	Céline	OT	CHANALET
LECERF	Patrice	OT	ESERY
MONTEUX	Alain	OT	CHANALET
NIENHUIJS	Odile	OT	CLOU
PAUCHON	Jean Claude	OT	CORRENCON
REMY	Pascal	OT	SORELLE
ROMO	David	OT	VALDAINE
ROSSET	Roger	OT	GOUVERNEUR
RUIZ	Manuel	OT	POLICE GRENOBLE
SEMENOUX	Pierre	OT	CLOU
SERER	André	OT	ALBON
SERON	Agathe	Arbitre de Ligue Stagiaire	LAC D'ANNECY
THOMASSIN	Arnaud	OT	LYON VERGER
TOURNIER	Eric	OT	ESERY
VILLARD	Maurice	Arbitre de Ligue	GRENOBLE
VILLE	Bruno	OT	AIX LES BAINS

Les ARBITRES Honoraires de la Fédération triés par LIGUES pour 2007

AQUITAINE

BARRAT	Bernard	International	Membre d'honneur du Comité des Règles
BRETON	Jean-Louis	Fédéral	
DESTRADE	Henri	Fédéral	
JEANTET	Michel	National	
MAROTTE	Agnès	National	

BOURGOGNE

BECKER	Louis	Fédéral
--------	-------	---------

BRETAGNE

BOMBARDIER	Pierre	National
YANNIC	Philippe	Fédéral

CENTRE

DELEURY	François	Fédéral
DESHAYES	Denis	National

FEDERATION

DUPLANTIER	Bernard	D.T. / International	Membre d'honneur du Comité des Règles
SEGARD	Lally	International	

FRANCHE COMTE

RAVASINI	Roland	Fédéral
----------	--------	---------

ILE DE FRANCE

CHASLES	Philippe	Fédéral
COIRIER	André	Fédéral
RONDEAUX	François	Fédéral

LANGUEDOC/ROUSSILLON

ATTARD	Jean-Pierre	D.T. / National
--------	-------------	-----------------

LORRAINE

FOHR	Dominique	Fédéral
LEVY RUEFF	Paul	Fédéral

MIDI/PYRENEES

CASSE	Bernard	Fédéral
-------	---------	---------

PACA

FACHAN	Danielle	Fédéral
FERRIE	Serge	Fédéral
NICOLAIDES	Antoine	Arbitre Ligue (Ancien)
SIARDET	Jacques	Fédéral

PARIS

BOURSON	Pascale	National	Membre d'honneur du Comité des Règles
FUNKE	Carl	International	
JOURDE	Barbara	Fédéral	
MICHEL	Robert	National	
VIRET	Anne	Arbitre Ligue (Ancien)	
VOOG	Hedwige	Fédéral	
ZELLER	Jean-Loup	Fédéral	

PAYS DE LA LOIRE

AUMJAUD	Frédéric	Fédéral
DE BROUCKER	Anne	D.T. / National

PICARDIE

DIENNE D'HALLUIN	Philippe	Fédéral
------------------	----------	---------

POLYNESIE

CROZIER	Patrick	Fédéral
---------	---------	---------

RHONE/ALPES

BLANCHET	Aymé	D.T. / National
BOURSON	Renaud	Fédéral
COMMENT	Jean-Marie	National
GREGOIRE	Raymond	National
QUERU	Paul	National
THEVENON	Armand	Fédéral
TURIN	Stéphane	Fédéral

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.6 MERITE NATIONAL ET INDEX

Méthode de calcul de l'index

Comment ça marche ?	page 365
Le Scratch Score Standard (S.S.S.) et le slope	page 365
Handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du slope	page 366
Principe de l'établissement des coups reçus	page 369
Répartition du handicap de jeu	page 370
Calcul de points en Stableford	page 371
Evolution de l'index	page 373
Tableau de calcul du S.S.J.	page 375
Gestion des statuts d'un score en compétition	page 376
Gestion centralisée des index	page 378

Joueuses et joueurs de 1^{ère} série nationale

Critères	page 382
----------	----------

Mérite national des clubs	page 383
---------------------------	----------

Mérite national des écoles de golf	page 386
------------------------------------	----------

Mérite national amateur	page 390
-------------------------	----------

Mérite national des AS d'Entreprise	page 401
-------------------------------------	----------

Index	page 402
-------	----------

5.6-1

METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

L'évaluation du niveau de jeu d'un joueur, et donc la détermination de son index, a toujours été un problème épineux. En effet, la performance d'un joueur est totalement dépendante du parcours sur lequel elle est réalisée.

5.6-1-1

COMMENT CA MARCHE ?

En vigueur depuis le 4 janvier 2000, la méthode utilisée par la Fédération Française de Golf pour la gestion de l'index est celle de l'Association Européenne de Golf.

Elle est fondée sur les principes suivants :

- I. Evaluation de la difficulté relative de chaque parcours français fondée sur le Scratch Score Standard (S.S.S.) et le Slope
- II. Handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du Slope du parcours joué
- III. Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours
- IV. Calcul de points en Stableford
- V. Evolution de l'index

5.6-1-2

LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S.) ET LE SLOPE

Evaluer la difficulté d'un parcours n'est pas chose facile. Par exemple : Un bunker de fairway à 220 mètres des départs peut être une réelle difficulté pour un joueur « scratch » (index à 0,0) ; alors qu'un joueur avec un index de 18 ne s'en préoccupera généralement pas !

Le nombre de ces exemples est incalculable !
Alors, comment apprécier la valeur relative d'un parcours ?

Tout simplement en lui attribuant deux indices :

- le **Scratch Score Standard** (chiffre à une décimale variant autour de la valeur du Par) mesurant la difficulté du parcours pour un joueur « scratch ».
- le **Slope** (nombre entier compris entre 55 et 155) déterminant la différence de difficulté du parcours rencontrée par le joueur « scratch » et par le joueur « bogey » (joueur dont l'index est compris entre 18 et 22).

La valeur moyenne de difficulté est de 113. C'est cette dernière qui est provisoirement appliquée à un parcours non encore étalonné.

Ces deux indices sont déterminés après un étalonnage du terrain prenant en compte une multitude de données. Ces éléments, évalués trou par trou et repère par repère,

prennent en compte toutes les difficultés – regroupées en 11 catégories – qu'un golfeur peut rencontrer sur un parcours suivant son niveau et son sexe :

- Longueur réelle du jeu : parcours roulant ou pas, dénivelé, dog-leg, vent dominant ?
- Topographie du trou : stance à plat ou en pente ?
- Fairway : sa largeur et la longueur de franchissement pour l'atteindre ?
- Rough : est-il en jeu au niveau de la zone de réception, hauteur, difficulté pour en sortir ?
- Hors-limites et rough extrême : distance de la zone de réception ?
- Obstacles d'eau : sont-ils en jeu au niveau de la zone de réception et distance de franchissement ?
- Arbres : distance de la zone de réception, difficulté pour en sortir ?
- Bunkers : distance de la zone de réception, profondeur ?
- Green : difficulté pour l'atteindre et rapport entre sa taille et la longueur du coup pour l'atteindre ?
- Surface du green : pentes, plateaux, vitesse ?
- Psychologie : impact psychologique du trou en fonction des difficultés qu'il représente ?

Une fois tous les trous évalués, le parcours se voit attribuer un S.S.S. et un Slope pour chacun de ses repères officiels. Bien évidemment ces indices sont différents en fonction du repère joué et du sexe !

5.6-1-3

HANDICAP DE JEU EN FONCTION DU S.S.S. ET DU SLOPE

Le joueur a donc comme seule référence son index lui permettant de se comparer à tous les autres joueurs en France. Mais lorsqu'il doit se confronter à un parcours de golf, c'est son handicap de jeu qui devient la référence et qui varie en fonction de la difficulté du parcours joué (et bien sûr du repère de départ choisi). En bref, sur un parcours possédant quatre repères (Blanc, Jaune, Bleu, Rouge), un joueur a quatre handicaps de jeu différents.

Pour calculer un handicap de jeu il suffit de connaître :

- l'index du joueur qui est actualisé en temps réel par Fléole (serveur central qui gère les licences et les index de tous les joueurs)
- le Slope, le S.S.S. et le Par du parcours pour le repère de départ choisi.

Ainsi pour calculer un handicap de jeu, on multiplie l'index par le slope, on le divise par 113 et on y ajoute la différence entre le S.S.S. et le Par. Le résultat arrondi de cette formule donne le handicap de jeu.

Handicap de Jeu arrondi = (Index * Slope) / 113 + (S.S.S. – Par)

Rassurez-vous, vous pouvez éviter ce calcul, car :

- pour les parties amicales, un tableau de conversion est affiché dans chaque club.
- pour les compétitions officielles, c'est encore plus simple car tout est calculé automatiquement sur votre carte de score et la répartition des coups rendus est déjà faite.

Si le parcours n'a pas été encore étalonné, le slope 113 lui est provisoirement attribué.

HANDICAPS DE JEU DES CAMPS SELON LES FORMES DE JEU

Dans le texte ci-après le **Handicap de jeu H = ((Index*SLOPE) / 113 + (S.S.S - PAR)) non arrondi.** (Cf.§5.6-1-3 et §5.3-9-2).

Les valeurs de **SLOPE, S.S.S, PAR changent pour chacun des joueurs** en fonction des marques utilisées par le joueur et de son sexe. Ces valeurs différentes permettent d'utiliser des marques de départ multiples au sein d'une même compétition, tout en rendant cohérent le calcul des coups rendus. On peut ainsi faire jouer en net : des messieurs partant de marques différentes, des messieurs et des dames partant de marques identiques ou séparées, des mixtes partant des mêmes marques, etc.

Dans une compétition utilisant des marques différentes, aucun autre point n'est à rendre en sus des formules ci-dessous.

I. STROKE PLAY

Actuellement, les handicaps de jeu en Stroke Play ne sont actuellement pas arrondis pour permettre un calcul du score en net à la virgule près en cas de départage des ex-aequo. Durant la saison, en conformité avec les préconisations de l'AEG, les handicaps de jeu seront arrondis et le départage se fera selon les 9, 6, 3 et dernier trous.

1. Simple

Handicap de jeu du joueur H = (Index*SLOPE) / 113 + (S.S.S - PAR) non arrondi.

2. Foursome et threesome

Handicap de jeu du camp est 50% de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.

$H(A+B) = 50\% (HA + HB)$ non arrondi.

Exemple : HA=13,3 HB=8,2 donne au camp (A+B) un handicap de jeu=10,75

Le joueur isolé du threesome joue avec son handicap de jeu H.

3. Quatre Balles

Chaque joueur reçoit 90% de son handicap de jeu.

HA = 90% HA non arrondi HB = 90% HB non arrondi

4. Greensome et Chapman

Handicap de jeu du camp : $H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB$ non arrondi, avec $(HA \leq HB)$.

II. COMPETITION CONTRE PAR, CONTRE BOGEY, STABLEFORD

Les coups reçus en compétition Contre Par, Contre Bogey ou Stableford sont les handicaps de jeu du Stroke Play mais arrondis à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

Nota : dans le cas particulier des joueurs de très haut niveau dont le handicap de jeu ressortirait négatif des formules, ils rendent des coups au parcours en commençant par le plus facile des trous (classé 18 dans la table des coups reçus)

III. MATCH PLAY

Les coups reçus en Match Play sont construits sur le handicap de jeu du Stroke Play et arrondis à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

1.) Simple

Le joueur dont l'index est le plus haut reçoit 100% de la différence avec l'handicap de jeu de son adversaire.

Exemple : HA = 16,9 vs HB = 13,0 différence 3,9 arrondie à 4.

Le joueur A recevra 4 coups à répartir sur les 4 trous les plus difficiles du parcours.

2.) Foursome et threesome

Le camp dont la somme des handicaps de jeu est la plus élevée reçoit 50% de la différence entre l'handicap de jeu des 2 camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : HA+HB = 15,4 vs HC+HD=36,1

Le camp C+D reçoit 11 coups : $50\%(36,1 - 15,4) = 50\% \text{ de } 20,7 = 10,35$ coups arrondis à 10.

En threesome, le joueur isolé reçoit le double de son handicap de jeu pour le calcul de la différence entre les deux camps.

3.) Quatre Balles

Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch. Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 90% de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 5,4 15,4 25,0 et 34,8.

Coups reçus de A = 0

Coups reçus de B = $90\% (HB - HA) / = 9,0$ arrondi à 9

Coups reçus de C = $90\% (HC - HA) / = 17,64$ arrondi à 18

Coups reçus de D = $90\% (HD - HA) / = 26,46$ arrondi à 26

4.) Greensome et Chapman

Le handicap de jeu de chaque camp est calculé comme en Stroke Play :

$H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB$ avec ($HA \leq HB$) vs $H(C+D) = 60\%HC + 40\%HD$
avec ($HC \leq HD$)

Le camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre l'handicap de jeu des 2 camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 9,8 15,0 5,3 et 25,8

$H(A+B) = 9,8 \times 60\% + 15,0 \times 40\% = 5,88 + 6,0 = 11,88$

$H(C+D) = 5,3 \times 60\% + 25,8 \times 40\% = 3,18 + 10,32 = 13,5$

Le camp C+D reçoit 2 coups : $13,5 - 11,88 = 1,62$ arrondi à 2

5.) Match à la meilleure Balle

Traditionnellement, cette forme de jeu se joue en brut. Un joueur isolé défie 2 ou 3 joueurs de handicap plus élevé qui forment le camps adverse. Le camp adverse compte son meilleur score brut, le joueur isolé oppose son score. C'est ainsi que l'écart de niveau de jeu est compensé, sans faire appel aux handicaps.

5.6-1-4

PRINCIPES DE L'ETABLISSEMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE DE CLUB DE LA TABLE DES COUPS REÇUS AUX DIFFERENTS TROUS.

L'Association Européenne de Golf prenant appui sur les recommandations du R&A contenues dans les *Directives pour la Conduite d'une Compétition* (« Guidance on Running a Competition ») a publié le texte suivant dans le manuel décrivant son système de gestion des handicaps (EGA Handicap System, Annexe E).

La Règle 33-4 impose aux comités la publication d'une table indiquant l'ordre des trous auxquels des Coups Reçus doivent être donnés ou reçus. Afin d'assurer une cohérence entre les clubs, il est **recommandé** de procéder comme suit :

- i. Il est essentiel d'assurer une distribution harmonieuse des Coups Reçus sur les 18 trous.
- ii. Cet objectif est atteint au mieux en attribuant les nombres impairs aux neufs trous les plus difficiles, généralement les plus longs, et les nombres pairs aux autres neufs trous.
- iii. Les 1^{er} et 2^{ème} Coups Reçus devraient être proches du milieu de chacun des 9 premiers trous (par exemple 4^{ème} ou 5^{ème} trou)°et des 9 derniers trous(par exemple 13^{ème} ou 14^{ème} trou), et les 6 premiers Coups Reçus ne devraient pas être alloués à des trous successifs.
- iv. Les Coups Reçus 7 à 10 devraient être attribués en évitant qu'un joueur recevant 10 Coups de Handicap ne reçoive un coup sur trois trous consécutifs.
- v. Aucun des 8 premiers Coups Reçus ne devrait être alloué au premier ou au dernier trou, ainsi qu' 9^{ème} et au 10^{ème} trou dans les Clubs où des compétitions en match play sont susceptibles de commencer au 10^{ème} trou. Ceci évite qu'un joueur ne reçoive un avantage anormal au 19^{ème} trou au cas où un match continuerait en mort soudaine.
- vi. Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas le faire, les Coups Reçus 9, 10, 11 et 12 devraient être attribués aux trous n°1, 9, 10 et 18 dans l'ordre jugé le plus approprié.
- vii. A condition de satisfaire aux conditions qui précèdent, le choix des Coups Reçus devrait être effectué en faisant varier la longueur des trous, le Coup Reçu 1 pouvant être un Par 5, le Coup Reçu 2 un long Par 4, le Coup Reçu 3 un Par 4 plus court et le Coup Reçu 4 un Par 3.
Il n'y a pas d'ordre recommandé pour cette sélection, l'objectif étant d'établir pour les index une séquence faisant se succéder des trous de difficulté variable. Une telle méthode donnera des chances plus équilibrées pour tous les handicaps, tant en match play qu'en compétitions Stableford et Contre Par, qu'un ordre basé sur la longueur du trou ou la difficulté de réaliser le Par.

Note 1 : Le Par n'est pas un indicateur de la difficulté d'un trou. De longs Par 3 et Par 4 sont souvent choisis pour un index bas de préférence à des Par 5 étant donné qu'il est plus facile de réaliser le Par sur un Par 5 que de scorer 4 sur un long Par 4. Cependant les longs Par 3 et Par 4 sont des trous où il est difficile de jouer le Par pour un joueur de

bas handicap, mais sont souvent des bogeys faciles pour les joueurs avec un handicap un peu plus élevé.

Note 2 : Il est à noter que dans la majorité des matchs amicaux, les différences d'index sont faibles, d'où l'importance d'une répartition équilibrée des premiers Coups Reçus.

En plus de l'appréciation de la Commission Sportive du Club, une très bonne approche est de consulter les **statistiques de l'ensemble des scores** réalisés trou par trou disponibles via le service informatique de la FFGolf, et constituées à partir de tous les résultats des compétitions disputées sur le terrain en question.

5.6-1-5

REPARTITION DU HANDICAP DE JEU EN FONCTION DES COUPS RECUS DU PARCOURS

Les coups reçus d'un parcours, c'est l'évaluation de la difficulté des trous les uns par rapport aux autres. Ainsi, le trou qui est coup reçu n°1 est le trou le plus difficile à jouer et le trou qui est coup reçu n°18 est le trou le plus facile à jouer.

Selon la formule jouée en compétition, (lire le § « Différentes Formes de Jeu »), votre handicap de jeu va être réparti sur chaque trou en prenant en référence les coups reçus sur chacun des trous : **ce sont les coups rendus**.

Ainsi sur une carte de score, vous devez toujours trouver ces renseignements :

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups Reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11

Exemple de répartition du handicap de jeu

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Coups rendus	1	1		1			1	1	1	1		1	1		1		1	1

Ce joueur a un handicap de jeu de 12 réparti sur les 12 trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 12).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Coups rendus	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2

Ce joueur a un handicap de jeu de 31 réparti dans un premier temps avec 1 point rendu sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il lui reste à recevoir $31 - 18 = 13$ coups rendus répartis à nouveau sur les 13 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 13).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Coups rendus	3	3	2	2	2	2	3	2	3	3	2	3	3	2	3	2	3	2

Ce joueur a un handicap de jeu de 45 réparti dans un premier temps avec 2 points rendus sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il lui reste à recevoir $45 - 36 = 9$ coups répartis à nouveau sur les 9 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 9).

Un joueur débutant avec un index de 53,5 aura un handicap de jeu maximum de 54 soit 3 coups rendus par trou.

5.6-1-6

CALCUL DE POINTS EN STABLEFORD

Un peu d'histoire : La méthode Stableford connue et jouée dans le monde entier a été inventée par le Docteur Frank Stableford (Wallasey & Royal Liverpool Golf Clubs) en 1898. Mais ce ne fut que le 16 mai 1932 que la première compétition en Stableford a été jouée sur le Wallasey Links.

Les formules de jeu permettant de modifier l'index sont le stroke play, le Stableford et le contre-par ; pour la gestion de l'index les résultats obtenus en stroke play et contre-par sont convertis en Stableford (lire le § 5 « Evolution de l'index »).

Le principe de la méthode est simple : il consiste à convertir en points le score de chaque trou par rapport au par. Les points acquis sur un trou ne peuvent plus être perdus et l'addition de tous les points donne le résultat final. Cette forme de cotation évite de "massacrer" un score final en raison d'un seul trou catastrophe car la méthode n'intègre pas de points négatifs. Ainsi que vous fassiez 8 ou 12 sur un trou vous ne marquez pas de points mais vous n'en perdrez pas non plus.

Pour calculer son score Stableford en :

- **Brut** (c'est à dire sans prendre en compte votre handicap de jeu) il suffit de comparer votre score par trou au par.
- **Net** (c'est à dire en prenant en compte votre handicap de jeu) il suffit de comparer votre score par trou au par auquel vous devez ajouter les coups rendus du trou.

Table de conversion		
Score par rapport au par	Lexique	Points gagnés
deux et plus au-dessus du par	double bogey et plus	0 point
un au-dessus du par	bogey	1 point
par	par	2 points
un en-dessous du par	birdie	3 points
deux en-dessous du par	eagle	4 points
trois en-dessous du par	albatros	5 points

Exemple de conversion

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
5	3	2	0 point	2 points

En Brut le joueur fait un double bogey (2 coups au dessus du par) il marque 0 point.
En Net, il faut déjà recalculer le par (Par + coups rendus) $3+2=5$ il réalise donc le par et marque 2 points.

Exemple de conversion

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
6	5	3	1 point	4 points

En Brut le joueur fait un bogey (1 coup au dessus du par) il marque 1 point.
En Net, il faut déjà recalculer le Par (Par + coups rendus) $5+3=8$ il réalise donc un eagle (2 coups en dessous du par) et marque 4 points.

Le résultat Stableford Brut permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition.

Le résultat Stableford Net permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition par rapport à son handicap de jeu.

Que ce soit en Stableford Brut ou Stableford Net la référence est toujours 36.

Pourquoi 36 ? C'est simple, que ce soit en Brut ou en Net le par sur chaque trou vaut toujours 2 points. Et $2 \text{ points} \times 18 \text{ trous} = 36 \text{ points}$.

Astuce pour un calcul rapide :

Si un joueur marque 30 points en **Stableford Brut** c'est qu'il a joué 6 au-dessus du **par**.
Explication : Comme jouer le par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction si le joueur a marqué 30 points c'est qu'il a joué 6 au-dessus du par ($36 - 30 = +6$).

Si un joueur marque 41 points **en Stableford Net** c'est qu'il a joué 5 en-dessous de son **handicap de jeu**.

Explication : Le par est recalculé en fonction des coups rendus et comme jouer le « nouveau » par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction, si le joueur a marqué 41 points c'est qu'il a joué 5 en-dessous de son handicap de jeu ($36 - 41 = -5$).

Pour le calcul du nouvel Index après une compétition, la méthode convertira obligatoirement tous les scores enregistrés dans FLEOLE en points Stableford net :

Stroke play : les scores bruts trou par trou seront recalculés en points Stableford net.
Stableford : les scores bruts trou par trou seront recalculés en points Stableford net.
Contre-par : le résultat final contre-Par sera converti en résultat Stableford net.

Conclusion :

En Stableford Brut, un joueur qui marque 36 points a forcément joué le par quels que soient le parcours et le repère de départ.

En Stableford Net, un joueur qui marque :

- moins de 36 points a moins bien joué que son handicap de jeu : c'est une contre-performance !
- 36 points a joué son handicap de jeu.
- plus de 36 points a mieux joué que son handicap de jeu : c'est une performance !

 **5.6-1-7**

EVOLUTION DE L'INDEX

Les formules de jeu permettant de modifier l'index sont le stroke play, le Stableford et le contre-par ; pour la gestion de l'index les résultats obtenus en stroke play et contre-par sont convertis en Stableford mais uniquement dans le cadre :

- soit d'une Compétition répertoriée au calendrier F.F.G., Ligue, ou Club,
- soit d'un Test, désigné à l'avance, homologué par la Commission Sportive du Club ;

Principe : En plantant leur tee au départ du trou n° 1, les joueurs doivent savoir que les scores qu'ils vont réaliser, qu'ils soient bons ou mauvais, seront pris en compte pour la gestion des index.

Le système des "Extra Day Scores" (scores réalisées en dehors d'une compétition officielle) pour la gestion des index n'est acceptable que pour les joueurs de catégories 2 à 5. Ce système ne peut pas être utilisé pour les joueurs de catégorie 1 (jusqu'à 4.4). De plus, en aucun cas un joueur de catégorie 2 ne peut devenir joueur de catégorie 1 sur la base d' "Extra Day Scores".

C'est le résultat Net Stableford qui est pris en compte pour effectuer le calcul du nouvel index, mais ce résultat peut être modifié par le S.S.J.

Qu'est ce que le S.S.J. ? A l'instar du S.S.S. (Scratch Score Standard), le S.S.J. (Scratch Score du Jour) reprend la valeur du S.S.S. mais la modifie à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats net des joueurs (uniquement ceux dont l'index est inférieur à 26.5) qui ont participé à la compétition. Si une majorité des joueurs a bien joué, le S.S.J. va baisser tout comme le score net Stableford de chaque joueur. A l'inverse, si la majorité des joueurs a mal joué, le S.S.J. va remonter tout comme le score net Stableford. La valeur du S.S.J. permettant d'ajuster les scores de chacun en fonction des résultats globaux peut varier de -1 à +3.

Lorsque le champ des joueurs de la compétition regroupe au minimum 10 joueurs des catégories 1 à 4 (voir les catégories dans le tableau ci-dessous) le S.S.J. sera calculé automatiquement en fonction des résultats des joueurs du champ (un grand soulagement pour tous les responsables sportifs !).

Lorsque le champ des joueurs ne regroupe pas au minimum 10 joueurs des catégories 1 à 4, c'est le S.S.S. qui jouera le rôle du S.S.J. et servira de référence.

Exemple :

Un joueur a marqué 41 points Stableford net. Le S.S.J. qui est calculé automatiquement, est de +2 (une majorité de joueurs a très mal joué). Le score net Stableford corrigé du joueur est de $41 + 2 = 43$. C'est cette nouvelle valeur qui est prise en compte par la méthode pour déterminer la véritable performance du joueur. Dans le cas présent il a joué $36 - 43 = -7$ par rapport à son handicap de jeu : belle performance !

Un joueur a marqué 37 points Stableford net. Le S.S.J. qui est calculé automatiquement, est de -1 (une majorité de joueurs a très bien joué). Le score net Stableford corrigé du joueur est donc de $37 - 1 = 36$. C'est cette nouvelle valeur qui est prise en compte par la méthode pour déterminer la véritable performance du joueur. Dans le cas présent il a joué $36 - 36 = 0$ par rapport à son handicap de jeu.

Lorsque l'on joue à un ou deux points de son handicap de jeu on a quand même fait une bonne partie de golf, la méthode intègre donc une «Zone Tampon» (marge d'erreur). Suivant son niveau de jeu, on bénéficie de cette tolérance qui évite de voir son index remonter dans le cas d'une très légère contre-performance.

Les joueurs sont répartis en 5 catégories. C'est en fonction de ces catégories que les index descendent ou remontent.

		PERFORMANCE	CONTRE-PERFORMANCE	
Catégorie	Index	Coefficient de baisse	Zone Tampon	Remontée
1	Jusqu'à 4,4	-0,1 par point au-dessus de 36	1 point Stableford	+ 0,1
2	de 4,5 à 11,4	-0,2 par point au-dessus de 36	2 points Stableford	+ 0,1
3	de 11,5 à 18,4	-0,3 par point au-dessus de 36	3 points Stableford	+ 0,1
4	de 18,5 à 26,4	-0,4 par point au-dessus de 36	4 points Stableford	+ 0,1
5	de 26,5 à 53,4	-0,5 par point au-dessus de 36	5 points Stableford	+ 0,2

CONSULTER VOTRE INDEX

- sur le serveur Web de la Fédération : www.ffgolf.org (accès par le portail golf)
- sur le serveur Audiotel de la FFGolf : **08 92 69 18 18** (0.34 € TTC/min.)
- auprès de la Commission Sportive de votre club

Méthode de l'Association Européenne de Golf : Calcul du Scratch Score du Jour (SSJ)

Le calcul du SSJ ne fait plus appel à une évaluation subjective par le Comité de l'épreuve des conditions particulières du jour. Il est calculé automatiquement par une analyse objective des résultats des joueurs des **quatre premières catégories d'index** censés refléter d'une manière significative par leurs scores les conditions de jeu du jour.

Catégories d'index		
1	2	3 et 4
+9.4 à 4.4	4.5 à 11.4	11.5 à 26.4

Il faut **un minimum de 10 scores** parmi ces joueurs des 4 premières catégories (y compris les cartes non rendues). Dans le cas d'une trop forte proportion de contre-performances, la compétition sera déclarée **No Counting** (colonne NC). Seules les performances seront alors prises en compte avec comme valeur de référence un SSJ de +3.

Pour les compétitions qui ne réunissent pas au moins 10 résultats de joueurs des 4 premières catégories, le SSJ ne sera pas calculé et la référence sera le S.S.S. du repère joué.

Comment calculer la valeur du SSJ ?

- ⇒ **Sélectionnez le tableau** correspondant au nombre total de joueurs des catégories 1, 2, 3 et 4 recensés dans votre compétition (tableau A : plus de 30 joueurs ; tableau B : de 10 à 30 joueurs).
- ⇒ **Déterminez la ligne adéquate** correspondant aux pourcentages respectifs des joueurs des catégories 1 à 3/4. Arrondissez à la dizaine de % la plus proche (exemple : 15% devient 20%). La catégorie 3/4 sera obtenue en soustrayant les 2 premiers pourcentages de 100.
- ⇒ **Calculez le pourcentage** de scores supérieurs ou égaux à 34 points Stableford réalisés par l'ensemble de ces joueurs des 4 premières catégories (arrondir à l'entier le plus proche).
- ⇒ **Déterminez la colonne adéquate** en trouvant la case qui contient votre pourcentage de performances. **Vous obtiendrez en en-tête de cette colonne la valeur calculée du SSJ de la compétition.**

A : Compétitions avec plus de 30 joueurs de catégories 1, 2, 3 et 4									
Catégories d'index			Valeur du SSJ						
1	2	3/4	NC	+3	+2	+1	0	-1	
0%	0%	100%	0-4	5-7	8-10	11-15	16-30	31+	
0%	10%	90%	0-4	5-7	8-11	12-15	16-32	33+	
0%	20%	80%	0-5	6-7	8-11	12-16	17-34	35+	
0%	30%	70%	0-5	6-8	9-12	13-17	18-36	37+	
0%	40%	60%	0-5	6-8	9-12	13-18	19-38	39+	
0%	50%	50%	0-5	6-8	9-13	14-19	20-40	41+	
0%	60%	40%	0-5	6-9	10-14	15-20	21-41	42+	
0%	70%	30%	0-5	6-9	10-14	15-21	22-43	44+	
0%	80%	20%	0-5	6-9	10-15	16-22	23-45	46+	
0%	90%	10%	0-6	7-10	11-15	16-23	24-47	48+	
0%	100%	0%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-49	50+	
10%	0%	90%	0-5	6-8	9-12	13-17	18-34	35+	
10%	10%	80%	0-5	6-8	9-12	13-18	19-36	37+	
10%	20%	70%	0-5	6-8	9-13	14-18	19-38	39+	
10%	30%	60%	0-5	6-9	10-13	14-19	20-39	40+	
10%	40%	50%	0-5	6-9	10-14	15-20	21-41	42+	
10%	50%	40%	0-5	6-9	10-14	15-21	22-43	44+	
10%	60%	30%	0-6	7-9	10-15	16-22	23-45	46+	
10%	70%	20%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-47	48+	
10%	80%	10%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-49	50+	
10%	90%	0%	0-6	7-10	11-17	18-25	26-51	52+	
20%	0%	80%	0-5	6-8	9-13	14-19	20-38	39+	
20%	10%	70%	0-5	6-9	10-14	15-20	21-39	40+	
20%	20%	60%	0-5	6-9	10-14	15-21	22-41	42+	
20%	30%	50%	0-6	7-9	10-15	16-22	23-43	44+	
20%	40%	40%	0-6	7-10	11-15	16-22	23-45	46+	
20%	50%	30%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-47	48+	
20%	60%	20%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-49	50+	
20%	70%	10%	0-6	7-11	12-17	18-25	26-51	52+	
20%	80%	0%	0-6	7-11	12-18	19-26	27-53	54+	
30%	0%	70%	0-6	7-9	10-14	15-21	22-41	42+	
30%	10%	60%	0-6	7-10	11-15	16-22	23-43	44+	
30%	20%	50%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-45	46+	
30%	30%	40%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-47	48+	
30%	40%	30%	0-6	7-10	12-17	18-25	26-49	50+	
30%	50%	20%	0-6	7-11	12-17	18-26	27-51	52+	
30%	60%	10%	0-6	7-11	12-18	19-26	27-53	54+	
30%	70%	0%	0-7	8-11	12-18	19-27	28-55	56+	
40%	0%	60%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-45	46+	
40%	10%	50%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-47	48+	
40%	20%	40%	0-6	7-11	12-17	18-26	27-51	52+	
40%	30%	30%	0-6	7-11	12-18	19-26	27-51	52+	
40%	40%	20%	0-7	8-11	12-18	19-27	28-53	54+	
40%	50%	10%	0-7	8-12	13-19	20-28	29-55	56+	
40%	60%	0%	0-7	8-12	13-19	20-29	30-57	58+	
50%	0%	50%	0-6	7-11	12-17	18-25	26-46	50+	
50%	10%	40%	0-7	8-11	12-18	19-26	27-51	52+	
50%	20%	30%	0-7	8-12	13-18	19-27	28-53	54+	
50%	30%	20%	0-7	8-12	13-19	20-28	29-55	56+	
50%	40%	10%	0-7	8-12	13-20	21-29	30-57	58+	
50%	50%	0%	0-7	8-13	14-20	21-30	31-59	60+	
60%	0%	40%	0-7	8-12	13-19	20-27	28-53	54+	
60%	10%	30%	0-7	8-12	13-19	20-28	29-55	56+	
60%	20%	20%	0-7	8-12	13-20	21-29	30-57	58+	
60%	30%	10%	0-7	8-13	14-20	21-30	31-59	60+	
60%	40%	0%	0-7	8-13	14-21	22-31	32-61	62+	
70%	0%	30%	0-7	8-13	14-20	21-30	31-57	58+	
70%	10%	20%	0-7	8-13	14-21	22-31	32-59	60+	
70%	20%	10%	0-8	9-13	14-21	22-31	32-60	61+	
70%	30%	0%	0-8	9-14	15-22	23-31	33-62	63+	
80%	0%	20%	0-8	9-13	14-22	23-32	33-60	61+	
80%	10%	10%	0-8	9-14	15-22	23-33	34-62	63+	
80%	20%	0%	0-8	9-14	15-23	24-34	35-64	65+	
90%	0%	10%	0-8	9-14	15-23	24-34	35-64	65+	
90%	10%	0%	0-8	9-15	16-24	25-35	36-66	67+	
100%	0%	0%	0-9	10-15	16-24	25-36	37-68	69+	
% de compétiteurs			% de scores supérieurs ou égaux à 34 pts						

B: Compétitions avec 10 à 30 joueurs de catégories 1, 2, 3 et 4									
Catégories d'index			Valeur du SSJ						
1	2	3/4	NC	+3	+2	+1	0	-1	
0%	0%	100%	0-3	4-5	6-8	9-12	13-30	31+	
0%	10%	90%	0-3	4-6	7-9	10-13	14-32	33+	
0%	20%	80%	0-3	4-6	7-9	10-14	15-34	35+	
0%	30%	70%	0-4	5-6	7-10	11-14	15-36	37+	
0%	40%	60%	0-4	5-6	7-10	11-15	16-38	39+	
0%	50%	50%	0-4	5-7	8-10	11-16	17-40	41+	
0%	60%	40%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-41	42+	
0%	70%	30%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-43	44+	
0%	80%	20%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-45	46+	
0%	90%	10%	0-4	5-7	8-12	13-19	19-47	48+	
0%	100%	0%	0-4	5-8	9-13	14-19	20-49	50+	
10%	0%	90%	0-4	5-6	7-9	10-14	15-34	35+	
10%	10%	80%	0-4	5-6	7-10	11-15	16-36	37+	
10%	20%	70%	0-4	5-6	7-10	11-15	16-38	39+	
10%	30%	60%	0-4	5-7	8-11	12-16	17-39	40+	
10%	40%	50%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-41	42+	
10%	50%	40%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-43	44+	
10%	60%	30%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-45	46+	
10%	70%	20%	0-4	5-8	9-12	13-19	20-47	48+	
10%	80%	10%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-49	50+	
10%	90%	0%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-51	52+	
20%	0%	80%	0-4	5-7	8-11	12-16	17-38	39+	
20%	10%	70%	0-4	5-7	8-11	12-16	17-39	40+	
20%	20%	60%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-41	42+	
20%	30%	50%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-43	44+	
20%	40%	40%	0-4	5-7	8-12	13-19	20-45	46+	
20%	50%	30%	0-4	5-8	9-13	14-19	20-47	48+	
20%	60%	20%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-49	50+	
20%	70%	10%	0-4	5-8	9-13	14-21	22-51	52+	
20%	80%	0%	0-4	5-8	9-14	15-22	23-53	54+	
30%	0%	70%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-41	42+	
30%	10%	60%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-43	44+	
30%	20%	50%	0-4	5-8	9-12	13-19	20-45	46+	
30%	30%	40%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-47	48+	
30%	40%	30%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-49	50+	
30%	50%	20%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-51	52+	
30%	60%	10%	0-5	6-9	10-14	15-22	23-53	54+	
30%	70%	0%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-55	56+	
40%	0%	60%	0-4	5-8	9-13	14-19	20-45	46+	
40%	10%	50%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-47	48+	
40%	20%	40%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-49	50+	
40%	30%	30%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-51	52+	
40%	40%	20%	0-5	6-9	10-14	15-22	23-53	54+	
40%	50%	10%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-55	56+	
40%	60%	0%	0-5	6-9	10-15	16-24	25-57	58+	
50%	0%	50%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-49	50+	
50%	10%	40%	0-5	6-9	10-14	15-22	23-51	52+	
50%	20%	30%	0-5	6-9	10-15	16-22	23-53	54+	
50%	30%	20%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-55	56+	
50%	40%	10%	0-5	6-9	10-16	17-24	25-57	58+	
50%	50%	0%	0-5	6-9	10-16	17-24	25-57	58+	
50%	60%	0%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-59	60+	
60%	0%	40%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-53	54+	
60%	10%	30%	0-5	6-9	10-15	16-24	25-55	56+	
60%	20%	20%	0-5	6-9	10-16	17-24	25-57	58+	
60%	30%	10%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-59	60+	
60%	40%	0%	0-5	6-10	11-17	18-26	27-61	62+	
70%	0%	30%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-57	58+	
70%	10%	20%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-59	60+	
70%	20%	10%	0-5	6-10	11-17	18-26	27-60	61+	
70%	30%	0%	0-5	6-10	11-17	18-27	28-62	63+	
80%	0%	20%	0-5	6-10	11-17	18-26	27-60	61+	
80%	10%	10%	0-6	7-10	11-18	19-27	28-62	63+	
80%	20%	0%	0-6	7-11	12-18	19-28	29-64	65+	
90%	0%	10%	0-6	7-11	12-18	19-28	29-64	65+	
90%	10%	0%	0-6	7-11	12-19	20-29	30-66	67+	
100%	0%	0%	0-6	7-11	12-19	20-30	31-68	69+	
% de compétiteurs			% de scores supérieurs ou égaux à 34 pts						

5.6-1-8

GESTION DES STATUTS D'UN SCORE EN COMPETITION OFFICIELLE

Statut du score	Gestion de l'index	A utiliser :
Normal	En fonction du résultat net Stableford	Géré automatiquement par le logiciel à la saisie du score.
Forfait	Pas de modification	<p>- si le joueur prévient de son scratch le club organisateur ou le comité de l'épreuve dans un délai raisonnable afin qu'il puisse adapter les horaires de départs.</p> <p>délai raisonnable : habituellement la veille pour le lendemain. Le Club est libre d'établir ses propres règles pour la définition du délai raisonnable.</p> <p>Le comité de l'épreuve devrait également accepter un scratch le jour de l'épreuve pour des circonstances exceptionnelles (accident maladie etc....)</p>
Abandon justifié	Pas de modification	<p>- si le joueur se blesse ou est malade pendant le tour conventionnel</p> <p>- si le joueur peut justifier une raison personnelle grave, et jugée valable par le Comité de l'épreuve.</p>
Disqualifié	Modifié en fonction de la catégorie : - catégorie 1 à 4 +0,1 - catégorie 5 +0,2	<p>- selon une Règle de Golf.</p> <p>- si le joueur ne rend pas sa carte de score (R 6-6 b page 39 du livret des règles de golf)</p> <p>- si le joueur ne s'est pas présenté au départ sans avoir prévenu de son scratch dans un délai raisonnable (R 6-3 page 38 du livret des règles de golf)</p> <p>- décision du Comité de l'épreuve pour des cas particuliers exceptionnels (R 33-7 page 105 du livret des règles de golf)</p> <p>- si le joueur est en infraction avec un règlement d'épreuve qui impose la disqualification</p> <p>- si le joueur abandonne sans raison médicale ou sans raison personnelle grave.</p>
Abandon non justifié		Supprimé il faut utiliser le statut Disqualifié
Carte rendue non		Supprimé il faut utiliser le statut Disqualifié

Statut Normal :

- **Gestion de l'index** : en fonction du résultat net Stableford.
- **A utiliser** : ce statut est géré automatiquement par le logiciel à la saisie du score.

Statut Forfait :

- **Gestion de l'index** : ne modifie pas l'index.
- A utiliser** : si le joueur prévient de son scratch le Club organisateur ou le Comité de l'épreuve dans un délai raisonnable afin qu'il puisse adapter les horaires de départs.

Délai raisonnable : habituellement la veille pour le lendemain. Le Club est libre d'établir ses propres règles pour la définition du délai raisonnable.

Le Comité de l'épreuve devrait également accepter un scratch le jour de l'épreuve pour des circonstances exceptionnelles (accident maladie etc...)

Statut Abandon justifié :

- **Gestion de l'index** : ne modifie pas l'index.
- **A utiliser** :
 - si le joueur se blesse ou est malade pendant le tour conventionnel,
 - si le joueur peut justifier une raison personnelle grave, et jugée valable par le comité de l'épreuve.

Statut Disqualifié :

Gestion de l'index : modifie l'index en fonction de la catégorie :

- catégorie 1 à 4 **+0,1**
- catégorie 5 **+0,2**
- **A utiliser** :
 - selon une Règle de Golf,
 - si le joueur ne rend pas sa carte de score (R 6-6 b page 39 du livret des règles de golf),
 - si le joueur ne s'est pas présenté au départ sans avoir prévenu de son scratch dans un **délai raisonnable** (R 6-3 page 38 du livret des règles de golf),
 - décision du Comité de l'épreuve pour des cas particuliers exceptionnels (R 33-7 page 105 du livret des règles de golf),
 - si le joueur est en infraction avec un règlement d'épreuve qui impose la disqualification,
 - si le joueur abandonne sans raison médicale ou sans raison personnelle grave.

Statut Abandon non justifié : Supprimé il faut utiliser le statut **Disqualifié**.

Statut Carte non rendue : Supprimé il faut utiliser le statut **Disqualifié**.

5.6-1-9

LA GESTION CENTRALISEE DES INDEX DEPUIS 1996

La Fédération Française de Golf et sa Commission Sportive Nationale entendent poursuivre leur politique d'élimination des faux index et plus particulièrement de ceux permettant de réaliser des scores nets "exceptionnels" ne correspondant pas, à l'évidence, au niveau de jeu.

Pour ce faire, il est utilisé, depuis 1996, trois moyens :

- le rappel et le renforcement des droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu ;
- la mise en application de certaines dispositions dans la méthode de handicap pour éviter le plus possible les remontées "artificielles" ;
- la gestion centralisée des index par le système "Fléole" afin :
 - d'une part, que tous les résultats des compétitions comptant pour la gestion des index soient comptabilisés où qu'ils soient accomplis sur le territoire métropolitain ;
 - d'autre part, que chaque Club organisateur de compétition puisse connaître le dernier index des joueurs s'inscrivant à leurs compétitions.

**Droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs
en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu**

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité des Commissions Sportives des Clubs de veiller à ce que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Afin d'éviter notamment que des classements nets de compétitions (ou que des compétitions prévoyant à l'inscription des limites inférieures d'index) ne soient dénaturés par de "faux index" et dans des cas bien particuliers du type suivant :

- joueur ne jouant pas ou très peu en compétition mais s'entraînant ou jouant en parties amicales fréquemment,
- joueur pratiquant en compétition mais ne jouant qu'en double ou pro-am ; ou ne rendant pas ses cartes (ou abandonnant) dans le but manifeste de faire remonter son handicap,
- joueur réalisant dans des occasions bien précises un score net "exceptionnel", conséquence manifeste d'un "faux" handicap.

LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS PEUVENT ET DOIVENT DEMANDER A LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE DE LA FFGOLF D'ATTRIBUER A CES JOUEURS L'INDEX CORRESPONDANT A LEUR NIVEAU DE JEU.

Méthode de handicap depuis 1996

Le principe retenu est de rendre plus difficiles et encore plus visibles les remontées "artificielles" et donc d'atténuer dans la méthode toutes les remontées qui ne sont pas le fait d'un score effectivement réalisé.

a) Les cartes non rendues et les abandons sans justification sont sanctionnés par une disqualification et d'une remontée de 0,1. La sanction de ces comportements antisportifs ne doit pas en effet se traduire exclusivement sur l'index pour les raisons évoquées ci-dessus. Toutefois les Clubs sont parfaitement en droit de prendre d'autres mesures du type du refus d'inscription pendant une certaine période aux compétitions organisées par le Club, avec éventuellement, dans les cas de plusieurs récidives, une demande d'extension aux autres Clubs.

b) Lorsque, dans une longue période, un joueur n'a pas participé à aucune épreuve comptant pour la modification des index, ce dernier ne sera plus remonté. En revanche, il sera parfaitement possible qu'une Commission Sportive demande à la Commission Sportive Nationale, pour un cas particulier bien argumenté, de remonter un joueur ne pouvant manifestement pas jouer son index suite à une interruption totale du jeu de golf. Le paragraphe précédent relatif à la responsabilité des Commissions Sportives des Clubs est valable aussi bien pour des demandes exceptionnelles de baisse que pour des demandes de remontée.

Ces dispositions peuvent entraîner une tendance à maintenir parfois des handicaps plus bas que le niveau de jeu démontré dans les compétitions/index, mais :

- d'une part, ceci ne va pas à l'encontre du principe "l'index doit tendre vers le meilleur potentiel du joueur",
- d'autre part et surtout, il nous a semblé bon que la méthode n'encourage pas les comportements "pervers".

"Fléole" et son principe de gestion centralisée des index

Depuis 1996, la Fédération Française de Golf a mis en place la gestion centralisée des index, qui traite tous les résultats obtenus dans toutes les compétitions comptant pour la gestion des index adressées par les clubs organisateurs, via modem, au serveur fédéral baptisé FLEOLE.

C'est FLEOLE qui comptabilise les résultats dès la fin de chaque compétition, que celle-ci ait eu lieu dans le Club de licence du joueur ou à l'extérieur ; que le joueur soit membre d'association sportive, membre ou abonné d'un golf avec terrain, golf d'entreprise, ou indépendant ; et que les scores soient bons ou mauvais.

C'est FLEOLE qui calcule et diffuse les nouveaux index.

Les Golfs organisateurs de compétitions/index sont responsables de la transmission des résultats au centre serveur FLEOLE.

Les Clubs sont également responsables du fait que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Les principes de la gestion centralisée des index

Pas de Licence = Pas d'index
 = Pas d'inscription à une compétition/index
 = Handicap de jeu de 0 dans toute autre compétition

Ces principes entraînent les conséquences pratiques suivantes :

Inscription à une compétition comptant pour la gestion des index dite : "Compétition/index"

Les compétitions/index et la gestion des index concernent les joueurs porteurs de la licence F.F.Golf valide.

Tout joueur ne pouvant présenter sa licence (ou ne figurant pas comme licencié sur l'ordinateur du Golf dans ses fichiers "adhérents" ou "joueurs extérieurs") ne pourra pas être traité informatiquement et ne pourra même pas être saisi comme inscrit dans la compétition (une procédure spéciale est prévue pour les joueurs titulaires d'une licence étrangère). Dès la fin de la saisie de ses inscrits, le Golf lance de son ordinateur, à l'intention de Fléole et via son modem, le contrôle informatique des inscrits.

Fléole retourne au Golf pour tous les Licenciés qu'il a identifié grâce à leur numéro de licence, la valeur d'index à la date souhaitée par le Golf. Si l'index réel est différent de celui déclaré par le Joueur, alors la fiche informatique du joueur dans l'ordinateur du Golf est mise à jour avec reconstruction automatique des coups reçus et des séries.

Les joueurs licenciés de l'année précédente et qui n'ont pas renouvelé leur licence au 1er Avril de l'année en cours peuvent être inscrits dans la compétition mais ont leurs droits à gestion de l'index suspendus et se voient attribuer par défaut pour cette compétition un index de 0. Pour ces derniers joueurs, les coups reçus seront recalculés et seront ceux d'un 0 d'index, mais ils seront maintenus dans la série de leur index déclaré.

Inscription à toute compétition autre qu'une compétition/index

Afin d'éviter que les classements nets de ces épreuves ne soient dénaturés par les "faux index", les Golfs organisateurs peuvent lancer de leur ordinateur dès la fin de la saisie de leurs inscrits, à l'intention de Fléole et via leur modem, le contrôle informatique des inscrits.

Fléole retourne au Golf pour tous les Licenciés qu'il a identifié grâce à leur numéro de licence, la valeur d'index à la date souhaitée par le Golf. Si l'index réel est différent de celui déclaré par le Joueur, alors la fiche informatique du joueur dans l'ordinateur du Golf est mise à jour avec reconstruction automatique des coups reçus et des séries.

Les joueurs non reconnus par Fléole se voient attribuer par défaut pour cette compétition un index de 0 et auront ainsi du mal à gagner les classements nets. Pour ces derniers joueurs, les coups reçus seront recalculés et seront ceux d'un 0 d'index, mais ils seront maintenus dans la série de leur index déclaré.

Mise à jour des Index

C'est FLEOLE qui collecte les scores que les Golfs lui adressent dès la fin de la compétition/index qu'ils ont organisé et qui met à jour les index à partir de ces données.

Dès que ces éléments ont été transmis, les index de tous les joueurs licenciés, qu'ils soient membres d'association sportive, membres ou abonnés de Golf avec terrain, golf d'entreprise, ou indépendants, sont immédiatement mis à jour et consultables de quatre manières différentes :

- Par le Golf de Licence depuis son ordinateur, dont les historiques d'index de ses joueurs licenciés sont automatiquement mis à jour à chaque connexion avec FLEOLE ;
- Par un Golf organisateur de compétition par demande de contrôle informatique des inscrits à sa compétition avec mise à jour automatique dans la fiche du joueur de son index avec la valeur de Fléole lorsque celle-ci diffère de celui déclaré par le joueur ;
- Par le licencié lui-même :
 - sur internet : www.ffgolf.org (accès par le portail golf)
 - par téléphone - service Audiotel au 08 38 69 18 18

Les "non-classés" : attribution du 1er index

Fléole attribue automatiquement le premier index lorsque, dans une compétition/index, le joueur réalise la première performance entraînant un différentiel négatif. L'index est modifié selon la valeur de différentiel obtenue à partir d'une valeur initiale de 53,5.

Fiches informatiques d'historique d'index

Pour des besoins de déplacements à l'étranger, de statistiques ou d'archivage, les joueurs pourront obtenir leur fiche informatique d'historique d'index.

Ce document, s'il est validé par le tampon de la Commission Sportive de son Golf de Licence (ou de la Fédération Française de Golf pour un indépendant), est une pièce officielle attestant du handicap du joueur uniquement à la dernière date de compétition figurant sur l'historique.

Ce n'est pas une pièce officielle au jour de sa présentation, car, depuis la date d'édition de cette fiche, le joueur a pu disputer d'autres compétitions.

Pour les Licenciés ayant pris leur Licence dans un Golf Informatisé :

Leur Golf de Licence leur fournira leur fiche informatique d'historique de handicap et la validera en apposant le tampon de la Commission Sportive du Golf.

Pour les Licenciés ayant pris leur Licence dans un Golf non-informatisé ou bien à la Fédération ou par courrier :

Sur demande du joueur concerné qui devra joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse de retour, la Commission Sportive Nationale de la F.F.Golf fournira la fiche informatique d'historique de handicap et la validera en apposant son tampon.

5.6-2**CRITERES**

Les listes 2007 de joueurs de 1ère Série Nationale ont été établies selon les normes énoncées ci-dessous.

1^{ère} série Fédérale

Etre classé dans le Mérite amateur final 2006

1^{ère} série Élite

- **pour les messieurs : 50 premiers amateurs du Mérite final de l'année précédente.**
- **pour les dames : 30 premières amateurs du Mérite final de l'année précédente.**

Les entrées et sorties de 1^{ère} série Élite ne sont possibles qu'en fin d'année civile.

Licence Or

La liste, les critères d'obtention et le courrier type envoyé aux joueurs sont consultables sur Extranet.

5.6-3

MERITE NATIONAL DES CLUBS

Pour le Mérite National des Clubs, il est créé deux classements distincts, l'un pour les Messieurs, l'autre pour les Dames.

L'accession au classement est conditionnée à la participation du Club au Championnat de France par Equipes Benjamins/Minimes (divisions ou promotion) ou à l'Interclubs Féminin des moins de 17 ans.

Compétitions prises en compte pour l'attribution des points	
Classement Messieurs	Classement Dames
Championnat de France par Equipes (Divisions ou Promotion)	
Coupe d'Europe des Clubs Messieurs	Coupe d'Europe des Clubs Dames
Coupe Ganay et Ch. de France Amateurs	Coupe Gaveau et Ch. de France Dames
Championnat de France des Jeunes Poussins – Benjamins – Minimes – Cadets	
Championnat de France par Equipes Benjamins/Minimes	
Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Messieurs <i>Trophée Puiforcat</i>	Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Dames <i>Trophée Cotnaréanu</i>
Championnat de France par Equipes Seniors Messieurs <i>Trophée Saint Sauveur</i>	Championnat de France par Equipes Seniors Dames <i>Trophée de la Commission Féminine</i>
Mérite Amateur : nombre et rang des joueurs	
Trophée Jean Lignel	Interclubs Féminin des moins de 17 ans

Note:

Un Club ne peut cumuler plus de 3 équipes en divisions nationales et il ne peut présenter qu'une seule équipe en promotion chaque année.

Si par le jeu des montées ou des descentes, une équipe est rétrogradée en division inférieure, cette équipe ainsi que celle qui la remplace, conserveront les points de leur performance acquise sur le terrain.

Transfert de licence : dans le cas d'un changement de club d'un joueur en cours de saison, les points apportés par ce joueur à partir de sa place dans le Mérite Amateur seront répartis ainsi :

- si le transfert a lieu avant le 1^{er} avril, les points seront comptabilisés pour le nouveau club.
- si le transfert a lieu après cette date, les points ne seront pas attribués.

GRILLE DES POINTS MESSIEURS

DIVISIONS	
Participation PROMOTION inter régionale Descente de 4 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	15 pts
Montée en 4 ^{ème} DIVISION Maintien en 4 ^{ème} DIVISION Descente en 4 ^{ème} DIVISION	40 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	90 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	210 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	450 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	1000 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS ET SENIORS	
Participation PROMOTION inter régionale Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	15 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	40 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	75 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	150 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	225 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	300 pts

DIVISIONS BENJAMINS / MINIMES	
Participation PROMOTION inter régionale Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	15 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	100 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	200 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	250 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	375 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	450 pts

AUTRES COMPETITIONS		
	Trophée Jean Lignel	Coupe d'Europe
17 ^{ème} et plus	15 pts	
13 ^{ème} à 16 ^{ème} place	40 Pts	
9 ^{ème} à 12 ^{ème} place	80 pts	
8 ^{ème}	140 pts	20 pts
7 ^{ème}	170 pts	40 pts
6 ^{ème}	200 pts	60 pts
5 ^{ème}	250 pts	80 pts
4 ^{ème}	300 pts	100 pts
3 ^{ème}	350 pts	150 pts
2 ^{ème}	400 pts	200 pts
Vainqueur	500 pts	300 pts

COMPETITIONS INDIVIDUELLES	Chpt des Jeunes	Ganay
Participation au championnat	10 pts	10 pts
1/16 ^{ème} de finaliste	20 pts	20 pts
1/8 ^{ème} de finaliste	30 pts	30 pts
1/4 de finaliste	50 pts	50 pts
1/2 finaliste	75 pts	75 pts
Finaliste	150 pts	150 pts
Vainqueur	200 pts	200 pts

MERITE AMATEUR	
1 Joueur dans les 10 premiers	200 pts
1 Joueur de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	100 pts
1 Joueur de la 21 ^{ème} à la 30 ^{ème} place	70 pts
1 Joueur de la 31 ^{ème} à la 50 ^{ème} place	50 pts
1 Joueur de la 51 ^{ème} à la 100 ^{ème} place	30 pts
1 Joueur de la 101 ^{ème} place à la 200 ^{ème} place	20 pts
Au delà de la 200 ^{ème} place	10 pts

GRILLE DES POINTS DAMES

DIVISIONS	
Participation PROMOTION inter régionale Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	15 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	90 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	210 pts
Montée en 1 ^{er} DIVISION Maintien en 1 ^{er} DIVISION	450 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	1000 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS ET SENIORS	
Participation PROMOTION inter régionale Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	15 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	40 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	75 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	150 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	225 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	300 pts

DIVISIONS BENJAMINS / MINIMES	
Participation PROMOTION inter régionale Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	15 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	100 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	200 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	250 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	375 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	450 pts

AUTRES COMPETITIONS		
	Interclubs Féminin	Coupe d'Europe
17 ^{ème} et plus	15 pts	
13 ^{ème} à 16 ^{ème} place	50 Pts	
9 ^{ème} à 12 ^{ème} place	100 pts	
8 ^{ème}	150 pts	20 pts
7 ^{ème}	200 pts	40 pts
6 ^{ème}	255 pts	60 pts
5 ^{ème}	300 pts	80 pts
4 ^{ème}	325 pts	100 pts
3 ^{ème}	350 pts	150 pts
2 ^{ème}	375 pts	200 pts
Vainqueur	450 pts	300 pts

COMPETITIONS INDIVIDUELLES	Chpt des Jeunes	Gaveau
Participation au championnat	10 pts	10 pts
1/16 ^{ème} de finaliste	20 pts	20 pts
1/8 ^{ème} de finaliste	30 pts	30 pts
1/4 de finaliste	50 pts	50 pts
1/2 finaliste	75 pts	75 pts
Finaliste	150 pts	150 pts
Vainqueur	200 pts	200 pts

MERITE AMATEUR	
1 Joueur dans les 10 premiers	200 pts
1 Joueur de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	100 pts
1 Joueur de la 21 ^{ème} à la 30 ^{ème} place	70 pts
1 Joueur de la 31 ^{ème} à la 50 ^{ème} place	50 pts
1 Joueur de la 51 ^{ème} à la 100 ^{ème} place	30 pts
1 Joueur de la 101 ^{ème} place à la 200 ^{ème} place	20 pts
Au delà de la 200 ^{ème} place	10 pts

 **5.6-4****MERITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF
TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES**

La Direction Sportive de la Fédération Française de Golf a fait du développement des écoles de golf des clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

- un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens ;
- un recrutement élargi faisant appel aux meilleurs éléments issus du golf scolaire ;
- une équipe d'éducateurs altruistes et passionnés dirigés par un pro de Golf en relation directe avec l'encadrement fédéral.

Les Clubs souhaitant rentrer dans le Classement 2007 des Ecoles de Golf "Performance et Espoir" doivent répondre à une exigence :

L'Ecole de Golf du Club doit prendre part aux éliminatoires régionales des Interclubs Benjamins/Minimes ou de l'Interclubs Féminin des Moins de 17 Ans.

Les classements, développés en parfaite synergie avec la Charte des Ecoles de Golf, font référence aux catégories sportives Minime, Benjamin, Poussin et les enfants (10 ans et moins) de l'année 2007.

 **5.6-4.1**

MERITE NATIONAL ESPOIR DES ECOLES DE GOLF TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES

Le Classement Espoir prend en compte 3 critères indépendants permettant d'apprécier la capacité des Clubs à recruter des jeunes et à les faire progresser jusqu'à un premier niveau de compétition.

- 1) Evolution de l'index (de l'année en cours) de plus 5 points des joueurs dont l'index de début de saison est supérieur à 26.4 avec comme barème de points :

1 à 2 joueurs	100 points
3 à 4 joueurs	200 points
5 à 6 joueurs	300 points
7 à 8 joueurs	400 points
9 à 11 joueurs	500 points
12 à 14 joueurs	600 points
15 à 17 joueurs	700 points
18 à 20 joueurs	800 points
21 à 24 joueurs	900 points
25 à 28 joueurs	1000 points
29 à 32 joueurs	1100 points
33 à 36 joueurs	1200 points
37 à 40 joueurs	1300 points
41 à 44 joueurs	1400 points
45 à 48 joueurs	1500 points
49 joueurs et plus	1600 points

- 2) Pourcentage des licenciés (16 ans et moins) par rapport au nombre total de licenciés du Club (lien de type 01 et 02) avec comme barème de points :
- 1% est égal à 40 points avec un maximum de 30% (il faut un minimum de 100 licences pour le total de licenciés du Club).
- 3) Bonus : Nombre de poussins licenciés rentrant dans le critère 1 avec comme barème de points :
- 20 points par poussin avec un maximum de 300 points.
- 4) Départage : Dans le cas où plusieurs équipes seraient à égalité, le critère 1 puis le critère 2 et enfin le critère 3 serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence : dans le cas d'un changement de club d'un joueur en cours de saison, les points apportés par ce joueur à partir des critères 1 et 3 seront répartis ainsi :

- si le transfert a lieu avant le 1^{er} avril, les points seront comptabilisés pour le nouveau club.
- si le transfert a lieu après cette date, les points ne seront pas attribués.

 **5.6-4.2**

MERITE NATIONAL PERFORMANCE DES ECOLES DE GOLF TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES

Ce classement a pour vocation première de valoriser les résultats des Ecoles de Golf des Clubs sur le plan sportif.

Championnat par équipes :

Interclubs Benjamins / Minimes	
Descente en PROMOTION Participation PROMOTION inter régionale	50 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	150 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	300 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	600 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	1000 pts

Championnats Individuels :

Championnat de France Jeunes	
Vainqueur	400 Pts
Finaliste	300 Pts
½ finaliste	200 Pts
¼ de finaliste	150 Pts
1/8 de finaliste	100 Pts
1/16 de Finaliste	50 Pts
Participation nationale	30 Pts
Participation à la finale inter-régionale	10 Pts

Interclubs Feminin des moins de 17 ans

1er	600 Pts
2ème	500 Pts
3ème	450 Pts
4ème	400 Pts
5ème	350 Pts
6ème	300 Pts
7ème	250 Pts
8ème	200 Pts
9ème	150 Pts
10 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	100 Pts
Au delà de la 20 ^{ème} place	50 Pts

Tournoi Fédéral Jeunes

1er	200 Pts
2ème	180 Pts
3ème	160 Pts
4ème	140 Pts
5ème	120 Pts
6ème	100 Pts
7ème	80 Pts
8ème	60 Pts
9ème	40 Pts
10ème	20 Pts

Bonus	
1 enfant avec l'Open de Bronze *	50 Pts
1 enfant avec l'Open d'Argent *	100 Pts
1 enfant avec l'Open d'Or *	150 Pts
1 garçon dans les 50 premiers du Mérite	150 Pts
1 garçon de la 51 à la 100 place du Mérite	100 Pts
1 garçon classé dans le Mérite (+ de 100)	50 Pts
1 fille dans les 25 premières du Mérite	150 Pts
1 fille de la 26 à la 50 place du Mérite	100 Pts
1 fille classée dans le Mérite (+de 50)	50 Pts
Championnat d'Europe par Equipes France Espagne Benjamins Minimes Quadrangulaire Girls Quadrangulaire Boys	
1 sélectionné	100 Pts

European Young Master	
1er	600 Pts
2ème	500 Pts
3ème	400 Pts
4ème	300 Pts
5ème	200 Pts
6ème	100 Pts

NB :

- Chaque joueur marque les points correspondant à ses performances, mais ne peut pas rapporter à son club plus de 600 points.
- L'obtention de l'Open rapporte au club du joueur des points pendant la durée de validité de celui ci.

*** Dans le cadre de la refonte des OPEN, seuls les OPEN saisis avant le 30 juin 2007 seront comptabilisés.**

Départage : Dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient à égalité, le résultat des Interclubs par Equipes Benjamins / Minimes puis l'Interclubs Féminin des moins de 17 ans serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence : dans le cas d'un changement de club d'un joueur en cours de saison, les points apportés par ce joueur à partir de sa place dans le Mérite Amateur seront répartis ainsi :

- si le transfert a lieu avant le 1^{er} avril, les points seront comptabilisés pour le nouveau club.
- si le transfert a lieu après cette date, les points ne seront pas attribués.

 **5.6-5****MERITE NATIONAL AMATEUR
TROPHEE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET
TROPHEE PHILIPPE MARTIN**

Pourquoi un nouveau Mérite amateur en 2006?

Le Mérite Amateur, en 7 ans d'existence, a largement obtenu ses lettres de noblesses. Il est devenu une véritable référence en soi, reconnue par l'ensemble des joueurs amateurs.

Néanmoins, ce Mérite a paramétré un style de joueur ou tout du moins a conditionné les joueurs amateurs à gérer leur saison en fonction de leurs résultats avec un effet pervers : ils préféreraient ne pas participer à un tournoi pour préserver leur moyenne plutôt que de participer avec le risque de perdre des places.

La volonté de la Commission Sportive Nationale et de la DTN est de disposer d'un Mérite plus simple et le plus juste sportivement en s'appuyant sur des principes de haut-niveau.

Les objectifs poursuivis sont donc les suivants :

- **Privilégier la notion de performance plutôt que la notion de moyenne.**
- **Donner une valeur plus importante aux bonnes performances réalisées à l'étranger.**
- **Inciter nos joueurs/euses à jouer pour gagner.**
- **Encourager les joueurs/euses à participer à un maximum d'épreuves.**
- **Simplifier la compréhension et le calcul des places en le rendant accessible à n'importe quel joueur.**

La refonte du Mérite amateur national permet donc la mise en place d'un **système où le gain de points est basé uniquement sur la performance** (gains des points en fonction de la place dans un tournoi) **et un classement basé sur la moyenne des points obtenus** pendant la période de référence.

I - Modalités de calcul pour le Mérite amateur

Pour répondre aux attentes des joueurs ainsi qu'à la volonté de la Commission Sportive de la FFGolf, le principe de calcul du Mérite Amateur a été simplifié.

Dès le début de l'année 2006, seule la notion de tournoi comptera pour le Mérite. Par « tournoi », il faut comprendre un championnat ayant un minimum de 2 tours de stroke play ou de match play (un tournoi initialement prévu sur 2 tours et ramené à 1 seul tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles sera tout de même pris en compte pour le Mérite Amateur).

Les tournois de match-play avec une qualification en stroke play seront distingués comme 2 épreuves distinctes pouvant rapporter des points pour le Mérite Amateur. Dans ce cas, la qualification en stroke play aura une catégorie de moins que la phase finale en match play. Les tournois sont répartis dans les différentes catégories en fonction de leur phase finale.

Le classement du mérite Amateur sera établi en faisant la moyenne des 10 meilleures performances (en points) réalisées sur la période de référence (période glissante). Dans le cas où un joueur n'a pas marqué 10 fois des points, sa moyenne sera quand même établie sur la base de 10 tournois.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10 (avec des nouvelles catégories: 0 et 3bis). Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1. Les catégories des grands prix ont été recalculées avec un nouveau système d'évaluation.

II - Règlement Général

Le Président de la Commission Sportive Nationale et le Directeur Technique National se réservent la possibilité, après avis de la Commission Sportive Nationale, de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ des joueurs).

Le Mérite Amateur est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Golf.

A. Dotation

Le Mérite National Amateur est doté :

- du Trophée Marie-Christine UBALD BOCQUET pour les dames
- du Trophée Philippe MARTIN pour les messieurs

B. Compétitions prises en compte

Les compétitions prises en compte sont toutes celles comptant pour la gestion des index de 1^{ère} série (sauf celles donnant accès aux circuits professionnels) :

- celles inscrites dans la liste de tournois classés dans les catégories établies ci-après en annexe ;
- toutes celles qui sont inscrites au calendrier des grands prix ;
- quelques compétitions universitaires américaines.

Tout joueur s'inscrivant à une épreuve professionnelle ou à une épreuve internationale non répertoriée dans la liste des tournois pris en compte pour le Mérite Amateur **doit préalablement prévenir la Direction Sportive** pour que ses résultats puissent être comptabilisés dans le calcul du Mérite.

C. Principe du glissement sur une année

Le Mérite prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de semaine en semaine. C'est à dire qu'une fois la première semaine de janvier 2006 écoulée, les points obtenus la première semaine de janvier 2005 disparaissent du Mérite.

Ce système de Mérite glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

D. Conditions d'accès et finalité

Pour apparaître au mérite Amateur, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points tout au long de la saison.

La licence Or (Statut Elite) sera attribuée aux 50 premiers amateurs et aux 30 premières amateurs dames du Mérite final de l'année en cours.

E. Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Elle est établie dans les annexes 2 et 2bis. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attributions de points établies dans les annexes 1, 1bis et 1ter.

F. Calcul de la catégorie d'un Grand Prix

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Pour les messieurs, les 50 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve (à noter que pour les épreuves fédérales par équipes la catégorie obtenue sera limitée à 6).

Pour les dames, les 25 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve (à noter que pour les épreuves fédérales par équipes la catégorie obtenue sera limitée à 6).

Afin de garder la cohérence des tranches entre les messieurs et les dames le total des points des 25 meilleurs index sera ramené au ratio des 50 comme les messieurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le calcul de la catégorie d'un grand prix se fera systématiquement à posteriori. Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 mais inversement un grand prix de catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaîtra sur le calendrier des grands prix n'est qu'à titre indicatif et en rapport avec la catégorie de l'année précédente.

Points rapportés par joueur

Idx arrondi messieurs	+4 et mieux	+3	+2	+1	0	1	2	3
Points	11	9	7	5	4	3	2	0.5

Index arrondi dames	+ 3 et mieux	+2	+1	0	1	2	3	4	5
Points	11	9	7	5	4	3	2	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	Catégorie	Dames
Moins de 30 points	10	Moins de 12 points
De 30 points à 59,5 points	9	De 12 points à 34,5 points
De 60 points à 119,5 points	8	De 35 points à 74,5 points
De 120 points à 214,5 points	7	De 75 points à 159,5 points
De 215 points à 279,5 points	6	De 160 points à 249,5 points
De 280 points à 340 points	5	De 250 points à 285 points
Plus de 340 points	4	Plus de 285 points

ATTENTION : Les épreuves continentales de catégorie 10, à l'exception des Championnats exclusivement Jeunes, qui ne totaliseront pas un nombre de points rapportés par joueurs au moins égal aux points des places attribués en stroke-play, ne bénéficieront pas des points comptant pour le Mérite Amateur.

Exemple :

La somme des 50 meilleurs index Messieurs d'un Grand Prix rapporte 6 points. Nous sommes en catégorie 10, la somme des points attribués à la première et à la deuxième place étant de $5+3=8$ points, les joueurs ne se verront pas attribuer ces points.

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Messieurs

Place	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 3 bis	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1300	1000	600	360	290	220	135	80	50	30	10	5
2	1040	800	450	270	218	165	101	60	38	23	8	3
3	780	600	360	216	174	132	81	48	30	18	6	
4	650	500	300	180	145	110	68	40	25	15	5	
5	520	400	255	153	124	94	57	34	21	13		
6	520	400	210	126	102	77	47	28	18	11		
7	520	400	180	108	87	66	41	24	15	9		
8	520	400	150	90	73	55	34	20	13	8		
9	520	400	120	72	58	44	27	16	10			
10	520	400	105	63	51	39	24	14	9			
11	390	300	90	55	45	35	20	12	8			
12	390	300	90	55	45	35	20	11	7			
13	390	300	90	55	45	35	20	10				
14	390	300	90	55	45	35	20	8				
15	390	300	90	55	45	35	20	8				
16	325	250	80	45	35	25	10	7				
17	325	250	80	45	35	25	10	6				
18	325	250	80	45	35	25	10	5				
19	325	250	80	45	35	25	10	5				
20	325	250	80	45	35	25	10	5				
21	260	200	70	35	25	15	5					
22	260	200	70	35	25	15	5					
23	260	200	70	35	25	15	5					
24	260	200	70	35	25	15	5					
25	260	200	70	35	25	15	5					
26	195	150	60	30	20	10						
27	195	150	60	30	20	10						
28	195	150	60	30	20	10						
29	195	150	60	30	20	10						
30	195	150	60	30	20	10						
31	130	100	50	25	15	5						
32	130	100	50	25	15	5						
33	130	100	50	25	15	5						
34	130	100	50	25	15	5						
35	130	100	50	25	15	5						
36	130	100	40	20	10							
37	130	100	40	20	10							
38	130	100	40	20	10							
39	130	100	40	20	10							
40	130	100	40	20	10							
41	98	75	30	15	8							
42	98	75	30	15	8							
43	98	75	30	15	8							
44	98	75	30	15	8							
45	98	75	30	15	8							
46	98	75	30	15	8							
47	98	75	30	15	8							
48	98	75	30	15	8							
49	98	75	30	15	8							
50	98	75	30	15	8							
51-60	65	50										
61-70	39	30										

Annexe 1 bis : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames

Place	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 3 bis	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1300	1000	600	360	290	220	135	80	50	30	10	5
2	1040	800	450	270	218	165	101	60	38	23	8	
3	780	600	360	216	174	132	81	48	30	18		
4	650	500	300	180	145	110	68	40	25	15		
5	520	400	255	153	124	94	57	34	21			
6	520	400	210	126	102	77	47	28	18			
7	520	400	180	108	87	66	41	24	15			
8	520	400	150	90	73	55	34	20	13			
9	520	400	120	72	58	44	27	16				
10	520	400	105	63	51	39	24	14				
11	390	300	90	55	45	35	20	12				
12	390	300	90	55	45	35	20	11				
13	390	300	90	55	45	35	20					
14	390	300	90	55	45	35	20					
15	390	300	90	55	45	35	20					
16	325	250	80	45	35	25	10					
17	325	250	80	45	35	25						
18	325	250	80	45	35	25						
19	325	250	80	45	35	25						
20	325	250	80	45	35	25						
21	260	200	70	35	18							
22	260	200	70	35	18							
23	260	200	70	35	18							
24	260	200	70	35	18							
25	260	200	70									
26	195	150	60									
27	195	150	60									
28	195	150	60									
29	195	150										
30	195	150										
31	130	100										
32	130	100										
33	130											
34	130											
35	130											
36	130											
37	130											
38	130											
39	130											
40	130											

Annexe 1 ter : grille des points pour les places obtenues en match play Messieurs et Dames

Tournois féminins ou masculins en match play, avec ou sans qualification en stroke play

Place	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 3 bis	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
-------	--------	--------	--------	---------------	--------	--------	--------	--------	--------	-----------	------------

Match play											
Vainqueur	1100	660	396	319	242	149	88	55	33	12	6
Finaliste	850	495	297	240	182	111	66	41	25	9	4
Demi-finaliste	600	363	218	176	133	82	48	30	18	6	
Quart finaliste	400	219	131	106	80	49	29	18			
1/8 finaliste	200	104	63	51	39	22					
1/16 finaliste	130	74	38	29	20						
1/32 finaliste	70										

Annexe 2 : Liste des tournois messieurs pris en compte et catégories

Cette liste est exhaustive et contient des tournois qui ne se disputent pas obligatoirement tous les ans.

Les tournois américains universitaires seront classés :

- épreuves régionales en catégorie 7 (Division 2 : catégorie 9)
- finales régionales en catégorie 6 (Division 2 : catégorie 8)
- finale nationale en catégorie 4 (Division 2 : catégorie 7)

Catégories	Tournois
0 Mess.	Tournois du circuit "European Tour" Tournois du "PGA Tour"
1 Mess.	British Amateur US Amateur US Amateur Public Links Championnat du Monde par Equipes (Classement individuel)
2 Mess.	Championnat d'Europe par Equipe Amateurs (Classement individuel) St Andrews Links Championnat d'Europe Individuel Porter Cup Tournois du "Challenge Tour"
3 Mess.	US Juniors US Seniors Internationaux d'Afrique du Sud Internationaux d'Angleterre - Brabazon Trophy Lytham Trophy Australian Amateur Championship British Youth Sherry's International Champions Cup Scottish Stroke Play Championship
3 bis Mess.	Internationaux de France Stroke Play– Coupe Murat Internationaux du Portugal Championnat d'Europe par Equipe Youths (Classement individuel) Internationaux d'Espagne Irish Amateur Open Championship Tournois de l'Alps Tour
4 Mess.	British Mid-amateur Championship Coupe Ganay et Championnat de France Amateurs Scottish Youths Stroke Play Championship Welsh Open Stroke Play Championship Internationaux de Suisse Internationaux d'Allemagne Internationaux d'Italie Berkshire Trophy North of Ireland Championship South of England Open Amateur Copa del Jerez Tournois professionnels français (Sur décision de la Direction Sportive) Grand Prix de la catégorie

5 Mess.	<p>Orange Bowl</p> <p>Doral (16-18 ans)</p> <p>Pré-Qualification US Amateur</p> <p>Jeux Méditerranéens (Classement individuel)</p> <p>British Boys Championship</p> <p>Championnat d'Europe Individuel Mid-amateurs</p> <p>English Men's Open Mid-Amateur Championship - Logan Trophy</p> <p>Championnat d'Europe par Equipe Boys (Classement individuel)</p> <p>Saint Georges Grand Challenge</p> <p>Birkdale Silver Goblet</p> <p>Internationaux de France Cadets Garçons - Trophée Michel CARLHIAN</p> <p>Qualifications Open de France</p> <p>PQ Tournois Majeurs Professionnels (2ème Stage)</p> <p>Scottish Boys Open Stroke play Championship</p> <p>Grand Prix de la catégorie</p>
6 Mess.	<p>Welsh Open Youth Championship</p> <p>Irish Youths Amateur Open Championship</p> <p>English Boys</p> <p>British Senior Championship</p> <p>Championnat de France Juniors – Trophée CROCODILE</p> <p>Internationaux de Belgique Juniors</p> <p>Internationaux d'Espagne Juniors</p> <p>European Young Masters</p> <p>Coupe d'Europe des Clubs (Classement individuel)</p> <p>Championnat du Monde Universitaire (Classement individuel)</p> <p>PQ Tournois Majeurs Professionnels (1er Stage)</p> <p>Duke of York</p> <p>Internationaux d'Allemagne Boys</p> <p>Internationaux de Finlande</p> <p>Internationaux non cités</p> <p>Grand Prix de la catégorie</p>
7 Mess.	<p>Championnat d'Europe Individuel et par équipes Seniors (Classement individuel)</p> <p>Doral (14-15 ans)</p> <p>Championnat de France des Jeunes (Cadets)</p> <p>Internationaux de France Mid-amateurs Stroke Play</p> <p>Irish Senior Championship</p> <p>English Seniors Championship</p> <p>Grand Prix de la catégorie</p>
8 Mess.	<p>Tournoi Fédéral Jeunes (Minimes)</p> <p>Doral (12-13 ans)</p> <p>Championnat de France F.F.Sport U.</p> <p>Internationaux de France Seniors – Trophée Dauberville</p> <p>Championnat de France des Jeunes (Minimes)</p> <p>Grand Prix de la catégorie</p>
9 Mess.	<p>Tournoi Fédéral Jeunes (Benjamins)</p> <p>Doral (10-11 ans)</p> <p>Championnat de France des Jeunes (Benjamins – Poussins)</p> <p>Internationaux de France Vétérans – Trophée Mahé</p> <p>Grand Prix de la catégorie</p>
10 Mess.	<p>Grand Prix de la catégorie</p> <p>Mérite Inter Régional Benjamins Minimes – Finale Inter Régionale</p>
A calculer	<p style="text-align: center;">en fonction de la participation</p> <p>Chpt de France par Equipes Nationale (Classement individuel)</p> <p>Chpt de France par Equipes par tranche d'âge (Classement individuel)</p> <p>Coupe de France - Trophée Jean Lignel (Classement ind. après 2 tours)</p>

Annexe 2bis : Liste des tournois dames pris en compte et catégories

Cette liste est exhaustive et contient des tournois
qui ne se disputent pas obligatoirement tous les ans.

Les tournois américains universitaires seront classés :

- épreuves régionales en catégorie 7 (Division 2 : catégorie 9)
- finales régionales en catégorie 6 (Division 2 : catégorie 8)
- finale nationale en catégorie 4 (Division 2 : catégorie 7)

Catégories	Tournois
0 Dames	Tournois du circuit européen Tournois du LPGA
1 Dames	US Ladies British Ladies Championnat du Monde par Equipe (Classement individuel)
2 Dames	Championnat d'Europe Individuel Championnat d'Europe par Equipes Dames (Classement individuel)
3 Dames	Internationaux d'Espagne US Juniors US Seniors Sherry's International Champions Cup British Stroke Play Championship
3 bis Dames	Internationaux de France Juniors Filles – Trophée Esmond Championnat d'Europe par Equipe Lady Juniors (Classement individuel) Scottish Ladies Open Stroke Play Championship Internationaux de France Stroke Play – Trophée Cécile De Rothschild Championnat de France Elite Dames – Trophée Lally de Saint Sauveur (<i>si minimum 15 proettes</i>)
4 Dames	Coupe Gaveau et Championnat de France Internationaux d'Italie Internationaux de Suisse Grand Prix de la catégorie
5 Dames	Coupe de France Dames – Trophée Pierre Lafite Internationaux d'Allemagne Internationaux du Portugal Jeux Méditerranéens (Classement individuel) Championnat d'Europe par Equipe Girls (Classement individuel) British Girls Doral (16-18 ans) Orange Bowl 2 ^{ème} Pré qualification du British Open Grand Prix de la catégorie

6 Dames	Internationaux de Belgique Juniors Championnat du Monde Universitaire (Classement individuel) European Young Masters Duke of York USGA Seniors Amateur Coupe d'Europe des Clubs (Classement individuel) Internationaux d'Espagne Juniors Internationaux d'Allemagne Girls Internationaux de Finlande Dames Welsh Ladies' Amateur Open Stroke play Championship Internationaux non cités Grand Prix de la catégorie
7 Dames	Championnat de France Juniors – Trophée Catherine LACOSTE Doral (14-15 ans) Internationaux de France Mid-amateurs Stroke Play British Seniors Championnat d'Europe Individuel et par équipes Seniors (Classement individuel) Grand Prix de la catégorie
8 Dames	Championnat de France F.F.Sport U. Doral (12-13 ans) Open International Seniors Championnat de France Seniors Championnat de France des Jeunes (Cadets) Grand Prix de la catégorie
9 Dames	Tournoi Fédéral Jeunes (Minimes et Benjamins) Championnat de France des Jeunes (Minimes et Benjamins) Doral (10-11 ans) Championnat Fédéral du Golf d'Entreprise Grand Prix de la catégorie
10 Dames	Championnat de France des Jeunes (Poussins) Mérite Inter Régional Benjamins Minimes – Finale Inter régionale Grand Prix de la catégorie
A calculer	<p style="text-align: center;">en fonction de la participation</p> Chpt de France par Equipes Nationale (Classement individuel) Chpt de France par Equipes par tranche d'âge (Classement individuel) Interclubs Féminin des moins de 17 ans

 **5.6-6**
MERITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE

En 2006, la Commission du Golf d'Entreprise a validé la mise en place d'un Mérite des AS d'Entreprise dans le but de récompenser l'association la plus méritante au travers de ses résultats sportifs.

GRILLE DES POINTS

DIVISIONS	
Participation PROMOTION Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	100 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	200 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	400 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	600 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	700 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	800 pts

Note : En cas de non participation à une division, les points ne seront pas comptabilisés.

COUPE DE FRANCE	
Participation à la qualification régionale	20 pts
Participation à la Finale Nationale	40 pts
8 ^{ème}	60 pts
7 ^{ème}	100 pts
6 ^{ème}	160 pts
5 ^{ème}	240 pts
4 ^{ème}	340 pts
3 ^{ème}	460 pts
2 ^{ème}	600 pts
Vainqueur	800 pts

Note : Les points de la participation à la qualification régionale ne sont pas cumulables avec ceux obtenus à la Finale Nationale.

CHAMPIONNAT FEDERAL	
Participation au championnat	20 pts
8 ^{ème}	30 pts
7 ^{ème}	50 pts
6 ^{ème}	80 pts
5 ^{ème}	120 pts
4 ^{ème}	170 pts
3 ^{ème}	230 pts
2 ^{ème}	300 pts
Vainqueur	400 pts

Note : La même grille de points est utilisée pour le classement messieurs et pour le classement dames.

Index vademecum

Abandon	5.1-2-2	I-10/	32
Adresses utiles	5		8 à 10
Anti dopage (contrôle)	5.1-2-2	I-3/	30
Arbitres (fonctions, cursus et formation)	5.5-2		335 à 348
Arbitres (liste)	5.5-3-3		353
Arbitres de Ligue (liste)	5.5-3-4		355
Arbitres Honoraires (liste)	5.5-3-5		362
Autorisation d'intervention chirurgicale d'urgence	5.1-3-2		222
Axe de jeu	5.2-2-2		274
Bleynie (Trophée) – Coupe des Présidents	5.1-2-4		146
Bunkers (préparation des terrains)	5.2-4		284
Cadence de jeu	5.3-8-2		313
Cadence de jeu	5.1-3-3	Tabl.	226
Cadet et chariot électrique	5.1-2-2	I-12/	32
Cahier des charges des épreuves fédérales	5.1-2-1-3		20
Cahier des charges des grands prix	5.1-2-1-4		21
Calcul de l'index (comment ça marche ?)	5.6-1-1		365
Calendrier fédéral	5.1-1		13 à 17
Camps : Différents types	5.3-1-4		278
Capitaine et personne autorisée à donner des conseils	5.1-2-2-1	I-2-3/	35
Capitaines (réunion)	5.1-2-2-1	II-4/	36
Carlhian – Internationaux de France Cadets	5.1-2-4-1		150
Carte de score	5.3-5		302 à 305
Cartes de scores (contrôle)	5.3-9-1		314
Catégorie d'un Grand Prix	5.1-2-1-4	17	25
Catégories d'âge	5.1-3-2		220
Cécile de Rothschild – Internationaux de France Dames	5.1-2-4-2		158
Certificat médical spécifique	5.1-3-1		221
Champ des joueurs	5.1-2-1-4	7	22
Chapman (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Chariot électrique (et cadet)	5.1-2-2	I-12/	32
Choix des terrains et cahiers des charges	5.1-2-1		18 à 25
Choix des terrains pour une épreuve fédérale	5.1-2-1-2		19
Clubs (conditions de participation des épreuves fédérales par équipes)	5.1-2-2-1	I-1/	34
Clubs (Mérite National)	5.6-3		383 à 385
Comité de l'épreuve (épreuves fédérales)			20 et 30
Comité de l'épreuve (grands prix)	5.1-2-1-4	5	22
Comité des Règles	5.5-1		334
Commission Féminine (Trophée) – 1 ^{ère} division Seniors Dames	5.1-2-3-2		90
Comportement et Etiquette	5.1-2-2	I-7/	31
Conditions de participation des épreuves fédérales individuelles	5.1-2-2-2	I	47
Conditions de participation des épreuves fédérales par équipes	5.1-2-2-1	I	34
Conseils (Personne autorisée)	5.1-2-2-1	I-2-3/	35
Conseils en cas d'orage	5.1-3-1		223
Contre le par (forme de jeu)	5.3-1-3		289
Contrôle anti dopage			24 et 30
Contrôle des cartes de scores	5.3-9-1		314
Cotnaréanu (Trophée) – 1 ^{ère} division Mid-Amateurs dames	5.1-2-3-2		79
Coups reçus (principes de l'établissement de la table)	5.6-1-4		369
Coups reçus du parcours	5.6-1-5		370
Course à la ficelle (forme de jeu)	5.3-1-5		290

Course au drapeau (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Critères 1 ^{ère} Série	5.6-2-2		382
Crocodile (Trophée) – Chapt de France Juniors	5.1-2-4-1		157
Cursus (arbitres)	5.5-2	2)	335
Dames (épreuves individuelles en simple)	5.1-2-4-2		158 à 164
Dames (épreuves par équipes)	5.1-2-3-2		66 à 98
Dauberville (Trophée) – Chpt de France Seniors	5.1-2-4-3		167
Départ	5.2-2-4		276
Départage des ex aequo	5.3-9-2		314
Départs (préparation des terrains)	5.2-4		283
Départs (tirage)	5.3-4		298 à 301
Départs du 1 et du 10	5.3-4		299
Départs et cadence de jeu	5.3-8		313
Déroulement des épreuves	5.1-2-2	I	30
Directeurs de Tournoi (liste)	5.5-3-2		351
Disqualification d'une équipe	5.1-2-2-1		37 et 44
Division (évolution)	5.1-2-2-1	IV-7/	44
Divisions Dames	5.1-2-3-2		66
Divisions du golf d'entreprise	5.1-2-5-1		179
Divisions Jeunes	5.1-2-3-1		54
Divisions Messieurs	5.1-2-3-3		99
Divisions Mid-amateurs Dames	5.1-2-3-2		77
Divisions Mid-amateurs Messieurs	5.1-2-3-3		120
Divisions Seniors Dames	5.1-2-3-2		98
Divisions Seniors Messieurs	5.1-2-3-3		131
Documents d'organisation pour une épreuve fédérale	5.1-3		204 à 265
Dopage	5.4-1		318 à 320
Drapeaux (emplacement)	5.3-7		308 à 312
Drapeaux (feuille de position)	5.1-3-3	Tabl.	225
Droits d'engagement (Grands Prix)	5.1-2-1-4	11	24
Dubois (Trophée) Chpt de France Minimes Filles	5.1-2-4-1		151
Eclectic (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Ecoles de Golf (Mérite National)	5.6-4		386 à 389
Eligibilité d'une équipe	5.1-2-2-1	V-1	45
Emplacement des drapeaux	5.3-7		308 à 312
Emplacement des repères les plus en arrière	5.2-2-5		277
Engagements (en compétition fédérale ind. en simple ou en double)	5.1-2-2-2	II	47
Engagements (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II	35
Epreuves fédérales	5.1-2-1-1		18
Epreuves individuelles en simple : Dames	5.1-2-4-2		158 à 164
Epreuves individuelles en simple : Jeunes	5.1-2-4-1		149 à 157
Epreuves individuelles en simple : Messieurs	5.1-2-4-3		165 à 169
Epreuves par équipes : Dames	5.1-2-3-2		66 à 98
Epreuves par équipes : Golf d'entreprise	5.1-2-5-1		179 à 188
Epreuves par équipes : Jeunes (mixtes)	5.1-2-3-1		52 à 65
Epreuves par équipes : Messieurs	5.1-2-3-3		99 à 142
Equipiers (conditions de participation épreuves fédérales par équipes)	5.1-2-2-1	I-2/	34
Equipiers absents	5.1-2-2-1	IV-3/	40
Esmond – Internationaux de France Juniors Filles	5.1-2-4-1		149
Etalonnage des terrains	5.2-1-5		270
Étiquette	5.1-2-2	I-7/	31
Evolution en division	5.1-2-2-1	IV-7/	44
Extranet club	5.1-3-3		231
F.F.Sport U.	5.1-2-4-5		173

Fanen (Trophée) – Coupe de France des AS d'Entreprise	5.1-2-5-1		186
Fairways (préparation des terrains)	5.2-4		283
Feuilles de match	5.1-3-4		252 à 259
Fiche de candidature pour formation arbitrage	5.5-2		347
Fiche de composition d'équipe	5.1-3-5	Fiche	242
Fiche de transfert	5.1-3-2		219
Forfaits (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II-2/	36
Forfaits (scratch) en grand prix	5.1-2-1-4	14	24
Forfaits en compétition fédérale individuelle	5.1-2-2-2	II-2/	47
Formateur d'arbitres (liste)	5.5-3-1		349
Formation (arbitres)	5.5-2	3)	335
Forme de jeu des épreuves individuelles	5.1-2-2-2	III	48 et 50
Forme de jeu des interclubs avec phase finale en match play	5.1-2-2-1	IV	37
Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral	5.1-2-2-1	V	44
Formes de jeu officielles et non-officielles	5.3-1-5		290
Foursome (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Ganay et Championnat de France Amateurs	5.1-2-4-3		169
Gaveau et Championnat de France Dames	5.1-2-4-2		163
Gestion centralisée des index depuis 1996	5.6-1-9		378
Golf d'entreprise (épreuves)	5.1-2-5		178
Golfer's Club (Trophée) - 1 ^{ère} division dames	5.1-2-3-2		68
Gounouilh (Trophée) – 1 ^{ère} division messieurs	5.1-2-3-3		103
Grands prix (cahier des charges)	5.1-2-1-4		21
Green en île (règle locale pour un OE)	5.3-3		296
Greens (préparation des terrains)	5.2-4		281
Greensome (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Handicap de jeu	5.6-1-5		370
Handicap de jeu en fonction de l'index et du slope (calcul)	5.6-1-3		367
Histoire des trophées	5.1-2-6		193
Homologation d'un pitch and putt	5.2-1-4		270
Homologation des terrains	5.2-1-4		268
Homologation provisoire d'un golf ou golf compact	5.2-1-4		269
Horaires-types - Phases finales - Match-play	5.1-3-6	Tabl.	248 à 251
Index (évolution)	5.6-1-7		373
Index (gestion centralisée depuis 1996)	5.6-1-9		378
Index (méthode de calcul)	5.6-1		365 à 381
Index pris en compte (épreuves fédérales par équipes)	5.1-2-2-1	I-2-2/	35
Inscriptions (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II-1/	35
Intempéries et circonstances exceptionnelles	5.1-2-2-1		40 et 45
Interruption du jeu; Conseils en cas d'orage	5.1-3-2		223
Jeu lent dans les épreuves amateurs	5.1-3-2		213
Jeunes (épreuves individuelles en simple)	5.1-2-4-1		149 à 157
Jeunes (épreuves par équipes)	5.1-2-3-1		52 à 65
Lacoste (Trophée) – Chpt de France Juniors Filles	5.1-2-4-1		157
Lafite (Trophée) – Coupe de France Dames	5.1-2-4-2		162
Le Quellec (trophée) – Chpt de France Minimes	5.1-2-4-1		151
Lignel (trophée) – Coupe de France des Clubs	5.1-2-3-3		142
Liste des Directeurs, Organisateur de Tournois et Arbitres	5.5-3		349 à 363
Longueur des terrains (recommandation pour les jeunes)	5.3-6-4		307
Mahé (Trophée) – Internationaux de France Vétérans	5.1-2-4-3		168
Marquage	5.2-3		279
Marques de départ	5.3-6		306 et 307
Marques de départs et catégories d'âge	5.3-6-3		306
Marques de départs et séries	5.3-6-2		306

Match-play (forme de jeu)	5.3-1-1		289
Match-play (tirage)	5.3-4		301
Match-play à 3 balles (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Match-play à 4 balles (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Match-play à la meilleure balle (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Mérite National Amateur	5.6-5		390 à 400
Mérite National des AS d'Entreprises	5.6-6		401
Mérite National des Clubs	5.6-3		383 à 385
Mérite National des Ecoles de Golf	5.6-4		386 à 389
Mérite National Espoir des Ecoles de Golf	5.6-4-1		387
Mérite National Performance des Ecoles de Golf	5.6-4-2		388
Messieurs (épreuves individuelles en simple)	5.1-2-4-3		165 à 169
Messieurs (épreuves par équipes)	5.1-2-3-3		99 à 142
Mesure du terrain	5.2-2		273 à 278
Mid-Amateurs Dames (divisions)	5.1-2-3-2		77 à 86
Mid-Amateurs Messieurs (divisions)	5.1-2-3-3		120 à 130
Modifications 2006 (règlements fédéraux)	5.1-2-2		27
Murat (Coupe) – Internationaux de France Amateurs	5.1-2-4-3		165
Newman (Trophée) – Chpt de France Cadets Filles	5.1-2-4-1		157
Non-participation d'une ou de plusieurs équipes	5.1-2-2-1	III-1/	36
Non-participation et infractions	5.1-2-2-1	III	36
Nouveautés 2006 (règlements fédéraux)	5.1-2-2		27
Orage (conseils)	5.1-3-2		223
Ordre de jeu	5.1-3-6		252 à 259
Ordre des départs (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II-3/	36
Organisateurs de tournoi (fonctions, cursus et formation)	5.5-2		335 à 348
Organisateurs de tournoi (liste)	5.5-3-4		355
Organisation sportive des grands prix	5.1-2-1-4	6	22
Par total du terrain	5.2-1-2		267
Patsome (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Personne autorisée à donner des conseils	5.1-2-2-1	I-2-3/	35
Peugeot (Trophée) – divisions du golf d'entreprise	5.1-2-5-1		180 à 185
Phase de qualification	5.1-2-2-1	IV-1/	37
Piquetage (préparation des terrains)	5.2-4		286
Piquetage et marquage	5.2-3		279
Play off en compétition fédérale individuelle	5.1-2-2-2	III-1-2	49
Pons (Trophée) – Chpt de France Cadets	5.1-2-4-1		157
Position des drapeaux	5.1-3-3	Tabl.	225
Position des drapeaux; Indication Alphanumérique	5.3-7-2		309
Position des drapeaux; Indication Schématique	5.3-7-2		310
Positionnement des marques sur le tertre de départ	5.3-6-5		307
Préparation des terrains pour une épreuve fédérale	5.2-4		280 à 287
Procédure en cas de maladie ou d'accident	5.1-3-2		222
Puiforcat (Trophée) – 1 ^{ère} division Mid-amateurs Messieurs	5.1-2-3-3		122
Réclamations	5.3-9-3		315
Recommandation pour la longueur des terrains; jeunes	5.3-6-4		307
Recording et enregistrement des scores	5.1-2-2	I-11/	32
Règl. Gén. Spéc. des Epr. Féd. Ind. en simple et en double	5.1-2-2-2		46
Règl. Gén. Spéc. des Epr. Féd. par équipes	5.1-2-2-1		33
Règle locale pour un OE avec green en île	5.3-3		296
Règlement général des épreuves fédérales amateurs	5.1-2-2		26 à 50
Règlements d'une épreuve	5-3-2		292 à 294
Règles locales	5.3-3		295 à 297
Règles locales permanentes (carte de score)	5.3-3-1		295

Règles locales permanentes des épreuves fédérales	5.1-3-1		205
Règles locales temporaires	5.3-3-2		295
Repères de distance	5.2-2		273 à 278
Repères fixes sur les départs	5.2-2-4		276
Résultats de la qualification en stroke play	5.1-3-4	Tabl.	244 à 247
Résultats et réclamations	5.3-9		314 et 315
Résultats; Barrage; 1/4 finale; 1/2 finale; finale	5.1-3-4	Tabl.	260 à 265
Retard au départ	5.1-2-2	I-8/	31
Réunion des capitaines	5.1-2-2-1	II-4/	36
Ringer score (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Royal Blackheath (Trophée)	5.1-2-4-4		172
Saint Germain (Trophée)	5.1-2-4-4		171
Saint Sauveur (Trophée) – 1 ^{ère} division Seniors Messieurs	5.1-2-3-3		133
Sanctions disciplinaires en cas de dopage	5.4-1	III	321
Scores (recording)	5.1-2-2	I-11/	32
Scramble	5.3-1-6		291
Seniors dames (divisions)	5.1-2-3-2		88 à 98
Seniors messieurs (divisions)	5.1-2-3-3		131 à 141
Signalétique (préparation des terrains)	5.2-4		286
Signaux à bras sur le terrain	5.1-3-2	Dessin	224
Simple (forme de jeu)	5.3-1-5		290
SSJ	5.6-1-7	Tabl.	375
SSS	5.2-1-3		268
SSS et Slope	5.6-1-2		365
Stableford (calcul de points)	5.6-1-6		371
Stableford (forme de jeu)	5.3-1-3		289
Statut d'Amateur (Décisions)	5.4-4		332
Statut d'Amateur (règles)	5.4-3		332
Statut d'un score en compétition	5.6-1-8		376
Stroke play	5.3-1-2		289
Stroke play à 4 balles (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Table des coups reçus	5.6-1-4		369
Tableau 16 joueurs	5.1-3-3	Tabl.	229
Tableau 32 joueurs	5.1-3-3	Tabl.	228
Tableau 32 joueurs avec heures de départ	5.1-3-3	Tabl.	227
Tableau 8 joueurs	5.1-3-3	Tabl.	230
Tableau officiel	5.1-2-3	I-2/	30
Téléphones portables	5.1-2-2	I-5/	31
Terrain (mesure)	5.2-2		273 à 278
Terrain (préparation pour une épreuve fédérale)	5.2-4		280 à 287
Terrains (homologation)	5.2-1-4		268
Terrains pour une épreuve fédérale (choix)	5.1-2-1-2		19
Thion De La Chaume (Trophée)	5.1-2-4-4		170
Thion De La Chaume (Trophée – Open International Seniors Dames)	5.1-2-4-2		160
Threesome (forme de jeu)	5.3-1-5		290
Tirage des départs	5.3-4		298 à 301
Transfert (fiche)	5.1-3-2		219
Trophées (histoire)	5.1-2-6		193
Trophées et coupes	5.1-2-2	II	32
Trou à changement d'axe de jeu	5.2-2-2		274
Trou à double changement d'axe de jeu	5.2-2-3		275
Trou droit	5.2-2-1		273
Trous (emplacements)	5.3-7-1		308
Trousse médicale	5.4-2		331

Type de camps	5.3-1-4	289
U.N.S.S.	5.1-2-4-5	173 et 174
Vitesse des greens : Green vite	5.3-7-3	311
Voitures de golf	5.3-3	297